هكذا من الأصل

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 848 — SAMEDI 15 DÉCEMBRE 1979

Le président Carter voit des signes encourageants dans l'évolution de l'attitude iranienne

LIRE PAGE 6



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM; Autriche, 13 sch.; Belgique, 15 f.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 95 ris.; Italie, 500 L; Liban, 275 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 30 esc.; Sénégal, 150 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 95 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 27

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Le rejet du budget des Neuf

L'Assemblée de la C.E.E. cherche à obtenir une révision de la politique agricole

L'Assemblée européenne a rejeté, jeudi 13 décembre, à une très forte majorité, le budget de la Communauté pour 1980. Les parlementaires français — à l'exception de seize membres du groupe socialiste — ont voté contre le rejet du budget.

C'est la première fois que l'Assemblée fait usage du droit de repousser le budget communautaire, droit que lui reconnaît le traité de Rome. S'opposant ainsi au conseil des ministres des Neuf, cet organisme nouvellement élu a manifesté sa volonté d'affirmer son pouvoir et d'introduire une révision de la politique agricole commune. En attendant de nouvelles propositions — du conseil des ministres ou de la Commission de Bruxelles, — les dépenses communautaire seront décidées selon le principe des « douzièmes provisoires ».

Une crise salutaire ?

La crise institutionnelle que vient d'ouvrir le rejet par l'Assemblée du budget de la C.E.E. aggrave les difficultés de l'Europe des Neuf. L'épreuve de force était en réalité souhaitée par les plus militants des députés européens, qui y voient un moyen d'affirmer la personnalité de l'Assemblée élue et de forcer au dialogue des gouvernements peu enclins jusqu'ici à considérer le Parlement de Strasbourg comme un acteur adulte sur la scène européenne.

Le conseil des ministres, venu de son plein gré siéger et négocier à Strasbourg, avait fait pourtant des concessions substantielles. N'est-il pas remarquable que, reconnaissant ainsi le bien-fondé de l'action parlementaire, il se soit montré prêt à adopter dans les trois mois un programme de réduction des dépenses agricoles ? Compte tenu des résultats obtenus, l'Assemblée aurait pu tirer avantage de l'adoption du budget, et certains, tel M. Dankert, le rapporteur (socialiste) de la commission des budgets, l'ont apparemment ressenti.

Tirer maintenant parti de la crise va être une opération difficile, car la majorité qui a voté le rejet du budget est peu homogène. Le souhait le plus cher des Britanniques — conservateurs comme travaillistes — est de venir enfin à bout de la politique agricole commune. Dans l'immédiat, ils vont chercher à accréditer l'idée que les thèses de l'Assemblée vont dans le même sens que celles soutenues par Mme Thatcher lorsqu'elle réclame une réduction importante de la contribution britannique au budget européen. La confusion qui va accompagner le conflit avec l'Assemblée est à cet égard une mauvaise affaire pour ceux qui, à Paris et à Bonn, estiment nécessaire de ne pas se laisser entraîner trop loin par la « dame de fer ».

Dans son ensemble, la presse britannique se réjouit d'ailleurs du rejet du budget, dans la mesure où cela pourrait entraîner une révision de la politique agricole commune. Pour elle, il s'agit d'une crise salutaire pour l'Europe ; le coup de force de l'Assemblée « mérite les applaudissements du continent », écrit notamment le « Guardian ». Telle n'est pas évidemment la réaction des agriculteurs français, dont le président laisse déjà prévoir des manifestations pour défendre les intérêts des exploitants.

Cependant, Britanniques mis à part, l'Assemblée demeure, dans sa majorité, fidèle à la politique agricole commune, se contentant d'affirmer, comme tant d'autres, qu'il faut l'aménager. Elle s'est précisément efforcée à cette occasion, avec habileté et modération, d'accélérer et d'influencer une *réforme* reconnue par tous comme inéluctable. Est-il si grave, comme on le dit dans certains milieux politiques *français*, qu'elle se soit appuyée pour agir sur la procédure budgétaire ?

La crise, outre le temps qu'elle va faire perdre, va en tout cas susciter des procès d'intention et raviver la méfiance. Raison de plus pour la gérer avec calme, comme une péripétie somme toute attendue, mais sans réelle gravité. Paradoxalement, le débat budgétaire et les initiatives « agricoles » de l'Assemblée ont montré que son influence dans le débat européen pouvait être originale et positive. Et que cette influence pouvait aussi s'exercer sans débordement réel des compétences que lui reconnaît *le traité*.

Le conseil des ministres des Neuf et l'Assemblée de Strasbourg doivent apprendre à collaborer et dépasser le temps absurde des anathèmes. L'éclat du vote de jeudi, s'il provoque la réflexion plutôt que la rancœur, pourrait, à cet égard, être salutaire.

Des « douzièmes provisoires »

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — *« La décision de l'Assemblée a créé une situation difficile mais non une crise »*, ont estimé peu après, dans les mêmes termes, au moment des explications de vote, MM. Klépsch (R.F.A.) et Arendt (R.F.A.) qui parlaient, l'un au nom du groupe démocrate-chrétien, l'autre au nom du groupe socialiste. Cependant, outre les remous d'ordre politique, il est bien clair que l'absence de budget ne peut que troubler la vie de la Communauté.

L'article 203 du traité indique qu'un nouveau projet de budget doit être *présenté* à l'Assemblée. La Commission doit-elle, comme dans la procédure normale, présenter un avant-projet au conseil des ministres ? *Ou bien revient-il à celui-ci* de décider directement ce qu'il convient de faire ? Voilà une première question à trancher.

Pour les mois à venir, le conseil devra appliquer le système des douzièmes provisoires. En ce qui concerne les *« dépenses non obligatoires »* (politiques régionale, sociale, industrielle, etc.), ces douzièmes ne peuvent être dépassés. Ce n'est pas le cas pour les *« dépenses obligatoires »*, c'est-à-dire celles qui résultent de décisions déjà prises, telles les dépenses agricoles. Autrement *dit*, le fait que le budget 1980 n'ait pas été voté et que l'on ait à faire appel à des douzièmes provisoires *n'entraîne d'aucune manière un plafonnement des dépenses agricoles.*

Les porte-parole des groupes politiques qui ont voté le rejet du budget en ont imputé la responsabilité au conseil des ministres

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 4.)

La chute du cabinet canadien

Des élections générales pourraient avoir lieu en février

A la surprise générale, le gouvernement conservateur canadien de M. Joe Clark a été battu, jeudi soir 13 décembre, par 139 voix contre 133 lors du vote d'une motion de censure à propos du budget. La loi de finances avait été présentée deux jours plus tôt à la Chambre des Communes par le ministre des finances, M. John Crosbie.

Normalement, des élections générales devraient avoir lieu au mois de février : la Constitution prévoit un délai de soixante jours entre la dissolution de la Chambre et de nouvelles élections. Après son échec, le premier ministre a demandé au gouverneur général — représentant de la reine — de dissoudre la Chambre. Le gouverneur général n'a pas encore rendu sa réponse.

Correspondance,

Montréal. — Porté le 22 mai dernier à la tête d'un gouvernement minoritaire, M. Joe Clark est donc contraint de remettre la démission de son cabinet alors que les Communes ne siègent que depuis deux mois et demi. Tout porte à croire que ce renversement résulte d'un accident et que l'opposition, c'est-à-dire le parti libéral et le parti néo-démocrate (social-démocrate), ne désirait pas vraiment la dissolution du Parlement. Ce sont les cinq députés du Crédit social, un petit parti de droite qui soutenait jusqu'ici les conservateurs, qui ont provoqué la chute du cabinet en étant absents au moment du vote.

Depuis le début d'octobre, le gouvernement conservateur avait déjà fait face à plusieurs motions de défiance. Chaque fois, des députés de l'opposition s'absentaient de la Chambre des communes au moment du vote, assurant ainsi la victoire du premier ministre.

Toute la journée du jeudi 13 décembre, un climat passionnel a régné dans la capitale fédérale. Les néo-démocrates s'attendaient que les libéraux n'occupent pas leurs bancs au moment du vote et vice versa. Le gouvernement, bien que plusieurs perches lui aient été tendues, a refusé tout compromis ainsi que tout délai pour la tenue des débats parlementaires qui accompagnent le dépôt d'un nouveau budget.

La tension était donc à son comble jeudi soir au moment du vote, toutes les formations politiques réalisant que l'irréparable allait se produire. Reconnaissant immédiatement que le résultat du scrutin forçait le gouvernement à démissionner, le premier ministre, M. Clark, a vivement blâmé l'opposition en affirmant que son attitude était irresponsable. Il a ajouté que la politique budgétaire que proposait son parti s'accordait parfaitement aux réalités conjoncturelles. Regrettant que ses efforts pour améliorer la situation énergétique du pays ne puissent être menés à bien, le leader conservateur a critiqué l'attitude de ses adversaires face à des hausses du prix du carburant qui étaient de toute façon inévitables.

ALAIN BORGOGNON.

(Lire la suite page 6.)

La France et la hausse du pétrole

• Nouveau déficit commercial en novembre
• Selon le Conseil économique, la récession n'est pas « inéluctable » en 1980

Le commerce extérieur français continue de subir les effets de la hausse des prix du pétrole, mais aussi de la reprise de l'activité. Le nouveau déficit de novembre porte le déséquilibre des onze premiers mois de 1979, à 10,6 milliards de francs, contre un excédent de 3,1 milliards de janvier à novembre 1978 (lire page 39).

Après quelques mois de stabilisation, avec une légère tendance à la baisse, le nombre des demandeurs d'emploi a très faiblement augmenté en novembre (+ 0,4 %), atteignant 1 345 000 personnes (après correction saisonnière), en progrès de 10,7 % sur le chiffre du mois correspondant de 1978 (lire page 42).

En 1980, une récession « n'est pas inéluctable », *estime M. Jacques Méraud dans le rapport de conjoncture qu'il présente mardi prochain au Conseil économique et social.*

La décision prise par l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis et le Qatar d'augmenter le prix de leur pétrole de 6 dollars par baril à partir du 1er janviers, les hausses que décideront vraisemblablement les autres pays producteurs, à Caracas dans quelques jours, condamnent-elles la France à une crise économique profonde en 1980 ?

Un peu avant que les pays de l'OPEP n'aient décidé à la fin du mois de juin dernier de relever leurs prix, on estimait que les pays occidentaux — la France en particulier — ne supporteraient pas une hausse de plus de 20 % pour l'ensemble de l'année par rapport à 1978 (soit + 30 % entre le début et la fin de de 1979). L'année se termine et nous en sommes à une hausse moyenne de 30 % (année 1979 rapportée au prix moyen 1978), qui avoisinera les 100 % si on compare les niveaux qu'atteindront les prix du pétrole le 1er janvier 1980 à ceux du 31 décembre 1978.

Et pourtant, contrairement à ce qui avait été prévu, la crise économique n'est pas au rendez-vous. Mieux, l'économie française est repartie : la production industrielle augmente depuis quelques mois au rythme annuel de 5 % — voire plus — les firmes exportent massivement, le chômage plafonne depuis quelques mois. L'augmentation de la production nationale aura probablement frôlée cette année les 4 % — en termes de P.I.B. —, compte tenu d'excellentes récoltes ; 4 %, alors qu'on craignait un pauvre 2 % cet été : une erreur du simple au double.

La réponse des conjoncturistes et autres experts consiste maintenant à expliquer que la récession sera en 1980 d'autant plus brutale et longue qu'elle aura été différée par une reprise en partie artificielle, parce qu'alimentée par des anticipations inflationnistes : achats de précaution, stockage des entreprises, fuite devant la monnaie, fonte de l'épargne. Cette façon pessimiste de voir les choses n'est pourtant pas partagée par tout le monde.

Dans le rapport de conjoncture qu'il présentera mardi et mercredi prochains 18 et 19 décembre au conseil économique et social, M. Jacques Méraud estime que la récession *« n'est pas inéluctable »* en 1980. Les erreurs de prévision qui ont été commises, l'excès de catastrophisme s'expliquent, selon lui, par une faute grave de raisonnement, qui a consisté à comparer le choc pétrolier *de fin 1973 avec celui* de cette année. Or, explique M. Jacques Méraud, les situations ne sont pas du tout semblables. La différence la plus importante est l'état de santé des entreprises françaises, incomparablement meilleur en 1979 qu'en 1973-1974 : marges bénéficiaires améliorées, trésorerie à l'aise, stocks réduits, équipements insuffisants.

La bonne santé de l'économie française se prolongera, écrit le rapporteur, jusqu'en avril, peut-être jusqu'en mai. Après, c'est vrai, M. Méraud estime que les pouvoirs publics devront prendre des mesures de soutien pour éviter une rechute : légère progression du pouvoir d'achat, encadrement du crédit moins strict, dépenses publiques d'équipement supplémentaires, construction de logements sociaux.

La situation ne deviendrait vraiment grave, selon M. Méraud, que si la hausse des prix du pétrole décidées à Caracas par les producteurs autres que l'Arabie Saoudite, les Emirats et Qatar — qui viennent de relever les leurs de 33 %, — dépassait 15 %. Cela signifie en clair que de nouvelles augmentations au premier semestre 1980 nous jetteraient dans la crise. Celle-ci aurait alors les dimensions d'une véritable *« guerre économique »*.

ALAIN VERNHOLES.

La fin des travaux du Conseil atlantique

Le Conseil de l'OTAN achève ses travaux à Bruxelles ce vendredi 14 décembre. Les quinze ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Alliance ont l'intention de soumettre à l'Union soviétique de nouvelles propositions de désarmement. Rappelons qu'auparavant, en l'absence cette fois du représentant de la France, les alliés avaient accepté l'implantation de nouveaux missiles nucléaires américains en Europe.

Point de vue

La défense américaine de l'Europe : une impasse

par JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT (*)

Après les eurodollars, les euromissiles. Pauvre Europe réduite à un champ de manœuvre pour des forces mues d'ailleurs ! A vrai dire la *décision du conseil de l'OTAN* d'installer de nouveaux missiles et de nouvelles fusées ne concerne pas directement la France. Notre pays ne *fait plus partie de l'organisation* militaire intégrée.

Il dispose de sa propre force de dissuasion. La France ne peut cependant *rester indifférente* : l'équilibre des forces en Europe lui *importe, en effet, au premier chef.* Sa propre capacité de dissuasion ne peut s'apprécier indépendamment de celles des deux *superpuissances*. *Enfin* et *surtout* la *détente* en Europe est d'une importance vitale pour elle-même comme pour tous les autres pays de *notre* continent.

Le retour à la *guerre froide* n'est pas dans notre intérêt. J'ajouterai que si certains milieux dirigeants en Occident peuvent trouver dans la *peur le moyen de resserrer autour* d'eux le consensus des peuples, ébranlé par la crise, les socialistes, quant à eux, *n'ont rien à gagner aux psychoses plus ou moins orchestrées* dont l'effet le plus sûr est toujours d'émousser la volonté de changement au profit des réflexes les plus conservateurs.

(Lire la suite page 3.)

(*) Député de Belfort, secrétaire national du parti socialiste.



AU JOUR LE JOUR

L'air du temps

En déclarant que le président de la République « ne pense qu'au futur, jamais à l'avenir » *et en concluant qu'il* « aurait été parfait entre 1830 et 1850 », *Alexandre Sanguinetti n'éclaire, semble-t-il, qu'un des aspects du trouble spatio-temporel qui a saisi la classe politique française.*

En effet, avec Jacques Chirac, qui tente de se situer entre le 18 juin 1940, le 13 mai 1958 et le 26 juin 1976, François Mitterrand, qui n'est pas encore revenu du 23 septembre 1977, et Georges Marchais, qui retourne au froid d'avant le déluge, nous savons bien que, pour un homme politique, le plus difficile est encore d'être de son temps.

Reconnaissons d'ailleurs que tout cela n'empêchera pas les Français d'aller voter pour les élections au musée Grévin.

BERNARD CHAPUIS.

LE FESTIVAL DES TROIS CONTINENTS A NANTES

Découverte des cinéastes noirs américains

L'inflation accélérée des festivals de cinéma à travers la France et le monde, l'intérêt évident à promouvoir le tiers-monde dans l'actuelle période historique, laissaient craindre une nouvelle manifestation de circonstance sans nécessité réelle. Qu'Alain et Philippe Jalladeau, natifs de Nantes, aient réussi à mettre sur pied un projet déjà ancien et regroupant un choix d'œuvres venues des trois continents (Asie, Afrique, Amérique latine), qu'ils aient abandonné tout exotisme, tout paternalisme pour parler simplement de cinéma, est un miracle.

Au départ, et Philippe Jalladeau tient à y insister, le festival dispose d'un public fidèle, habitué à suivre depuis 1953, et avec la collaboration d'Henri Langlois jusqu'à sa mort, les programmes de la branche locale de la Cinémathèque française. Aujourd'hui, quinze cents adhérents nantais viennent, quatre fois par semaine, les mardi et mercredi, à raison de deux séances chaque soir, voir ces films.

L'ancienne municipalité conservatrice avait rechigné à soutenir le projet Jalladeau ; la municipalité de coalition de la gauche, arrivée au pouvoir après les élections de 1977, a appuyé l'initiative. Sur un budget de quelque 180 000 francs, elle a fourni à elle seule plus des quatre cinquièmes de l'apport nécessaire, soit 150 000 francs. Deux salles au centre de la vieille ville, une salle d'art et d'essai à la périphérie, ont participé à l'expérience.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 24.)

Le Monde

idées

COMMUNICATION

Pour une organisation collective

par ANDRÈS MEDIAVILLA (*)

L'ORGANISATION actuelle de la *communication collective ne* répond pas de toute évidence aux besoins et aux possibilités d'échange d'information et d'opinion dans nos sociétés.

Cette organisation, héritage du passé, est inapte à réaliser les possibilités de communication ouvertes par les techniques nouvelles.

Elle sanctionne *définitivement l'impossibilité d'expression au niveau collectif pour la grande majorité des gens.* On pourrait effectivement parler *de répression institutionnelle de* l'expression.

Elle limite ce rôle d'expression à une minorité et ne permet pas à la minorité qui s'exprime pour les autres de *s'exprimer librement.* Cela est nécessairement ainsi, car il ne *peut y avoir de liberté d'expression* sans liberté d'expression pour tous. *La liberté de la presse dépend du libre accès des individus à la presse.* Il est déjà grand temps d'en être conscient et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Seuls les degrés de son contrôle sont tributaires des régimes politiques et des autorités *en place. La liberté pour une* minorité est impossible, cela y compris *dans* les *régions démocratiques.* La liberté pour quelques-uns serait d'ailleurs inutile aussi bien qu'injuste. Pour cette raison, lutter pour la seule liberté d'expression des professionnels de l'expression, c'est s'épuiser à courir derrière un mirage. Le *journaliste* conscient sait d'ailleurs très bien que sa liberté d'expression *n'est qu'un « mythe ». Une* presse libre en effet ne peut être qu'une presse où *tous les individus* peuvent s'exprimer, expression de tous et expression libre allant nécessairement ensemble.

Le grand problème de la communication collective à l'heure actuelle, c'est son organisation. Tout le reste en dépend. Ce n'est pas un problème institutionnel, comme on le croit et *on l'affirme à tort, car il est possible* de changer d'institutions ou de modifier les institutions existantes sans changer l'ordre établi. Bien qu'un changement d'organisation implique un changement institutionnel, l'inverse n'est pas nécessairement vrai.

Qui doit organiser la communication ? Voici la question essentielle. *De ce qui dépend le comment.*

L'organisation actuelle de la *communication collective est conçue et* réalisée par les représentants du *pouvoir* politique et du pouvoir économique — les deux pouvoirs les mieux situées dans la société — avec le *consensus passif* de la majorité du public, qui délègue ainsi non seulement l'expression mais également son organisation. Déléguer l'or*ganisation de l'expression, c'est* d'ailleurs déléguer l'expression. Lorsqu'une *minorité organise la communication,* seule une minorité communique.

L'alternative au système organisationnel des pouvoirs politique et économique, *c'est l'organisation de la communication collective par la collectivité elle-même.* La forme et les possibilités de ce système *autre* sont actuellement inconnues. Il *n'a* jamais existé une communication collective organisée par la collectivité.

Une partie du public actuel constitue le fondement social de cet ordre nouveau. Il y a en effet à l'heure actuelle deux sortes de publics en ce qui concerne la communication collective : le public traditionnel qui *se limite volontairement à la réception passive des messages et qui se désintéresse du système ordonnant* la circulation de ces messages, et un *deuxième public qui aspire à l'expression* et à l'organisation de la communication. L'apparition de ce public nouveau constitue le phénomène le plus important à l'heure actuelle dans la communication de masse. La distinction des deux publics est *indispensable* à une *analyse* lucide de la situation actuelle.

Ce deuxième public, bien que minoritaire actuellement, est présent dans toutes les couches sociales. Le *deuxième public* ne s'identifie à aucune *minorité groupée,* marginale ou non, connue ou non. Il représente au contraire l'ensemble de la société.

L'organisation de la communication collective par le public lui-même se *ferait au moyen d'une institution* le représentant. La seule façon de représenter le public de nos jours c'est l'*association* libre et ouverte des individus qui le composent. En matière de communication collective, l'association constitue une nouvelle institution. C'est elle qui donnerait forme au nouveau système.

On pourrait appeler, provisoirement, cette institution association *pour l'auto-expression, étant donné son rôle consistant à faciliter et à* organiser l'expression de l'ensemble du public *par lui-même,* en dehors de la délégation *d'information* et *d'opinion,* en *dehors* aussi de la délégation de la fonction organisationnelle, et *pour lui-même,* en dehors d'intérêts partisans.

Pour que l'institution représentant la collectivité, donc la société, puisse devenir effectivement le nouveau système informationnel, il n'y a également qu'une seule voie : *la mise à la disposition de cette association,* et à travers elle de toute la société, *d'une partie de l'espace et du temps des mass media actuels.*

Les questions et débats autour du monopole étatique ou des oligopoles privés avec leurs multiples corrélations dans la réalité, des radios libres ou de la presse parallèle, de la mainmise du pouvoir sur une information minoritaire, comme les projets ou réalités de nouvelles chaînes de télévision d'accès public, concernant *uniquement* l'actuelle organisation de la communication et *en conséquence ne peuvent apporter* aucun changement fondamental à la communication de masse. Ce sont des problèmes de minorités. Ce ne sont pas des problèmes de collectivités.

Le pourcentage des mass media *accordé au public potentiellement* actif et occasionnellement à toute *la société, devrait* faire l'objet d'une *loi.* L'association pour l'auto-expression serait également reconnue par l'Etat, qui deviendrait ainsi le gérant de la nouvelle organisation, organisation à laquelle il ne participerait pas.

Un *10 % dans les mass media* suffirait, à mon avis, à satisfaire à *l'heure actuelle la demande d'expression* du public potentiellement actif. La *presse s'accordant de façon suffisante* à la réalité actuelle serait donc *une presse de journalistes à 90 % en co-expression avec la presse du public à 10 %.*

Le 10 % dans les mass media s'appliquerait obligatoirement à toutes les *publications* sans exception, *quel* que soit leur niveau de collectivité, de la localité à la nation en passant par la région, à toutes *les radios, à toutes les télévisions.*

Avec l'Association pour l'auto-*expression,* c'est *l'ordre de la société* qui commencerait à être instauré dans la *communication collective,* à côté de l'ordre fixé par le pouvoir politique et le pouvoir économique.

L'existence des deux systèmes de *communication collective me paraît* indispensable à l'heure actuelle. Ces deux systèmes informationnels donneront inévitablement forme à la communication collective dans un futur proche. Leur instauration est une nécessité due aux insuffisances *de l'organisation actuelle, ainsi* qu'à l'existence de deux sortes de publics *dans la communication collective.* Leur co-existence est essentielle et à la communication de masse et à la société elle-même. Il n'est pas difficile de prévoir que dans un proche avenir les sociétés les plus avancées ne pourront pas être organisées sans le recours aux deux systèmes informationnels ainsi que les nations elles-mêmes ne pourront pas être gouvernées sans l'acceptation *démocratique des deux publics en* matière d'information collective.

(*) Ecrivain (diplômé en sociologie de l'Institut d'études politiques de Madrid).

Les confesseurs inconnus

par GABRIEL MATZNEFF

DANS la confession, ce qui est difficile, c'est de se confesser toujours au même prêtre. Avouer ses actes, durant des années, à un unique témoin silencieux, c'est prendre cruellement conscience du caractère répétitif de sa vie, si variée et bigarrée qu'elle soit : toujours les mêmes vices, toujours les mêmes fautes, toujours les mêmes idées fixes, le piétinement, la répétition, l'absence de progrès spirituel, que cela est désespérant et humiliant.

En revanche, se confier à un inconnu ne demande pas de courage particulier. Chacun de nous a pu observer l'aisance avec laquelle les gens que l'on rencontre dans le train vous racontent leur vie. Ils ignorent qui vous êtes, ils ne savent rien de vous, et ils ne veulent rien en savoir, car c'est précisément cette ignorance qui leur permet de se déboutonner avec une telle impudeur. Vous êtes leur spectateur anonyme, leur lecteur sans visage. Ils vous livrent leurs secrets, puis, quand le train entre en gare, ils vous serrent rapidement la main et disparaissent. Si le lendemain ils vous croisaient dans la rue, ils détourneraient la tête pour n'avoir pas à vous reconnaître.

« Comment être son propre scénario ? », *interroge André Halimi dans* Pariscope, *à propos du film autobiographique de Woody Allen,* Manhattan. *C'est une question que le public est en droit de se poser, au sujet de Woody Allen et aussi de quelques autres. Le cinéaste qui décrit son ex-femme devenue lesbienne, ses amours, lui un homme de quarante-deux ans, avec une adolescente de dix-sept ans, ses infidélités, ses contradictions, ses faiblesses, sa folie, peut paraître terriblement impudique ; l'écrivain qui publie son journal intime encourt les mêmes reproches. Pourquoi de tels aveux ? Pourquoi une pareille impudeur ? Voilà qui est bien choquant.*

La réponse à la question d'André Halimi est que l'artiste se confesse à des confesseurs inconnus. Ecrire un livre, tourner un film, c'est jeter une bouteille à la mer. Nous la jetons, mais nous ne connaissons pas ceux et celles qui la recueillent. Il y a une impudeur de la chose écrite qui fait que l'on publie à des milliers d'exemplaires une œuvre dont on n'aurait pas osé confier le manuscrit à son plus proche ami. Dès que l'enfant vient au monde, le cordon ombilical est coupé. Lorsque Woody Allen passe devant un cinéma où est projeté Manhattan, *quand tel écrivain voit son journal intime à la vitrine d'un libraire, ils n'en sont ni gênés ni émus. Cette œuvre qui mène sa vie autonome, ce n'est déjà plus eux. Ils en sont délivrés.*

Maïotte Day donne ces jours-ci une très belle mise en scène de deux courtes pièces de Pirandello et d'Obaldia, excellemment jouées par Bernard Farcy et Alain Bekk (1). *Ce sont deux pièces sur ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui l'« incommunicabilité » : un homme qui parle à un autre, sans être entendu. A la scène comme à la ville, nous parlons pour être aimés. Nous voulons être compris et pardonnés. A nos confesseurs inconnus, nous demandons l'absolution.*

(1) Théâtre de l'Aire libre, 20 h. 30.

Une information systémique

par J.-M. BRESSAND (*)

LA ville de Fès, au Maroc, a été choisie comme siège d'une conférence internationale, organisée par un comité de journalistes qui soutiennent l'action de la Fédération mondiale des villes jumelées-cités unies (F.M.V.J.), sur le thème « L'information dans la cité ». Les débats ne sont point limités à ce thème, mais sont ouverts tout naturellement sur l'éducation du citoyen dans le monde, pris dans un tel réseau d'interdépendances que rien de ce qui arrive d'important sur un point du globe ne demeure sans conséquences sur les autres points.

Pour être vraiment formatrice, pacificatrice, stimulante, en somme honnête, l'information a besoin d'être aussi *complète* et synthétique que possible.

A une époque où l'on réhabilite la *pensée systémique*, c'est-à-dire celle qui consiste à étudier et à situer une décision dans tout un ensemble de causes, de conditions et de conséquences, c'est le moment où, par contradiction, on multiplie, on morcelle, on isole les informations ; elles se succèdent dans un flux rapide et incohérent, qui ne laisse qu'une impression de tourbillonnement. C'est sans doute l'image de la vie, mais s'en tenir à cette image, c'est se rendre incapable de comprendre les événements.

L'art de la présentation

L'information, malheureusement, est trop souvent mobilisée pour une lutte de forces antagonistes, au lieu de l'être comme une force intelligente d'intégration des éléments divers qui composent une société.

Le sens des responsabilités des informateurs se mesure au sens d'interdépendances sociales, économiques et politiques des informations qu'ils distribuent et qui risquent de déclencher des passions et des mouvements d'opinion, d'une ampleur imprévue, mais prévisible. Il ne s'agit pas de filtrer, ni de censurer les informations. Il s'agit de les *situer dans le système de relations.*

Contrairement à une idée très répandue, il n'y a *pas de fait brut* pour l'intelligence humaine. On s'efforcera à juste titre de dépouiller de tout préjugé la présentation d'un fait. Mais on sait qu'il ne sera pas reçu dans sa pure nudité. Tout fait est perçu et interprété suivant la perspective où il est inscrit par le récepteur aussi bien que par l'émetteur. C'est dans cet art et cette science de la *perspective* que se découvrent le talent, l'honnêteté et le jugement de l'informateur.

L'informateur dispose aujourd'hui d'une puissance de résonance sans égale dans l'histoire. Dès l'instant où il est lancé, un message peut atteindre toutes les nations du monde. Il peut allumer ou éteindre le feu des haines, amplifier ou calmer les querelles, tuer ou secourir un peuple, consolider, renverser, créer tout pouvoir.

Nous vivons sous un régime d'information, si imparfaite, partielle et même tronquée soit-elle. Toute information devient aujourd'hui *collective*, un des facteurs les plus puissants de la conscience collective qui s'élabore, bon gré, mal gré, par les techniques nouvelles de diffusion et de réception.

Aucun pouvoir ne peut se passer de l'information. Son coefficient d'influence sur l'accélération de l'histoire est des plus élevés. Elle peut précipiter les explosions annoncées ces derniers temps à la tribune des Nations unies ; qu'un message lancé de plusieurs milliers de kilomètres par un seul homme mette le feu aux poudres, à Téhéran, et tout un ordre international est menacé.

Il est vrai que l'image du monde est souvent révoltante. On constate, ici ou là, les gaspillages de la civilisation de consommation, quand des peuples entiers meurent de faim sur les terres desséchées du Sahel, ou sur ces terres irriguées qui peuvent être si fertiles, de l'Asie du Sud-Est, mais dont les populations errent affamées, comme des troupeaux pourchassés, ne sachant où trouver refuge et un bol de riz, n'entendant pour tout message que paroles de haine ou d'illusion.

L'informateur a le droit et le devoir de crier au scandale, en citant ces faits, bien propres à provoquer les plus violentes passions. Il a simultanément le droit et le devoir de situer ces monstruosités dans l'ensemble de leurs causes et de leurs effets, dans ce système d'interrelations auquel elles appartiennent, où se mêlent convoitises et idéologies, et s'il veut bien pousser intégralement son analyse, il découvrira les éléments de moralité ou d'immoralité, *qui entrent dans la composition* de l'histoire des hommes.

Mais, on n'ose plus aujourd'hui parler de moralité, comme si la vie sociale n'était plus qu'un rapport de forces, soumis au déterminisme des puissances, *c'est-à-dire de ceux qui détiennent* l'argent, l'énergie, les armes et, avec l'information, toutes les sources du pouvoir. Si l'informateur n'a pas à se transformer en prédicateur de morale, dans la présentation et l'analyse des faits, il doit cependant dans ces faits montrer la carence de tout respect de la moralité. Cette immoralité est destructrice de toute vie sociale et humaine. Le droit de l'homme d'être informé et le devoir d'informer *débouchent* ainsi sur une *exigence de moralité.* Et l'on peut certifier que le respect de cette exigence fondamentale de l'esprit garantit la santé de l'intelligence et la santé mentale d'une société.

(*) *Rédacteur en chef de la revue Cités unies* et délégué général de la Fédération mondiale des villes jumelées-cités unies *(F.M.V.J.), 2, rue de* Logelbach, Paris-17e (France).



La dimension symbolique

par CHRISTIAN ZIMMER

AU cours de l'émission « Le *cinéma des cinéastes* » (1), on a pu entendre récemment, à propos de *la Luna*, l'un des participants opposer le cinéma du sens au cinéma du sentiment. *C'est-à-dire, en gros, un cinéma* moderne qui aurait intégré le langage psychanalytique à un cinéma de facture traditionnelle, essentiellement représenté par le *mélodrame. Et, paradoxalement,* en concluait-on, l'échec, ou la réussite, de *la Luna* — selon le point de vue, moderniste ou traditionaliste, auquel on se place — *aurait la même explication* : l'impuissance de Bertolucci à maîtriser ce langage psychanalytique, impuissance qui, en revanche, a permis au lyrisme et au sens du *spectacle propres à l'auteur de* se déployer pleinement. Bertolucci renouerait ainsi, un peu malgré lui, avec ce cinéma de la pure jouissance visuelle et émotionnelle, avec *ce cinéma* de la *narrativité* naïve, dont le mélodrame est le prototype.

Mais cette opposition cinéma du sens-cinéma du sentiment n'est-elle pas assez artificielle ?

Ces deux cinémas ne sont-ils pas tout simplement les deux formulations possibles d'une même vérité, les deux faces d'une unique réalité ? Car, enfin, qu'y a-t-il de plus proche du discours *psychanalytique que le mélodrame ?* La psychanalyse n'énonce-t-elle pas en termes de réalité, autrement dit en mettant au jour le rapport du moi au *réel, à un objet, ce que le romanesque*, le récit imaginaire, énoncent en termes de sentiment, de fiction, en peignant le rapport d'un sujet à un autre sujet ? Le premier des mélodrames n'est-ce pas, après tout, l'histoire *d'Œdipe ? On connaît à ce sujet* les thèses de Marthe Robert, pour qui le roman est le genre œdipien par excellence et qui distingue, dans la production romanesque, *ces deux branches fondamentales* correspondant aux deux âges psychiques de l'enfance : le roman de l'Enfant Trouvé, merveilleux (recherche pré-œdipienne *du père*) et *le roman* du Bâtard, réaliste (relation à la mère, à la femme) (2). Ajoutons que cet élément primordial de la fiction romanesque, cette fiction première *pourrait-on dire, que nous trouvons* au premier plan de l'aventure œdipienne, à savoir le voyage, l'itinéraire vers la vérité et le sens, joue, dans le mélodrame, un rôle qui n'est pas moins essentiel. Tout récit est d'abord itinéraire. Itinéraire de retour, comme nous l'enseignent les épopées primitives, les *nostoï. L'homo viator* est en *marche vers son origine.*

La Lune et la pelote

Revenons à l'examen de ce qui est réellement en question dans l'appréciation du film de Bertolucci : *à savoir la nature du symbole*. Au cours de la même émission, quelqu'un évoqua le cas d'Hitchcock, et l'opposa à l'auteur de *la Luna*, en disant que, si Hitchcock *fait souvent du symbolisme* de l'inconscient le même usage que Bertolucci, il rend pourtant cet usage supportable grâce à son humour. Effectivement, la pelote de laine du début de *la Luna* pourrait être une idée hitchcockienne : est-il certain que *cela suffirait pour que l'image* soit appréhendée d'une façon fondamentalement différente par le spectateur ? Les images de ce genre ont-elles, vues par la *caméra d'Hitchcock, moins d'insistance*, sont-elles empreintes d'un caractère moins péremptoire — c'est le reproche adressé à Bertolucci — que dans le pro*logue de la Luna ?* L'humour a-t-il vraiment quelque chose à voir là-dedans ? Contrairement à ce qu'affirmait le participant à l'émission, nous prétendrons *qu'Hitchcock ne prend pas la* psychanalyse « moins au sérieux » que Bertolucci, puisqu'il la met au service de son art, du spectacle, qu'il la met en scène. Il ne faut pas *confondre* humour et dérision : si Hitchcock se moquait de la psychanalyse, il *n'en ferait* pas un objet proposé à la croyance du spectateur, l'un des supports de la crédibilité dramatique de son œuvre. L'humour n'exclut pas, chez le créateur non plus, le sérieux de la croyance.

Mais sans doute le débat est-il *engagé sur un mauvais terrain.* Car, si on peut attribuer à Hitchcock une idée comme celle de la pelote, il n'est pas possible d'en faire autant pour la scène qui suit, *celle de la lune et de la promenade à vélo.* Or c'est probablement cette scène qui possède une véritable dimension symbolique. Parce qu'elle est, avant tout, *sensation et image, image/sensation.*

Comment caractériser cette dimension symbolique ? Disons qu'elle est la survivance d'une espèce de langage originel, de prélangage (par rapport à celui dont use le discours rationnel), où la *sensation* tient la place du concept, l'association celle de la *représentation*, et, ce qui, au fond, résume tout, la chose celle du mot. Telle est la raison profonde, la véritable raison pour laquelle on peut dire de la pe*lote de Bertolucci que* c'est de la « psychanalyse de bazar ». Parce que, tout simplement, ce symbole n'en est pas un, que cette image n'est qu'une idée. Parce que cette *chose n'en est pas une, qu'elle* n'est pas présente en tant que chose, mais en tant que signe. Ce à quoi s'oppose le sens (possible), c'est-à-dire le symbole, ce n'est pas le *sentiment*, mais la signification. Cette pelote fait partie d'un système signifiant, *elle pointe*, désigne un objet unique, elle impose une lecture. L'image de la lune, qui évoque et perpétue une sensation passée, un *moment* vécu de l'enfance, mais *en même temps* les occulte et se substitue à eux, ne peut en conséquence renvoyer à un objet unique, fonctionner comme un signe. C'est une absence/présence, un objet *sursignifiant, saturé de* sens, et qui, ainsi, échappe à la signification. La pelote redouble, *souligne* de façon pléonastique la signification de la scène — celle-là même qu'on appelle, en psychanalyse, « primitive », — tandis que l'image de la lune, en *se répétant, instaure plutôt* un mécanisme de fuite, de dissolution, d'éparpillement du sens. Travaillée par la mémoire et l'affectivité, mais aussi par le *contact permanent avec le réel,* elle ne cesse de produire du sens, sans qu'il y ait possibilité de fixation. Le symbolique ouvre, débloque notre perception du réel : *c'est le religieux qui, s'emparant* du symbole, a fermé, bloqué cette perception, en transformant celui-ci en dogme, en vérité figée, en parole enseignée. Le vrai *symbole est du domaine* du peut-être. Avec lui, nous entrons dans l'univers de l'art.

(1) France-Culture, dimanche, de 19 h. 10 à 20 heures.

(2) Voir *Roman des origines et origines du roman*, coll. « Tel », Gallimard, 1976.

Le Monde

étranger

LA FIN DES TRAVAUX DU CONSEIL ATLANTIQUE

ASSURÉ DE L'APPUI DES MEMBRES DE L'OTAN

Washington demanderait au Conseil de sécurité de l'ONU des sanctions contre l'Iran

De notre envoyé spécial

Bruxelles. — C'est ce vendredi 14 décembre, en début d'après-midi, que se terminent les travaux du conseil de l'OTAN, qui auront été dominés par deux problèmes : l'installation en Europe occidentale de nouveaux missiles américains destinés à faire pièce à certaines armes eurostratégiques soviétiques, et les prolongements de la crise américano-iranienne.

On s'attendait que le communiqué mette en avant deux propositions occidentales de désarmement : une relance des négociations de Vienne sur la réduction des forces en Europe centrale (M.B.F.R.) — grâce notamment au retrait de trente mille Soviétiques et de treize mille Américains de la zone concernée — et la reprise en compte par l'alliance atlantique du projet français de conférence sur le désarmement en Europe. Cette idée a été développée jeudi après-midi par M. François-Poncet, ministre français des affaires étrangères, et n'aurait soulevé aucune objection majeure.

Le communiqué ne devrait contenir en revanche aucune référence directe à la crise iranienne. Pour bien souligner que l'OTAN n'entend pas élargir sa zone géographique de compétence, les ministres occidentaux ont préféré traiter ce sujet dans une déclaration séparée qui a été publiée jeudi (dernière édition du *Monde* du 14 décembre). Dans cette déclaration, les quinze ministres, tout en réaffirmant *« que leurs pays respectent pleinement l'indépendance des autres Etats et reconnaissent le droit de chaque peuple de déterminer ses options politiques, économiques et sociales (...), soulignent que toute prise d'otages, pour quelque motif que ce soit, constitue un procédé totalement inacceptable auquel la communauté internationale tout entière doit s'opposer fermement. »* En conclusion, les gouvernements concernés *« demandent instamment aux autorités iraniennes de libérer immédiatement, et sains et saufs, tous les membres de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran et de leur permettre de regagner leur pays. »*

L'affaire iranienne a été longuement abordée jeudi par M. Vance, qui va quitter Bruxelles relativement satisfait. Si la plupart des Occidentaux ont clairement indiqué au secrétaire d'Etat américain qu'ils ne verraient que de graves inconvénients dans l'intensification d'une guerre économique avec l'Iran — pour ne pas parler d'une intervention militaire américaine — ils ont aussi reconnu qu'un nouveau recours de Washington au Conseil de sécurité de l'ONU serait légitime. Un tel recours, précise-t-on de source française, serait justifié par le refus de l'Iran d'obtempérer à la résolution déjà adoptée par le Conseil et demandant à Téhéran la libération des otages américains. Ce recours serait basé sur les articles 39, 41 et 42 du chapitre 7 de la charte des Nations unies. Ces articles prévoient la possibilité de sanctions collectives (interruption des relations économiques, ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, et, si ces mesures se révélaient inadéquates, sanctions paramilitaires ou militaires), au cas où l'attitude d'un pays représenterait une grave menace pour la paix.

Que fera le Kremlin ?

Si Washington choisit bien, comme on le pense, cette voie, l'U.R.S.S. va se retrouver dans une position fort délicate au Conseil de sécurité, où elle dispose, tout comme les Etats-Unis, la Chine, la France et la Grande-Bretagne, d'un droit de veto. Utiliser ce droit, affirme-t-on du côté américain, reviendrait pour Moscou à se solidariser avec les preneurs d'otages de Téhéran et à commettre un acte particulièrement hostile à l'égard des Etats-Unis, ce qui ne manquerait pas d'avoir de très graves conséquences sur les relations américano-soviétiques et de compromettre pour longtemps la ratification des accords SALT 2. L'abstention soviétique dans cette affaire renforcerait en revanche l'isolement international de la révolution islamique, dont les excès se trouveraient ainsi condamnés non par les seuls Etats-Unis mais par l'ensemble de la communauté internationale.

L'après-midi de jeudi a été consacré par les quinze ministres occidentaux à compléter les offres de négociation sur le désarmement faites à l'U.R.S.S. Les propositions occidentales en la matière comprennent dorénavant trois volets :

- La proposition faite mercredi à Moscou d'engager avec Washington seulement des négociations dans le cadre de SALT 3 sur le problème des euro-missiles. Cette proposition ne concerne pas la France, qui se refuse à porter tout jugement sur l'installation de nouveaux engins nucléaires en Europe occidentale ;
- La relance des négociations de Vienne, voulue tout particulièrement par le chancelier Schmidt, mait toujours vue d'un mauvais œil à Paris, qui ne reprendra pas non plus à son compte le paragraphe du communiqué consacré à cette question ;
- La proposition française d'une conférence sur le désarmement en Europe (C.D.E.) qui réunirait les trente-cinq Etats signataires des accords d'Helsinki et qui ne porterait en principe que sur les armements conventionnels, la France craignant toujours de se voir entraîner dans une négociation qui mettrait en cause l'indépendance de sa force de frappe.

Dans son exposé, M. François-Poncet a expliqué notamment que Paris songeait à une opération en deux étapes : une première réunion, le plus tôt possible après la conférence de Madrid en 1980, qui porterait sur l'établissement de mesures de confiance strictes et contraignantes entre l'Est et l'Ouest, et une réunion à une date ultérieure sur les armements conventionnels.

Une nouvelle fois, le ministre allemand des affaires étrangères, M. Genscher, a appuyé la position française, *« qui correspond,* a-t-il dit, *à notre conviction que la confiance est géographiquement impossible à partager »*. Contrairement aux négociations M.B.F.R., la proposition française concernerait l'ensemble de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural. Elle a déjà été approuvée dans son principe par les membres du conseil européen ; l'idée d'une telle conférence a également été reprise dans un communiqué du pacte de Varsovie, mais on sait que Moscou voudrait inclure certaines armes nucléaires dans le champ de la négociation.

JACQUES AMALRIC.

Les sanctions selon la charte de l'ONU

Le chapitre VII de la charte des Nations unies est intitulé : *« Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression. »*

L'article 39 dispose que le Conseil de sécurité *« constate »* la situation ainsi décrite et décide quelles mesures seront prises. L'article 40 indique que le Conseil invite les parties à se conformer aux *« mesures provisoires qu'il juge nécessaires ou souhaitables »* et, *« en cas de non-exécution (...), tient dûment compte de cette défaillance »*.

L'article 41 déclare : *« Le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions (...). Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radio-électriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques. »*

L'article 42 ajoute : *« Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'article 41 seraient inadéquates (...), il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire (...). Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de membres des Nations unies. »*

LE P.C.F. APPELLE LES PARTIS ET ORGANISATIONS DE GAUCHE A UNE « RIPOSTE COMMUNE »

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a invité, le 13 décembre, divers partis et organisations de gauche — et notamment le parti socialiste, la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN — à se réunir samedi 15 décembre pour préparer ensemble une « riposte commune » à la décision de l'OTAN d'installer de nouveaux missiles américains en Europe.

Cette démarche fait suite à une déclaration, le même jour, du P.C.F. dans laquelle il est dit que la décision de l'OTAN sur les euro-missiles *« constitue un véritable défi aux peuples européens »*. *« Il faut faire vite pour en empêcher l'application »* et pour que *« s'expriment l'indignation et l'opposition du peuple français »*, ajoute cette prise de position.

Le bureau politique du P.C.F. déclare encore que la décision de l'OTAN *« vise en réalité à renforcer la domination des Etats-Unis sur l'Europe occidentale et* et à désigner celle-ci comme *« le terrain de la bataille atomique, tandis que le territoire américain se verrait épargné »*. Le P.C.F. demande *« l'ouverture immédiate de négociations permettant la réduction des armes nucléaires et conventionnelles »*.

- *Le soixante-dix-neuvième scrutin de l'assemblée de l'ONU*, pour pourvoir le siège latino-américain du Conseil de sécurité, vacant le 1er janvier 1980, n'a toujours pas permis, jeudi 13 décembre, de départager Cuba et la Colombie. Cuba reste en tête, mais avec sept voix de moins que la majorité des deux tiers requise. Cuba, refusant le partage du mandat de deux ans (ce qui s'est pratiqué dans le passé), les juristes de l'ONU estiment que le Conseil pourrait siéger, à partir du 1er janvier, avec quatorze membres au lieu de quinze, et que la Cour internationale de justice de La Haye devrait donner son avis sur cette situation. — *(A.F.P.)*

La défense américaine de l'Europe : une impasse

(Suite de la première page.)

Reste que c'est en fonction d'un déséquilibre militaire croissant au profit des Soviétiques que les Etats-Unis entendent imposer à leurs alliés l'installation sur leur sol de missiles nucléaires d'une portée moyenne *de 2 000 kilomètres. Le but déclaré* est de faire pièce à la mise en place du missile soviétique équivalent, le SS-20. Qu'en est-il exactement ?

Je me bornerai — pour éclairer les décisions du parti socialiste aussi bien que la réflexion des lecteurs du *Monde* — à quelques considérations intéressant l'équilibre nucléaire, le seul qui compte en dernier ressort.

***

Sur le plan stratégique, les accords SALT 2 ont défini une parité qui n'a d'ailleurs plus grand sens dans la mesure où l'U.R.S.S. et les Etats-Unis ont la possibilité de détruire plusieurs fois déjà la planète tout entière. Henry Kissinger l'a souvent souligné.

Au niveau des armes nucléaires dites de théâtre, la thèse du déséquilibre au profit des Soviétiques a aujourd'hui la force de l'évidence. Rappelons cependant que les systèmes eurostratégiques occidentaux à moyenne portée se composent de deux cents vecteurs pouvant atteindre les franges occidentales de l'U.R.S.S. et que la VIIe armée américaine dispose de sept mille armes nucléaires tactiques, dont les qualités technologiques l'emportent sur celles des Soviétiques. Les armes de la bataille nucléaire en Europe sont depuis longtemps à pied d'œuvre.

Reste le fameux SS-20 qui tient *sous son feu l'Europe et la Méditerranée.* Je n'entrerai pas dans le débat qui consiste à savoir si le SS-20 constitue réellement une novation technologique et s'il n'est pas d'ores et déjà détectable, et par conséquent destructible par les moyens de la technologie occidentale. Aussi bien le dogme de la supériorité soviétique dans le domaine des armements nucléaires de théâtre est-il battu en brèche tant par l'Institut d'études stratégiques de Londres — qui conclut dans l'état actuel des choses à l'équilibre — que par le général George Brown, président du comité américain d'état-major, qui, dans son rapport au Sénat des Etats-Unis (février 1978), inclinait en faveur d'une nette supériorité occidentale.

La véritable question concerne la capacité de riposte des forces de l'OTAN dans l'hypothèse d'une première frappe soviétique sur des objectifs essentiellement militaires. Hypothèse fort peu probable, mais sur laquelle il n'est pas possible de faire l'impasse.

On discerne mal en quoi l'installation en Europe de fusées américaines à moyenne portée modifiera la situation actuelle et assurera mieux la protection de notre continent.

Stationnées en Europe, dans la profondeur des océans ou aux Etats-Unis mêmes, les fusées américaines obéiront toujours à la décision du président des Etats-Unis. Dès lors qu'elles frapperaient le « sanctuaire soviétique », on ne voit pas ce qui retiendrait les Soviétiques de riposter sur Chicago ou Detroit plutôt que sur Francfort ou Birmingham. On ne discerne pas clairement en quoi l'Europe serait mieux protégée par les Pershing-2 qu'elle ne l'est déjà par les sous-marins Polaris. Ou plus exactement, on voit bien qu'elle ne le serait pas davantage.

Le projet d'installation des Pershing en Europe en dit plus long sur les incertitudes et les arrière-pensées des Etats-Unis que sur leur détermination à défendre l'Europe. Il officialise la stratégie du « découplage » et de la guerre « européenne », le problème de l'utilisation des fusées stratégiques U.S. ne se posant même plus.

S'il est vrai qu'une arme nucléaire « tactique » se définit essentiellement par le fait qu'on l'emploie chez les autres et toujours en dehors des « sanctuaires » couverts par la dissuasion « stratégique », on voit l'ambiguïté des Pershing « tactiques » ou « stratégiques » selon leur mode d'emploi : stationnées en Europe occidentale, elles pourraient frapper aussi bien les pays d'Europe centrale que l'U.R.S.S., selon la décision prise par les Etats-Unis.

L'incertitude croissante des doctrines d'emploi — dont on se plaît aujourd'hui à souligner qu'elle constitue un élément de la dissuasion — ne traduit-elle pas davantage l'incertitude des décideurs eux-mêmes, et en particulier des Etats-Unis, à risquer leurs villes pour assurer la protection des cités européennes ?

En vérité, l'affaire des Pershing illustre à merveille l'impasse de la défense « américaine » de l'Europe et la dépossession d'eux-mêmes qui frappe aujourd'hui les peuples de notre continent. Réduits à l'impuissance, spectateurs des marchandages planétaires des Deux Grands, culpabilisés à l'idée même qu'on pourrait leur reprocher de ne pas vouloir se défendre, craintifs cependant à la pensée que l'effort d'armement qu'on leur impose n'a peut-être pas d'autre fonction que de confirmer leur situation d'otages et de sceller leur servitude, nos malheureux peuples ballottés entre tant d'impulsions contradictoires ne sont plus capables de ressaisir les moyens qui leur permettraient de reprendre barre sur leur destin. Jamais la faiblesse de l'Europe, dépendant aussi bien pour ses approvisionnements et sa survie économique que pour sa survie physique des rivalités des Deux Grands, au Moyen-Orient, en Afrique, ou sur son sol, voué à leur servir de champ de bataille, n'a éclaté avec plus de *force qu'aujourd'hui.*

***

L'intérêt de la dissuasion française n'en apparaît que plus évident. Seule force de dissuasion stratégique dont la mise en œuvre ne dépend que d'une décision européenne, elle constitue à la fois, comme le dit le projet socialiste, un facteur de stabilité sur notre continent et un facteur d'indépendance pour notre pays.

S'il est un système d'armes qui mérite d'être modernisé, c'est celui-là. Il n'est pas possible, en effet, de ne pas considérer avec la plus grande méfiance la campagne de réarmement menée par les Etats-Unis dans le cadre de l'OTAN autant pour resserrer leur hégémonie sur des alliés de plus en plus tentés de suivre leur propre voie que pour alourdir encore le poids des handicaps dont souffre déjà l'économie soviétique.

On voit bien où est l'intérêt des Etats-Unis dans l'affaire des Pershing : à la fois moyen de contrôle sur l'Europe et sur l'U.R.S.S. On voit bien aussi l'intérêt des milieux de droite, qui n'entonnent le plus grand air de la menace soviétique que pour rendre plus désirable la protection américaine.

Mais on n'y voit pas l'intérêt de la France et pas davantage celui du socialisme, inséparable aussi bien de la détente que d'une véritable autonomie de l'Europe. Qui ne voit au surplus que la démocratisation de la société soviétique — comme l'indique le projet socialiste — ne progressera qu'avec la détente et que, inversement, toute nouvelle croisade contre l'U.R.S.S. ne saurait que resserrer l'étau du stalinisme ? Modernisation de la dissuasion française, effort inlassable pour réduire le niveau des armements en Europe, tels sont les deux axes d'une grande politique nationale.

***

Pour sortir de la spirale du réarmement et du retour à la guerre froide, une grande initiative est nécessaire. Changer les données du problème suppose la recherche d'un nouvel accord de sécurité collective en Europe, réduisant la menace qui découle de l'affrontement des blocs. Comment la défense de l'Europe pourrait-elle être l'"affaire des Européens aussi longtemps que des troupes étrangères y seront massivement stationnées ? Comment ne pas voir la nécessité d'une dénucléarisation progressive du centre de notre continent ? Face au triste spectacle d'un conseil atlantique pour l'essentiel résigné et docile, c'est cette voie novatrice, qui est au cœur du projet socialiste, qu'il convient d'explorer. Définir les orientations d'une politique extérieure qui s'affranchisse progressivement de l'emprise des blocs, affirmer des solidarités nouvelles avec les pays de l'Europe du Sud et de la Méditerranée, voilà qui demeure l'alternative à la politique de renforcement des blocs qui porte — n'en doutons pas, — à plus ou moins long terme, le suicide de l'Europe.

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT.

A TRAVERS LE MONDE

Cuba

- SEPT RESSORTISSANTS CUBAINS ont fait irruption jeudi 13 décembre peu après 17 heures, à bord d'une camionnette du service de santé cubain, dans le jardin de l'ambassade du Venezuela, à La Havane, pour y chercher asile. Le ministère vénézuélien des affaires étrangères a précisé à Caracas que *« la police cubaine postée dans la rue a vidé sur eux de nombreux chargeurs de mitraillettes, blessant grièvement le conducteur »*. L'ambassadeur du Venezuela à La Havane, M. César Rondon Lovera, a protesté contre *« l'agression policière contre le siège de l'ambassade »*. — *(A.F.P.)*

Egypte

- M. ABDALLAH ABDEL BARI, cinquante-quatre ans, a été nommé président du conseil d'administration du groupe de presse égyptien *Al Ahram*, en remplacement de Hamdi Gamal, décédé le 11 septembre dernier à New-York, d'une crise cardiaque. M. Abdel Bari, titulaire d'une licence ès lettre, était, depuis 1965, responsable du département de publicité du quotidien égyptien. De son côté, M. Ibrahim Nafeh a été nommé directeur de rédaction d'*Al Ahram*, en remplacement de Hamdi Gamal, qui cumulait ces fonctions avec celles de président du conseil d'administration. — *(A.F.P.)*

Etats-Unis

- LA COUR SUPREME a décidé jeudi 13 décembre de ne pas s'opposer à la dénonciation du traité de défense mutuelle entre les Etats-Unis et Taiwan, décidée il y a un an par le président Carter à la suite de la normalisation des relations avec Pékin. La plus haute instance judiciaire des Etats-Unis a en effet refusé, par sept voix contre deux, d'entendre une protestation déposée par plusieurs sénateurs et anciens sénateurs contestant l'autorité du président Jimmy Carter dans ce domaine, et arguant que le chef de l'exécutif devait obtenir l'accord du congrès avant de prendre une telle décision. Dans ses attendus, la cour souligne que cette question est de nature politique et qu'elle n'est pas du ressort du pouvoir judiciaire. — *(A.F.P.)*

Guinée Equatoriale

- LE ROI JUAN CARLOS effectue depuis le jeudi 13 décembre une visite de trois jours en Guinée-Equatoriale. L'Espagne, qui a été le premier pays à reconnaître le gouvernement du lieutenant-colonel Teodoro Obiang Nguema, apporte une importante aide économique et technique à son ancienne colonie, ruinée par onze années de dictature sanglante. Madrid avait suspendu ses relations diplomatiques avec Malabo en 1977, à la suite d'accusations portées par Macias Nguema contre le roi. — *(Reuter.)*

Indonésie

- UNE MISSION CHINOISE se rendra à Djakarta en janvier 1980 pour étudier les modalités d'une normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays, suspendues en 1967, a annoncé récemment le ministre indonésien des affaires étrangères. Selon M. Mochta Kusumaatmaja, il s'agit d'une initiative chinoise. Les entretiens porteront principalement sur le statut des Chinois résidant en Indonésie.

Nicaragua

- Mme NORA ASTORGA, procureur en chef des tribnaux spéciaux, a déclaré récemment que les quelque sept mille huit cents personnes arrêtées pour leur action à l'époque de l'ex-dictateur Somoza seraient jugées au cours de procès brefs *« mais justes »*. Selon Mme Astorga, les procès devraient commencer *« bientôt »* et pourraient être terminés dans *six mois ou un an au plus*. Le code en vigueur prévoit des peines maximales de trente ans de prison et la peine de mort n'existe pas. Mme Astorga, âgée de trente ans et mère de trois enfants, appartient au Front sandiniste de libération nationale depuis 1969. — *(U.P.I.)*

Ouganda

- LES TROUPES TANZANIENNES, qui ont participé au renversement du maréchal Amin, en avril, resteront stationnées pendant encore au moins deux ans en Ouganda, à la demande des nouvelles autorités locales, a annoncé, jeudi 13 décembre, l'agence tansanienne de presse. — *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

APRÈS LE REJET DU BUDGET EUROPÉEN

Des « douzièmes provisoires »

(Suite de la première page.)

Pourtant, la nuit précédente, après il est vrai plusieurs heures de tergiversations, ce conseil négociant avec une délégation de l'Assemblée avait accepté des concessions non négligeable pour aller à la rencontre des souhaits de celle-ci. Il avait donné son feu vert pour que le *« taux maximum »* d'augmentation des *« dépenses non obligatoires »* soit porté de 13 % à environ 20 %. Il en aurait résulté une augmentation supplémentaire de ces *« dépenses non obligatoires »* de 455 millions d'unités de compte *(2,64 milliards de francs)* par rapport à 1979, soit 200 millions d'unités de compte (1,16 milliard de francs) *de plus que ce qui* avait été prévu avant que ne s'engagent les tractations de mercredi soir.

Sur le plan agricole, *celui* à l'égard duquel les parlementaires avaient manifesté le plus d'intérêt, les Neuf avaient approuvé — à deux mots près — un *texte de compromis* rédigé par M. Danker (Pays-Bas), le rapporteur de la commission des budgets. Ils s'engagaient ainsi à décider, avant le début de la prochaine *campagne (c'est-à-dire avant* le 1er avril), un programme de réduction des dépenses de soutien agricole, *s'inspirant notamment des* suggestions faintes à ce sujet début novembre par l'Assemblée.

« Je dois noter un effort considérable dans le sens du compromis de la part du conseil », a constaté M. Dankert lui-même. *« A l'abri d'un drapeau presque blanc, le conseil des ministres a fait toute une série de concessions »*, a commenté, pour sa part, devant les journalistes, M. Debré. Ces concessions, bien réelles, qu'a rappelées quelques instant avant le vote, M. Lenihan, le nouveau ministre irlandais des affaires étrangères, président en exercice du Conseil, en essayant de convaincre l'Assemblée *« qu'il n'est pas sage de se lancer dans une opération de confrontation entre les institutions », n'ont pas suffi.*

La raideur de l'Assemblée

Quelles raisons ont invoquées les parlementaires pour justifier leur raideur ? Certains, à propos de l'agriculture, ont mis en doute la volonté du Conseil d'exécuter une véritable politique d'économies. *« Les Neuf ont refusé de séparer, de façon satisfaisante les décisions sur la politique d'économies et celles sur la fixation des prix de campagne »*, a ainsi fait valoir M. Lange (R.F.A.), le président socialiste de la commission des budgets.

C'est là un argument qui a souvent été mis en avant : à quoi pourrait servir, par exemple, de relever la taxe de co-responsabilité à laquelle sont assujettis les producteurs de lait, si le conseil — ceci annulant cela — décide dans le même temps un relèvement important du prix du lait ?

M. Scott-Hopkins (Grande-Bretagne), *le porte-parole du groupe conservateur*, s'est demandé, pour sa part, si *« le conseil ne cherchait pas simplement à noyer le poisson et à éviter d'avoir à s'attaquer effectivement aux problèmes agricoles »*. D'autres *ont mis en relief le manque de sens* politique dont a fait preuve le conseil dans cette négociation. M. Bangemann (R.F.A.), le président du groupe libéral, qui, pourtant, s'était déclaré favorable, dans les jours précédents, à la recherche d'un compromis avec le conseil, a reproché à celui-ci de ratiociner et a voté le rejet du budget, *« parce qu'il s'agit des droits du Parlement européen, dont le groupe libéral se veut solidaire »*. A propos de la négociation de la nuit, il s'est montré sévère : *« Nous voulions une solution politique ; le conseil s'en tenait à des subtilités juridiques et sémantiques. »*

Les socialistes français, qui, à quatre exceptions près (1), ont voté pour le rejet, comme le reste de leur groupe, estiment, ainsi que l'a déclaré M. Sutra en leur nom, que *« le budget est mauvais »*. Ils ne croient pas qu'agir ainsi équivaut à porter atteinte à l'« Europe verte ». *« Agriculteur et défenseur de la politique agricole commune, je vais,* a dit M. Sutra, *voter le rejet de ce budget, qui ne répond pas aux nécessités de l'époque. J'ai voté avec tous les socialistes français contre tous les amendements qui mettaient en cause la politique agricole commune. Aujourd'hui il ne s'agit pas de cela, mais du rejet d'un budget global qui ne répond en rien aux nécessités du moment. »*

Telle n'est pas l'opinion des autres parlementaires français, qui ont vu dans la tactique de rejet, recommandée à l'Assemblée par sa commission des budgets, le début d'une offensive contre le Marché commun agricole, doublée d'un coup de force institutionnel. *« La motion du socialiste Dankert aboutissait à la mise en cause de la politique agricole commune, autrement dit, à terme, à la ruine de milliers d'agriculteurs français »*, lit-on dans le communiqué publié à l'issue du vote par les députés communistes et apparentés français.

« Nous avons assisté à la conjonction de deux tendances, observent, pour leur part, les élus de la liste Dife (R.P.R.) (2). *La première est l'opposition à la politique agricole commune. Le budget retrace, comme il est de règle, les conséquences de cette politique ; diverses formations ont entendu renverser la règle et, en fixant aux dépenses agricoles communes une limitation forfaitaire, contraindre à la modification de cette politique — préalable pour certains de sa mise à mort. La seconde est la volonté de se servir de la procédure budgétaire comme d'un moyen de donner à l'Assemblée un pouvoir législatif... contre la lettre et l'esprit des traités. »*

Il est vrai que le zèle avec lequel les parlementaires britanniques (conservateurs aussi bien que travaillistes) ont milité en faveur du rejet du budget est de nature à faire comprendre le genre de craintes ainsi exprimées.

A l'évidence, les motivations des 288 parlementaires qui ont rejeté le budget sont loin d'être uniformes. La majorité de l'Assemblée souhaitait affirmer ainsi de façon spectaculaire son indépendance et son pouvoir. Au-delà des arrière-pensées, c'est un vote d'allégresse auquel on vient d'assister. Les applaudissements de l'hémicycle, à l'issue du scrutin, ne laissent aucun doute à ce sujet.

PHILIPPE LEMAITRE.

... NON..., JE SOIS DÉSOLÉ MONSIEUR LE MINISTRE, MAIS IL N'Y A PAS D'ARTICLE 49 ALINÉA 3.

(Dessin de CHENEZ.)

(1) Les trois représentants du CERES, Mme Charzat, MM. Motchane et Sarre, ainsi que M. Jaquet, se sont, eux, séparés du groupe socialiste et ont voté contre le rejet du budget.

(2) Cette déclaration est reproduite en tête de *la Lettre de la Nation* de ce vendredi 14 décembre.

● *M. Olivier Stirn*, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, se rendra en U.R.S.S. du 16 au 18 décembre, à l'invitation de M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères.

POINT DE VUE

La menace de banqueroute

par PIET DANKERT

Nous publions ci-dessous des extraits d'un article que M. Piet Dankert nous avait adressé à la suite de celui de Maurice Duverger (le Monde *du 13 novembre) intitulé : « Défendre l'Europe confédérale ». M. Piet Dankert, socialiste néerlandais, membre du Parlement européen, est l'auteur de la proposition présentée le 7 novembre et tendant à réduire les dépenses du budget agricole de la Communauté. Il est également responsable de la motion qui a abouti, le jeudi 13 décembre, au rejet global du budget présenté à l'Assemblée de Strasbourg par le conseil des ministres.*

QUE tous ceux qui sont attachés au principe de la souveraineté nationale soient rassurés, il n'y a jamais eu la moindre velléité de complot pour la supranationalité au sein de la commission du budget. *Il est apparu beaucoup plus* urgent, alors que les ressources propres de la Communauté sont, à *court terme, menacées d'épuisement,* de lancer un cri d'alarme pour dénoncer l'escalade dangereuse des *surplus agricoles, et d'ébaucher une* régulation propre à détourner la menace de l'engloutissement de *toute politique européenne dans le* gouffre des excédents laitiers. Qu'on ne voie pas dans cette image un *quelconque effet de langage,* les chiffres ne font que confirmer l'étendue du gâchis que couvre le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole. Qui ne s'est étonné qu'on déverse des fruits dans les *rivières* ou des légumes sur les routes ? Mais qui ne s'indignerait *en mesurant* que ces débordements ne sont rien comparés aux milliards d'unités de compte (1) que l'on verse à fonds perdus pour garantir le prix des productions laitières : 5 milliards d'unités de compte sur les 10 milliards consacrés aux dépenses agricoles au titre du budget 1979 ?

Plutôt que de revenir aux discussions byzantines sur les mérites et dangers respectifs d'une Europe confédérale ou supranationale, ne vaut-il pas mieux que le Parlement élu s'occupe de l'Europe des citoyens ? Or l'essentiel du pouvoir de l'Assemblée réside dans son autorité budgétaire qu'elle partage avec le conseil des ministres de la Communauté.

***

Il serait irresponsable que des députés, confrontés au déséquilibre d'un budget où les dépenses agri*coles, dépenses obligatoires décou*dant des traités, sont en passe d'absorber la totalité des dépenses *communes, ne cherchent pas de re*mède à une menace de banqueroute. L'inertie du Parlement ne pourrait *que le conduire à se départir* de sa responsabilité sur les dépenses structurelles, en même temps qu'elle *priverait* la *Communauté* de toute politique autre qu'agricole.

Au moment où nos économies *en crise ont,* plus que jamais, besoin du relais communautaire pour accroître l'efficacité d'entreprises aussi vitales que la politique industrielle, la défense de l'emploi, le soutien aux politiques énergétiques nationales, la réduction des disparités régionales, il n'est plus acceptable de sacrifier l'essentiel de nos ressources au soutien aveugle des marchés agricoles. Et comment justifier *l'injus*tice faite à l'énorme majorité des citoyens en leur faisant payer les *surplus produits inconsidérément par* cette petite frange du monde paysan que sont les éleveurs de bétail *laitier ? N'est-il pas logique que* les responsables de la plus grande partie des excédents, les gros éleveurs, *participent* au *financement* d'une politique agricole qu'on pourrait à ce prix amender ?

Le projet d'aménagement de la taxe de coresponsabilité laitière, à condition qu'on respecte le texte qui le complète en *modulant* la responsabilité de chaque producteur, depuis le petit paysan jusqu'à l'industriel laitier, doit pouvoir éviter toute incidence sociale négative. Il pourrait en outre, comme l'a suggéré M. Méhaignerie, être un premier pas vers une nouvelle orientation de la politique agricole commune par laquelle on transformerait les automatismes dangereux du système de la garantie en atout au service d'une agriculture plus efficace. L'idée du *ministre* français de transformer une partie de la taxe laitière en primes à élevage des races à viande en est un parfait exemple...

L'Assemblée doit assumer pleinement sa responsabilité budgétaire.

(1) Une unité de compte européenne est égale à 5,8 francs.

Le président de la République a reçu les lettres de créance des ambassadeurs d'Égypte, de Bahrein, du Vénézuela et du Nicaragua

Le président de la République a reçu, jeudi 13 décembre, les lettres de créance des ambassadeurs d'Egypte, de Bahrein, du Venezuela et du Nicaragua.

EGYPTE : le cœur et l'esprit du monde arabe.

M. Mohamed Kamal El Din Khalil, ambassadeur d'Egypte, a souhaité que la France apporte *« une contribution importante »* aux efforts de son pays pour une *« paix globale »* au Proche-Orient. Il a souligné la *« position particulièrement importante »* des deux pays dans le dialogue euro-arabe et dans l'*« admirable concept du trilogue euro-arabo-africain ». « Au-delà des vicissitudes actuelles qui ne sauraient durer*, a-t-il dit, *Le Caire reste le cœur et l'esprit du monde arabe. »*

M. Giscard d'Estaing a notamment répondu : *« S'agissant du conflit israélo-arabe, je pense au règlement d'ensemble qui peut seul instaurer une paix durable dans la région. Si nous demeurons (...) convaincus que ce règlement exige une participation de tous les intéressés, vous avez affirmé que les négociations engagées par l'Egypte n'étaient que le début d'un long processus qui doit conduire à la restitution des territoires occupés et à la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien. C'est bien l'objectif que doivent s'assigner tous nos efforts, afin que, la paix instaurée dans le respect des droits de chacune des parties, le peuple palestinien trouve la place qui lui revient dans la région. »*

[Né à Kalloub en 1921, M. Mohamed Kamal El Din Khalil est docteur en droit et en économique politique de l'université du Caire. Après avoir enseigné le droit à la Haute Ecole de police du Caire, M. Khalil est entré dans la carrière diplomatique en 1957. Il a été successivement chargé d'affaires à Londres (1959-1961), ambassadeur en Jordanie (février 1964 à octobre 1966) et ambassadeur au Soudan (octobre 1960 à octobre 1971), avant d'être nommé en 1972 sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères.]

BAHREIN : la sécurité du Golfe.

M. Salman Abdul Wahab Al Sabagh a remis à M. Giscard d'Estaing une lettre de l'émir de Bahrein, Isa Bin Salman Al Khalifa, dans laquelle celui-ci se montre *« particulièrement désireux de maintenir et de renforcer les relations cordiales »* entre son pays et la France.

Le président de la République, après avoir confirmé sa visite à Bahrein au printemps prochain, a déclaré :

« Vous connaissez notre conviction selon laquelle un règlement durable du conflit israélo-arabe ne pourra être fondé que sur la reconnaissance, par toutes les parties, de leurs droits légitimes respectifs et, notamment, de ceux du peuple palestinien dont le sort est au cœur même du conflit. De même, nous souhaitons que, par leurs efforts propres, les Etats riverains du Golfe préservent la sécurité et la stabilité d'une zone traditionnelle d'échanges et de rencontres qui est devenue un des axes les plus sensibles du monde. »

[M. Salman Abdul Wahab Al Sabragh, né en 1922, a fait ses études à l'université du Caire. Il a assumé différentes fonctions dans les secteurs bancaire et commercial à Bahrein et a été ambassadeur à Badgad de juin 1975 à août 1979.]

VENEZUELA : une meilleure répartition des profits.

L'ambassadeur du Venezuela, M. Fernando Jose Paredes Bello, a évoqué la nécessité de lutter pour *« améliorer les conditions de vie de la planète en obtenant une meilleure répartition des profits grâce à une production et à fits grâce à une production et à une consommation plus équilibrées »* Il a souligné la volonté de son pays — qui présidera l'OPEP à partir du 1er janvier, — d'œuvrer pour un nouvel ordre économique international *« fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre les Etats ».*

« Je suis convaincu, a répondu M. Giscard d'Estaing, *que le voyage que le président Herrera Campins effectuera prochainement en France marquera nettement notre volonté de donner aux relations entre nos deux pays la pleine dimension qu'appellent leurs liens traditionnels et la coopération qu'ils ont déjà engagée ».*

[M. Fernando José Paredes Bello, né le 6 mars 1927, est diplômé d'une école militaire d'aviation aux Etats-Unis (1947). Il a été plusieurs fois emprisonné pendant la dictature de Perez Jimenez, de 1952 à 1958. Lieutenant-colonel en 1964, général de division en 1975, attaché de l'air à Londres, puis à Paris (1972), chef d'état-major de l'armée de l'air en 1974. Il a été ministre de la défense en 1975 avant d'être nommé ambassadeur à Paris.]

NICARAGUA : une croisade pour la démocratie.

L'ambassadeur du Nicaragua, M. Alejandro Serrano Caldera, a souhaité que l'œuvre de reconstruction et la *« croisade pour la démocratie »* entreprises par son gouvernement soient soutenues *« par les peuples qui croient dans la valeur de l'être humain et le respect de la souveraineté et de l'autodétermination. Nous l'espérons particulièrement de la part de la France, qui a donné au monde l'exemple de sa révolution et la déclaration des droits de l'homme »*, a-t-il ajouté.

Le peuple du Nicaragua, a répondu M. Giscard d'Estaing, a *« mené un combat courageux pour faire prévaloir la cause de la liberté, de la démocratie et de la justice. Il s'est ainsi ouvert une ère nouvelle que la France considère avec sympathie et amitié »*. Il peut être assuré de la *« solidarité »* de la France *« dans le processus de rénovation en marche ».*

[M. Alejandro Serrano Caldera, né en 1938 à Managua, *docteur en droit* a été professeur de philosophie du droit (1965-1974), secrétaire général de l'université autonome de Managua (1968-1974) et conseiller pour l'Amérique latine de l'Organisation internationale du travail à San-José-de-Costa-Rica (1974-1976), puis à Lima (1977-1979).]









EUROPE

Union soviétique

Les clients doivent s'adapter aux lunettes disponibles

De notre correspondant

Moscou. — A l'écoute des besoins de la population, M. Leonid Brejnev a récemment dénoncé dans son discours devant le comité central le manque de toute une série de produits d'usage quotidien, fil, aiguilles, langes, savon, etc. Il n'a pas pu tous les citer, et il a notamment passé sous silence les montures de lunettes auxquelles l'hebdomadaire *Ogoniok* vient de consacrer plusieurs articles. Dans ce secteur industriel, la situation laisse beaucoup à désirer, et l'exemple est d'autant plus significatif qu'il montre comment le système de planification aggrave lui-même la pénurie.

L'Union soviétique aurait besoin chaque année de 28 millions de montures. Elle n'en produit que 20 millions, et encore cette quantité n'est-elle pas entièrement utilisable. Dans une grande usine de Kharkov, dont la production est d'ailleurs en baisse de 10 %, des montures fabriquées vont au rebut. Dans certains magasins d'optique, la moitié des montures ne correspond pas aux normes. Sans doute les entreprises organisent-elles régulièrement des expositions de leurs nouvelles créations, mais il faut deux à trois ans entre la mise au point d'un modèle et sa production en série. Entre-temps, il risque d'être démodé et d'aller rejoindre le stock des invendus.

Des invendus

A vrai dire, les montures les plus laides ou de qualité la plus médiocre se vendent aussi *puisqu'il n'y en a pas d'autre »,* écrit *Ogoniok.* Il y a pourtant des invendus en grande quantité, ce qui amène les responsables du Gosplan à penser que les magasins d'optique croulent sous les montures. Aussi ont-ils *décidé de diminuer les objectifs de production,* de réduire les moyens de financement alloués à l'industrie optique, provoquant ainsi délibérément une baisse de la production qui accroît la pénurie...

L'absurdité de la situation atteint au grotesque quand on sait que les opticiens proposent *jusqu'à* la moitié des lunettes déjà toutes prêtes. Aussi *« est-il presque impossible de trouver les lunettes dont on a besoin. Les unes ont de vilaines montures, les autres de mauvais verres correcteurs. L'usine a monté des verres comme si c'étaient des vitres de maison »,* explique l'hebdomadaire. Conséquence *stupide dans un pays où l'on manque* aussi de certaines catégories de verres correcteurs : les clients finissent par acheter les montures qui leur plaisent avec n'importe quelles lentilles. A peine sortis du magasin, ils les cassent et retournent faire monter celles qui correspondent à leur défaut de vision. *« Est-il tolérable,* se demande *Ogoniok, de produire en abondance des lunettes et d'y adapter ensuite les clients ? La logique souffle une autre solution : choisir d'abord une monture et ensuite monter les verres nécessaires. »*

L'article propose l'organisation de ventes sur commandes dans des magasins dépendant directement des usines. Ce système permettrait d'éviter les inconvénients d'un circuit de distribution déficient. Il faut toujours faire la queue dans les magasins d'optique. Dans certains, il est même impossible de s'approcher du comptoir. Quand on réussit à s'adresser à une vendeuse, le dialogue est en général très bref : *« Si cette monture ne vous plaît pas, laissez choisir les autres. Vous n'êtes pas seul ici. »* Et le client perd sa place dans la queue. Dans ce même magasin, ajoute *Ogoniok,* certains clients n'attendent pas. Ils interpellent, par le diminutif de leur prénom, les vendeuses qui sortent de derrière le comptoir des montures invisibles, même dans la vitrine.

Bien que *« de nombreux ministères déploient beaucoup d'efforts pour aggraver la mauvaise qualité des montures »* (les chimistes ne livrent pas les matières plastiques et l'industrie mécanique les machines-outils nécessaires), les besoins devraient être globalement satisfaits en 1982. Mais rien n'indique que les « défauts » dénoncés par *Ogoniok* auront été éliminés et que les Soviétiques pourront trouver, sans recourir à divers artifices, les lunettes qui leur conviennent.

DANIEL VERNET.

● LE COMPTE-RENDU DU PROCES des six membres du VONS (Comité pour la défense des personnes injustement poursuivies), qui s'est déroulé en octobre, à Prague, va être très prochainement publié aux éditions Maspéro, ont indiqué, lundi 10 décembre, les avocats français des accusés tchèques. Ce même compte-rendu, rédigé à Prague, sera également porté au théâtre par l'Association internationale pour la défense des artistes (AIDA), créée par Ariane Mnouchkine et Patrice Chéreau. La première représentation de ce spectacle aura lieu le 19 décembre, à la Cartoucherie de Vincennes, soit à la veille du procès en appel.

République fédérale d'Allemagne

Le chancelier Schmidt souhaite évoquer les problèmes du désarmement avec M. Honecker

De notre correspondant

Bonn. — Au cours d'une interview devant les caméras de la première chaîne ouest-allemande de télévision, le chancelier Schmidt a confirmé le 13 décembre qu'il se rendra prochainement en R.D.A. et qu'une visite de M. Honecker en République fédérale est prévue. Aucun lieu et aucune date ne sont encore définitivement fixés pour l'une ou l'autre de ces visites.

En fait deux rendez-vous possibles sont discutés dans les milieux politiques de Bonn lorsqu'il s'agit du voyage de M. Schmidt dans « l'autre Allemagne ». Si les autorités est-allemandes veulent éviter les démonstrations un peu trop enthousiastes qui ont salué M. Willy Brandt à Erfurt en 1971, celles de Bonn souhaitent que le voyage de M. Honecker en R.A.F. ne s'accompagne pas de manifestations hostiles qui ne serviraient pas à améliorer les rapports entre les deux Allemagnes. tqRadio,-5raCte

Le chancelier Schmidt a souligné au cours de son interview qu'aucn thème ne sera exclu de ses conversations avec M. Honecker et qu'il pourrait évoquer les problèmes du désarmement, bien que ni l'un ni l'autre ne puissent jouer un rôle décisif dans les échanges que l'Est et l'Ouest vont amorcer sur ce sujet. Il ne s'agira donc pas de véritables négociations bilatérales sur le désarmement. Selon les milieux politiques de Bonn, M. François Poncet aurait exprimé quelque crainte à cet égard lors de la rencontre de Bruxelles.

Le chancelier Schmidt n'en a pas moins saisi l'occasion pour souligner que toutes les conversations touchant le problème des armements en Europe ne sauraient se dérouler que sur la base d'un équilibre militaire réel entre les dex camps. A son avis, c'est précisément ce que vient de favoriser le Conseil atlantique de Bruxelles en décidant de prendre les mesures nécessaires pour répondre à la supériorité que les Soviétiques se sont assurée dans le domaine nucléaire, tout en offrant au Kremlin de négocier une limitation des armements aussi bien en ce qui concerne l'arsenal atomique que les forces conventionnelles.

JEAN WETZ.

Grèce

L'agitation universitaire s'étend à tout le pays

De notre correspondant

Athènes. — Un vent de fronde souffle sur les universités grecques. L'Union nationale des étudiants, contrôlée par des organisations de gauche, ayant annoncé l'occupation des facultés et des grandes écoles du 17 au 19 décembre, le gouvernement avait répliqué par leur fermeture, jusqu'au 24 décembre, c'est-à-dire les vacances de fin d'année. L'Union nationale des étudiants n'a pas voulu se laisser prendre de vitesse et a décidé d'occuper immédiatement tous les locaux universitaires. Elle réclame l'abrogation de la loi de réforme de l'enseignement supérieur. Le parti socialiste PASOK soutient les étudiants.

Au mois d'août, de violentes bagarres se sont déroulées devant l'université d'Athènes, en plein centre de la capitale. L'agitation s'est précisée en octobre à Janina et à Patras. Elle n'a pas cessé depuis, tant à Athènes qu'à Salonique, et à l'Ecole polytechnique de la Thrace. Des professeurs ont été bousculés par des étudiants mécontents. Le 5 décembre dernier, la section chimie de la faculté des sciences d'Athènes était occupée par les étudiants, et le lendemain celle de géologie. En Thrace, l'Ecole polytechnique était occupée le 6 décembre. Le 11 décembre, le parquet d'Athènes a engagé des poursuites contre les responsables de l'occupation des locaux universitaires et contre les étudiants qui, le mois dernier, ont molesté un professeur de physique et de chimie.

Le gouvernement a décidé de faire preuve de fermeté afin d'éviter que l'agitation actuelle ne dégénère en actions plus violentes. De son côté, l'Union nationale des étudiants est fermement décidée à obtenir l'abrogation de la loi de réforme, et devait organiser, ce vendredi 14 décembre, une manifestation devant le ministère de l'éducation nationale.

Pour le gouvernement, ces réformes sont indispensables, car la majorité des professeurs et des étudiants, soucieux de poursuivre des études normales, seraient exaspérés par le laxisme sévissant actuellement dans les universités. Ces dernières ne seraient plus que des centres d'examens, où les professeurs et assistants ne seraient plus en mesure d'assurer des cours réguliers permettant de préserver le niveau et la qualité de l'enseignement supérieur.

Eliminer les étudiants « ad æternam »

La loi de réforme supprime la troisième session annuelle d'examens, session dite de repêchage, que les étudiants avaient obtenue après de longues années de lutte. La loi supprime également le droit de reporter d'une année à l'autre les matières n'ayant pas donné lieu à des examens.

Une limite est fixée aux années d'études, qui ne pourront plus excéder six à sept ans. Cette dernière mesure tend à éliminer les étudiants *« ad aeternam »* dont certains, comme à Janina, approchent allègrement de la quarantaine.

L'Union nationale des étudiants combat en bloc toute la loi de réforme qualifiée d'anticonstitutionnelle et soutenue par une partie du corps enseignant, réclame son abrogation et la mise au point d'une loi-cadre tenant compte des réalités grecques. Les opposants soutiennent que la loi de réforme tend à créer un moule destiné à former des technocrates marqués par l'idéologie bourgeoise et consacrée à la défense du système social en place. Enfin, les étudiants contestataires dénoncent les atteintes portées au droit d'asile universitaire et la volonté du pouvoir de pénaliser les actions engagées par les associations d'étudiants afin de faire triompher leurs revendications.

MARC MARCEAU.

Espagne

DEUX MANIFESTANTS SONT TUÉS, A MADRID LORS D'AFFRONTEMENTS AVEC LA POLICE

Madrid. *(A.F.P.).* — Deux personnes ont été tuées et plusieurs autres dont six policiers, plus ou moins grièvement blessées, jeudi 13 décembre dans la soirée, à Madrid. A l'issue d'une manifestation organisée par les syndicats contre le projet de statut des travailleurs. Des manifestations identiques se sont déroulées dans le calme à Barcelone, Saragosse, Lerida et Gerone, groupant de 1 000 à 15 000 personnes.

A Madrid, environ 20 000 étudiants avaient manifesté auparavant pour protester contre le projet de loi sur l'autonomie universitaire. Puis les commissions ouvrières (syndicat proche des communistes) ont fait défiler 300 000 personnes (100 000 selon la police).

Les heurts se sont produits à l'issue de cette seconde manifestation à laquelle de nombreux étudiants s'étaient finalement joints. Selon le gouverneur civil de Madrid, les incidents sont l'œuvre de 300 à 400 personnes qui ont *« tenté de faire partie de la manifestation des travailleurs »* et que le service d'ordre syndical a « repoussées » hors du cortège autorisé par la police.

Ces *« provocateurs »,* affirme le gouverneur, ont ensuite interrompu le trafic dans la rue Meson-de-Paredes, au sud de Madrid, et dressé des barricades, lançant des pierres sur les policiers qui tentaient de les disperser. Le plus grave incident a eu lieu lorsque des manifestants ont encerclé une jepp de la police : les policiers ont alors tiré pour se dégager, tuant José-Luis Montanes, vingt-trois ans, et Emilio Martinez, vingt-deux ans.

Il s'agit des plus graves affrontements qu'ait connus Madrid depuis plusieurs années, a déclaré un porte-parole de la police,

Grande-Bretagne

UNE ÉLECTION PARTIELLE CONFIRME LE RECUL DES CONSERVATEURS

(De notre correspondant.)

Londres. — Sept mois après l'accession au pouvoir de Mme Thatcher, la première élection partielle de la législature confirme les derniers sondages d'opinion indiquant un recul des conservateurs. Le résultat de l'élection du sud-ouest Hertfordshire n'a provoqué aucune surprise, mais, étant donnée la baisse sensible de la participation électorale (48 % au lieu de 80 % en mai 1979), il est difficile de tirer des conclusions définitives sur le sens du scrutin. Les conservateurs gardent leur siège avec une majorité sensiblement réduite (6 772 contre 16 321 en mai 1979).

Pour les libéraux, le scrutin est *décevant* : leur candidat n'arrive qu'en troisième position, mais avec un nombre de voix à peu près égal à celui de mai dernier.

Les travaillistes se maintiennent en deuxième place, mais avec un nombre de voix réduit d'un peu plus d'un tiers (10 259 contre 16 784 en mai 1979) ; ainsi ils estiment le résultat encourageant dans la mesure où le Labour s'impose toujours à l'électorat comme la seule alternative au gouvernement conservateur, jugé en perte de vitesse.

L'optimisme des travaillistes est entretenu par le dernier sondage Gallup publié dans le « Daily Telegraph » du 14 décembre indiquant une baisse de popularité de Mme Thatcher. Les mécontents passent, de septembre à décembre, de 45 % à 51 %. Les neuf cent vingt-six personnes consultées se sont prononcées à 38 % pour les conservateurs (40,5 % en septembre), 42 % pour les travaillistes (45 % en septembre), 18 % pour les libéraux (12 % en septembre). L'avance des travaillistes, qui aurait pu augmenter compte tenu des mesures impopulaires prises par le gouvernement, a légèrement diminué, passant de 4,5 % en novembre à 4 % en décembre.

HENRI PIERRE.

AMÉRIQUES

Canada

Des élections générales pourraient avoir lieu en février

(Suite de la première page.)

Dans le domaine constitutionnel, M. Clark s'est dit déçu de ne pouvoir faire la preuve que son fédéralisme « souple » et fondé *sur la concertation* était plus rentable que le « *fédéralisme à coups de menaces* » de M. Pierre Elliott Trudeau.

Dans les rangs libéraux, la tournure des événements défie la logique. En novembre, M. Trudeau annonce qu'il démissionne de son poste de chef du parti. Immédiatement, les dirigeants libéraux décident de tenir un congrès pour désigner un nouveau leader en mars prochain. Apparemment, ils partent de l'hypothèse que le gouvernement conservateur ne serait pas renversé, du moins avant l'été prochain.

Que va-t-il se passer maintenant ? M. Trudeau peut-il revenir sur sa décision ? Des déclarations récentes laissent supposer que le principal intéressé n'en a nullement l'intention. La nomination d'un chef intérimaire est une solution concevable, mais elle ne semble pas *a priori* sourire aux élus ni aux dirigeants libéraux. La solution est peut-être d'avancer à janvier la tenue du congrès ou du moins d'un mini-congrès, afin que les militants puissent se rassembler autour d'un leader capable de reprendre le pouvoir aux conservateurs. Les espoirs des libéraux d'écourter leur séjour dans l'opposition ont d'ailleurs été ravivés récemment à l'occasion d'un sondage Gallup qui leur était très favorable.

Le vote de jeudi soir vient donc bouleverser tous les plans en *même temps* qu'éveiller tous les espoirs dans les rangs de la formation de M. Pierre Elliott Trudeau. La partie ne sera cependant pas facile, d'autant plus que certaines séquelles de la défaite du 22 mai sont encore présentes.

Les néo-démocrates entendent toutefois profiter de l'occasion pour augmenter le nombre de leurs représentants à la Chambre des *communes*. Bien implantés dans l'Ouest, les sociaux-démocrates canadiens n'arrivent cependant pas à s'imposer dans d'autres régions, notamment au Québec. Mais ils risquent de porter aux yeux des électeurs une partie de la responsabilité de la crise. Le 22 mai dernier, les Canadiens mettaient fin à une campagne électorale qui avait duré près de deux ans, à cause des hésitations de M. Trudeau. Nul doute que ces mêmes électeurs ne voient pas d'un bon œil l'obligation de devoir se replonger dans la préparation d'un autre scrutin fédéral en moins d'un an. En pareille occasion, par le passé, les Canadiens se sont montrés plutôt sévères à l'égard du ou des partis qui avaient renversé le gouvernement en place.

Enfin, chacun se demande quelles conséquences auront ces nouvelles élections sur le référendum que le gouvernement du Québec entend tenir au printemps prochain sur l'avenir politique de la province.

ALAIN BORGOGNON.

LE CRÉDIT SOCIAL : un parti populiste de droite en déclin.

Souvent comparés aux poujadistes *français*, les *créditistes* canadiens ont connu des succès importants dans les provinces anglophones de l'Ouest avant de s'implanter au Québec dans les années 50. Les cinq députés créditistes élus au Parlement *fédéral*, le 22 mai dernier, viennent tous du Québec, où ce parti est cependant en sérieuse perte de vitesse depuis la mort, *en 1976, de son dirigeant, M. Réal* Caouette.

Fondé en 1935 par un ingénieur d'origine britannique, le major C. H. Douglas, le Crédit social enregistre d'importants succès en Alberta, où il prend *le pouvoir cette année-là*. Ce mouvement populiste inquiète les milieux d'affaires malgré son anticommunisme. Les classes moyennes des régions en voie d'urbanisation et la population rurale sont attirées par un parti qui dénonce la domination de la grande finance et l'accentuation des contrôles bureaucratiques de l'Etat moderne.

C'est précisément sur ce dernier point que les créditistes ont voulu faire connaître leur *désaccord avec le gouvernement* conservateur qu'ils ont contribué à renverser en s'abstenant de participer au vote sur la motion de censure présentée par les néo-démocrates (N.P.D.). Les créditistes s'opposaient, en effet, à la hausse de la taxe fédérale sur l'essence annoncée dans le budget. Ils avaient jusqu'à présent permis aux conservateurs *de se maintenir au pouvoir en* votant contre quatre motions de censure déposées par l'opposition combinée du parti libéral et du N.P.D.

La Colombie britannique est la seule province actuellement *dirigée par un gouvernement* créditiste.

La Cour suprême déclare inconstitutionnelle la loi faisant du français la seule langue officielle du Québec

M. René Lévesque, premier ministre du Québec, a qualifié de « cruelle et insultante » la décision prise jeudi 13 décembre par la Cour suprême du Canada de déclarer inconstitutionnelle la loi faisant du français la seule langue officielle de la province.

L'arrêt de la Cour démontre « à quel point la Constitution canadienne de 1867 peut servir à bloquer l'évolution du Québec », a précisé M. Lévesque au cours d'une conférence de presse. Cette décision indique l' « urgence qu'il y a pour le Québec d'aboutir à un nouvel accord avec le reste du Canada, basé sur l'égalité », a conclu le premier ministre.

Correspondance

Montréal. — La Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnels deux chapitres de la loi 101 qui *fait* du français *la seule langue* officielle au Québec. Par la même occasion, et dans le même esprit, la *Cour suprême a également annulé* une loi du Manitoba votée en 1890, qui consacrait l'anglais comme *seule langue officielle dans cette* province.

Les implications juridiques et politiques de ce jugement sont importantes. Au Québec, l'Assemblée nationale va être obligée d'adopter dans les meilleurs délais des correctifs pour que la langue anglaise retrouve un statut égal à la langue française dans deux secteurs : les tribunaux et le Parlement. Les deux cent cinquante-huit lois votées depuis l'adoption de la charte de la langue française en 1977 sont maintenant caduques jusqu'à ce que l'Assemblée nationale les adopte à nouveau, en anglais cette fois.

La décision de la Cour suprême devrait entraîner de vives réactions de *la part du gouvernement* de M. Lévesque, réactions qui vont s'inscrire dans la stratégie pré-référendaire *du parti québécois. Dans les rangs* fédéralistes, il est évident que ce jugement va être utilisé dans l'optique de la lutte contre le gouvernement de M. Lévesque à l'occasion *du référendum du printemps prochain.*

En ce qui concerne le Manitoba, toutes *les lois votées* par *le* Parlement de Winnipeg depuis 1890 sont déclarées illégales. C'est un Franco-*Manitobain de Saint-Boniface*, qui avait entrepris il y a deux ans de contester devant les tribunaux la *validité d'une contravention rédigée* uniquement en anglais, qui a déclenché cette révision juridique. Sans être négligeable pour autant, l'impact politique de la décision de la Cour suprême est cependant moindre au Manitoba qu'au Québec.

Dans la capitale fédérale, on se félicite, bien sûr, de ce que la décision de la Cour suprême confirme les dispositions de l'Acte de l'Amérique du nord britannique de 1867, qui stipule que les Parlements des provinces et les tribunaux doivent fonctionner en français et en anglais. D'autre part on accueille avec soulagement à Ottawa le fait que les juges fédéraux déclarent inconstitutionnelles en même temps une loi du *Manitoba de 1890* et *la loi 101* du Québec. La double décision de la Cour suprême atténue par avance *une confrontation directe entre le* gouvernement fédéral et celui de la province francophone. — A. B.

LA LOI 101

Adoptée après d'âpres débats conduits par l'opposition libérale, la charte de la langue française (loi 101) a déjà eu des effets importants *sur l'utilisation du français dans* de nombreux secteurs au Québec.

Les plus grandes résistances *sont apparues dans* le domaine de l'éducation, où certains groupes anglophones se sont vivement opposés aux dispositions *obligeant la très grande majorité* des enfants à s'inscrire dans les écoles françaises. Ces dispositions avaient pour objectif d'orienter les immigrants nombreux vers les écoles françaises, alors qu'ils avaient naturellement tendance à se joindre à la minorité anglophone. Le gouvernement, dirigé par le Parti québécois, voulait ainsi éviter *le déséquilibre qui se produirait* inévitablement à long terme au bénéfice des anglophones, qui représentent 20 % de la population du Québec.

Selon le Parti québécois, la charte de la langue française doit du Québec « une province aussi française que l'Ontario est anglaise ». Les travaux de *l'Assemblée nationale* et les activités des tribunaux se font maintenant en français, mais l'anglais n'est pas exclu pour autant. Enfin, l'affichage public devrait devenir entièrement français au début des années 80.

Chili

DÉMISSION COLLECTIVE DU GOUVERNEMENT

Santiago *(A.F.P.)*. — Tous les ministres chiliens ont présenté, *jeudi 13 décembre au soir*, leur démission au président de la République, le général Augusto Pinochet, a-t-on annoncé officiellement à Santiago.

Dans les milieux gouvernementaux, on indique que cette démission *collective et le remaniement* qui s'ensuivra n'ont rien à voir avec une crise ou une modification de la ligne politique du régime. Le président Pinochet avait récemment et à plusieurs reprises écarté toute ouverture. Le 12 décembre, il a affirmé à une revue chilienne qu'il souhaitait pour son pays une « démocratie » sans partis politiques (*le Monde* du 14 décembre).

Le cabinet démissionnaire avait été mis en place en avril 1978. Les civils y étaient majoritaires. Un *remaniement avait eu lieu en* décembre de la même année et concernait les portefeuilles de l'économie, des mines, du logement et du travail.

[La « démission » du gouvernement chilien a été voulue par le président Pinochet et ne résulte nullement d'un quelconque esprit d'indépendance de ses ministres. Une ouverture démocratique semble exclue. On peut donc penser que le président Pinochet va, une fois de plus, procéder à une remaniement « technique ». De nombreux ministres devraient être reconduits sans qu'il faille nécessairement donner une signification politique au départ des autres.]

AFRIQUE

Rhodésie

Un millier de manifestants ont réclamé la reconnaissance immédiate du Front patriotique

L'autorité de lord Soames, gouverneur britannique de la Rhodésie, a été ouvertement contestée pour la première fois, jeudi 13 décembre, par un millier de jeunes manifestants africains, qui ont réclamé, à Salisbury, la levée de l'interdiction qui frappe les deux branches du Front patriotique (la ZANU de M. Mugabe et la ZAPU de M. Nkomo). D'autre part, un communiqué militaire rhodésien a annoncé, jeudi soir, que la guerre a fait trente-sept morts depuis la prise de fonctions de lord Soames (dix-huit guérilleros, six « collaborateurs des terroristes », quatre soldats des forces de Salisbury et neuf civils noirs).

Alors que le gouverneur britannique entame sur place ses consultations (il a reçu jeudi l'évêque Muzorewa, ainsi que les chefs de la police, de l'administration et de l'armée de l'air de Salisbury), les négociations *de Lancaster* House entre le gouvernement britannique et le Front patriotique semblent près d'aboutir.

La Maison Blanche a annoncé, *de son côté*, que le président Carter se prononcerait sur une levée des sanctions économiques contre la *Rhodésie en début de semaine* prochaine. L'Australie a adopté une attitude identique, tandis que la Nouvelle-Zélande a déjà déclaré qu'elle n'applique plus ces sanctions depuis la prise de fonctions, mercredi, de lord Soames.

UNE « IMMENSE ATTENTE »

De notre envoyé spécial

Marandellas. — « *Pour nous, l'arrivée d'un gouverneur britannique ne change rien. Bien sûr, nous ne l'accueillons pas avec enthousiasme. Mais, en soi, l'événement n'a guère d'importance. Ce qui compte, c'est le retour éventual de la paix et le résultat des élections.* » Andrew Bennett, la cinquantaine distinguée, possède 240 hectares au cœur des « terres blanches ». Isolée au bout d'une piste, sa ferme se trouve près de Marandellas, à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de Salisbury. Le sol, très fertile, donne un maïs et un herbage excellents. Une centaine de personnes, réparties en vingt-cinq familles, vivent sur son *exploitation*, et *travaillent* dans sa champignonnière.

Pour le couple de fermiers, ardents partisans de M. Ian Smith depuis quinze ans, la déclaration unilatérale d'indépendance (UDI) reste, avec le recul, une initiative bénéfique ; « *L'imposition des sanctions économiques nous a contraints à donner un coup de fouet à l'industrie, à diversifier nos productions. Regardez ma voiture — une GS Citroën, — 45 % de ses pièces détachées ont été fabriquées en Rhodésie. Dans l'industrie secondaire, nous avons réalisé des choses fantastiques. Sans l'UDI, notre pays serait devenu une autre Zambie.* » Toutefois, Andrew Bennett reconnaît que l'indépendance unilatérale n'aurait pas pu durer encore très longtemps en raison, notamment, de l'accroissement continu et rapide de la population noire. « *Aujourd'hui, malgré la guerre,* poursuit-il, *les relations raciales dans notre ferme sont incroyablement bonnes. Il y a seulement un peu moins de paternalisme que par le passé. C'est une évolution naturelle.* » La levée des sanctions par la Grande-Bretagne ne le réjouit qu'à demi : « *Nous allons importer l'inflation mondiale. En contrepartie, j'espère que les investissements étrangers permettront de réduire le chômage.* » L'éphémère expérience du gouvernement Muzorewa l'a plutôt agréablement surpris : « *L'évêque a dirigé ce pays mieux qu'on ne le prévoyait généralement.* »

M. Joshua Nkomo ne lui inspire pas les mêmes sentiments. Comme l'ensemble de la communauté blanche, les fermiers de Marandellas ne pardonnent pas au chef de la ZAPU d'avoir fait abattre, par ses partisans, deux avions de ligne d'Air Rhodesia. Pourtant, Andrew Bennett et son épouse, ébauchant un parallèle avec le destin de Jomo Kenyatta, espèrent que dans l'hypothèse, peu probable selon eux, d'une victoire électorale du Front patriotique, M. Nkomo fera preuve de réalisme et de modération : « *Tout futur gouvernement, quelle que soit son orientation politique, doit garder à l'esprit que les fermiers blancs sont indispensables à l'économie de ce pays. Agir contre nous serait un suicide économique.* » Andrew Bennett n'envisage pas de quitter la Rhodésie. Les événements *l'obligent*, en réalité, *à faire un* pari optimiste sur l'avenir de son pays. Il a quitté son Angleterre natale il y a vingt-trois ans. Il n'y est retourné qu'une fois : « *Une visite de trois jours, et c'était largement suffisant.* » Il n'a aucune confiance dans les garanties en faveur de la communauté blanche envisagées dans la future Constitution du Zimbabwe. Mais que faire ?

De temps à autre, dans le salon voisin, grésille l'Agric-alert, réseau radio fonctionnant sur des batteries autonomes et qui relie toutes les fermes blanches au poste de police le plus proche. « *Pas question d'alléger les mesures de sécurité qui protègent la ferme* », lance Andrew Bennett, avant de nous raccompagner sous la pluie battante.

Une sécurité précaire

Marandellas est une petite ville coquette et prospère où vivent trois mille Blancs. En outre, sept mille Européens sont dispersés dans les zones rurales composant l'ensemble de la *circonscription* administrative. L'association des fermiers de Marandellas est l'une des plus anciennes de Rhodésie. Comme dans la plupart des régions du pays, la sécurité demeure précaire : pose de mines, attaques contre les fermes et les *compound* (concessions) africains, embuscades, vols de bétails (jusqu'à soixante têtes certaines nuits). Il y a trois semaines, une jeune fille a été grièvement blessée à quelques kilomètres de la ville où le couvre-feu est en vigueur de 18 heures à 6 heures du matin.

A Marandellas et dans la région, nous n'avons pas vu flotter un seul union jack. Les Européens n'ont, il est vrai, aucune raison de pavoiser. John Eades, conseiller municipal et ancien maire, assure pourtant n'éprouver « *aucun ressentiment* » envers la Grande-Bretagne. Il affirme être prêt à respecter les règles du jeu définies à Lancaster House : « *Si Nkomo et Mugabe viennent ici tenir des réunions électorales, je prendrai les mêmes mesures de sécurité que pour les autres candidats. J'assisterai à leur meeting. J'ai envie de savoir ce que ces types vont dire aux gens d'ici. Mais ils ne gagneront pas les élections.* »

Dombo Tombo est la seule « *township* » de Marandellas. Dix-neuf mille Africains y vivent dans de petites maisons individuelles grises aux toits de tôle et alignées à l'infini. M. Tapfumaneyi, directeur des services communaux depuis 1975 est l'archétype du « notable noir », modéré et *officiellement* apolitique, assez proche de la population cependant pour connaître ses désirs et partager ses espoirs. « *Il y a chez les gens, en ce moment,* nous dit-il, *une immense attente. Pour la première fois, on espère le retour véritable à la paix. Et on commence à y croire. La fin de l'UDI a été très bien accueillie. Elle n'avait apporté que des souffrances.* » Malgré l'accession à la propriété depuis quelques mois, de cent cinquante familles, M. Tapfumaneyi reconnaît que les habitants de la « *township* » ont été « *très déçus* » par le gouvernement Muzorewa. Lors des prochaines élections, assure-t-il, l'appartenance tribale ne sera pas le facteur déterminant. Ainsi, bien que Dombo Tombo soit en *majorité* peuplée de Shonas, M. N'Komo, qui est un Ndebele, y jouit d'une meilleure image de marque que M. Mugabe.

Au cœur « *township* », le Tandari Bar est l'un des rendez-vous des chômeurs, souvent des réfugiés des *Tribal Trust Lands*, les « réserves africaines ». Près de l'entrée du Beer Hall, quelques jeunes gens dansent au rythme d'un juke box hurlant. Deux professeurs nous assurent que la population est « *divisée* ». « *Les gens ont mal supporté les pressions exercées par le Front. Mais ils détestent aussi les forces de sécurité qui ont commis tant de brutalités.* » « *Si je suis victime d'une intimidation au moment des élections*, lance un autre Africain, *comment le gouverneur pourra-t-il le savoir ?* » Pour eux, comme pour les Blancs, une chose importe avant tout, l'espoir de paix.

A la sortie de Marandellas, la cantine réservée aux femmes du « *service des volontaires* » est tenue par deux Européennes d'un âge respectable : « *Nous vivons au jour le jour*, disent-elles. *Les jeunes pourront peut-être s'adapter. Pas nous. Où aller ? En Afrique du Sud, ce sera la même chose dans quelques années. Si Nkomo vient ici, espérons que quelqu'un l'abattra. Ce sera une bonne action.* »

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

PROCHE-ORIENT

Iran

Le président Carter voit certains signes encourageants dans l'attitude du régime de Téhéran

Le président Carter a déclaré *jeudi, 13 décembre* qu'il avait *noté* un « *changement substantiel* » dans l'attitude du régime de Téhéran « *généralement dans la bonne direction* ». M. Carter a estimé que les dirigeants iraniens avaient dans une certaine mesure modéré leur menace de faire le procès des cinquante otages comme « *criminels de guerre* ». Le chef de l'exécutif américain a cependant affirmé que le drame des otages ne devrait pas s'éterniser. « *Je ferai mon possible pour que cela n'arrive pas* », a-t-il ajouté, s'empressant de préciser que cette remarque ne devrait pas être interprétée comme une incitation à l'*action militaire.* « *Je ferai tout pour éviter une effusion de sang*, a-t-il dit, *tant que les otages n'auront pas subi des sévices physiques.* »

Jeudi, les « étudiants islamiques » occupant l'ambassade américaine à Téhéran avaient annoncé qu'ils appliqueraient l'ordre de liman Khomeiny autorisant une mission étrangère à rencontrer les cinquante otages qu'ils gardent depuis presque quarante jours.

L'imam avait, en effet, demandé à M. Sadegh Ghotbzadeh, son ministre des affaires étrangères, d'inviter, dans la capitale iranienne, deux missions internationales « *indépendantes* », dont l'une pourrait rencontrer les otages afin de « *contrecarrer la propagande américaine* », l'autre étant chargée d'étudier « *les différents aspects de la politique agressive des Etats-Unis en Iran* ».

Les « étudiants islamiques », *ont déclaré que l'* « *ordre de l'imam sera respecté s'il appliqué correctement, eu égard, en particulier, à la composition de la mission internationale* ».

L'ayatollah Khalkhali, l'ancien procureur des tribunaux islamiques, a déclaré, pour sa part, qu'il *espérait que les otages américains* seraient libérés et que, « *en tout cas, ils seront pas exécutés* ». Il a ajouté : « *C'est Carter, Gerald Ford, Kissinger et tous les présidents américains de ces dernières vingt années qu'il faudrait exécuter.* »

M. Jody Powell, porte-parole de la Maison Blanche, a estimé que l'autorisation, donnée à des observateurs étrangers de rencontrer les otages, sera considérée comme étant un « *pas en avant* » *si les autorités iraniennes* respectent un certain nombre de conditions pour ces visites. Précisant ces conditions, M. Powell a demandé que les observateurs puissent voir tous les otages et leur parler, et qu'ils puissent *donner à la famille de chacun* d'entre eux des informations sur leur santé. Le porte-parole a également insisté sur trois autres conditions : que les observateurs admis dans l'ambassade soient qualifiés, reconnus internationalement et qu'un médecin les accompagne. Ces visites doivent, de plus, avoir lieu régulièrement, a-t-il ajouté.

Il a, par ailleurs, réaffirmé la position de Washington en ce qui concerne les griefs que l'Iran peut avoir contre l'ancien souverain iranien ou contre les Etats-Unis : ces griefs pourront être exposés devant l'opinion internationale, *devant* l'ONU par exemple, a déclaré M. Powell. Mais toute demande en ce sens venant des Iraniens « *n'aura aucune résonance* » tant que les otages sont détenus à Téhéran, a-t-il souligné.

● *Les postes américaines* ont décidé de ne pas renvoyer à l'expéditeur pour insuffisance d'affranchissement les cartes de vœux qui seront adressées aux otages de Téhéran. Cette campagne d'envoi de carte a été *lancée mercredi 12 décembre* par le département d'Etat. — *(A.P.)*

L'aggravation de l'état de santé du chah

L'état de santé du chach d'Iran s'est aggravé, et l'extension du cancer des glandes lymphatiques, dont il souffre, pourait nécessiter une *nouvelle* opération, a annoncé, jeudi soir, la chaîne de la base américaine C.B.S.

C.B.S., qui citait des sources de la base aérienne américaine de Lackland, près de San-Antonio (Texas), où l'ancien souverain réside depuis son départ de New-work, a précisé que ses médecins *new-yorkais* sont attendus prochainement à la base.

● *A Tabriz*, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté, jeudi, dans les rues du *chef-lieu de l'Azerbaïdjan oriental*, leur soutien à l'ayatollah Chariat Madari. Aucun incident n'a été signalé au cours de cette manifestation pacifique au cours de laquelle des mots d'ordre en faveur de l'imam Khomeiny ont été également lancés. — *(UPI, A.F.P., Reuter.)*

L'O.L.P. POURRAIT ÊTRE INVITÉE AUX SÉANCES PLÉNIÈRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

(De notre correspondant.)

Tunis. — Une invitation à l'O.L.P. pour assister aux séances plénières du Conseil de l'Europe, est actuellement à l'étude, a déclaré, jeudi 13 décembre, à l'agence Tunis Afrique Presse (TAP) M. Jacques Baumel, rapporteur général de la commission politique du Conseil de l'Europe.

« *La décision qui sera prise revêtira un caractère purement juridique et non politique, étant donné que le règlement du Conseil de l'Europe prévoit que ce sont les hommes d'Etat, les ministres et les fonctionnaires internationaux qui peuvent être invités* », a précisé M. Baumel.

Pendant les trois jours qu'elle vient de passer à Tunis, la délégation de la commission politique du Conseil de l'Europe, conduite par le président Walter Hufer, a d'ores et déjà rencontré un membre du comité exécutif de l'O.L.P., M. Yasser Abd Rabbou. Sa visite, qui faisait suite à des voyages en Israël, en Egypte, en Syrie, au Liban et en Jordanie, avait pour but de s'informer également auprès de la Ligue arabe de la situation au Proche-Orient.

Le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chadli Klibi, a été invité à prendre la parole devant l'Assemblée générale du Conseil de l'Europe à Strasbourg, lors de sa prochaine session, fin janvier. — M. D.

هكذا من الأصل

Algérie

LES ASSEMBLÉES LOCALES ET DÉPARTEMENTALES SERONT TRÈS LARGEMENT RENOUVELÉES

DANIEL JUNQUA.

Maroc

ASIE

Algérie

LES ASSEMBLÉES LOCALES ET DÉPARTEMENTALES SERONT TRÈS LARGEMENT RENOUVELÉES

(De notre correspondant.)

Alger. — Les Algériens se rendent, ce vendredi 14 décembre, aux urnes pour élire leurs représentants aux trente et une assemblées populaires de wilayas (départements). Certains d'entre eux désigneront par la même occasion, dans douze circonscriptions, leurs députés à l'Assemblée nationale, dans le cadre d'élections partielles. Vendredi dernier 7 décembre, la population avait déjà été appelée à renouveler les sept cents assemblées populaires communales (A.P.C.), équivalant aux conseils municipaux.

Le système du parti unique en vigueur en Algérie enlève, certes, beaucoup de leur intérêt à ces consultations. Mais elles ne sont pas purement formelles, les électeurs étant invités, pour chaque poste, à choisir entre trois noms. Les autorités et le F.L.N. semblent avoir apporté cette année un soin particulier à l'établissement des listes de candidats. Les A.P.W. comme les A.P.C. ont, en effet, été assez largement discréditées ces dernières années par le comportement de nombre d'élus, plus soucieux de leurs intérêts personnels que du bien commun. Les assemblées locales et régionales ne disposent cependant que d'une faible capacité de décision et sont soumises à une tutelle étroite des autorités administratives. Dans bien des cas, et notamment dans la plupart des grandes villes, elles se sont montrées incapables de remplir correctement les tâches élémentaires de gestion. La campagne d'assainissement lancée en septembre dernier a eu pour effet de remédier aux insuffisances les plus criantes. Mais ses effets seront de bien courte durée si les assemblées locales et le parti F.L.N. ne prennent pas la relève des services de police, de gendarmerie et de protection civile pour répondre aux besoins des citoyens et développer leur esprit civique.

Les A.P.C. et les A.P.W. seront très largement renouvelées à l'issue de ce cycle de scrutins. Le pourcentage des nouveaux élus atteindra pour certaines d'entre elles 90 %, a précisé *El Moudjahid*. Un effort semble avoir été fait pour sélectionner des personnes plus compétentes. Près de la moitié des candidats aux A.P.C. étaient fonctionnaires (30 %), membres de professions libérales (9,4 %) ou cadres moyens (13,78 %). Le pourcentage d'analphabètes est tombé à 20 %. Ce sont enfin en majorité des jeunes gens. Le tiers des candidats avaient moins de trente ans et les deux tiers moins de quarante ans. Les femmes, dont le pourcentage n'a pas été publié, restent, semble-t-il, peu nombreuses. Elles ne sont que deux sur trente-six candidats aux élections partielles à l'Assemblée nationale.

Dans les grandes villes notamment, les A.P.C. vont se trouver devant une lourde tâche. Il leur faudra d'abord retrouver du crédit auprès d'une population souvent désabusée. Le taux d'abstentions enregistré à Alger est, à cet égard, significatif, puisque, selon les chiffres officiels, à peine plus de la moitié des électeurs se sont dérangés le 7 décembre (51,92 %), alors que les autorités annonçaient un taux national de participation de 73,44 %.

DANIEL JUNQUA.

Maroc

● *Le comité de lutte contre la répression au Maroc* (14, rue de Nanteuil, 75015 Paris) indique dans un communiqué publié vendredi 7 décembre que la cour d'appel de Rabat a annulé la condamnation à deux ans de prison supplémentaires pour outrages à magistrat prononcée contre les cent trente-huit militants jugés à Casablanca en février 1977. De ce fait, six prisonniers ayant purgé leur peine de cinq ans ont été libérés le 3 décembre : Aboudrar Abdesselam, Belkouch Mohammed, Hamanh Mohammed, Illigh Abdelaziz, Moutta Assan, Slimani Mustapha. D'autre part, Moïse Benita et Sylvie Debus, condamnés par le tribunal correctionnel de Rabat respectivement à trois et six mois de prison pour complicité d'évasion le 25 octobre 1979 ont été mis en liberté provisoire le 11 décembre. Mlle Sylviane Debus était donc libre sans aucune condition. Elle a pourtant été appréhendée de nouveau par la police marocaine le 12 décembre, et expulsée vers la France. Le comité assure, en outre, que l'état de santé des deux responsables de la revue *Souffle* respectivement arrêtés en 1972 et 1974, Abdelatif Laabi et Abraham Serfaty, condamnés respectivement à dix ans de prison et à la réclusion à perpétuité, s'est considérablement aggravé.

Corée du Sud

La lutte pour le pouvoir au sein de l'armée a eu des conséquences sur la composition du nouveau gouvernement

Le président Choi a annoncé, ce vendredi 14 décembre, la formation d'un nouveau cabinet, qui avait été retardée par l'arrestation, il y a deux jours, du général Chung Seung-hwa, deuxième personnalité dans la hiérarchie de l'armée et administrateur de la loi martiale. Le général Kim Chong-hwa, chef de l'état-major général, devient ministre de l'intérieur, *tandis que le général Chou Young-buk, chef* d'état-major de l'armée de l'air, se voit attribuer le portefeuille de la défense. M. Parktong Jin demeure aux affaires étrangères.

La lutte pour le pouvoir au sein de l'armée a eu des conséquences sur la composition du nouveau cabinet. Dans sa résidence, bloquée par l'armée depuis mercredi soir, le président Choi semble avoir été contraint de faire entrer des militaires au gouvernement. En particulier le plus haut gradé, le général Kim Chong-hwa, *qui*, au ministère de l'intérieur, dispose de pouvoirs importants pour contrôler le pays.

De notre correspondant

Tokyo. — Coup d'Etat ? Eviction d'une fraction de l'armée par une autre ? Quarante-huit heures après l'arrestation du général Chung Seung-hwa, administrateur de la loi martiale, il est encore difficile de juger des conséquences que va avoir sur l'avenir de la Corée la lutte pour le pouvoir qui se déroule actuellement au sein de l'armée et paraît loin d'être terminée. Quelles que soient les justifications que l'on peut donner de l'arrestation du général Chung — il aurait fait partie du complot pour assassiner Park, — le véritable enjeu des opérations menées depuis mercredi par une partie des généraux est la prise du contrôle de l'armée.

Tout se passe actuellement, alors que Séoul est quadrillée par des forces militaires, comme si le pouvoir civil était pratiquement exclu du déroulement des événements, le président Choi paraissant avoir été mis devant le fait accompli. Selon la version des événements que donnent les Américains, à peine l'arrestation du général Chung était-elle terminée, après une courte bataille entre sa garde personnelle et les parachutistes venus l'arrêter, que l'armée était mise en état d'alerte et les forces américaines prévenues, puisqu'aucun mouvement de troupes ne peut se faire sans que le commandement conjoint des deux armées n'en soit informé.

Tandis que se réunissaient au quartier général américain les hauts gradés des deux armées, en présence du ministre de la défense, le général Chung Doo-hwan, qui avait décidé l'arrestation, les forces armées prenaient le contrôle de la ville, bloquant notamment la résidence du président et le ministère de la défense. Cinq autres généraux auraient été arrêtés dans la nuit de mercredi à jeudi, dont le général Chung Tae-won, commandant des forces de sécurité métropolitaines (gendarmerie).

Apparemment, il s'agit de la prise en main de l'armée par ceux que l'on appelle le groupe des « jeunes généraux ». C'est-à-dire de ceux qui, âgés d'une quarantaine d'années, ne doivent pas leur carrière à leurs actions pendant la guerre de Corée mais ont fait leurs armes au Vietnam aux côtés des Américains.

Le général Chun Doo-hwan, chef du Military Security Command, service de renseignement de l'armée, et chargé de l'enquête sur l'assassinat de Park, qui fait partie de cette génération de jeunes militaires, semble être la « tête » de ce coup de force dans l'armée. Le nouvel administrateur de la loi martiale, nommé quelques heures après l'arrestation du général Chung et qui remplace également ce dernier comme chef d'état-major des forces terrestres, le général Lee Hi-song, est de la même promotion que le général Chun Doo-hwan. Il est en outre son beau-frère. La plupart des commandants de division qui actuellement quadrillent Séoul sont de cette même génération : onze sur les vingt généraux commandants de division sont de la promotion 1956.

Des rivalités anciennes

Assiste-t-on en Corée du Sud à un coup d'Etat à la Nasser par de jeunes officiers ? L'hypothèse n'est peut-être pas à exclure. On dit que ces jeunes généraux sont ambitieux. Ils ne feraient d'ailleurs que suivre l'exemple de leurs prédécesseurs : en 1961, lorsque la junte militaire de Park prit le pouvoir, il s'agissait aussi de jeunes généraux et colonels révoltés contre leurs supérieurs.

La presse coréenne de jeudi soir et vendredi se fait l'écho dans ses dessins — une manière de tourner la censure — des inquiétudes de la population. Depuis l'assassinat de Park, l'armée, quoique exerçant son contrôle sur le pays en vertu de la loi martiale, avait semblé vouloir se tenir à l'écart, ou du moins rester neutre. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Et c'est bien ce qui inquiète les Coréens.

Le rôle prédominant des militaires dans la vie politique et l'administration du pays est bien antérieur au coup d'Etat de 1961. Il était logique qu'au lendemain de la guerre, dans un état de semi-belligérance exacerbé par la guerre froide, l'armée conserve un rôle important. Mais, dans la mesure où elle était la seule force structurée et homogène, elle apparut rapidement comme l'instrument sur lequel allait s'appuyer le régime Syngman Rhee (1948-1960).

Dès 1952, le gouvernement fait appel aux militaires et proclame la loi martiale. Les députés de l'opposition sont arrêtés, et le vote des amendements constitutionnels se fera avec la présence de la police. Corrompus à l'extrême, quelques-uns parmi les chefs d'état-major sont devenus les piliers du parti libéral de Syngman Rhee. Ils détournent les fonds, placent leurs hommes, contrôlent les nominations dans la hiérarchie militaire et organisent les élections (les bureaux de vote étant de préférence dans les casernes).

Alors que les plus hauts gradés profitent du régime, leurs subalternes sont loin de trouver leur compte : ceux qui sont « propres » n'ont aucune chance de monter en grade. Une semaine après la chute de Syngman Rhee, renversé par des manifestations étudiantes, une « *campagne de purification* » de l'armée est lancée par de jeunes colonels, parmi lesquels Kim Jong-Pil (aujourd'hui président du parti républicain). Le mouvement est cependant étouffé par les Américains, qui y voient un risque d'affaiblissement de l'armée. En fait, la loi sur l'état d'urgence proclamée par la junte militaire en mai 1961, va se situer exactement dans la ligne de la campagne de purification de l'armée et traduit l'arrière-plan du coup d'Etat : le conflit entre les généraux corrompus et mêlés aux intrigues et les jeunes officiers exclus du pouvoir.

Deux tendances

Depuis 1961, après avoir progressivement évincé ses rivaux, Park avait su maintenir son contrôle sur l'armée en divisant les généraux par un jeu habile de promotion ou de déplacement, privilégiant ses fidèles ou, au contraire, écartant les autres. Sa mort a rendu l'armée à elle-même, et les rivalités n'ont pas tardé à se faire jour.

Il est difficile de savoir, pour l'instant, si le clivage le plus apparent — entre les générations — en recouvre un autre, de nature politique.

Il semble qu'il y ait deux tendances chez les jeunes généraux. D'abord, les « faucons ». Peu tolérants à l'égard du pouvoir civil, ils viennent surtout de la province natale de Park, le Kyong-sang. Parmi eux figurent les généraux dont l'ancien président s'était entouré pour sa protection à Séoul, en particulier le général Chun Doo-hwan.

D'autres généraux paraissent plus enclins à une démocratisation : l'été dernier, certains avaient, dit-on, pris contact avec l'opposition. D'autre part, formés, pour beaucoup, aux Etats-Unis, ayant combattu aux côtés des Américains au Vietnam, ils sont, peut-être, plus sensibles aux conseils de ceux-ci.

Ce qui tend à apparaître comme le nouveau courant dominant dans l'armée — derrière le général Chun — peut-il s'imposer à ceux qui estiment que ce dernier est trop souillé par le régime Park et qui ont été en butte à la surveillance de ses services de renseignement ? Ne trouveront-ils pas des échos parmi les soldats du contingent ? Le service militaire en Corée est de trois ans. Ces étudiants ou jeunes des classes pauvres ne sont pas une force sur laquelle leurs supérieurs puissent compter entièrement. Pour lutter contre une attaque extérieure sûrement. Pour réprimer des mouvements sociaux, c'est une autre affaire : en octobre, à Masan et à Pusan, l'armée régulière a été assez molle pour rétablir l'ordre, et on a dû faire intervenir les forces spéciales anti-émeutes.

La seconde inconnue est l'objectif politique que poursuit le général Chun Doo-hwan et ceux qui l'entourent. Son passé en fait plutôt un « faucon ».

Mais, par sa formation, le sens politique qu'on lui prête, il ne peut ignorer qu'il doit aussi compter avec les Américains. Dès jeudi, Washington a fait savoir qu'une remise en cause du processus de démocratisation de la Corée ne pourrait laisser les Etats-Unis indifférents. C'était apparemment une mise en garde. En fait, pour l'instant, la libéralisation ne semble pas avoir été assez loin pour que les « faucons » aient véritablement à intervenir. Ce qui semble plus probable, c'est qu'ils entendent prendre les devants et assurer leur position avant que les choses n'aillent éventuellement trop loin, à leur goût.

PHILIPPE PONS.

Cambodge

M. Giscard d'Estaing soutiendra mes initiatives pour obtenir un règlement politique

déclare le prince Sihanouk

Le prince Norodom Sihanouk a été reçu jeudi 13 décembre par M. Giscard d'Estaing. Peu après sa sortie de l'Elysée, l'ancien chef de l'Etat du Cambodge nous a déclaré : « *M. Giscard d'Estaing soutiendra vigoureusement toutes mes initiatives pour obtenir un règlement pacifique et politique du problème cambodgien. Il m'a dit que j'avais raison de préconiser la réunion d'une conférence internationale sur le Cambodge et l'organisation d'une consultation populaire sous contrôle international. Mais il ne peut soutenir l'idée de la formation d'une armée pour faire la guerre au Vietnam.* » « *La France*, a-t-il ajouté, *peut jouer un rôle très positif comme conciliateur* » ; mais « *elle veut aussi garder de bonnes relations avec l'autre côté* », c'est-à-dire le Vietnam.

A l'issue de l'entretien — qualifié de « visite privée, — on a rappelé à l'Elysée que la position française sur le Cambodge était déterminée par le souci de mener une action assurant la survie du peuple khmer et de veiller à ce que les efforts de la communauté internationale aillent bien dans ce sens. Paris estime que le Cambodge doit être un Etat indépendant et neutre, dont le peuple puisse désigner ses propres représentants dans des conditions qui assurent la validité de la représentation nationale.

Washington se préoccupe de la sécurité de la Thaïlande

Par ailleurs, le Pentagone se préoccupe de la sécurité de la Thaïlande ; Washington pourrait renforcer son aide militaire — déjà accélérée depuis plusieurs semaines — en cas de nouvelles incursions des forces vietnamiennes stationnées au Cambodge. Mercredi 12 décembre, en présentant les grandes lignes du nouveau budget militaire, le président Carter avait clairement indiqué que la Thaïlande, pays-clé de la politique asiatique américaine, pouvait compter sur l'appui des Etats-Unis au cas où sa souveraineté serait menacée. Cette mise au point intervient au moment où les services de renseignements américains n'excluent pas la possibilité d'une nouvelle offensive vietnamienne au Cambodge pour tenter de venir à bout de la résistance ; « *le danger d'une poursuite vietnamienne en territoire thaïlandais est considérable* », a déclaré récemment un responsable du Pentagone.

Selon des experts militaires à Bangkok, environ le quart du corps expéditionnaire vietnamien au Cambodge — soit un peu plus de cinquante mille hommes — est basé le long de la frontière thaïlandaise. Le ministre thaïlandais de la défense, le général Prem Tinsulanond, a déclaré, jeudi devant la presse étrangère de Bangkok, que l'offensive préparée par les Vietnamiens pourrait faire affluer six cent mille nouveaux réfugiés khmers en Thaïlande. Le ministre s'attend à des opérations de poursuite à travers la frontière thaïlandaise, ainsi qu'à l'utilisation du territoire thaïlandais pour tenter de réduire les bastions de la guérilla au Cambodge.

Le général Prem a aussi accusé les forces vietnamiennes de s'être livrées à des massacres de civils dans leur tentative d'éliminer la résistance ; dans le nord-est du Cambodge, vingt mille paysans auraient été tués au cours des trois derniers mois. Des villages entiers auraient été rayés de la carte ; d'autres auraient été laissés sans nourriture, les ustensiles de cuisine ayant même été confisqués.

Enfin, les ministres des affaires étrangères des cinq pays de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), réunis ce vendredi à Kuala-Lumpur, ont demandé que des « *mesures immédiates soient prises pour éloigner la menace sur la sécurité de la Thaïlande* » que fait peser l'escalade des combats au Cambodge. Ils ont aussi exprimé leur déception au sujet de la décision britannique de cesser de reconnaître le régime Pol Pot.

La France tente de mettre en place une solution de type néo-colonialiste

déclare M. Georges Marchais

Prenant la parole, jeudi 13 décembre, à la Mutualité à Paris, au cours d'une manifestation de solidarité avec le Cambodge et le Vietnam, M. Georges Marchais a vivement critiqué la politique de la France. Le secrétaire général du P.C.F. a notamment déclaré : « *L'impérialisme n'a jamais accepté sa défaite historique dans le Sud-Est asiatique... Il cherche par tous les moyens, par toutes les manœuvres possibles, à utiliser la situation dramatique que connaît le Cambodge pour essayer de mettre en place une solution de type néo-colonialiste. Tel est le sens de la campagne acharnée qu'il mène aujourd'hui en prétendant transformer aux yeux du monde les libérateurs en bourreaux, et les assassins en victimes... Il faut constater que dans cette offensive, M. Giscard d'Estaing prend une part active, voire de plus en plus fréquemment prépondérante.* »

Après avoir dénoncé le fait que le gouvernement français « *persiste à refuser à reconnaître le nouveau gouvernement cambodgien* », M. Marchais a déclaré que « *M. Giscard d'Estaing fait jouer à la France un rôle insupportable et indigne* », comparable à celui rempli en Afrique et ayant pour but d'« *installer au pouvoir des combinaisons politiques néo-coloniales et pro-occidentales* ». « *Je serais tenté de dire à M. Giscard d'Estaing : Monsieur le président, pour un septennat, un Bokassa suffit !* », s'est exclamé le secrétaire général du P.C.F. en évoquant la rencontre, le jour même, entre le prince Sihanouk et le président de la République.

M. Marchais a poursuivi en affirmant : « *Dans cette entreprise, M. Giscard d'Estaing reçoit aujourd'hui le concours de l'ensemble des forces politiques françaises* (à l'exception, bien entendu du P.C.). Il a enfin affirmé que « *tous ceux qui, il y a vingt-cinq ans, dirigeaient ou soutenaient l'équipée de l'impérialisme français en Indochine étaient à nouveau aujourd'hui côte à côte pour tenter de porter un mauvais coup* » aux peuples cambodgien et vietnamien.

ASIE

CAMBODGE

Un entretien avec un haut fonctionnaire de Phnom-Penh réfugié en Thaïlande

« Le peuple espère une solution Sihanouk »

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — « *Le gouvernement du président Heng Samrin contrôle le pays tout entier. (...) L'administration populaire est fermement établie du sommet jusqu'à la base. (...) Le peuple du Kampuchea est devenu le vrai maître de son destin* », affirmait récemment M. Truong Chinh, président de l'Assemblée nationale du Vietnam. « *Le gouvernement Heng Samrin n'a aucun pouvoir. Les Vietnamiens contrôlent jusqu'au plus petit échelon d'une administration que la population méprise* », rétorque M. Kang Sanerat, ancien vice-président du Comité permanent du front de sauvetage (FUNSK) de Phnom-Penh et ex-directeur des publications au ministère de l'information, qui vient de choisir de déserter un régime dans lequel il occupait des fonctions privilégiées pour chercher asile en Thaïlande.

Ancien étudiant en philosophie à la Sorbonne, M. Kang était rentré à Phnom-Penh, via Pékin, en 1977. Il croyait « *très exagérés* » les récits d'horreurs imputés au régime khmer rouge. Il ne lui a pas fallu longtemps pour réaliser son erreur : quelques heures après son retour, lui, sa femme et ses deux enfants étaient envoyés, sans la moindre explication, rejoindre d'autres intellectuels favorables au régime dans le camp de « *rééducation* » de Boeung-Trabek, près de Phnom-Penh. Après la prise de la capitale par les troupes de Hanoï, en janvier 1979, M. Kang a fui dans la panique et le désordre vers l'ouest avec des dizaines de milliers de personnes. Il est resté deux mois à Battambang, grande métropole de l'ouest, sous l'occupation vietnamienne, puis a regagné Phnom-Penh après avoir entendu dire que des parents à lui s'y trouvaient.

L'équipe dirigeante aux ordres de Hanoï

Il a retrouvé sa mère et deux de ses sœurs. « *Mon père et cinq autres frères et sœurs sont morts de maladie et de faim sous les Khmers rouges, entre 1976 et 1977* », dit-il. Incité par des Vietnamiens à participer à l'administration Heng Samrin, il a accepté « *parce qu'il n'y avait pas d'autre choix à l'époque et que devenir fonctionnaire cela signifiait d'abord 13 kilos de riz par mois pour chacun des adultes de ma famille et 7 par enfant, plus le droit de s'installer à Phnom-Penh. En trois mois, d'avril à juillet, ma mère et mes deux sœurs avaient reçu seulement 20 kilos de distributions alimentaires (soit quelque 75 grammes par jour, une ration de famine)* ». « *Et puis*, ajoute-t-il, *la situation restait confuse, on pouvait espérer que les Vietnamiens qui nous avaient libérés mettraient en place une administration représentative du peuple et que leur présence se réduirait progressivement. C'est exactement l'inverse qui s'est passé. C'est cela qui m'a décidé à partir.* » Etant données ses compétences, M. Kang a d'abord été employé comme guide-interprète à la prison de Tuol-Sleng, transformée en musée des horreurs et des liquidations polpotiennes. Sous la direction du lieutenant-colonel vietnamien Mai Lam, jadis chargé de la compilation des crimes de guerre américains au Vietnam, il a guidé les visiteurs étrangers dans ce haut lieu de l'extermination et aidé à constituer le dossier d'accusation des dirigeants, MM. Pol Pot et Ieng Sary, jugés *in abstentia* en août dernier pour « *crime de génocide* ». M. Kang a travaillé sur une liste de quelque vingt mille noms de personnes mises à mort à Tuol-Sleng, généralement après d'effroyables tortures.

« *Les victimes étaient en majorité des cadres et des soldats khmers rouges impliqués dans des rivalités internes et tous invariablement accusés d'être des agents de la C.I.A., du K.G.B. ou de Hanoï. 20 % environ étaient d'anciens fonctionnaires ou intellectuels des régimes précédents. Il y avait aussi sur cette liste les noms d'intellectuels et de diplomates ralliés aux communistes. Certains que j'avais connus en France* », poursuit M. Kang.

Il a ensuite été nommé au ministère de l'information, vivant à l'intérieur du nouveau régime, dans l'ombre des « conseillers » vietnamiens. Selon lui, le comité central du parti est composé essentiellement d'anciens Khmers vietminhs e xilés à Hanoï depuis 1954 (certains, renvoyés au Cambodge après le coup d'Etat de 1970, s'étaient à nouveau réfugiés au Vietnam pour échapper aux purges des éléments pro-vietnamiens entreprises dès 1973 par les Khmers rouges), de déserteurs khmers rouges et de Cambodgiens réfugiés au Vietnam après l'offensive déclenchée fin 1977 par les troupes de Hanoï dans le Sud et le Sud-Est du Cambodge.

Des intellectuels non communistes ont été récupérés et amalgamés à cette équipe pour donner l'impression d'un front élargi. Mais, selon notre interlocuteur, ils n'ont pas une miette de pouvoir. « *Seuls en ont ceux qui ont été étroitement associés aux communistes vietnamiens depuis des années. Beaucoup ont un niveau politique et culturel très faible. Certains parlent et écrivent très mal notre langue. Tous les textes officiels, toutes les émissions de la radio, sont traduits mot à mot du vietnamien. Cela sonne souvent mal pour l'oreille khmère et rend les dirigeants encore plus ridicules.* »

La radio est un organe autonome, rattachée directement au comité central et contrôlée par des Vietnamiens. Cette complète identification, cette soumission des nouveaux dirigeants à l'image et aux volontés de leurs mentors de Hanoï, se prolonge par une tentative de formation accélérée, à Phnom-Penh et au Vietnam, de cadres khmers politiquement loyaux à la solidarité indochinoise. M. Kang affirme que les Vietnamiens, qui supervisent les opérations de recrutement, acceptent tous les Khmers, y compris d'anciens membres du régime khmer rouge, mais rejettent systématiquement tous les Sino-Cambodgiens. Il n'a pas entendu parler de déportations de Sino-Khmers vers les campagnes (comme au Vietnam) et indique que des commerçants d'origine chinoise ont des étals aux marchés de Phnom-Penh et de Battambang.

Au ministère de l'information, M. Kang travaillait sous la direction du ministre Keo Chanda, ancien Khmer vietminh-Khmer rouge, et du conseiller Nguyen Bach, chef de service dans une administration de Hanoï. Il lui avait été demandé de recruter des intellectuels — « *Il n'en reste pas beaucoup* », dit-il — pour écrire une dizaine de brochures « de propagande », et plus particulièrement une *Histoire du Cambodge* expurgée de toute référence à l'antagonisme séculaire khméro-vietnamien et à l'absorption de territoires khmers par le Vietnam.

« *Bref*, dit M. Kang, *on me commandait une falsification totale de l'histoire de mon pays. Je suis parti avant.* »

« Mon pays est occupé et gouverné par des étrangers »

M. Kang estime que les civils et militaires de Hanoï sont « *plusieurs milliers à Phnom-Penh* » et indique qu'ils ont occupé les villas des beaux quartiers, notamment à Tuol-Kok, dans le centre. Par contre, il n'a pas noté la présence de Soviétiques, excepté les diplomates en poste à Phnom-Penh et les délégations d'amitié. Ceci, dit-il, souligne le comportement généralement « *correct et amical* » des conseillers vietnamiens à l'égard des fonctionnaires du nouveau régime. « *Malgré cela, dès que nous sommes entre nous, nous les critiquons. Ceux qui ne peuvent pas faire de résistance active opposent une résistance passive* », dit-il. Il affirme que « *des centaines* » d'opposants accusés d'être des agents des mouvements anticommunistes (Sereika et Khmers serei) sont détenus à la prison centrale de Phnom-Penh.

A propos de l'aide internationale, M. Kang déclare avoir entendu des conseillers vietnamiens proférer cette accusation : « *Si l'aide ne parvient pas aux populations c'est à cause de la corruption des Cambodgiens chargés de la distribuer et qui la détournent.* » Les Vietnamiens, poursuit-il, ont envisagé de procéder eux-mêmes aux distributions. M. Kang estime qu'une telle explication ne peut être que « *partielle* » mais il déclare ignorer ce qu'il advient de l'aide qui fait tant défaut aux campagnes.

Au sujet des pillages, il affirme que, malgré l'interdiction formelle des autorités, « *des gangs de Cambodgiens transportent jusqu'au bord du fleuve tout ce qui peut être récupéré (meubles, vaisselle, appareils, serrures, tuyaux, etc), pour les revendre à des civils vietnamiens venus du delta par bateaux.* »

Un autre réfugié affirme que des actes semblables se sont produits à Siem-Reap-Angkok, siège du quartier général vietnamien pour la zone ouest, où des avions cargos seraient repartis avec de véritables « *déménagements* » après avoir débarqué des munitions.

A propos de la Chine, M. Kang déclare : « *La population rend les Chinois responsables de ce qui s'est passé sous les Khmers rouges, ou du moins de l'avoir permis. Elle sait que Pékin continue à soutenir Pol Pot et que le prince Sihanouk s'y oppose. C'est un argument de poids pour les Vietnamiens, qui utilisent les repoussoirs de Pol Pot et de la Chine à tout bout de champ.* » De Sihanouk il dit : « *Les intellectuels sont les plus réticents. Il y a toujours eu beaucoup de rivalités et de jalousies entre eux et le prince. Mais le peuple espère une solution Sihanouk, car il représente avant tout le meilleur des quatre régimes que le Cambodge a connus en dix ans. C'est pour cela que Phnom-Penh et Hanoï se déchaînent contre lui. S'ils l'avaient libéré en janvier, comme ils l'avaient prévu, ils auraient sans doute gagné la partie. Aujourd'hui, comme sous Lon Nol, plus ils le critiquent plus ils lui donnent de l'importance.* »

A propos des Vietnamiens, M. Kang répète : « *Pendant trois mois, ils ont été reçus comme des libérateurs, notamment par les anciens citadins. Des paysans les ont guidés jusqu'aux caches des Khmers rouges. Mais les promesses d'un retour à la normale ne se sont pas matérialisées après un an : la famine s'est répandue pendant leur présence, l'économie reste inexistante, la guerre se poursuit et ils contrôlent tout, quoi qu'ils en disent. Les Khmers rouges, c'était la démence. Les Vietnamiens, ce n'est plus supportable. A l'intérieur mon pays n'existe plus, il est occupé et gouverné par des étrangers. J'ai préféré partir. En payant un peu d'or aux soldats de Heng Samrin ou à ceux de Hanoï ce n'est pas difficile.* »

R.-P. PARINGAUX.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ENQUÊTE

L'Islam d'Asie

L'islam est la religion d'environ 400 millions d'Asiatiques peu à peu sensibilisés par les drames et les débats agitant l'Occident arabo-islamique. Les musulmans sont en grande majorité au Pakistan, au Bangladesh, en Indonésie où des régimes militaires pro-américains sont au pouvoir. En Inde, les musulmans constituent une forte minorité courtisée par les partis politiques, tandis qu'en Malaisie ils représentent l'ethnie dominante (« le Monde » des 12, 13, 14 décembre).

L'islam s'est propagé en Chine au septième siècle ; les autorités civiles et les responsables religieux ne font pas la même estimation du nombre de ses adeptes. Aux Philippines, les musulmans, qui ont reflué vers le sud du pays lorsque les Espagnols ont imposé le catholicisme, sont environ 2,5 millions, et certains mènent une véritable guerre contre le gouvernement central.

PHILIPPINES : sept ans de conflits meurtriers

par PHILIPPE PONS

Les musulmans philippins se considèrent comme les seuls véritables Philippins : ceux qui ont résisté aux colonisateurs espagnols et américains. Pour eux, la réalité d'une *nation moro (Bang sa Moro)* ne fait aucun doute. Depuis le début des années 70, une partie d'entre eux est en rébellion ouverte contre le gouvernement central de Manille. Le combat pour l'autonomie que mène le Front national de libération moro (M.N.L.F.) a déjà fait, selon les autorités, près de cinquante mille morts et cinq cent mille sans-abri.

A la conférence islamique qui s'est tenue à Fès, au Maroc, en mai, a été adoptée une résolution de *« soutien moral et matériel »* au Front moro qui en fait légitime officiellement et encourage l'aide que lui apportent déjà certains pays du monde islamique. Pour ceux-ci, le régime de M. Marcos, qui manœuvre pour donner une apparente autonomie régionale aux musulmans de Mindanao — la grande île du sud de l'archipel, — poursuit en réalité un *« génocide »*.

On estime que la population musulmane aux Philippines s'élève à deux millions cinq cent mille personnes sur un total de quarante-quatre millions de personnes, catholiques pour 90 %. L'islamisation d'une partie des Philippines commença dès le quatorzième siècle. La foi était véhiculée par les Malais, tôt convertis, et les Dayaks de Bornéo. Les premiers étant à l'époque sur le point de jouer un rôle analogue à celui des Arabes au Proche-Orient. Plusieurs ethnies, dont les Tausugs, guerriers-pirates de l'archipel de Sulu, et d'autres dans l'île de Mindanao s'organisèrent rapidement en sultanats dont l'action se fit sentir jusqu'à Luçon, au centre du pays. Sans l'arrivée des colonisateurs au seizième siècle, tout l'archipel aurait probablement été gagné par l'islam. Les « fiefs » musulmans sont encore aujourd'hui l'archipel de Sulu, les côtes et les rivages des grands lacs intérieurs de Mindanao. Cinq provinces sur les treize pour lesquelles le M.N.L.F. réclame l'autonomie sont aujourd'hui à majorité musulmane : Basilan, Tawi Tawi, Sulu, Lanao del Sur et Maguindanao, où vit, près de la ville de Cotabato, l'une des plus puissantes communautés du pays.

Au quinzième siècle, les Espagnols, qui venaient à peine de reconquérir leur pays sur les Maures en s'emparant de Grenade, en 1492, vont retrouver ceux-ci aux antipodes. Le nom de « *Moros* » que portent avec une certaine fierté les membres du M.N.L.F. provient d'ailleurs du terme espagnol qu'employaient les conquistadores pour désigner ces rebelles auxquels ils se heurtèrent sur les îles Philippines. La répression impitoyable qu'ils menèrent contre les Moros, à Luçon, fit pratiquement disparaître l'islam de la grande île septentrionale de l'archipel. Les combats se localisèrent et s'enlisèrent à Mindanao et dans l'archipel de Sulu. Jamais les Espagnols ne purent extirper la foi en l'islam de ces populations qui entretenaient des liens étroits, par le commerce, avec les autres communautés musulmanes de l'Asie et avec les Arabes. Par leur répression, au contraire, ils renforcèrent chez les musulmans le sentiment qu'ils menaient une guerre sainte et des réseaux de confréries spécialisés dans le crime politique se créèrent peu à peu. Lorsqu'en 1899 les Américains supplantèrent les Espagnols aux Philippines, ils se heurtèrent aux mêmes problèmes. Mêlant actions militaires et réformes, et incitant à une colonisation de Mindanao par les chrétiens, les Américains réussirent un peu mieux que leurs prédécesseurs à calmer la tension dans le Sud. A Zamboanga, le grand port méridional de l'île, une plaza Pershing rappelle au visiteur qu'il faut mettre au crédit du fameux général d'avoir, temporairement, comme l'histoire récente le montre, « amené à la raison » les récalcitrants musulmans.

Echec de la solution autonomiste

En fait, jamais les plus radicaux des chefs islamiques des Philippines n'ont renoncé à leur ambition de créer une nation indépendante : pas plus les Japonais, avec leurs méthodes radicales pendant la seconde guerre mondiale, que les gouvernements de la République des Philippines — qui fut fondée en 1946 — ne sont venus à bout de leur acharnement séculaire.

Latente ou sporadique, la révolte musulmane est devenue à nouveau ouverte lorsqu'elle fut animée par le M.N.L.F. Elle explosa littéralement en 1972, avec l'instauration de la loi martiale — et fut d'ailleurs l'une des justifications données par M. Marcos pour instaurer un régime d'exception, qui est toujours en vigueur. Le M.N.L.F., derrière M. Nur Misuari, a surtout restructuré en un front uni le mouvement pour l'indépendance de Mindanao qui, dès 1968, avait représenté un problème grave pour le gouvernement central. Cette période fut marquée par des massacres et des atrocités commises par les extrémistes des deux communautés chrétienne et musulmane. L'intervention de l'armée ne fit qu'ajouter à la tragédie : l'un des épisodes les plus tristement célèbres fut le massacre par celle-ci, en 1971, d'un groupe de musulmans sans armes, à Tacub, dans le Lanao del Norte, qui fit quarante morts. Les accusations de « génocide » qui se répandirent alors dans le monde islamique furent l'occasion pour la Libye du colonel Kadhafi de tenter de supplanter l'Egypte ou l'Arabie Saoudite à la tête du mouvement islamique, en se faisant le défenseur de la cause des musulmans des Philippines. Après la proclamation de la loi martiale en 1972, les forces du M.N.L.F. qui s'entraînaient au Sabah — alors sous le contrôle de M. Mustapha, un natif de Sulu — entrèrent véritablement en action et devinrent le centre de la révolte musulmane. La Libye leur apporta son aide matérielle et soutint leur cause, notamment lors de la conférence islamique de Benghazi, en 1972.

Sur le terrain, l'un des épisodes les plus meurtriers de la guerre civile qui se poursuit fut, en 1974, la prise de la ville de Jolo, capitale de l'archipel de Sulu et fief du M.N.L.F., par les forces gouvernementales : la ville fut détruite à 75 % par des bombardements systématiques. La plupart du temps, l'armée délimite des zones de tir libre — aujourd'hui encore — pour « nettoyer » les régions où sont censées agir les forces du M.N.L.F. : les principales victimes sont les civils.

Malgré ses cent mille hommes (plus de la moitié de l'armée régulière, épaulée par des groupes de défense civile) sur le terrain, le gouvernement de Manille, ayant conscience qu'il était difficile de venir à bout militairement de la rébellion, a tenté des manœuvres diplomatiques. Auprès de l'Arabie Saoudite d'abord : M. Marcos était en effet préoccupé au lendemain de la crise pétrolière de 1973 de l'attention que le monde arabe portait à l'affaire de Mindanao et craignait que sa politique ne provoque un embargo sur les livraisons de pétrole. En même temps, Manille prenait contact avec la Libye, principal soutien du M.N.L.F. Finalement, en 1976, un accord de cessez-le-feu fut signé à Tripoli entre M. Nur Misuari et les représentants de Manille, sous les auspices de la conférence islamique. Le colonel Kadhafi voulait-il rehausser son image dans le monde arabe en espérant apparaître comme l'artisan d'une solution au conflit de Mindanao ? En tout cas, profitant du caractère vague des dispositions de l'accord, Manille allait surtout chercher à en tirer parti pour imposer *sa* solution autonomiste. En avril 1977 était organisé un référendum dans les treize provinces du sud de Mindanao, que revendique le M.N.L.F. Celui-ci, considérant que ce référendum était contraire à l'esprit de l'accord de Tripoli — ce qui après quelques atermoiements fut aussi la position adoptée par les Libyens — décida de boycotter le vote.

Moins de neuf mois après la proclamation du cessez-le-feu, les combats reprenaient de plus belle, en particulier après le mystérieux « piège » dans lequel tomba le général Bautista, commandant des forces à Jolo, qui lui coûta la vie, ainsi qu'à plusieurs membres de son état-major. Les négociations n'ont jamais repris.

Il semble que Manille ne tienne plus guère à internationaliser le conflit comme ce fut le cas au moment de l'accord de Tripoli, mais souhaite plutôt mettre en place une structure administrative d'autonomie limitée qui lui convienne, tout en cherchant parallèlement une solution militaire sur le terrain. Apparemment, pour discréditer le M.N.L.F. auprès de ses amis musulmans, les autorités ont fait largement état, en 1977-1978, de contacts étroits qui existeraient entre le Front de libération et la New People's Army (N.P.A.) mouvement communiste armé. Manille affirme également que sont apparues de graves dissensions parmi les musulmans, notamment entre MM. Nur Misuari et Hashim Salamat, qui rivaliseraient pour diriger le mouvement. Pour l'instant, dans le monde islamique M. Nur Misuari est toujours le chef reconnu du M.N.L.F.

Soutien populaire partiel

En fait, il est certain qu'une partie seulement de la population musulmane soutient activement la lutte du M.N.L.F. Certains groupes à bout de vivres et de munitions se rendent de temps à autre aux autorités. Mais ces ralliements n'ont pas une grande signification car souvent quelques mois après leur reddition les chefs reprennent le maquis.

D'autre part, même si l'ensemble de la population musulmane n'est pas acquise au M.N.L.F. — certains chefs religieux ne sont pas d'accord avec les idées « progressistes » du Front — une bonne partie ne souffre pas moins de la disproportion énorme qui existe entre les revenus des riches propriétaires et des paysans pauvres. A cela s'ajoute que, dans bien des cas, les chrétiens ont des positions dominantes dans l'économie de Mindanao, ce qui avive les antagonismes.

Deux ans et demi après le cessez-le-feu de 1976, le président Marcos a mis en place, au printemps, une *structure* de semi-autonomie dans deux régions : à l'ouest de Mindanao et au centre de l'île. En fait, le gouvernement central conserve le contrôle entier sur l'ensemble de ces régions. Ces « réformes » ont été rejetées par le M.N.L.F. Comptant actuellement de quinze mille à vingt mille combattants, le Front continue à Mindanao une guerre de harcèlement au nom de l'islam mais aussi en tant que « mouvement populaire ».

CHINE : une minorité ménagée par les autorités...

par ALAIN JACOB

Il existe en Chine trente à trente-cinq millions de musulmans, *à en croire les indications données par les autorités civiles chinoises à des délégations étrangères. Les responsables religieux sont plus modestes et font état d'un chiffre* de 11 580 000 musulmans pratiquants recensés à l'intérieur du pays. Il est difficile de choisir entre ces deux estimations, tant la frontière est floue entre les communautés religieuses musulmanes et divers groupes ethniques qui ont conservé une partie de leurs particularismes et de leurs traditions islamiques.

L'islam a été introduit en Chine une vingtaine d'années seulement après la mort du Prophète. C'est-à-dire au milieu du septième siècle, par des commerçants arabes qui s'installèrent notamment dans les ports (provinces du Guangdong et du Fujian) et aux grandes étapes de la route de la Soie (en bordure des steppes mongoles au Nord et aux confins de la Birmanie au Sud).

Près de six siècles plus tard, l'invasion mongole conduite par le petit-fils de Genghis Khan, Kubilai Khan, provoqua un important afflux de populations en provenance d'Asie centrale et, au-delà, de Perse et du monde arabe.

Dans les deux cas, ces *« hôtes étrangers »* — c'est ainsi qu'on les nommait — se mêlèrent intimement à la population chinoise, y fondèrent des foyers et se répartirent progressivement à travers de nombreuses régions du pays. Sous la dynastie des Yuan (treizième-quatorzième siècle), on les retrouve un peu partout comme fonctionnaires, artisans, lettrés, parfois militaires, rarement agriculteurs. Mais ils conservent leurs traditions religieuses et c'est à cette époque que de nombreuses mosquées sont construites en Chine. Celle de Pékin sera édifiée en 1447.

Cette *communauté musulmane devenue chinoise* par absorption sera désignée sous le nom de « Hui ». C'est par le même nom qu'on appelle aujourd'hui *l'une des minorités nationales du pays* — la seconde en importance numérique, — qui comptait 4 480 000 personnes. Un quart d'entre eux environ vivent dans la région autonome de Ningxia (qui jouxte la Mongolie), mais on en rencontre dans toutes les grandes villes et provinces de la République populaire, de Pékin au Tibet et de Canton au Xinjiang. Leur langue habituelle est le chinois et les caractères ethniques distinctifs se sont souvent considérablement atténués au cours des siècles grâce à de nombreux mariages mixtes avec les Han, au point qu'il est parfois difficile de les distinguer.

Tous les Hui ne sont plus aujourd'hui des fidèles de l'islam. La presse chinoise insiste pour que l'on ne confonde pas religion et minorité nationale, mais des communautés musulmanes très vivantes subsistent parmi eux où il est courant d'entendre parler arabe ou persan au cours des offices religieux. Leurs particularismes, alimentaires notamment, sont scrupuleusement respectés par les autorités.

D'autres populations musulmanes existent en Chine, plus nombreuses mais qui se sont beaucoup moins intégrées à la population Han, c'est en particulier le cas des Ouighours, des Kazakhs, des Kirghizes, des Ouzbeks, des Tadjiks et des Tartares que l'on rencontre non seulement au Xinjiang mais dans tout le nord-ouest du pays. Le Xinjiang *à lui seul compte plus de 5 millions de Ouighours.* Il est impossible d'avancer des chiffres quant aux musulmans proprement dits qui pratiquent leur religion au sein de ces *minorités nationales*, mais on a clairement le sentiment de s'y trouver en pays d'islam. La ville d'Urumchi à elle seule (800 000 habitants) compte vingt-deux mosquées et celles-ci sont nombreuses dans les campagnes. Les traits physiques de ces populations les distinguent en outre nettement des Han et accentuent l'impression de se trouver dans un monde non chinois.

L'attitude du pouvoir envers les musulmans de Chine a été et reste fortement influencée par le fait que ceux-ci appartiennent dans une large proportion à des minorités nationales souvent installées dans des régions frontalières et qu'il importe de ménager politiquement. Les communautés musulmanes ont donc été constamment favorisées par rapport aux chrétiens ou aux bouddhistes, ethniquement moins distincts. Ainsi à l'époque de la révolution culturelle, si un « groupe de lutte révolutionnaire pour l'abolition de l'islam » fut formé en 1966, l'Association islamique de Chine (fondée en 1953) a pu reprendre ses activités dès le début de 1970, bien avant les organisations correspondantes pour les autres confessions. De même, alors qu'il n'était question nulle part de la moindre actualité touchant aux religions bouddhiste ou chrétienne, l'agence Chine nouvelle signalait régulièrement la célébration à la mosquée de la capitale des grandes fêtes musulmanes.

L'islam en Chine n'en a pas *moins bénéficié lui aussi de la libéralisation récente de la politique* religieuse consécutive à la chute de la « bande des quatre ». Le phénomène est *particulièrement* sensible depuis un an. En octobre 1978 en effet, les imams de plusieurs mosquées au Xinjiang déclaraient ne disposer que d'anciennes copies du Coran, l'importation comme la réimpression du livre saint étant interdite encore à l'époque en République populaire. Une nouvelle édition du Coran a depuis vu le jour tandis que de nombreuses mosquées fermées depuis des années étaient rouvertes au culte (158 dans le seul Ningxia) et qu'une « bibliothèque de référence sur l'islam » était inaugurée auprès de l'Académie des sciences sociales du Xinjiang.

Parallèlement, des délégations de musulmans chinois ont été envoyées l'été dernier dans plusieurs pays islamiques dont l'Algérie, la Libye et le Pakistan. Pour la première fois depuis près de quinze ans, un groupe de religieux a reçu l'autorisation de se rendre cette année en pèlerinage à La Mecque.

Les égards témoignés par le pouvoir aux musulmans de Chine s'expliquent également en partie par la volonté des dirigeants de Pékin d'entretenir les meilleures relations possibles avec les pays arabes ou islamiques. Religion et diplomatie se mêlent ici d'autant plus étroitement que les hommes d'Etat étrangers de confession musulmane en visite à *Pékin* ont fréquemment exprimé très nettement aux autorités de la R.P.C. l'intérêt qu'ils prenaient au sort réservé à leurs coreligionnaires chinois.

FIN

Le Monde

politique

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

LE BUDGET DE 1980

M. Barre engage sans joie la responsabilité du gouvernement

« M. Barre va dégainer son calibre 49-3 ! », avait prévenu, mardi soir, M. Labbé. « Je ne le fais pas de gaieté de cœur », confirma, jeudi, le premier ministre en engageant la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi de finances pour 1980. Et M. Barre, soutenu moralement par M. de la Palice, expliqua que s'il utilisait les dispositions de la Constitution c'était parce que ces dispositions figuraient dans la Constitution et que si elles y figuraient c'était pour être utilisées...

Ainsi légitimé par la logique et l' « obstruction constructive » du R.P.R., M. Barre, à la recherche, lui aussi, de convergences, estima qu'il y en avait au moins une dans la majorité : celle qui l'empêche, au dernier moment, de laisser l'opposition conduire le pays « à l'aventure et à sa perte ». Fort de ce consensus, il essuya sans broncher les attaques du porte-parole du groupe socialiste, qui l'accusa de contribuer à une « déstabilisation des institutions ». M. Emmanuelli railla ensuite les députés du groupe R.P.R. en indiquant : « Etre dans la situation de résistants qui collaborent, évidemment, ce n'est pas facile ! »

Dans cette majorité, qui, selon M. Combrisson (P.C.), se livre à de « véritables contorsions » dans les couloirs de l'Assemblée nationale et à l'Hôtel de Ville de Paris pour « dissimuler » ses « convergences », les députés gaullistes n'étaient pas tous très à l'aise. Certains auraient, en effet, souhaité, sans pour autant aller à Canossa, tirer parti de l'ultime tentative de concertation proposée par M. Barre et pouvoir ainsi voter le budget. Coupant court à cette tentation, M. Labbé leur expliqua que, le R.P.R. n'ayant pas eu satisfaction sur l'article 25 (équilibre général du budget) et sur le Crédit mutuel, il ne pouvait pas revenir sur sa décision.

C'est donc lundi 17 décembre que l'Assemblée nationale discutera des deux motions de censure déposées vendredi 14 par les groupes socialiste et communiste. En choisissant de ne pas censurer le gouvernement dès jeudi soir pour éviter... de faire travailler les fonctionnaires de l'Assemblée nationale durant le week-end, l'opposition ne participe-t-elle pas, elle aussi, à une « banalisation des institutions » qu'elle dénonce ?

LAURENT ZECCHINI.

Jeudi 13 décembre, l'Assemblée nationale examine le rapport de la commission mixte paritaire (C.M.P.) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1980 (*le Monde* du 14 décembre).

M. ICART (U.D.F.), rapporteur de la C.M.P., expose les différentes dispositions adoptées par la commission, puis M. VIVIEN (R.P.R.), *président de la commission des finances*, explique pourquoi la commission a refusé d'accorder au ministère des transports le crédit de 1 500 000 F qu'il demandait pour financer une campagne d'information sur l'utilisation *« des phares « codes » en ville »*. Selon lui, il s'agit d'une *« brimade injuste »*, qui a fait contre elle *« l'unanimité des usagers et celle des médecins ophtalmologistes »*.

M. MALVY (P.S., Lot) déclare que de nombreuses cotisations à la taxe professionnelle vont augmenter, dans une proportion qui peut atteindre 300 %. Il demande que soient accordés *« des délais de paiement sans infliger de pénalités de retard »*.

Pour M. COMBRISSON (P.C., Essonne), le budget pour 1980 est *« l'une des pièces maîtresses de ce jeu de massacre qui prépare le déclin de la France »*. Il indique que ce *« consensus social »* est nécessaire au gouvernement *« pour disposer d'un peuple anesthésié et amnésique pour aggraver encore les conditions de son existence »*, puis il ajoute : *« Voilà ce qui vous oblige à faire de véritables contorsions dans les couloirs de cette assemblée ou à l'Hôtel de Ville de Paris pour dissimuler vos convergences. Car votre problème est simple : comment, alors que les élections présidentielles se rapprochent, faire accepter par les travailleurs encore plus d'austérité ? »*

« Le R.P.R., ajoute M. Combrisson, *sert à dédouaner l'U.D.F. et le gouvernement en proposant une austérité encore plus grande, au nom de la rigueur nationale. De son côté, le gouvernement dédouane le R.P.R. en faisant adopter le budget sans vote. C'est un échange de loyaux services qui se fait sur le dos des travailleurs. »*

M. EMMANUELLI (P.S., Landes) affirme que les députés de l'opposition ont été exclus de la C.M.P., et proteste contre *« le dévoiement des institutions en général et de l'institution parlementaire en particulier »*. Il évoque ensuite *« l'attitude irresponsable et incohérente du R.P.R. »*, et, interrompu par les députés gaullistes, ajoute : *« Oh ! je comprends que vous soyez gênés. Etre dans la situation de résistants qui collaborent, ce n'est pas facile ! »*

Dénonçant ensuite *« l'autoritarisme croissant »* du président de la République et du premier ministre, il indique que ceux-ci *« en recourant de façon inconsidérée à une procédure exceptionnelle, aboutissent à une grave déstabilisation des institutions de ce pays »*. S'adressant à M. Barre, il ajoute : *« Vous prétendez détester les manœuvres politiciennes, mais vous ne dédaignez pas d'y recourir, et, dans tout l'arsenal constitutionnel, vous avez choisi la voie la plus procédurière et la plus manœuvrière pour empêcher le Parlement de légiférer ! »* M. Emmanuelli explique que si le premier ministre engage la responsabilité du gouvernement, le groupe socialiste, pour traduire son opposition au budget, sera obligé de déposer une motion de censure. Il précise : *« Nous y serons donc contraints, il faut que le pays le sache, par les manœuvres procédurières du gouvernement dont nous ne voulons pas être complices. »*

M. Papon, ministre du budget, déclare, pour ce qui concerne la taxe professionnelle : *« Les échéances ont été reportées à titre exceptionnel au 18 décembre : nous ne pouvons pas aller plus loin, car l'Etat n'est pas en mesure de se passer d'ici à 1980 d'une rentrée de 25 milliards... Les mesures prises par le gouvernement coûtent déjà à l'Etat 1 milliard 500 millions de plus : ce n'est pas négligeable ! »* Il conteste ensuite que le groupe socialiste se serait vu interdire d'amender le budget et souligne que près de cinq cents amendements ont été examinés. *« C'est*, ajoute-t-il, *le record absolu pour une discussion budgétaire. »*

Le premier ministre prend ensuite la parole. Il relate tout d'abord les différentes mesures adoptées par la C.M.P., puis, il indique : *« Le gouvernement a accepté de constituer autour du ministre du budget une commission composée de représentants des groupes de la majorité, chargée de rechercher des économies, notamment au titre des services votés. Ces économies prendraient effet, chaque fois que cela serait possible, dès l'exercice 1980. »*

M. Barre déclare, d'autre part, que le gouvernement mène sa politique *« dans l'intérêt d'un peuple auquel personne, ni dans la majorité ni au gouvernement, ne ferait l'injure de penser qu'il est anesthésié et amnésique... »*

Interrompu par M. DUCOLONE (P.C., Hauts-de-Seine) qui ajoute : *« Et appauvri ! »*, M. Barre indique : *« Appauvri, il l'est moins que les adeptes du misérabilisme à répétition croient nécessaire de le dire ! Cette politique, le gouvernement la conduit avec l'appui du pays, puisque tel a été son vote, et sans que le chaos que l'on annonce périodiquement ici et là se soit jamais produit depuis qu'il est au pouvoir. »* Le chef du gouvernement explique pourquoi il a recours aux dispositions de la Constitution : *« C'est d'abord, M. de La Palice l'aurait dit, parce qu'elles y figurent et que, si elles y figurent, c'est pour être utilisées. Mais je n'y recours pas — voilà pour mon autoritarisme — sans avoir obtenu l'autorisation du conseil des ministres. Je n'ai donc pas la moindre difficulté à user de cette procédure. Mais, je le dis franchement, je ne le fais pas de gaieté de cœur »*.

S'adressant à l'opposition, et évoquant *« des divergences de vues sur tel ou tel point »* au sein de la majorité, il affirme : *« Il y a, ici et dans le pays, convergence sur la volonté de tout faire pour éviter que vous soyez éventuellement mis à même de conduire le pays à l'aventure et à sa perte ! »* Il souligne enfin que le gouvernement a décidé de soumettre le texte de la commission à l'Assemblée, sans aucun amendement.

En application de l'article 155 du règlement de l'Assemblée, le débat est suspendu pour vingt-quatre heures, délai pendant lequel une ou plusieurs motions de censure peuvent être déposées.

Le gouvernement se substitue au Parlement élu et fait la loi

souligne M. Defferre dans une lettre à M. Giscard d'Estaing

A la suite du nouvel engagement de responsabilité du gouvernement, destiné à faire « passer » le projet de budget 1980, M. Gaston Defferre, qui préside à l'Assemblée nationale le groupe des socialistes et radicaux de gauche, a adressé vendredi matin 14 décembre, à M. Giscard d'Estaing la lettre suivante :

Monsieur le président de la République,

Le groupe parlementaire socialiste m'a donné mandat de vous adresser une lettre ouverte pour attirer votre attention sur les graves inconvénients qui résultent de l'utilisation abusive du paragraphe 3 de l'article 49 de la Constitution. Je ne rendrai publique cette lettre qu'après qu'elle vous sera parvenue.

Je me permets de rappeler, pour la clarté de cette lettre, que le eparagraphe 3 de l'article 49 de la Constitution de la République française est ainsi conçu :

« Le premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte. Dans ce cas, ce texte est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. »

Le premier ministre ne peut engager la responsabilité du gouvernement sur le vote d'un texte qu'après délibération du conseil des ministres que vous présidez, donc avec votre autorisation.

Vous êtes, de plus, M. le Président de la République, le gardien de la Constitution. Il vous appartient de veiller à ce que la lettre et l'esprit de la loi suprême soient respectés.

Suivant les termes mêmes employés, le 13 août 1958, par un des principaux auteurs de la Constitution, M. Michel Debré, alors garde des sceaux : *« Quant aux dispositions du troisième alinéa si vivement critiquées par M. le président* (M. Paul Reynaud, président du Comité consultatif constitutionnel), *elles ne doivent être qu'une ultime sauvegarde, jalousement gardée en réserve pour le cas où la commission mixte n'aurait pas réussi à éviter le conflit. Dangereuses pour le régime, j'en conviens, si elles étaient employées à tout instant, ces dispositions me paraissent au contraire essentielles pour les cas exceptionnels. »*

Le général de Gaulle lui-même avait déclaré, quelques jours auparavant, le 8 août 1958 : *« Nous avons bâti notre avant-projet sur le principe inscrit dans la loi qui nous a mandatés pour l'établir : la séparation des pouvoirs. Le gouvernement, c'est le pouvoir exécutif, le Parlement, c'est le pouvoir législatif. »*

Or, en usant et en abusant du paragraphe 3 de l'article 49 de la Constitution, M. Barre en arrive à ce résultat : les textes législatifs ne sont pas votés par la majorité gouvernementale, qui refuse de les approuver. Ils ne sont pas votés non plus par l'opposition. Ils ne sont pas votés du tout. Ils sont considérés comme adoptés, la motion de censure n'ayant pas été votée.

Le gouvernement n'a plus de majorité à l'Assemblée nationale. Il ne peut plus faire voter les textes qu'il estime indispensables pour mettre en œuvre sa politique. *Il se substitue* au *Parlement élu* pour cela. Il fait la loi.

Les déclarations du premier ministre, souvent agressives, non seulement à l'égard de l'opposition mais aussi à l'égard d'une partie de sa majorité, démontrent qu'il préfère légiférer en abusant *du paragraphe 3 de l'article 49* de la Constitution plutôt qu'en participant véritablement à un débat parlementaire.

Cette façon de procéder est à l'opposé de l'esprit de la Constitution tel qu'il a été défini, notamment par ses auteurs cités plus haut.

Le R.P.R. porte lui aussi une lourde responsabilité, d'une part en refusant de voter les textes proposés par un gouvernement qui comprend plusieurs ministres appartenant au Rassemblement pour la République, d'autre part en ne déposant pas de motion de censure et en ne votant pas celles *qui sont déposées par les groupes* de la minorité parlementaire.

C'est ce désordre politique, interne à la majorité, qui est à l'origine du désordre institutionnel dans lequel la France est plongée.

Les partis dits de la majorité sont responsables de cette situa*tion en s'opposant* à leur gouvernement, l'opposition ne pouvant que se contenter d'utiliser le seul moyen que lui laisse la Constitution : le dépôt et le vote de motions de censure pour ne pas porter la responsabilité de textes dont elle désapprouve le contenu.

Nous nous trouvons dans une situation qui n'a pas cessé de *s'aggraver depuis le début de la* session parlementaire d'automne.

Laisserez-vous se dégrader davantage encore le fonctionnement des institutions parlementaires et gouvernementales ?

Le groupe socialiste à l'Assemblée nationale, conscient de ses responsabilités devant le pays tout entier, ne peut accepter que se développe plus longtemps un processus dangereux pour la démocratie française. C'est à vous, monsieur le président de la République, que la Constitution donne le pouvoir d'y mettre un terme.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président de la République, l'assurance de ma très haute considération.

M. Blanc : le P.R. se prépare à faire face à des situations qu'il n'aurait pas voulues

M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain a évoqué jeudi matin, 13 décembre, au cours d'une conférence de presse, la situation au sein de la majorité. Il a déclaré : *« Je suis inquiet. Le fonctionnement normal des institutions est gravement menacé. Tout est fait par quelques-uns pour empêcher le gouvernement de gouverner. De la majorité, élue en mars 1978 dans un esprit d'union, il ne restera bientôt, pour la retenir au bord du gouffre, que la crainte de nouvelles élections. L'imprévisible, il y a quelques mois est désormais possible. »*

M. Blanc a envisagé trois scénarios : *« Jacques Chirac est décidé à censurer le gouvernement (...) la sagesse et l'entente majoritaire l'emportent (...), la persistance des attitudes actuelles »*. Le secrétaire général du P.R. *« redoute »* que ce troisième scénario *« soit le plus probable »*. Il a noté : *« Jacques Chirac et Bernard Pons* [continueraient] *à refuser d'apporter leur concours à l'action gouvernementale sans prendre le risque, pour eux et pour leurs partisans, de censurer le gouvernement. Je déclare que cela ne sera pas tolérable longtemps encore, car c'est le fonctionnement normal des institutions qui est gravement mis en cause. »*

M. Jacques Blanc a présenté en ces termes la ligne de son parti : *« Il appartient au gouvernement de prendre les moyens d'exercer sa tâche. Nous approuvons le premier ministre dans sa volonté d'aller de l'avant en recourant, quand cela est inévitable, aux moyens prévus par la Constitution pour conduire toute la majorité à prendre ses responsabilité. (...) Nous ne serons jamais les diviseurs de la majorité. Nous savons qu'un grand nombre de parlementaires R.P.R. veulent avec nous l'entente et le dialogue. »*

Le secrétaire général du P.R. a encore affirmé : *« Nous souhaitons que les élections législatives aient lieu à leur échéance normale et qu'elles se déroulent dans un climat d'union. Naturellement, nous nous préparons d'ores et déjà à faire face à des situations qui pourraient nous être imposées et que nous n'aurions pas voulues.*

» Dès maintenant, le parti républicain lance, dans chacune de ses fédérations, une campagne d'explication auprès de ses sympathisants et de l'opinion publique pour mettre en lumière la situation de la France à l'aube de la nouvelle décennie.

» Le premier ministre, dit-on, *tire au canon. Si la vocation de M. Barre est l'artillerie, la nôtre est d'occuper à pied le terrain politique. Si Raymond Barre est un artilleur, les militants du parti républicain revendiquent la fierté du fantassin. »*

M. BARRE AVAIT PROPOSÉ A L'U.D.F. ET AU R.P.R. DE VOTER LE TEXTE DE LA COMMISSION PARITAIRE

L'hôtel Matignon a fait savoir, jeudi 13 décembre, en fin de matinée, que M. Raymond Barre avait proposé aux présidents des deux groupes de la majorité de l'Assemblée *nationale « de le rencontrer pour examiner les conditions dans lesquelles devaient se dérouler jeudi après-midi le débat et le scrutin sur le projet de loi de finances »*.

« Compte tenu du texte mis au point par la commission mixte paritaire dans la journée de mercredi et accepté par le gouvernement, le premier ministre était disposé à ne pas utiliser la procédure de l'article 49-3 de la Constitution sous réserve que les présidents des deux groupes prennent l'engagement de voter le texte de la commission paritaire », a indiqué le cabinet du chef du gouvernement.

Cette proposition a été acceptée par M. Chinaud, mais M. Labbé, président du groupe R.P.R., a fait savoir qu' *« il ne lui était pas possible d'accepter cette proposition »*.

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Séguin (R.P.R.) propose d'étendre l'aide publique aux petites formations

La commission des lois de l'Assemblée nationale a entamé, jeudi 13 décembre, l'examen du projet de loi relatif au financement public des partis politiques. M. PHILIPPE SÉGUIN (R.P.R.), rapporteur du projet, a rappelé *que le dépôt de celui-ci était* intervenu un peu plus de cinq ans après la déclaration dans laquelle M. Valéry Giscard d'Estaing avait posé le principe d'une telle réforme.

Le projet de loi, observe M. Séguin, ne s'attaque pas au problème du contrôle des ressources actuelles des partis, mais en crée de nouvelles, seules soumises à un contrôle d'emploi, dont, en outre, les modalités et l'efficacité paraissent fort incertaines.

M. Séguin a ensuite analysé la situation juridique des partis politiques, *telle qu'elle résulte* du droit en vigueur. La soumission des groupements politiques au régime établi par la loi de 1901 présente, a-t-il dit, des avantages pour les partis, mais pose des problèmes dans la mesure où cette loi dissocie existence légale et capacité juridique. Il a souligné l'importance de ce problème eu égard au fait que le parti socia*liste et le parti communiste sont* précisément des associations non déclarées.

Le rapporteur a indiqué les deux principes à partir desquels il propose d'articuler la réforme : 1) Le financement public des partis doit constituer la contrepartie d'une *clarification* de leurs ressources; 2) les dépenses électorales doivent être contenues dans des limites raisonnables.

M. Séguin propose d'élargir les critères d'admission à *l'aide* publique, en prenant en compte le nombre de voix obtenues aux élections avec un *seuil* qui pourrait être de 2 % ou 3 % des suffrages. Pour régler le problème juridique des partis non déclarés, le rapporteur suggère la constitution d'associations de gestion de l'aide publique, qui seraient seules habilitées à recevoir les fonds provenant de l'Etat et qui seraient soumises au contrôle de la Cour des comptes. Il serait tenu compte, *pour la répartition d'une moitié* de la dotation publique, des cotisations que les partis auraient accepté de verser à ces associations de gestion. De la même façon, les auteurs de dons et legs à des partis bénéficieraient d'avantages fiscaux dans la mesure où les fonds ainsi recueillis seraient remis à ces associations. Enfin, M. Séguin estime souhaitable *de reprendre des dispositions* relatives aux fonds provenant des Communautés européennes, que l'Assemblée avait adoptées l'an dernier.

Pour ce qui concerne la limitation des dépenses électorales, le rapporteur suggère, d'une part, *d'organiser une publicité* systématique des dépenses engagées lors de la campagne officielle, et dont le montant est actuellement très élevé; d'autre part, les candidats pourraient souscrire un engagement de limitation de leurs dépenses, qui porterait sur la totalité des frais engagés et qui serait contrôlé par une commission, ce qui, en contrepartie, assurerait à ces candidats une plus grande contribution de l'Etat à leurs dépenses.

PRECISION. — *Le groupe communiste* de l'Assemblée nationale indique qu'il a voté contre le projet de loi relatif à l'automatisation du casier judiciaire (*le Monde* daté 9-10 décembre).

● *La République de Chypre* a *offert* à *l'Assemblée nationale* une amphore du septième siècle avant Jésus-Christ. Au cours d'une manifestation qui s'est déroulée mercredi 12 décembre, au Palais-Bourbon, en présence de MM. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée, Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et Peristiany, ambassadeur de Chypre à Paris, M. Alain Vivien, député (P.S.) de la Seine-et-Marne, a rappelé que, en janvier dernier, *alors qu'il se trouvait à* la tête d'une mission d'information à Chypre, le gouvernement chypriote avait offert à la mission française l'amphore qui sera désormais exposée dans la bibliothèque de l'Assemblée.

● *Le Mouvement d'écologie politique* (MEP) proteste contre *« l'atteinte fondamentale aux libertés démocratiques »* que constitue, selon lui, le projet de loi sur le financement des partis politiques. *« Ainsi*, déclare le MEP, *qu'ils les soutiennent ou non, les contribuables devront payer pour que seuls les quatre « grands », alors complices financiers, fassent aboutir leurs objectifs. »*

● *Le « double jeu » du R.P.R.* est dénoncé par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, qui reproche aux députés gaullistes d'avoir refusé l'inscription, à l'ordre du jour, d'une proposition de résolution tendant à instituer une commission de contrôle des *dépenses de l'Etat. Or cette* proposition avait été adoptée par la commission des lois sur l'initiative du groupe du R.P.R. (initiative qui a été ensuite contestée au sein du groupe gaulliste).

● *M. Gilbert Gantier*, député *(U.D.F.) de Paris*, a déposé une proposition de loi organique tendant à modifier les dispositions régissant l'examen des lois de finances afin de préciser que *« la seconde partie de la loi de finances de l'année ne peut être mise en discussion devant une Assemblée avant le vote sur chacun des articles de la première partie et l'adoption des données générales de l'équilibre financier »*.

● *L'Assemblée nationale* a adopté sans débat jeudi 13 décembre le *projet de loi autorisant* l'approbation du protocole de la convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et l'adhésion au protocole de la convention internationale de 1971 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les *hydrocarbures, faits à Londres* le 19 novembre 1976. Elle a adopté également sans débat le projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre la France et la République d'El Salvador sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signée à Paris le 20 septembre 1978.
ascera

● *La commission des lois de l'Assemblée nationale* a repoussé jeudi 13 décembre, contrairement à l'avis du rapporteur, Mme Constans (P.C.), la proposition de résolution de M. Lajoinie (P.C.) tendant à la création d'une commission d'enquête *« chargée d'évaluer l'importance des achats de propriétés foncières et immobilières par des ressortissants étrangers, d'en rechercher les causes et de proposer des mesures efficaces de protection de cette partie du patrimoine national »*.

● *La loi sur l'immigration clandestine*, qui modifie l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945, relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration, a été soumise au Conseil constitutionnel à la demande de soixante députés socialistes.

NATIONALE

M. Méhaignerie s'engage à réunir une commission d'étude de la fiscalité de l'agriculture

Jeudi 13 décembre, l'Assemblée nationale commence la discussion des articles du projet de loi d'orientation agricole.

● DÉFINITION DES OBJECTIFS

A l'article premier du projet, qui concerne l'orientation générale de la politique agricole, l'Assemblée adopte un amendement de M. COINTAT (R.P.R.), précisant que la loi a, notamment, pour objectif *« de favoriser le développement de l'agriculture, secteur essentiel de l'économie de la nation et de rapprocher progressivement la législation agricole du droit commun, tout en tenant compte des particularités du monde rural »*.

Par 272 voix contre 102 sur 473 votants et 474 suffrages exprimés, elle repousse un amendement de M. SOURY (P.C.), proposant que les revenus des agriculteurs soient garantis en fonction des charges de production, de capital investi, de consommations intermédiaires, d'une part, et de travail, d'autre part. Sur proposition du rapporteur de la commission, M. CORNETTE (R.P.R.), il est indiqué que la loi a également pour but *« d'améliorer le revenu et les conditions de vie des agriculteurs, conformément aux objectifs de parité de la loi d'orientation agricole du 5 août 1960, en assurant aux exploitations familiales à responsabilité personnelle, qui constituent la base de l'agriculture française, le niveau de compétence technique et économique indispensable pour en accroître la valeur ajoutée »*.

L'Assemblée décide d'accepter l'amendement de M. CHAMINADE (P.C.), stipulant que l'objectif du texte est non seulement d'accroître la contribution de l'agriculture au développement économique du pays, mais aussi à *« la résorption de la faim dans le monde »*. Un amendement du gouvernement, modifié par le rapporteur et M. BENOIT (U.D.F.) est ensuite adopté. Il précise que la loi doit aussi favoriser l'installation de jeunes agriculteurs afin de stabiliser la population rurale et contribuer à réaliser l'équilibre de l'emploi, ainsi que l'aménagement harmonieux du territoire ; une politique d'économies d'énergie et de matières premières dans le secteur agricole et de production d'énergie d'origine agricole devra également être engagée.

Par 255 voix contre 207 sur 478 votants et 462 suffrages exprimés, l'Assemblée repousse un amendement du groupe communiste destiné à préciser que la coopération sous toutes ses formes devra être encouragée, en ce qui concerne la politique l'organisation économique des producteurs. Sur proposition de M. BOYON (R.P.R.), un amendement ayant pour objet d'insister sur la nécessité de mener une politique de récupération et de valorisation des sous-produits de l'exploitation est adopté. Sur proposition du rapporteur et de M. COINTAT, il est indiqué que la politique foncière devra tendre à maintenir le plus grand nombre d'exploitations familiales viables à responsabilité personnelle.

Un amendement du rapporteur, modifié par MM. COINTAT et BARNIER (R.P.R.) est adopté. Son but est d'indiquer que le gouvernement devra mener *« une politique régionale visant, d'une part, à soutenir l'économie et à maintenir une démographie suffisante dans les régions à handicaps naturels, notamment de montagne ; d'autre part, à assurer un développement plus rapide des régions défavorisées ou en difficulté, en vue de leur permettre de combler leur retard sur le plan technique, économique et social et de participer ainsi pleinement à l'effort productif demandé à l'agriculture »*. *« Une valorisation maximum des potentialités de ces régions*, est-il précisé, *sera obtenue par un effort particulier des crédits dans le domaine des équipements, de la recherche et du développement, et par une compensation des handicaps naturels qu'elles subissent. Les lois de finances détermineront les moyens financiers nécessaires à l'application de la loi. »*

● CONSEIL SUPÉRIEUR D'ORIENTATION

L'Assemblée examine ensuite l'article 2, qui concerne la création d'un *« conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire »* (C.S.O.).

Après avoir repoussé un amendement du groupe socialiste substituant à ce conseil un élargissement des pouvoirs du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA) et une démocratisation de la désignation de son conseil d'administration, l'Assemblée décide, après de nombreuses modifications; que ce conseil est composé de représentants des pouvoirs publics, de la production agricole, de la transformation du négoce et des consommateurs et participe à la définition de la politique nationale d'orientation des productions.

Ce conseil est consulté sur *« les grandes orientations de la formation, de la recherche, du développement des investissements et de l'exportation ; les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette politique ; l'extension des règles concernant la mise en marché prévue par la loi du 8 août 1962. Il veille à la cohérence entre les orientations ainsi définies et les actions des établissements publics chargés de l'application de l'orientation des productions. Il se prononce par avis ou par recommandations sur les questions relevant de sa compétence. Les recommandations sont adoptées à la majorité qualifiée. Les avis et recommandations du conseil sont rendus publics. »*

Les députés adoptent un amendement du rapporteur prévoyant que les établissements publics régionaux seront associés à l'élaboration des programmes régionaux d'orientation pour éviter les risques de contradiction qui pourraient survenir entre les initiatives locales décidées et financées par les E.P.R. et les orientations définies au niveau national. Il est précisé que ces programmes devront être mis en œuvre particulièrement dans les régions affectées par des handicaps naturels ou par des retards de productivité.

L'Assemblée repousse par 280 voix contre 201 sur 484 votants et 488 suffrages exprimés un amendement du groupe socialiste tendant à limiter les aides économiques de l'Etat à l'orientation des productions agricoles en fonction des volumes des produits.

Elle décide que ces aides seront progressivement accordées en contrepartie d'engagements souscrits, à titre individuel ou collectif, par leurs bénéficiaires, notamment sous forme de contrats de production, de collectes, ou de mises en marché, dans des conditions qui seront définies par l'autorité administrative compétente après consultation du conseil supérieur d'orientation de l'économie agricole et alimentaire. Ces aides pourront être différenciées par régions. Ces engagements ne devront pas porter atteinte au pouvoir de direction des chefs d'exploitation, est-il précisé. D'autre part, ces dispositions ne s'appliqueront pas aux contrats d'intégration passés entre un producteur agricole et une entreprise agro-alimentaire.

● FISCALITÉ AGRICOLE

Les députés examinent ensuite les dispositions relatives à un projet de réforme de la fiscalité agricole. Le ministre s'étant engagé à réunir une commission d'étude sur ce sujet, qui rendra ses conclusions avant dix-huit mois, les amendements déposés par la majorité ayant été retirés, l'amendement qui prévoyait l'institution d'un comité d'étude chargé d'élaborer un nouveau régime d'imposition des revenus agricoles est repoussé.

L'Assemblée repousse, d'autre part, un amendement du groupe socialiste relatif aux garanties de paiement pour les éleveurs ayant souscrit un contrat d'intégration. Elle décide, sur proposition de M. MAYOUD (U.D.F.), de modifier la loi du 8 août 1962 concernant les pouvoirs des comités économiques en matière d'extension des règles de production. Cette extension pourra être prononcée après avis du C.S.O., sauf si au moins un tiers des producteurs intéressés font connaître leur opposition dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

● CRÉATION D'UN FONDS DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES

Sur proposition du rapporteur, et après plusieurs modifications demandées par le gouvernement, il est décidé que la mission de ce fonds est de promouvoir les exportations de produits agricoles et alimentaires, notamment par une meilleure connaissance des marchés extérieurs et une meilleure adaptation aux besoins de ces marchés.

● ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES

Par 284 voix contre 200 sur 484 votants et 484 suffrages exprimés, l'Assemblée repousse un amendement de M. RIGOUT (P.C.) prévoyant la création d'offices nationaux ou régionaux interprofessionnels dans le cadre du FORMA.

La séance est ensuite levée, vendredi 14 décembre, à 2 heures.

AS-TU VU LA JAQUETTE ?

Le lundi 10 décembre, lors de la 104e séance de la première session ordinaire de 1979-1980, qui s'est ouverte à 15 heures, M. Pierre Pasquini, député R.P.R. de la Haute-Corse, en sa qualité de vice-président de l'Assemblée nationale, a présidé les travaux de l'Assemblée sans la traditionnelle jaquette réservée à cet office. Non que M. Pasquini ait voulu s'inspirer de l'exemple de Lady Godiva, mais sa jaquette, taillée sur mesure, ayant disparu, vraisemblablement à la suite d'un vol, il prit place au fauteuil présidentiel revêtu d'un habit de ville, tout simple...

Le président de l'Assemblée nationale, M. Chaban-Delmas, saisi de l'affaire, a autorisé les services de la questure à porter plainte. Parallèlement, une enquête parlementaire se poursuit. Les indices sont minces : c'est seulement quelques minutes avant de gagner l'hémicycle que M. Pasquini, au moment de se changer, s'aperçu du larcin : son vestiaire ne contenait plus ni jaquette, ni pantalon ni bretelles.

On se perd en conjectures. Certains auraient proposé de faire essayer à M. Pasquini les jaquettes des cinq autres vice-présidents, d'autres envisagent même de prendre les mensurations des quatre cents quatre-vingt-dix députés qui restent suspects.

M. Pasquini reste serein : il sait, lui, que l'habit ne fait pas le moine... — L. Z.

POLITIQUE

DEUX POINTS DE VUE SUR LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Ne pas négliger les sciences de la vie

par ANDRÉ HOLLEAUX (*)

LE projet de loi d'orientation agricole succède aux deux premières lois de 1960 et de 1962. Comme elles, il donne de nouvelles règles foncières destinées soit du vivant des exploitants, soit au décès des propriétaires à mieux adapter les structures agricoles aux nécessités de la production et de la concurrence tout en résolvant les cas humains posés par le départ des agriculteurs de la terre.

Nous n'analyserons pas ici ce qui est proposé, qui est trop administratif et juridique pour cet article. Nous voudrions souligner que la partie du projet consacrée à l'orientation de l'agriculture ne tient pas assez compte de la société actuelle. Pourquoi le projet ne reprend-il aucune des données intéressantes sur les défis auxquels l'agriculture est confrontée, qui figurent dans l'exposé des motifs et le rapport de M. Cornette ? *Doit-on voir dans ce silence les traces d'une politique de l'autruche destinée à apaiser et à sécuriser ?* L'énumération que fait le projet des politiques à mener irrite par ce qu'on n'y trouve pas. On pense au roman-fiction de Bernard Luc où un être réapparaissait après une longue hibernation ; pour éviter de le traumatiser par ce qu'il aurait vu à son *réveil, on lui arrangeait un* cadre de vie familier mais anachronique.

La crise du pétrole obsède et surgit dans les conversations autant que la pluie et le beau temps. Or, si le pétrole fait marcher les *tracteurs, il permet aussi de fabriquer* des engrais et quantité d'adjuvants chimiques. Sa rareté et son prix ne doivent-ils pas inviter à la réflexion ? Ne pourrait-il avoir un effet de catalyse pour une meilleure prise de conscience *des valeurs naturelles ?*

L'obsession d'un chômage chronique et urbain fait aussi peur que la guerre. Le repeuplement des campagnes ou au moins le freinage de l'exode rural n'apparait pas dans le projet de loi qui se faufile entre les *récifs comme* s'ils n'étaient que rêves de marginaux.

Alors que les discours, les médias et les bruits d'alentour ne cessent de célébrer les valeurs de biologie, d'écologie, d'environnement et de consommation, le projet est muet de ce côté aussi. Il n'est guère en harmonie avec les récentes déclarations du président de la République. M. Giscard d'Estaing ne disait-il pas déjà à la clôture du colloque « Biologie et devenir de l'homme » de septembre 1974 : « *En montrant, par leurs travaux, que l'organisme humain est un système dont toute une série de composantes chimiques doivent constamment se maintenir à leur teneur d'équilibre, les biologistes ont ouvert la voie à une réflexion très générale* » ? (Cf. *le Monde* du 26 septembre 1974.)

Dans le domaine de l'agronomie, on sait que le rapport Gros-Jacob-Royer formule cinq propositions concrètes dont la principale est d'orienter la réflexion d'ensemble sur le monde rural comme une recherche et une *action :* protection de l'environnement et du cadre de vie des hommes, conservation du potentiel génétique des espèces vivantes, maintien d'un équilibre entre le végétal et l'animal, sont, disent les auteurs, des nécessités mondiales. Ils entendent que soient privilégiées les disciplines de biologie de base utiles à une bonne agronomie : microbiologie, génétique, zoologie, botanique et écologie.

Sous l'angle de la consommation, grâce aux associations et à l'information donnée par des *organismes comme* l'Institut national de la consommation et le Comité national pour la santé ainsi que par tous les médias, les acheteurs sont de plus en plus conscients des équilibres alimentaires et des dangers que présentent substances ou procédés néfastes à l'homme. Rien de tout cela ne transpire dans le projet de loi !

A qui *incombe* le rapetissement du texte proposé au Parlement ? Aux bureaux, aux organisations professionnelles, à l'enthousiasme *relatif* du ministre, au pressentiment morose qu'une loi sur un tel sujet ne peut être *qu'un devoir de vacances* dont les pages se disperseront au premier tourbillon ? Le Comité législatif d'information écologique (Coline) qui groupe des parlementaires de la plupart des partis, des professeurs, des juristes et des écologistes voudrait que la page d'écriture soit au moins sur le bon orbite.

Etre « autrement »

On aimerait que le texte tienne compte des perspectives suivantes :

1) D'abord que les hommes et les femmes qui ont choisi la terre puissent opter pour les « différences ». Qu'on ne prenne pas l'ordinateur pour sélectionner les meilleures semences, races ou outils et ainsi de suite ! Un passage du magnifique ouvrage qu'est l'*Histoire de la France rurale* montre qu'au dix-neuvième siècle les variétés locales de blé étaient encore prépondérantes : *chaque région avait ses* « blés de pays » qui correspondaient aux races bovines régionales. L'ensemble des variétés locales couvrait encore en 1922 un tiers des superficies emblavées. C'était vrai aussi pour les autres *cultures et les races d'animaux.*

Le développement forcené de la productivité agricole, objectif à court terme à l'encontre des équilibres durables, a standardisé et spécialisé la production, poussant à la monoculture et à l'élevage industriel.

On ne prêche pas ici le retour à la lampe à huile. La variété et la différenciation sont des valeurs de la fin du vingtième siècle. Les responsables nationaux et locaux, les grands industriels, les syndicalistes et les animateurs le répètent à l'envi, sur la même longueur d'onde.

L'objectif doit être la diversification des cultures, des races et des procédés selon les terrains et les sols dont la recherche apprend qu'ils varient considérablement d'un lieu à un autre. On doit au préalable sauvegarder le patrimoine génétique menacé par la dégénérescence ou la disparition d'un très grand nombre de variétés végétales et de races animales. Pour ce faire, le mieux serait d'incorporer au projet de loi la teneur d'une proposition déjà déposée par des députés pour préserver l'extraordinaire richesse génétique dont nous disposions encore il y a vingt ans, par la création d'un Conservatoire des espèces végétales et des races animales pour *l'agriculture.*

2) Une autre nécessité est le respect ou la restauration des éco-systèmes, la préservation du capital-terre qui est très fragile d'après ce que l'on sait de la biologie des sols, le holà mis sur les rendements forcenés et l'utilisation sans discernement en culture et en élevage de procédés ou substances dont on ignore tout *des effets à moyen et long terme,* et qui rendent les agriculteurs tributaires des banques et de l'industrie qui déploie auprès d'eux ses mirages.

Il est important que les agriculteurs qui rejettent ou limitent les apports d'engrais minéraux solubles et de biocides synthétiques et qui utilisent à la place le compost, les engrais verts, les *associations de plantes* et qui s'efforcent plus généralement de respecter les cycles biogéochimiques naturels et les équilibres écologiques puissent avoir *leur* organisation interprofessionnelle propre, à parité avec les autres.

Ces perspectives ne sont pas « poétiques » et ne font pas fi des données économiques fondamentales. Qu'il *suffise* de rappeler *qu'alors que la France* possède les plus grandes superficies européennes de prairies permanentes, les agriculteurs ont été incités à adopter le système d'alimentation du bétail maïs-soja qui nous coûte chaque année 3 *milliards de francs d'importation* de « protéagineux » et nous met à la merci des Américains. Il n'est pas excessif de prétendre qu'ici comme pour d'autres protéines, on pourrait en cas de difficultés majeures, affamer la France sans trop de difficulté. Autre façon d'éviter non sans efficacité l'arme nucléaire !

Au seuil des années 80, dans *l'état d'incertitude du monde* et des esprits, où les questions angoissantes abondent alors que les réponses fuient, on doit préserver les chances d'une politique alternative, ne pas compromettre nos possibilités futures si on devait *changer de cap, afin que les événements* ne nous contraignent pas un jour à la fuite en avant. Le projet de loi est trop inspiré par le court terme et les nécessités immédiates d'exportation pour équilibrer nos échanges extérieurs, et insuffisamment motivé par le long terme. L'agriculteur est l'homme du grand air ; il reçoit et sent le vent. Qu'on ne l'étouffe pas dans l'unicité des règles et des façons. Pour reprendre un mot à la mode, il doit pouvoir être « autrement ».

(*) Président du Comité législatif d'information écologique (COLINE).

Pour d'autres objectifs

par PIERRE JOXE (*) et BERNARD THAREAU (**)

A INTERVALLES presque *réguliers, en 1974, puis* quelques semaines avant les élections cantonales de 1976, puis quelques *mois avant les élections* législatives de 1978, aujourd'hui à la veille d'une élection présidentielle, M. Giscard d'Estaing, impavide, renouvelle sa double promesse à la France et aux agriculteurs.

A la France d'abord : l'agriculture et les industries agro-alimentaires paieront la note pétrolière, dit-il, en apportant à notre balance commerciale un excédent de 20 milliards de francs.

Aux paysans ensuite : une loi-*cadre qui n'arrive qu'aujourd'hui* à l'Assemblée devrait leur permettre de développer leur production pour *répondre à cet objectif.*

Le pétrole ou le café

Vingt *milliards d'excédents* de la balance agro-alimentaire ? Quel défi ! Certes, dans les vingt dernières années les agriculteurs français ont montré ce qu'ils savaient faire. Ils ont accru leur production, leur productivité et leurs exportations, plus que les autres secteurs économiques. Il reste que la France, pays à forte production herbagère, est déficitaire en viande de 1,2 milliard de francs cette année ! Nos exportations de céréales, alors que la production de cette année a été bonne, ne paieront pas la note du pétrole, mais tout juste celle du café. *Ne parlons pas* de notre lourd déficit en protéines végétales.

Notre agriculture pourrait en effet produire, à long terme, cet excédent commercial de 20 milliards, mais ceci *ne peut être le fruit que d'une politique* volontariste ; d'une loi d'orientation sérieuse, tenant compte des *réalités de la production et non* d'épisodiques déclarations présidentielles.

Dire que nous y arriverons — *comme le fait aujourd'hui le* gouvernement — en produisant chez nous ce qui est « rentable », et en *achetant ailleurs le reste alors que* nous n'avons pas une monnaie suffisamment forte pour le faire dans de *bonnes conditions ; prétendre que* l'équilibre se fera entre tous les pays selon la « loi des avantages *comparés » prônée par* l'économie dite libérale, tout cela est irréaliste.

Aucun pays développé, à l'exception de l'Angleterre de la reine Victoria, n'a procédé ainsi depuis un siècle. La crise de la politique agricole commune vient de démontrer que même l'Angleterre, qui tenait à maintenir ses avantages de bonne ménagère faisant son marché au plus bas prix sur la planète entière, n'en a plus le pouvoir politique réel. *D'autre part, il est évident, que les* huit autres pays de la communauté ont profité de toutes les possibilités de la PAC, de son absence de réglementation, pour développer leur agriculture au nom d'une politique nationale de production agricole...

En 1960 par exemple, c'est aux paysans français qu'on promettait le marché allemand de l'alimentation. Nous sommes en 1980 et c'est l'Allemagne qui a le plus développé en pourcentage ses exportations agricoles...

Comment alors les agriculteurs de notre pays pourraient-ils croire que *la loi d'orientation agricole qui nous est présentée aujourd'hui* est capable de permettre à l'agriculture française de *répondre* aux défis intérieurs et extérieurs auxquels elle se trouve confrontée.

Vingt ans après

Le *même* discours leur était tenu il y a vingt ans de cela, au moment de l'élaboration des lois d'orientation de 1960-1962. A cette époque, comme aujourd'hui, une *crise structurelle* et de surproduction dans certains secteurs secouait l'agriculture nationale. *Elle résultait de l'intense effort* de modernisation et de mécanisation entrepris au sortir de la seconde *guerre mondiale, ainsi que de la* satisfaction des besoins alimentaires solvables des pays dits « *développés », dans une période où la tendance* générale était à la baisse des prix et des revenus agricoles malgré *un exode rural très fort.*

La situation est sensiblement la même aujourd'hui. Un grand nombre d'agriculteurs voient leur revenu baisser depuis six années consécutives ; 30 à 40 % des exploitations n'arrivent pas à procurer un revenu équivalent au SMIC par travailleur. Malgré un exode *rural qui* se poursuit sur la base de 1,50 à 2 % l'an, les disparités de revenu entre les *ménages agricoles* sont beaucoup plus élevées qu'à l'intérieur de toutes les autres catégories socio-professionnelles.

Quelle profession accepterait de voir ainsi baisser son revenu pendant six années consécutives ? Aucune. Nous comprenons mieux les grandes manifestations récentes de Charolles, Laon, Dijon, Parthenay...

Il y a vingt ans, alors qu'un phénomène *semblable* se développait, toujours capable de déboucher sur des troubles économiques mais surtout *politiques, le* gouvernement avait élaboré en étroite liaison avec le courant moderniste de l'agriculture, *le C.N.J.A., dont certains* membres sont devenus des membres influents de la F.N.S.E.A. puis aujourd'hui du *gouvernement, des lois d'orientation* qui devaient résoudre tous les problèmes. Malgré quelques idées positives, *ce fut un échec.*

En 1958, la population active agricole représentait 20 % de la population active totale et *produisait* 10 % de la valeur ajoutée nationale. Aujourd'hui, les agriculteurs, soit 10 % de la *population active, produisent* 5 % de la même valeur ajoutée. Vingt ans après le rapport est donc inchangé.

Comment peut-on alors vouloir nous faire croire qu'une accentuation de la médication proposée il y a vingt ans et qui a échoué va réussir à guérir aujourd'hui le même mal ? Si nous poursuivons, dans vingt ans, 5 % de la population active produira 2,50 % de la valeur ajoutée. Ces 5 % en seront-ils pour autant dans une *meilleure situation* économique et financière ? Tout laisse croire au contraire que se poursuivrait la prolétarisation des plus petits, et donc l'accroissement des inégalités à l'intérieur du monde agricole.

Il nous faut casser cette idée fausse. L'avenir de l'agriculture française n'est pas dans la course à la modernisation pour la modernisation, à l'intensification, à la sélectivité au prix de l'élimination d'un *agriculteur sur deux.*

Un autre projet

Ne vaudrait-il pas *mieux, comme* nous le disons dans le projet socialiste, arrêter l'augmentation puis réduire la part du commerce extérieur dans *le P.N.B. ; cesser la course* folle entre importations et exportations, c'est-à-dire développer un schéma agricole plus économe, plus autonome comme le proposent certains chercheurs de l'INRA et même ses responsables.

Cela ne peut se faire qu'en libérant les agriculteurs de certaines contraintes telles le poids du foncier *qui intègre le coût de la spéculation* dans les coûts de production et est le principal responsable de *l'endettement vertigineux des exploitations.*

Cela ne peut se faire qu'en les libérant de la *situation d'assistés* dans laquelle la droite conservatrice a su les placer pour tenter de les tenir électoralement. L'exploitation familiale n'aura de sens que lorsque les travailleurs de l'agriculture pourront vivre de leur travail sans recourir aux aides et primes de la collectivité, grâce à l'organisation des marchés à des prix garantis tenant compte des coûts de production.

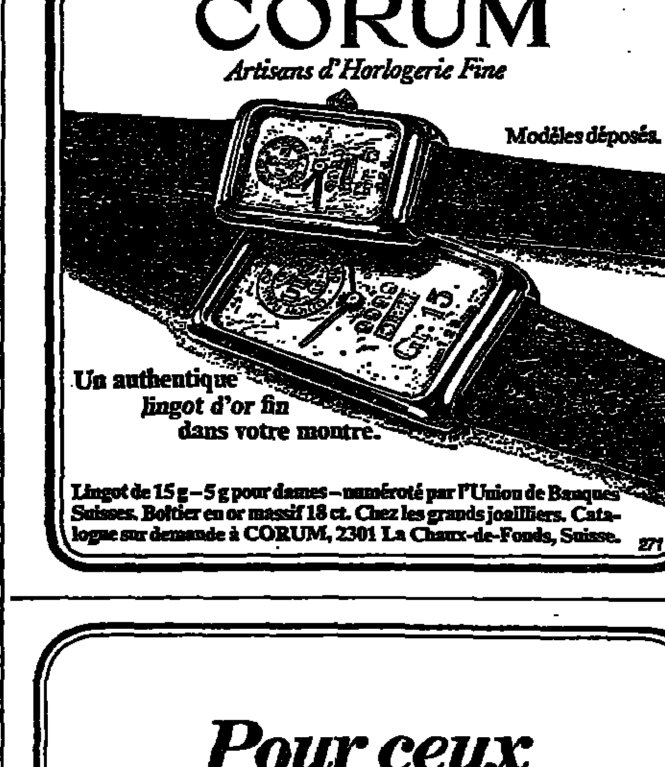
Lorsqu'en 1972, lors de l'élaboration du programme socialiste, nous avons fait ces propositions, ceux qui alors parlaient d'utopie, d'irréalisme, sont les *mêmes* qui *reconnaissent* aujourd'hui *qu'il n'y a pas d'autre* schéma de développement de *l'agriculture* que celui que nous proposions.

Alors ne faisons plus bégayer l'histoire : il aura fallu soixante ans *pour que les propositions de* Jaurès sur le droit foncier deviennent la loi de 1945 sur le statut du fermage ; *faudra-t-il attendre encore plusieurs* décennies pour que les propositions économiques des socialistes pren*nent force de loi ?*

Dès cette semaine, à l'Assemblée, des dizaines d'amendements socialistes *essaieront de faire gagner du* temps aux agriculteurs de notre pays.

(*) Député socialiste de Saône-et-Loire.

(**) Eleveur en Loire-Atlantique, délégué national à l'agriculture du parti socialiste.





POUR LES FETES

Toutes les merveilleuses Collections 80

aux

FOURRURES DU NORD

Des milliers de manteaux

réalisés dans les plus belles pelleteries du monde, avec label d'origine : (vison Blackglama, Emba, Saga, Majestic, Zibeline de Russie, Chinchilla, Breitschwantz, Astrakan Swakara, Castor, Ragondin, Marmotte, Rat d'Amérique, Murmel, Opossum, Mouton doré, Agneau Toscane, etc...).

Des Prix Sensationnels !

COLLECTION DIFFUSION

MANTEAUX		MANTEAUX	
Lapin naturel	1.850 F	Astrakan russe pleine peau	4.850 F
Mouton doré	2.450 F	Astrakan Swakara	
Patte d'Astrakan	2.650 F	pleine peau, depuis	5.750 F
Murmel pleine peau	3.750 F	Rat d'Amérique	5.450 F
Opossum naturel	3.850 F	Pastel, Ranch, Dark	6.450 F
Skungs	4.150 F	Castor longs poils	7.850 F
Agneau Toscane	4.250 F	Renard gris	8.750 F
Ragondin allongé	4.650 F	Marmotte naturel	9.250 F
Patte de Guanaco	4.850 F	Astrakan Swakara	
Queue de vison	5.850 F	qualité sup. Col Vison	9.750 F

VESTES

BLOUSON Lapin	390 F	Chat d'Asie	1.650 F
BLOUSON		Chacal	1850 F
Kalgan réversible	1.450 F	Agneau Toscane	2.150 F
CABAN tête Pahmi	1.650 F	Renard bleu morceaux	2.650 F
VESTES		Pattes d'Astrakan	2.850 F
Lapin naturel	760 F	Ragondin	3.450 F
Chèvre Yémen		Astrakan marron	4.350 F
toutes couleurs	1.250 F	Renard bleu	5.250 F

COLLECTION VISON

MANTEAUX		MANTEAUX	
Vison Pastel	14.250 F	Vison Snow-Top	19.250 F
Vison Dark allongé	12.850 F	Vison Blackglama	42.750 F
Vison Dark pleine peau	10.250 F	Vison Black Cross	38.250 F
Vison Pastel et cuir	7.850 F	Vison Gold nuancé	32.500 F
Vison Tourmaline	16.250 F	Vison Lunaraine	
Vison Dark allongé	*14.750 F*	Col Zibeline	41.750 F

Service après vente
Les plus larges facilités de paiement
Reprise en compte de vos fourrures actuelles au plus haut cours

Magasins ouverts tous les jours de 9h. à 19h sans interruption, sauf Dimanche

115 à 119, rue La Fayette
PARIS 10e
près Gare du Nord



100, Av. Paul-Doumer
(angle rue de la Pompe)
PARIS 16e. métro Muette

universal publicité

POLITIQUE

Au Sénat

APRÈS L'ÉCHEC DE LA QUESTION PRÉALABLE

M. Mézard reprend le rapport sur l'interruption volontaire de grossesse

Le Sénat a poursuivi, jeudi 13 décembre, la discussion du projet de réforme du statut de la magistrature, commencée la veille (*le Monde* du 14 décembre). L'examen de ce texte sera-t-il achevé avant la fin de la session ? La réponse demeure indécise. Mais, de toute façon, il ne s'agit que d'une première lecture et il ne semble pas que le vote définitif *du projet puisse intervenir avant* le printemps.

Les sénateurs avaient auparavant différé de vingt-quatre heures la discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse. Repoussant la question préalable que le rapporteur, M. CHÉRIOUX (R.P.R., Paris), avait opposée à l'examen de ce texte, ils ont mis, en effet, la commission des affaires sociales dans l'obligation de désigner un successeur à M. Chérioux et d'élaborer un nouveau projet, ce qui a provoqué le renvoi du débat au lendemain.

Le « nouveau » rapporteur n'est autre que le prédécesseur de M. Chérioux, M. MEZARD C.N.I.P., Cantal), qui avait été battu en commission, le 7 décembre dernier, par 19 voix contre 17. La question préalable a été repoussée par 201 voix contre 71, après pointage. Situation baroque qui témoigne à la fois de l'acharnement de certains sénateurs (ceux, notamment, du groupe R.P.R.) contre le projet d'I.V.G., et du désordre de cette fin de session où les textes, en surnombre, se télescopent tandis que les sénateurs, irrités et fatigués par l'abus des séances de nuit (tous les records ont été battus) n'offrent plus la même résistance aux manœuvres procédurières qui s'opèrent ici et là.

Le statut de la magistrature

Au cours de la brève discussion générale, qui s'est poursuivie *jeudi après-midi, sur* le statut de la magistrature, on a entendu M. RUDLOFF (Un. centr., Bas-Rhin), qui a approuvé les mesures de recrutement destinées à résoudre la crise des effectifs tout en demandant des garanties de carrière pour les magistrats recrutés par la voie normale. Cet orateur a aussi considéré comme injurieux pour les magistrats les amendements votés à l'Assemblée nationale sur initiative de M. Jean Foyer, tendant à les éliminer du contrôle de leur avancement.

M. LEDERMAN (P.C., Val-de-Marne) a notamment reproché au ministre de ne pas mettre ses actes en accord avec ses paroles : « *Un jour,* a-t-il souligné, *les services de la chancellerie en viendront à dire que les magistrats sont inamovibles, à ceci près qu'ils ont vocation à servir sur l'ensemble du territoire.* » De même, selon l'orateur, l'École nationale de la magistrature (E.N.M.), qui, dit-on, est la « voie royale » se voit, dans les faits, supplantée par le recrutement latéral.

M. BOURGINE (C.N.I.P., Paris) souhaite que l'on distingue dans le vocabulaire commun le juge du siège et le représentant du parquet. Tous les deux ne devraient pas être désignés sous le même vocable de « magistrats ». M. GUY PETIT (R.I., Pyrénées-Atlantiques) évoque son passé ministériel. « *Quand j'ai été,* déclare-t-il, *ministre chargé de la fonction publique, j'avais formé le projet de donner au corps judiciaire une place tout à fait à part dans la fonction publique, une place très élevée. Quand j'en ai parlé au conseil des ministres, on m'a répondu : « Ces gens-là ne travaillent pas » assez* (1)... »

Répondant aux orateurs, M. ALAIN PEYREFITTE, garde des sceaux, a notamment déclaré : « *Tous les orateurs ont vu le danger que comportent certaines décisions de l'Assemblée nationale. Tout permet donc d'augurer un large consensus lors de la discussion des articles. (...) Le projet de loi ne crée pas le recrutement latéral : celui-ci existe depuis longtemps. Nous vous demandons seulement de l'élargir. Quant à l'E.N.M., nous nous ne voulons pas tarir son recrutement ; au contraire, nous l'ouvrons à de nouvelles catégories de candidats. Les candidats reçus aux concours exceptionnels feront, d'abord, un stage à l'E.N.M. Le jury de concours sera indépendant et souverain, comme celui qui préside au concours normal de l'E.N.M. Epreuves écrites anonymes, épreuves orales devant un jury multiple : les garanties sont les mêmes. Notre but est de renforcer les classes d'âge de trente-cinq à cinquante ans, car le recrutement normal de l'E.N.M. n'y suffit pas.* »

A. G.

(1) M. Guy Petit fut secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique) dans le cabinet de M. Antoine Pinay (8 mars 1952-8 janvier 1953).

Le ministère de la justice va bénéficier de 26 % des créations de postes du budget civil de l'État

M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, a expliqué jeudi 13 décembre, au cours d'une réunion de presse, que la création de deux cents postes supplémentaires de magistrats adoptée par le Sénat dans la nuit du 10 au 11 décembre (« le Monde » du 13 décembre) était destinée à lutter contre ce qu'il a appelé « l'explosion judiciaire », c'est-à-dire l'inflation du contentieux qui se traduit par un encombrement des tribunaux et une augmentation du délai d'examen des affaires.

« *En six ans,* a indiqué le garde des sceaux, *le nombre des affaires civiles enregistrées a augmenté de 55 % à la Cour de cassation, de 60 % dans les cours d'appel, de 36 % dans les tribunaux de grande instance, et enfin, pour les affaires pénales, de 44 %.* » M. Peyrefitte a justifié la procédure « *tout à fait inhabituelle* » utilisée pour « *ce coup de pouce* » au budget du ministère de la justice (50,19 millions de francs), en raison de la volonté de réduire les dépenses qui s'est manifestée à l'Assemblée nationale de la part de certains parlementaires de la majorité, et des « *bricoles* » qui se sont ensuivies, c'est-à-dire « *la procédure désagréable de l'article 49.3* ».

Outre les deux cents postes de magistrats, cet amendement crée 385 emplois de fonctionnaires (23 pour le Conseil d'Etat et 362 pour les greffes et secrétariats du parquet). Au total, ce sont 241 postes de magistrats et 561 de fonctionnaires qui seront ainsi créés en 1980. Le ministère de la justice se voit ainsi attribuer 26 % des créations d'emplois de l'ensemble des budgets civils de l'Etat.

M. Peyrefitte a expliqué que cette décision, si elle est entérinée par l'Assemblée nationale, « *doit se combiner avec la loi organique de réforme du statut de la magistrature* ». Il a ajouté que, en raison du fait que le nombre d'auditeurs de justice qui sortiront en 1980 de l'Ecole nationale de la magistrature est déjà fixé et que ceux-ci ne prendront leurs fonctions qu'en 1983 (deux demi-promotions, l'une de 153, prochainement, et l'autre de 105, en février), les deux cents magistrats nouveaux seront recherchés par la voie du recrutement latéral. Ce dernier existe déjà, mais il n'a permis, selon le garde des sceaux, de recruter entre 1976 et 1978 qu'une centaine de magistrats. Des concours exceptionnels auront donc lieu en 1980, 1981 et 1982. Ils seront réservés aux juristes ayant entre trente-cinq et cinquante ans, des classes d'âge mal représentées dans la magistrature. Le recrutement par la filière classique de l'Ecole nationale de la magistrature ne sera pas modifié (210 personnes chaque année).

M. Peyrefitte a insisté sur « *l'explosion judiciaire* ». « *C'est là,* a-t-il estimé *le seul vrai problème de la justice.* » Il s'en est pris aux organisations professionnelles de magistrats qui « *ne l'ont pas vue et se sont occupées de faux problèmes, comme l'indépendance de la magistrature, alors que c'est une notion qui n'existe pas. Elle n'existe pas dans la Constitution, et que dans un seul texte pour les juges du siège. Les magistrats ne sont pas indépendant,* a-t-il ajouté, *ce sont les juges qui le sont* ». Le ministre a qualifié tout cela de « *phantasmes* », et a estimé que les organisations professionnelles avaient « *perdu leur temps* ».

[Si, comme l'estime M. Peyrefitte, les organisations professionnelles « n'ont pas vu le phénomène de l'explosion judiciaire » — affirmation pour le moins contestable, — le ministère de la justice n'a pas su prévoir à temps les difficultés pourtant prévisibles que la chancellerie rencontre aujourd'hui dans la gestion du corps des magistrats.]

● *M. Méric,* vice-président du Sénat, s'exprimant au nom du groupe socialiste, a protesté, jeudi 13 décembre, au cours d'une conférence de presse, contre l'attitude du gouvernement dans l'affaire des contrôleurs de la navigation aérienne. « *Le gouvernement,* a-t-il notamment déclaré, *ne veut pas négocier. Les contrôleurs ne réclament que l'application de la loi, qui a prévu l'intégration de leurs primes dans leur traitement, et une réorganisation de l'espace aérien. Il méconnait complètement les conditions de la sécurité aérienne.* »

Le P.C.F. est-il stalinien ?

Les réponses de plusieurs intellectuels communistes

Les Nouvelles littéraires publient, dans leur numéro daté 13-20 décembre, un dossier de dix-neuf pages sur le stalinisme, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Staline. Ce dossier comprend des articles de plusieurs écrivains ou journalistes communistes.

M. Antoine Spire s'attache à réfuter l'opposition qui est faite de Trotski à Staline, la « *révolution rayonnante* » et la « *révolution pervertie* ». M. Jean Elleinstein explique que sans la dictature du parti communiste sur la Russie dès 1920, la dictature personnelle de Staline n'aurait pas été possible. M. Raymond Jean évoque un article de Staline sur la linguistique pour montrer que « *l'essence même du stalinisme consiste à poser une vérité préalable pour en faire la démonstration après coup* ».

Alors que M. Elleinstein avait diagnostiqué, récemment, une « restalinisation » du P.C.F. (*le Monde* du 5 décembre), Mme Yvonne Quilès écrit : « *Il n'y a aucune comparaison entre le comportement passé et présent du P.C.F. Quels que soient mes griefs à son égard, il est clair que ce travail quotidien et douloureux que j'accomplis, en extirpant, de ma façon d'être et de faire, les fibres staliniennes que j'avais intériorisées, plus ou moins comme tout le monde, je le fais, à la fois, contre lui, mais aussi grâce à lui.* »

Evoquant les nouveaux adhérents du parti communiste, l'ancienne rédactrice en chef de *France nouvelle* écrit :

« *Ils sont dans un parti dont ils ignorent la mémoire, dont ils ne connaissent pas l'histoire. Ils nous regardent, ceux de ma génération, comme des rabat-joie. Ils croient filer devant et ils ne savent pas qu'ils piétinent. On leur distille une information au goutte-à-goutte, on réinvente, pour eux, des mots qui ronflent, on construit des murs pour leur horizon. On les « manage » en les ménageant. On redore les hiérarchies. On balise le grand large. Mais une fois que l'on a fait tout cela, les communistes se demandent : « Sais-tu où l'on va ? » On n'achève plus le doute de nos jours. C'est dans sa capacité à répondre à cette question que le P.C.F. trouvera la clé pour sortir de ce faux dilemme : stalinien-pas-stalinien.* »

M. Jacques Frémontier, ancien rédacteur en chef d'*Action*, publication du P.C.F. destinée aux entreprises, et qui a décidé de quitter le parti communiste, écrit pour sa part :

« *Un parti, c'est comme une association de pêcheurs à la ligne. Loi de 1901, statuts déposés à la préfecture, objet : transformer la société... Pas plus. Pas moins. Quiconque veut m'inciter à témoigner quelque affection, quelque respect, et quelque sentiment que ce soit, à l'égard de cette structure neutre, de cet instrument purement fonctionnel, m'entraine déjà sur les chemins du stalinisme (...).*

» *On commence par dire* « *Salut, Georges !* » *ou* « *Merci, Roland* ». *Et on se retrouve à approuver l'invasion du Cambodge ou à condamner le* Canard enchaîné. »

LA PARTICIPATION DE M. BADIA A LA RENCONTRE COMMUNISTE DE BOBIGNY

L'Humanité datée du vendredi 14 décembre publie en première page une lettre de M. Badia relative à la rencontre communiste de Bobigny du 2 décembre dernier. Contestant les informations que nous avions publiées à ce sujet, sous la signature de Patrick Jarreau, M. Badia écrit :

● « *Il se trouve : 1) que je n'ai pas assisté à la séance plénière de dimanche ; 2) que je n'ai pas évoqué la possibilité de contradictions entre les résultats de la recherche et la politique du Parti ; 3) qu'il n'y a donc pu y avoir une réponse de Francette Lazard à M. Badia sur une question que M. Badia n'avait pas posée.*

» *Voilà un exemple de la façon dont* le Monde *informe ses lecteurs.*

» *Vous me direz, pourquoi écrire à* l'Humanité ? *Mieux valait ecrire au* Monde. *Oui évidemment, mais...* »

[Nous avions commis une erreur sur un point d'organisation de la rencontre de Bobigny : Mme Francette Lazard avait, en effet, répondu, le dimanche en séance plénière, à des questions qui avaient été posées, non pas au cours de cette séance, mais dans les différents carrefours de discussion qui l'avaient précédée. M. Badia, qui participait au carrefour « Vie internationale », avait, comme nous l'indiquions, demandé : « Qui décidera des questions traitées au sein de l'Institut et quelle utilisation sera faite de ses travaux ? »

Cette seconde question avait été comprise comme une allusion aux contradictions qui pourraient apparaitre entre les résultats des recherches menées à l'Institut de recherches marxistes et tel ou tel aspect de la politique du P.C.F. Du moins est-ce ainsi que Mme Lazard l'avait comprise, puisqu'elle avait répondu, comme nous l'indiquions, que cette question était « purement académique ». Elle avait expliqué que les travaux de l'Institut de recherches marxistes s'inscriront dans le cadre de la politique du parti communiste, et que ses différentes commissions de travail ne seront pas des champs de lutte entre cette politique et ceux qui la critiquent. — P. J.]

UNE TRIBUNE DE DISCUSSION VA S'OUVRIR DANS « L'HUMANITÉ » ET DANS « FRANCE NOUVELLE »

Le bureau politique du P.C.F. a annoncé mercredi 12 décembre l'ouverture d'une tribune de discussion dans *l'Humanité* le 18 décembre et dans les numéros de l'hebdomadaire *France nouvelle* qui suivront sur le projet de résolution soumis à l'examen du conseil national du parti, qui doit traiter, les 9 et 10 février prochain, des problèmes des intellectuels (*le Monde* du 13 décembre).

Le bureau politique souligne que la discussion qui va s'ouvrir a pour objet, « *à partir de l'orientation démocratique définie par le vingt-troisième congrès, d'apporter aux grands problèmes de la culture et de notre activité parmi les intellectuels les réponses spécifiques qui s'imposent* ».

LA L.C.R. VA MENER UNE « CAMPAGNE PROLONGÉE » EN VUE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 1981

M. Alain Krivine, membre du bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R., trotskiste), a annoncé que le comité central de sa formation, réuni les 8 et 9 décembre, avait entériné la fusion de trois courants de l'Organisation communiste des travailleurs (O.C.T.), soit deux cents militants environ, avec la L.C.R. « *La Ligue,* a-t-il indiqué, *est désormais implantée dans cent dix villes, l'arrivée de ces nouveaux militants se traduisant par un renforcement substantiel de notre organisation à Caen, Lyon et Marseille.* M. Krivine a critiqué M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., « *qui a déjà annoncé la défaite de la gauche en 1981 sans proposer de solution pour y faire obstacle* ».

La L.C.R. estime que le « *discrédit grandissant* » des directions politiques et syndicales lui ouvre « *des possibilités de développement plus importantes que par le passé* ». Elle va se consacrer à exploiter ces possibilités, notamment par un renforcement de son implantation en milieu ouvrier et par une « campagne prolongée », en vue de l'élection présidentielle, des contacts étant pris avec Lutte ouvrière et l'Organisation communisme internationaliste (deux autres organisations trotskistes), afin de donner à cette campagne un caractère « unitaire ».

Admission d'une nouvelle promotion à l'École nationale d'administration

Voici la liste des candidats admis à l'Ecole nationale d'administration (par ordre alphabétique).

CONCOURS EXTERNES (réservés aux étudiants)

— Voie juridique

MM. Jean-Louis Bancel, Olivier Barre, Marc Bezançon, Antoine Boulin, Pierre de Bousquet de Florian, Loïc de Bredenbec de Chateaubriant, Mlle Anne-Marie Brocas, MM. Nicolas Brunner, Yves Cabana, Jérôme Calvet, André Carrillo, Luc Chocheyras, Xavier Clauser, Henri-Michel Comet, Mlles Geneviève Deladrière, Elisabeth Delegue, MM. Denis Dobo, Bernard Emie, Mlle Laurence Franceschini, MM. Louis Gautier, Paul Giacobbi, Renaud Girard, Serge Grzybowski, Emmanuel Guillaume, Jean-Yves Hocquet.

MM. Didier Houssin, Jean-Baptiste Hy, Mme Isabelle Knock, MM. Pierre Lambert, Didier Lange, Alexandre Lazareff, Marc Le Fur, Jacky Leterrure, Sylvain Levy, Antoine Lissowski, Bertrand de Mazières, Antoine Mendras, Mme Pascale Naline.

MM. Christian Neraud le Mouton de Boisdeffre, Jean-Pierre Paitre, Xavier Patier, François Philisot, Mlle Patricia Pouliquen, MM. Philippe Pouzoulet, Stéphane Resette, Emmanuel Rosenfeld, Bruno Rossi, Charles-Henri Roulleaux-Dugage, François Saint-Paul, François Senera, Thierry Tricaud, Antoine Winckler.

— Voie économique

MM. François Auque, Patrick Berg, Jean-Jacques Brot, Pierre-André de Chalendar, François Champarnaud, Mlle Josseline de Clausade, M. Jean-Philippe Cotis, Mlle Catherine Coyaud, MM. Philippe Delleur, Patrice Diebold, Mlle Mireille Elbaum, MM. Daniel Godet, Géraud Guibert, François Jonchère, Mlle Corinne Jourdan, MM. Jacques Lapouge, Jean-Baptiste Main de Boissière, Jean Marimbert, Louis Mendras, Jacques Miart, André-Laurent Michelson, Eric Moniot, Albert Ollivier, Martin Spinga, Mme Brigitte Topol.

CONCOURS INTERNES (réservés aux fonctionnaires)

— Voie juridique

Mmes Christine Bachellerie-Demesse, Christiane Barret, MM. Bernard Bedas, Thierry Bert, Mlle Dominique Besser, MM. Guy Billard, Bernard Blanc, Dominique Boche, Mme Sylvie de Bruchard, MM. Alain Carcel, Vincent Carpentier.

Mme Françoise Champagne, MM. Jacques Claude, Christian Connan, Jean Courtial, Robert Daussun, Marc Espalieu, Dominique Fabre, Daniel Farras, Germain Ferec, Mlle Elisabeth Flüry-Herard, MM. Lionel Fourny, Michel Gaudin, François Gauthier, Jean-Pierre Lafaure, Daniel Levis, Jean Levy.

MM. Georges Malpel, Pierre Menat Mlle Silvia Mills, M. Hubert Monzat, Mmes Hélène Morell, Marie-Joséphine Moreno, M. Jean-Pierre Pery Mme Claude Reisman, MM. Christian Rouyer, Michel Sappin, Guy Tardieu, Mme Marion Vettraino M. Eric Vinassac.

— Voie économique

MM. Henri-Jacques Alcabas, Gérard Araud, Jean-Louis Blanchou, Guy Champagne, Pierre Conesa, Philippe Coste, Bernard Deladrière, Gérard Ferulla, Pierre Grapin, Alain Lefebvre, Hervé Le Gall, Mlle Monique Liebert, MM. Jean-Marie Paulo, Michel Rebut, Mlle Sophie Sayanoff, MM. Jacques Schneck, Jean-François Tronquart.

ANCIENS COMBATTANTS

L'UFAC rappelle son plan triennal

L'Union française des associations de combattants et victimes de guerre (UFAC) remercie, dans un communiqué, les parlementaires qui ont repoussé le projet de budget des anciens combattants, et se félicite, d'autre part, de la reprise des travaux, « *dans un climat amélioré* », de la commission tripartite chargée d'examiner l'évolution du rapport constant entre les pensions d'invalidité et les traitements de certains fonctionnaires de référence.

Entre le rapport de l'administration et le pré-rapport établi par les représentants du Parlement à la commission tripartite, on peut espérer rapprocher les points de vue antagonistes. Rappelons qu'a été constitué à cet effet un groupe de travail de neuf membres (trois parlementaires, trois fonctionnaires, trois anciens combattants) qui se réunira deux fois avant Noël.

Les dirigeants de l'UFAC, après avoir souligné la détermination du monde combattant pour faire aboutir ses légitimes revendications, ont rappelé les principaux points du plan triennal qu'elle avait déposé dès 1974 :

— Revalorisation des pension[s] de guerre par une application normale du rapport constant basé sur la parité réelle avec le trai[te]ment du fonctionnaire de ré[fé]rence ;

— Revalorisation des pensi[ons] de veuves de guerre calculées su[r] l'indice 500 au taux normal avec incidence sur le taux exceptionnel et de reversion ;

— Application fidèle de la loi de 1928 déterminant les ta[ux des] pensions d'orphelins et d'[ascen]dants ;

— Retour à la proportionnali[té] des pensions d'invalidité inférieures à 100 % ;

— *Restauration* du *8 mai* comme jour férié de fête nationale célébrée officiellement.

A propos de la célébration [du] 8 mai 1945, l'UFAC a adressé [la] semaine dernière, des lettres [au] chef de l'Etat, au premier ministre et aux présidents des Assemblées, leur demandant que [la] proposition de loi votée par [le] Sénat tendant au rétablissem[ent] de cette fête nationale soit [ins]crite à l'ordre du jour de la [pré]sente session de l'Assemblé[e na]tionale.

POLICE

AU CONGRÈS DE LYON

Le syndicat des policiers en civil choisit une ligne plus « dure »

Lyon. — Cent soixante délégués du Syndicat autonome des policiers en civil (S.N.A.P.C.), qui rassemble environ 75 % des seize mille inspecteurs et enquêteurs de la police nationale, se sont réunis en congrès extraordinaire, à Lyon, les 11, 12 et 13 décembre. Le but premier de ces instances était l'élection d'un nouveau bureau national, le précédent ayant coll[ective]ment démissionné le 26 octobre, à la sui[te d']un désaccord intervenu avec la commissio[n exécu]tive syndicale (« le Monde » daté 28-29 octobre). Les débats ont abouti à l'adoption d'une ligne plus « dure » dans l'action revendicative.

De notre envoyé spécial

En choisissant pour nouveau secrétaire général M. José Deltorn, quarante-quatre ans, inspecteur divisionnaire, qui succède à M. Pierre Waterloos, les représentants du S.N.A.P.C. ont à l'évidence montré leur volonté de se donner un « patron » dont ils savaient déjà qu'il est l'homme à passer délibérément à l'action lorsqu'il le faut. Jusqu'ici secrétaire régional pour l'Ile-de-France, M. Deltorn n'avait-il pas été à l'origine de la grève du zèle suivie, en septembre dernier, par la quasi-totalité des inspecteurs et enquêteurs de la région parisienne ? Ce mouvement — dont le but était d'obtenir une revalorisation des frais engagés au cours des missions (*le Monde* du 26 septembre) — avait été, quant à lui, le « détonateur » de la crise qui allait affecter le syndicat, son bureau national s'y étant montré hostile au point de refuser de l'étendre aux autres organisations régionales avant de présenter sa démission.

Une fois le nouveau bureau élu et mis en place, les congressistes de Lyon n'allaient pas cependant s'en retourner chez eux sans avoir défini les moyens qu'ils entendaient mettre en œuvre à l'avenir pour obtenir gain de cause. D'entrée de jeu, le secrétaire général devait donner le ton — le nouveau ton, — qui allait rester celui des trois séances, très animées, et des rapports, très incisifs, des commissions de travail. « *Nous n'hésiterons plus à dire,* a ainsi indiqué M. Deltorn, *tout ce que nous jugerons bon de rendre public, lorsqu'il nous apparaitra que des intérêts privés ou politiques viennent contrecarrer ou ternir la noble mission que nous nous devons d'accomplir* », avant de préciser : « *Vous avez à faire une équipe qui aura, c'est sûr, un nouveau style, qui ne rejettera pas la concertation, mais qui ne manquera aucune occasion de se lancer dans une contestation « musclée »...*

« Plus jamais le silence... »

Au nombre des résolutions contenues dans la motion finale du congrès, on a notamment remarqué la volonté d'obtenir des pouvoirs publics « *une véritable réforme globale qui devra créer rapidement une police fédérée, intelligemment articulée, garantissant aux fonctionnaires l'assurance d'un véritable déroulement de carrière* » ; et la dénonciation d'une « *politique menée au niveau des conditions de travail qui contraint le policier à œuvrer et à vivre d'une manière incompatible avec sa dignité, au préjudice de l'accomplissement du service public et de la s[écurité] des personnes et des biens* ».

Mais si le mot « grève » n'a paraît qu'en filigrane dans [une] petite phrase : « *Nos moye[ns] d'action ne sont plus adap[tés] face à la désinvolture des p[ou]voirs publics* », le droit à la gr[ève] n'en a pas moins été l'un [des] chapitres le plus âprement [dis]cutés lors de ces trois jours. « [Si] *on nous ne le donne pas, no[us] le prendrons de force* », all[a] jusqu'à déclarer un orateur, una[ni]mement applaudi par l'ass[is]tance. Nombreux ont été [l]es participants qui ont demandé au nouveau bureau d'entreprendre toutes les actions en vue d'obtenir l'abrogation de la loi de 1948 interdisant l'exercice du droit de grève aux policiers.

Dans son allocution de clôture, M. Deltorn devait préciser encore, après avoir insisté sur le fait que les policiers ne sont pas « *de vulgaires trublions, voire des agités impénitents* » mais, au contraire, des fonctionnaires « *qui revendiquent le droit de s'interroger et de critiquer, et aussi des citoyens qui exigent de l'être à part entière* », que le S.N.A.P.C. était décidé à s'engager dans le combat : « *Plus jamais le silence, mais le langage de la vérité. Plus jamais la soumission, mais à chacun la dignité. Plus jamais le mépris...* »

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Le Monde

société

Une union d'« amitié homosexuelle » a été célébrée dans un temple à Paris

La première « union d'amitié homosexuelle » a eu lieu cette semaine, à Paris, dans un temple protestant du dix-neuvième arrondissement. Le pasteur Joseph Doucé, animateur de l'œuvre d'aide aux minorités sexuelles, le « Centre du Christ libérateur » (1), a uni devant l'autel deux femmes, en adaptant la liturgie luthérienne. De nombreuses unions entre homosexuels ont déjà été célébrées aux Etats-Unis et aux Pays-Bas. Ces unions ne sont pas des mariages et n'ont, évidemment, aucune valeur juridique.

A 18 heures, Claudia et Rosy ont échangé leurs anneaux. La petite Eglise évangélique, qui abritait leur « union bénie », n'était pas noire de monde. Quelques amis, des couples, une vieille maman et Caroline, membre de l'Assemblée de Dieu, pentecôtiste, représentante du groupe des lesbiennes du « Centre du Christ libérateur ». « *Devant Dieu et votre conscience, Claudia P., acceptez-vous de prendre un engagement vrai devant votre partenaire et promettez-vous en même temps de l'aimer fidèlement ?* » Le pasteur Doucé, qui célèbre l'union des deux femmes, fait ici et là une entorse à la liturgie. Au lieu de « *Je vous déclare unies devant Dieu jusqu'à votre mort* », il dit : « *...autant que votre amour durera* ». Mais Claudia et Rosy ont droit à l'orgue, aux alliances, à la prière des mains jointes et, comme à de vrais mariés, le pasteur leur offrira une Bible dédicacée. Les paroles des chants tirés des « Anles de la foi » ont été un peu modifiées. « *Les frères d'un même amour* » sont devenus « *les sœurs d'un même amour* ».

Claudia et Rosy assises sur des chaises — on ne leur a pas avancé les fauteuils habituellement destinés aux mariés — écoutent le sermon avec l'émotion et la timidité de jeunes époux. « *L'amour est fort comme la mort, jouis de la vie avec la femme que tu aimes.* » Elles reçoivent dans le recueillement les textes de la liturgie protestante. « *Je ne suis pas pour ces unions*, explique le pasteur Doucé, qui en est à la huitième bénédiction d'amitié, mais la première au temple. *Elles sont une copie du mariage, et, souvent, les homosexuels cherchent par ce moyen une occasion de donner à leur amour un nouveau souffle — un pasteur n'est pas un entremetteur — mais si les partenaires sont réellement motivés je veux bien les aider...* » Rosy tremble en passant l'anneau au doigt de Claudia, pleure au moment de la marche nuptiale. Derrière elles, les invités ressemblent à ceux de toutes les noces « hérérosexuelles ». On photographie le couple au moment du « oui » et de la signature sur le registre des « unions bénies ».

La liaison de Rosy et de Claudia est ainsi reconnue, mais leur amour interdit, ritualisé par des alliances, soudé par un pasteur, au son de l'orgue, en sera-t-il plus grand et plus durable ?

CHRISTIAN COLOMBANI.

(1) 3 bis, rue Clairaut, 75017 Paris.

La tolérance jusqu'où ?

Le Cercle de l'opinion, que préside M. Gabriel Du Chastain, avait choisi, mardi 11 décembre, *de consacrer son deux cent quarante et unième déjeuner à la tolérance.* Mais avec cette réserve mentionnée sur l'invitation : « *Jusqu'où ?* ». L'Université, *les Eglises, et quelques* autres, avaient été conviés à se poser publiquement la question.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que, en dehors des clameurs de M. Pierre Boutang (de l'Université) contre les maux divers qui menacent l'Occident chrétien (au premier rang desquels l'homosexualité et *l'avortement) et, peut-être, les* lamentations de M. Louis Leprince-Ringuet (de l'Académie française) sur le « *laisser-faire généralisé* » qui engendre la « *pourriture civique* », les autres orateurs se livrèrent à d'intéressantes contorsions pour prôner la tolérance tout en signalant qu'il ne fallait pas en abuser. *Tandis que l'un, qui se défendait* d'« appartenir » à *la* gauche, demandait le maintien de la peine de mort pour éviter « *des exécutions sans contrôle juridique* », *l'autre invitait* à distinguer les « opinions » des « comportements ». Allez savoir...

M. Jean Elleinstein parut moins contourné en demandant qu'on *respectât l'homosexualité,* « *façon de vivre sa propre sexualité* ». Ce qui provoqua, outre la réaction de M. Boutang, *certains remous dans la salle qui, d'un coup, donna l'impression* de ne plus se sentir en sécurité... Car, *expliqua le* « dissident » français, « *une société se déshonore en réprimant ce qui n'est pas la norme traditionnelle* ».

M. Elleinstein avait joué de la provocation. Les deux hommes d'Eglise, MM. Si Hamza *Boubakeur, recteur de l'Institut* musulman de la mosquée de Paris, et Paul Poupart, évêque auxiliaire de Paris, recteur de l'Institut catholique, se firent, *non sans talent, subtils.*

Le premier, à qui avaient été, sans grande convenance, jetés à la figure les événements iraniens, sussura, avec beaucoup d'urbanité, qu'il n'appartenait pas à l'Europe de l'Inquisition et du nazisme, de donner trop de leçons, pour aussi suggérer « *de ne pas juger une doctrine avec un événement ou un personnage* ». Causeur comme on ne l'est plus, M. Poupard estima que la question ne devait pas être « *la tolérance de quoi ?* », mais « *la tolérance pour quoi ?* » et déplora que, dans les sociétés industrialisées, « *l'hypertrophie des moyens* » correspondît à une « *atrophie des fins* ».

Pour sa part, M. Michel de Just, grand maître de la Grande Loge de France, avait posé, peu avant, une autre question en forme de postulat : « *Je dénie à tout le monde, et à moi tout le premier, le droit de parler de tolérance.* » Après tout...

Ph. B.

★ Cercle de l'opinion, 1-3, rue Lulli, 75002 Paris. Secrétariat : 722-14-89 (le matin).

BIBLIOGRAPHIE

Les actes du colloque « Choisir de donner la vie »

Du 5 au 7 octobre s'est tenu à Paris, sur le thème « Choisir de donner la vie », un colloque dont *le Monde* a très complètement rendu compte (1). Voici les travaux réunis dans un livre, auquel les équipes d'imprimerie ont eu l'enthousiasme et le courage de travailler jour et nuit, même les jours fériés, parce qu'elles jugeaient nécessaire qu'il soit publié... avant le débat parlementaire sur l'interruption volontaire de grossesse. C'est, en effet, une somme sans précédent des réflexions qui peuvent fonder le libre droit à l'avortement. Et ce colloque est aussi, observe Gisèle Halimi, le signe d'un « *changement qualitatif* » dans le combat des femmes : le *passage d'une phase* « *iconoclaste* » à une phase de lutte, « *plus consciente, plus nourrie de certitudes* ». De l'action violente à l'action organisée, mais sans que l'une exclue l'autre. *Signe de succès ?* Signe de progrès ?

A aucun moment il ne s'est agi d'exalter — ni même d'approuver — l'avortement : et les ennemis jurés *de la loi Veil auraient bien du mal à trouver dans ces travaux un seul mot qui le présente comme un* succès ou un bienfait. L'interruption de grossesse n'est envisagée que comme l'« *ultime recours* », que *devraient normalement rendre inutile* l'éducation sexuelle et la contraception. Reste qu'en l'état d'une éducation sexuelle insuffisante, et d'une contraception mal admise, ou peu pratiquée, l'avortement continue de poser aux femmes, aux couples, un dramatique problème : problème des classes pauvres, non des milieux riches, car, l'argent, les voyages et les relations aidant, ceux-ci l'avaient résolu sans attendre la loi.

C'est un mérite de ce colloque que d'avoir étudié, avec soin, l'in*fluence prétendue de l'avortement sur* la dénatalité dans les sociétés occidentales, et dans ceux des Etats de l'Est qui l'ont admis — ou toléré. Les statistiques venues de pays très divers ne semblent établir aucun lien entre les courbes de natalité et les lois répressives ou permissives de l'avortement. Pourquoi les Français, pourquoi les habitants des pays industrialisés font-ils moins d'enfants ? Parce que les religions en recul ont perdu le contrôle de la vie privée et ne peuvent plus brandir la menace de l'enfer ? Parce que le couple apparaît de plus en plus vulnérable, et qu'à multiplier les enfants on rend plus dramatique la possible rupture ?

Parce que le monde moderne — sans Dieu et sans avenir — pose d'angoissantes questions auxquelles on ne sait, ou n'ose, répondre pour ceux qui viendront ? Parce que la *femme vit le travail comme le chemin nécessaire*, même douloureux, de son indépendance, de son équilibre, et que notre organisation sociale ne fait rien, ou presque, pour permettre *le cumul d'un vrai travail féminin et d'une famille nombreuse ?* Parce que les logements sont étroits, les emplois menacés, les fins de mois difficiles, et que l'enfant, s'il *n'est ordre de Dieu ou du mari,* est un choix dangereux, sinon héroïque. Surtout, peut-être, parce que le freudisme, et l'agonie des chaleureuses certitudes, nous ont culpabilisés : qu nous ne voulons plus faire les enfants pour nous, pour Dieu, pour la patrie, pour la société, mais simplement pour eux-mêmes ! Responsabilité redoutable dans un monde incertain, imprévisible : et nous pressentons que nous sera demain posée cette question redoutable, qu'ont ignorée nos parents : pourquoi m'as-tu mis au monde ?

Quel monde pour quels enfants ?

Reste le grand argument, auquel s'attachent les partisans d'une répression de l'avortement : il porte atteinte à la vie. Le colloque tente d'y répondre de deux façons. Dans l'ordre scientifique d'abord, par la voix de François Jacob, que cite Gisèle Halimi dans sa préface : « *Il n'y a pas de solution* à *ce problème mal posé. Car il est bien évident, maintenant, que la vie ne commence jamais. Elle continue. Elle continue depuis trois milliards d'années. Un spermatozoïde isolé, ou un ovule, n'est pas moins* « *vivant* » *qu'un œuf fécondé. (...) La personne humaine n'apparaît pas à un moment précis ; pas plus que le jour qui se lève. Qui alors a qualité pour décider quand une grossesse doit être interrompue ? Certainement pas le biologiste, pas plus que le médecin ou l'évêque ou le juge. Et je ne vois guère que le couple pour avoir un droit quelconque à cette décision...* » Mais plusieurs intervenants répondent en *déplaçant* le problème : la vie n'est pas embryon, principe de vie. La vie est organisation autonome et relationnelle : ce à quoi le fœtus n'accède que hors le ventre qui le porte. *La vie qu'il faut protéger, et* qui mérite combat pour la défendre, n'est pas la vie théorique — impossible à dater, impossible à définir, — mais la vie réelle dans un monde réel.

Ce qui permet aux partisans de l'interruption volontaire de grossesse d'attaquer sur le terrain même où ils *sont attaqués*, de poser à leurs adversaires cette terrible question : « *Quel monde pour quels enfants ?* »

Tout n'est pas convaincant, dans cet ouvrage qui réunit des interventions inégales. Ici ou là, on observe des attitudes littéraires, des partis pris de mode. On voit aussi — mais c'est un signe parmi d'autres de notre société — s'exprimer des revendications égoïstes : l'enfant est alors perçu comme une gêne à la liberté du couple ou un obstacle à l'épanouissement de soi. Les détracteurs de Choisir y trouveront quelque aliment : on attendrait parfois plus de simplicité, une présence plus tranquille dans la longue continuité de l'espèce humaine, une moindre exaltation du « moi », vécu comme l'unique événement de l'histoire de l'humanité !

En lisant *cet ouvrage,* on comprend *mieux les forces, le plus souvent* inconscientes, qui poussaient hier à lutter contre la contraception, aujourd'hui à lutter contre l'interruption volontaire de grossesse. C'est une certaine *idée de la femme qui est* en cause.

Nous sortons lentement, difficilement, d'une civilisation qui ne conaissait guère, pour l'usage des hommes, que les mères de famille et les filles de joie. Ces femmes qui refusent *d'être mères* ne veulent-elles pas être des filles de joie ? Et pourquoi toutes ces libertés suspectes ? Pour satisfaire un plaisir qui l'est aussi ? On ne cesse pas d'être raciste ou sexiste en un jour, ni sans doute en une vie.

JEAN-DENIS BREDIN.

★ *Choisir de donner la vie.* Coll. « Idées ». Edit. Gallimard, 565 pages. Prix

(1) *Le Monde* daté 7-8 et du 9 octobre.

JUSTICE

Après la condamnation du président de la société à Marseille

La justice genevoise va examiner l'affaire de la Hervel et Cie S.A.

Genève. — Après la condamnation par le tribunal correctionnel de Marseille à sept ans d'emprisonnement de M. Serge Hervel, trente-cinq ans, financier français ayant opéré pendant une dizaine d'années en Suisse, pour « abus de confiance aggravé » (« le Monde » du 8 décembre), l'affaire va connaître des prolongements devant la justice genevoise, qui poursuit de son côté M. Théodore Hervel, cinquante-neuf ans, père du précédent, pour escroquerie, faux dans les titres et banqueroute simple.

Après la faillite, en août 1977, de la Hervel et Cie S.A., société de placements financiers dont Serge Hervel était le président et son père vice-président du conseil d'administration et directeur administratif, les deux hommes avaient été arrêtés, le premier à Marseille, en octobre suivant, le second à Genève où il s'était constitué prisonnier, en avril 1978. La justice et l'office des faillites genevois devaient établir qu'une quarantaine de millions de francs suisses (100 millions de francs français) avaient purement et simplement disparu, sur un montant de 152 millions de francs suisses de placements recensés — les chiffres exacts ne pouvant être connus du fait de l'absence de comptabilité cohérente de la Hervel et Cie S.A. et du refus d'une bonne partie des victimes de déposer plainte.

Le rêve suisse

Le 15 octobre 1977, la police marseillaise est appelée à l'hôtel Terminus, près de la gare Saint-Charles. Un client salvadorien, M. Serge Meveliez, refuse d'honorer une note de 4 000 F correspondant aux dix jours passés dans l'établissement, demandant que celle-ci soit envoyée à son employeur, l'UNESCO. Conduit au commissariat, l'homme fait l'objet d'une vérification d'identité. Le prétendu Salvadorien n'est autre qu'un Français recherché depuis deux mois par la justice suisse pour la faillite d'une société financière portant son nom : Serge Hervel.

Malgré son jeune âge — il a tout juste trente-trois ans au moment de son arrestation, — Serge Hervel est un personnage très important du monde de la finance internationale. Depuis une dizaine d'années, il jouit d'une grande notoriété dans les milieux d'affaires où ses conseils sont recherchés, ses études financières appréciées et son sens des placements fructueux loué. Des banquiers suisses, orfèvres en la matière, voient en lui une sorte de génie de la finance. *« Il n'a que deux passions dans la vie : les finances et les affaires ; l'argent est pour lui un outil de travail »*, dit son père Théodore Hervel.

Les plus grands groupes financiers américains et internationaux ont cherché à s'approprier les services de ce jeune loup. Hervel a toujours décliné ces offres : il tenait trop à son indépendance et surtout à ses « affaires ». Des « affaires » qui l'ont conduit devant le tribunal correctionnel de Marseille. Tandis qu'à Genève, où on en a pourtant vu d'autres, on se frotte encore les yeux, deux ans et demi après, devant ce qui apparaît non seulement comme l'un des plus retentissants scandales financiers, mais, selon l'accusation, comme la plus belle entreprise de mystification qu'ait connue depuis longtemps la Confédération. Une combine si bien montée qu'il fallut dix ans — et un hasard — pour la découvrir.

De notre envoyé spécial

Derrière ces millions se cache le secret de la réussite de Serge Hervel.

C'est en 1967 — il a vingt-trois ans, — qu'il ouvre à Genève sa première société de gestion d'investissements. Les placements *lui arrivent assortis soit d'un contrat* de gestion pur et simple — avec transactions sur des actions, obligations, matières premières ou monnaies en cours, — soit d'un contrat de dépôt à terme, à titre fiduciaire, avec rendement variable selon la durée du placement. Deux ans plus tard, la société Hervel se fond dans la Sogervim, à égalité de parts avec un groupe genevois placé sous l'autorité d'un grand avocat du cru, Mᵉ Curdy. Quelques mois plus tard, toujours sous les mêmes structures, apparaît la Hervel et Cie S.A., ayant son siège à Genève, tandis que la Sogervim Holding International S.A. va s'installer à Fribourg, où présidera à ses destinées un certain Frantz Gstöhl. Dans les années suivantes, le conseil d'administration de Hervel et Cie S.A. comptera en son sein des personnalités marquantes du Tout-Genève, parmi lesquelles des avocats (et même un bâtonnier) et un député libéral, attirés *par* le succès de l'entreprise.

Des méthodes tapageuses

Peu de placements offrent, en effet, autant de rapport que ceux que propose Hervel. Et le train de vie du « Président » renforce encore la confiance. Hervel vit dans un splendide appartement de plusieurs centaines de mètres carrés, quai Wilson, où il reçoit somptueusement le « gratin » local, moyen-oriental et américain. Les hôtes de marque sont parfois traités dans une extraordinaire villa coloniale de Curaçao, au large des côtes vénézuéliennes, où la firme possède quelques appendices. Tous les déplacements de Hervel se font en avion de première classe, et *tous ses séjours dans* des palaces, au grand ébahissement des employés qui l'accompagnent.

Mécène à ses heures, il finance une exposition de peinture à New-York, où il emmène, à ses frais, une quinzaine d'amis. Des voitures sont généreusement allouées aux administrateurs, qui perçoivent, en outre, des appointements de 7 000 à 8 000 francs suisses par mois, souvent assortis d'avantages en nature (loyers, notes de frais) et d'intéressement au chiffre d'affaires. Théodore Hervel, le père du jeune financier, retraité après une longue carrière africaine, participe lui aussi au partage du « gâteau », d'abord comme administrateur-secrétaire, puis comme vice-président du conseil d'administration, fonction qu'il cumule par la suite avec celle de directeur administratif.

Le succès appelle le succès sans que les méthodes tapageuses du jeune Français paraissent heurter les pudeurs calvinistes autochtones. Les clients de Serge Hervel se recrutent par le « bouche à oreille » en se faisant miroiter des rendements faramineux. Chaque investisseur reçoit tous les trimestres un *relevé détaillant les placements effectués* pour son compte, toujours sur les titres les plus actifs des marchés mondiaux, sur les matières premières les plus sensibles, sans jamais la moindre perte, le plus petit échec.

Hervel dispose de succursales dans plusieurs pays. Une multitude de sociétés sont créées sous tous les cieux du monde et sont censées réaliser de gros « coups » : à Vaduz, au Liechtenstein, où il y en a sept, toutes domiciliées chez M. Gstöhl, l'administrateur de la Sogervim de Fribourg ; à Curaçao, l'International Investment Bank (I.I.B.), propriété du groupe, coiffe plusieurs firmes à vo*cation financière ; à Genève même*, on ne compte pas les participations de Hervel et Cie à diverses affaires. A quoi servent-elles ? Peu de gens le savent, et ceux qui savent se taisent.

Dans les luxueux bureaux du quai du Rhône, on a entendu parler de café, de matériel médical, de simulateurs de vol. D'armes, murmure-t-on aussi, sans que rien ne permette de l'avancer, sinon l'appartenance d'un ancien administrateur de Hervel et Cie S.A. à la filiale suisse d'une entreprise internationale qui, sous couvert d'une activité commerciale légale, a été compromise dans plusieurs trafics d'armes ; sinon aussi qu'un autre administrateur aurait eu des intérêts dans une *société* d'exploitation de brevets d'armements. La Hervel et Cie S.A., pour sa part, aurait bien traité *un marché d'hélicoptères avec un pays* d'Amérique du Sud, mais nul ne saurait dire s'il s'agissait d'appareils militaires.

De toute façon, en ce début des années 70, qui voudrait se préoccuper des *domaines* dans lesquels Serge Hervel est supposé faire fructifier des capitaux ? L'essentiel est qu'il ne mise que sur des valeurs sûres. La lecture des journaux financiers, la consultation de leur banquier, bordereaux trimestriels en main, ne peut *que conforter ses clients : un* placement comme celui-là, cela se conserve, cela s'entretient, en réinvestissant même les plus-values. Et celles-ci sont énormes : 29,5 % pour l'année 1973, 28,6 % pour 1974, 30,2 % pour 1975, 25,5 % pour 1976. *Pour le seul premier semestre de 1977*, elles s'élèvent à 22 %... Aussi l'argent afflue-t-il par valises quai du Rhône.

Saura-t-on jamais où il est allé ? Dans des placements effectifs, au moins pendant les premières années, affirment les défenseurs de la famille Hervel, ce que conteste l'accusation, arguant qu'on aurait, dans ce cas, retrouvé au moins quelques traces de ces investissements ; comme ce n'est pas le cas, c'est bien que le financier n'a vendu que du vent. Exemple : M. B., *l'un des vingt plaignants, a* confié à Hervel 3 millions de francs suisses. Les bordereaux qu'il a fidèlement reçus chaque trimestre font état d'achat et revente d'actions et de transactions dans divers pays ; or, on ne trouve nulle part trace (pas *même la moindre correspondance)* de l'exécution de ces opérations, ni chez Hervel ni chez quelque agent de change.

L'argent par valises

Quant aux 935 482 francs de plus-value prétendument accumulés par M. B. au 31 mars 1977, ils ne figurent pas davantage que son capital sur le moindre compte qui porterait son nom dans la documentation de la société. Les *prétendues* plus-values, dit l'accusation, étaient simplement calculées à rebours, par un employé de la maison, M. Daniel Hercourt, Français lui aussi, à partir des cours relevés dans les journaux financiers. Pour *l'accusation, donc, l'affaire est simple :* Serge Hervel déposait l'argent — liquide — reçu dans des coffres bancaires d'où il partait vers les multiples sociétés qu'il avait créées dans le monde entier, simples boîtes à lettres destinées à recevoir le fruit *de* ses escroqueries. S'il a pu, au fil des ans, payer des plus-values fictives et rembourser leurs capitaux à ceux qui le demandaient, ce fut en distrayant une part des fortunes que lui apportaient de nouveaux investisseurs. Il n'a fait, pendant dix ans, que de la vulgaire « cavalerie », ajoute-t-on.

Et sans la décision, non concertée, de plusieurs gros investisseurs *de retirer simultanément leurs avoirs* au cours de l'été 1977, l'escroquerie *durerait encore, affirme l'accusation.*

Car jusqu'au dernier jour, l'illusion va jouer. En juillet 1977, à ses employés et à plusieurs clients, inquiets de rumeurs de faillite, Hervel laisse entendre que les difficultés de l'entreprise ne sont que momentanées. Et il frappe deux grands coups : il brandit un avis de crédit de 2 500 000 dollars délivré en sa faveur sur un compte de l'Union des banques suisses par le sheikh Yamani d'Arabie Saoudite ; et il annonce que deux de ses multiples sociétés, les SEDAIC S.A. de Vaduz et de Curaçao, sont sur le point d'obtenir de certains gouvernements des contrats qui laisseront à très court terme une marge bénéficiaire de 40 %. *Seulement* l'accréditif confirmant l'avis de crédit du ministre saoudien du pétrole n'arrivera jamais, *et la justice genevoise refuse* d'attendre le pactole des SEDAIC, bien que la célérité de son intervention n'empêche pas Théodore et Serge *Hervel de prendre la fuite.*

Père et fils

Le père se constituera prisonnier six mois après l'arrestation du fils, en mai 1978, mais à Genève (1). Si bien que, depuis, dans un habile chassé-croisé avec deux justices peu portées à collaborer, les deux hommes se rejettent mutuellement la responsabilité principale dans l'affaire. Comme ils n'ont jamais été confrontés, ce système de défense résiste à toute épreuve. En juin 1979, Serge Hervel ira même jusqu'à dire au juge d'instruction de Marseille qu'il ne connaît aucun des administrateurs genevois qui l'accusent : *« Quant à Théodore Hervel, ce n'est pas mon père »*, ajoutera-t-il, avant, quand même, de se rétracter.

A son procès à Marseille, il n'a pratiquement pas desserré les dents, subissant les heures d'audience d'un air parfaitement absent. Devant la cour d'assises de Genève, Théodore Hervel se prépare à dire qu'il ne fut qu'un modeste rouage de l'entreprise, exécutant, sans poser de question, les volontés d'un fils qui l'étouffait et même le tyrannisait. Seule certitude : aucun des deux procès ne permettra de connaître le destin des fortunes évanouies. Pour Mᵉ Michel Halperin, avocat de la partie civile, *« Il a été dit, dans cette affaire, bien des mensonges pour cacher une réalité trop mystérieuse pour être dévoilée, ou une autre réalité bien plus prosaïque, celle-là : celle d'un magot caché quelque part qui résistera à quelques années de prison... »*.

Les magistrats genevois voudraient bien, eux, que l'affaire laisse quelques traces et fournisse l'occasion de moraliser l'industrie de l'argent sur les rives du Léman. A force de truster les postes d'administrateur *dans les milliers de sociétés financières* qui fleurissent à Genève et ailleurs, des personnalités de l'établissement suisse deviennent, sans toujours en avoir autrement conscience qu'en empochant des dividendes, les complices d'escrocs, *souvent étrangers, venus exploiter* à leur profit le mythe du paradis suisse. Plusieurs membres de la bonne société genevoise — parmi lesquels des avocats, très recherchés en ces occasions, — ont ainsi connu quelques difficultés au cours des derniers mois. Au palais de justice de Genève, certains font un test du procès intenté, devant le tribunal de police, aux administrateurs de Hervel et Cie S.A., pour banqueroute, car ils voudraient bien voir, à l'avenir, établir clairement une forme de responsabilité civile des membres des conseils d'administration — inexistante jusqu'ici. Les financiers, eux, malgré l'opprobre du moment, sont moins empressés. Ils espèrent pouvoir continuer longtemps encore — *et à tout* prix — à vendre le rêve suisse.

JAMES SARAZIN.

(1) La chambre d'accusation de Genève a décidé, le 5 décembre, la mise en liberté de M. Théodore Hervel, sous caution de 500 000 francs suisses. Celle-ci n'ayant pas été versée, M. Hervel demeure en prison en attendant de connaître l'issue d'un pourvoi introduit par ses défenseurs devant la Cour de cassation contre un autre arrêt de la chambre d'accusation en date du 20 octobre le renvoyant devant la cour d'assises, en même temps qu'un des employés de la firme, M. Daniel Hercourt, Français également, actuellement en fuite.



A PARIS

La cour d'appel atténue les peines infligées à deux des « casseurs » de la rue de Passy

C'est une défense résolument politique qu'ont menée, jeudi 13 décembre, devant la dixième chambre de la cour d'appel, présidée par Mᵉ Armand Kopp, les avocats de Marc Babuty (dix-huit ans) et Fabrice Liégeard (dix-neuf ans), deux des cinq jeunes gens qui avaient été condamnés, au mois d'octobre dernier (« le Monde » daté 7-8 octobre), pour avoir brisé des vitrines et allumé des incendies rue de Passy, à Paris (16ᵉ). Ce parti pris de la défense respectait le choix fait déjà par les deux jeunes gens, devant la dixième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, de revendiquer toutes les responsabilités de leurs actes. La cour d'appel a atténué les lourdes peines qui leur avaient été infligées en première instance, en confirmant les jugements qui les condamnaient à quatre ans de prison, mais en portant le sursis d'un à deux ans.

Alors que Fabrice Liégeard et Marc Babuty avaient tenu, plus que leurs camarades, à expliquer longuement leurs actes en première instance, on les a peu entendus cette fois-ci devant la cour : *« Il n'y a pas de dialogue possible ici »*, a dit l'un d'eux. Ils ont simplement dénoncé *le « détournement de sens »* dont leur procès avait fait l'objet en premier instance *« par le biais des rapports psychiatriques »*. En effet, le procureur de la République avait demandé pour les cinq inculpés des peines en fonction de *« leur degré d'intelligence »*, telle que celle-ci avait pu être révélée par les rapports des psychiatres. Les deux « casseurs », qui comparaissaient en appel, avaient été estimés en première instance les plus intelligents et avaient donc été les plus lourdement condamnés.

Cette hiérarchisation des peines a été vivement contestée par les quatre avocats de la défense : *« Il y a des critères jurisprudentiels traditionnels comme l'âge, la moralité ou la participation aux faits délictuels, qui n'ont pas été appliqués en l'espèce*, a estimé Mᵉ Thierry Fagart. *Les deux jeunes gens ont été condamnés plus lourdement que leurs camarades pour l'acharnement qu'ils ont mis à revendiquer leur action. »* Mᵉ Fagart a cité le cas d'un des inculpés, porteur de cocktails Molotov, qui avait été condamné en septembre moins sévèrement que Marc Babuty, son client, qui, lui, portait des barres de fer. La défense, sur ce point, a été suivie, semble-t-il, par l'avocat général, M. Gilbert Ginsburger, qui n'a pas évoqué dans son réquisitoire l'intelligence des accusés.

Le ministère public a pourtant réclamé *« des peines au moins semblables »* à celles qui leur avait été infligées en première instance. *« On est devant un délit de droit commun, un engagement au service de la violence, une philosophie de la destruction »*, a déclaré M. Ginsburger, qui a ajouté : *« La voie est tracée toute droite pour le tribunal : la défense de l'ordre contre le désordre. »*

Du sel sur les plaies

Leur action n'est-elle pas avant tout, lui a répondu Mᵉ Georges Kiejman en citant le président de la République : *« la manifestation d'une décomposition sociale »*, et cela, a-t-il demandé, *« ne nous incite-t-il pas à une autocritique, alors que c'est nous et non eux qui sommes responsables de ce qu'est cette société ? »*

« Votre cour, a-t-il demandé, *est-elle un organe de la sécurité à tout prix ou doit-elle transcender l'action gouvernementale en se référant à des notions absolues du bien et du mal ? »* Fabrice Liégeard devait dire la même chose : *« Nous nous sommes contentés de mettre du sel sur des plaies : il faut avant tout se demander pourquoi nous avons agi comme cela. »* Cette interrogation n'a pas, semble-t-il, convaincu Mᵉ Jean Duchesne, l'avocat du Crédit lyonnais, dont une succursale avait vu ses vitrines voler en éclats : *« Ce sont des délinquants de droit commun »*, a-t-il déclaré, leur reprochant non seulement l'atteinte aux biens mais aussi les risques qu'ils ont fait courir aux personnes.

Cette intervention à la fin de l'audience devait provoquer de très vives réactions de la part de la défense. *« La haine est venue, et elle n'émanait pas de nous »*, a estimé Mᵉ Henri Leclerc.

NICOLAS BEAU.

● *Après la mort d'un enfant à l'hôpital de Pontoise.* — Le tribunal correctionnel de Pontoise a rendu son jugement, le lundi 10 décembre, dans l'affaire qui opposait à l'hôpital de cette ville les parents du petit James Blondel, décédé le 8 novembre 1977 à l'âge de trente et un mois après une chute de deux étages dans le monte-charge de l'hôpital (*le Monde* du 15 novembre 1977). Les trois inculpés étaient poursuivis *« pour homicide involontaire »* : MM. Jean Le Corre, directeur de l'hôpital, Laurent Castaing, chargé de la sécurité dans le centre hospitalier, et Claude Chollier, inspecteur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur et électriques (APAVE), chargé du contrôle et de la conformité des appareils ont été condamnés respectivement à un an de prison avec sursis, dix mois avec sursis et huit mois avec sursis.

Le tribunal a condamné l'APAVE à verser soixante dix mille francs de dommages et intérêts à M. Blondel, une même somme à Mme Blondel et vingt mille francs à la sœur de la victime. — *(Corresp.)*

UNE AFFAIRE DE FAUSSES FACTURES A MARSEILLE

M. Michel Fourcherau, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Marseille, vient d'inculper pour faux et usage de faux, M. Elie Cohen, P.-D. G. de la Société chimique routière et d'entreprises générales (SCREG), spécialisée dans les revêtements de chaussée qui a son siège à Marseille, 8, chemin de Raguse, et une filiale dans la zone industrielle de Vitrolles, M. Jean-Jacques Russo, entrepreneur de travaux publics, et M. Richard Trèves, sous-traitant de travaux publics.

Les inculpations visent surtout l'utilisation de fausses factures. Il est reproché à la direction de la SCREG d'avoir obtenu des marchés *par des moyens détournés généralement désignés sous* le terme de « pots-de-vin », qu'il fallait ensuite dissimuler par une facturation fictive.

● *Pour apologie de la drogue.* MM. Daniel Droulers et François Demoly, libraires à Paris, ont été condamnés le 13 décembre respectivement à 1 500 francs et 1 000 francs d'amende par la seizième chambre correctionnelle. Ils avaient mis en vente quelques revues américaines contenant des articles et des annonces publicitaires incitant à la consommation de stupéfiants (*le Monde* du 1ᵉʳ décembre).

● *L'action des cousins du chef de l'Etat contre* le Canard enchaîné *et* Minute. — La première chambre du tribunal civil de Paris a fixé au 5 mars et au 12 mars 1980 les dates des procès engagés, respectivement, contre *le Canard enchaîné* et contre *Minute* par MM. Jacques Giscard d'Estaing, directeur financier du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), et François Giscard d'Estaing, président-directeur général de la Banque française du commerce extérieur. Les demandeurs réclament chacun 200 000 francs de dommages-intérêts à chacun de ces deux hebdomadaires qui les avaient mis en cause à propos de l'« affaire » des diamants. Rappelons qu'aucune action n'a été intentée sur le plan pénal (*le Monde* des 15 et 22 novembre).

A LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Un « semi agent double » bulgare

Dinio Dinev, né à Sofia il y a trente-huit ans, est-il coupable, comme l'a affirmé l'accusation jeudi 13 décembre, devant la Cour de sûreté de l'Etat, d'« *intelligence avec une puissance étrangère de nature à nuire à la situation de la France* ? » Ou bien ce spécialiste du commerce, entre l'Est et l'Ouest, de films, de glissières de sécurité et de fromages bulgares a-t-il fourni simplement, comme il l'affirme dans un torrent de paroles, quelques renseignements à la sécurité d'Etat bulgare *« pour pouvoir renouveler son visa »* ? Aucun des deux portraits contrastés de ce petit homme, rusé et calme, très loin de l'image d'Epinal de l'espion international, n'est sans doute tout à fait exact : *« Dinev est le dernier maillon, le plus faible, d'un système de pénétration organisé du milieu émigré bulgare »*, a affirmé Mᵉ Hervé Page, l'avocat pour la partie civile de la Fondation Stamboliisky-Dr-G.M.-Dimitrov-N.-Petkov, qui regroupe des émigrés bulgares. Ce témoignage a été confirmé en partie par M. Rossi, commissaire à la D.S.T. : *« Je ne situe pas Dinev à un niveau très élevé du service de renseignements bulgare. »*

Depuis 1966, Dinio Dinev fournissait, de son propre aveu, des renseignements sur les émigrés bulgares à des membres de l'ambassade de ce pays et à des représentants de la sécurité d'Etat à Sofia, où il se rendait souvent, dit-il, *« pour affaires »*. En 1970, de fréquentes relations avec les milieux diplomatiques de l'Est avaient amené la D.S.T. à prendre contact avec lui pour obtenir de plus amples renseignements sur le personnel des ambassades. Mais Dinio Dinev profita de ces contacts pour fournir des renseignements sur les services secrets français à ses « manipulateurs » bulgares.

« Le tueur au parapluie »

A-t-il, pour autant, participé à la tentative d'assassinat perpétrée *contre M. Wladimir Kostov*, ce représentant de la Radio-Télévision bulgare qui avait demandé l'asile politique à la France en mai 1978 ? Tout comme Georgi Markov, écrivain bulgare, avait été assassiné en septembre 1978, à Londres, par le « tueur au parapluie », M. Kostov avait été victime, à Paris en août 1978, d'un coup de parapluie dont l'extrémité avait été empoisonnée. On reproche à Dinio Dinev d'avoir tenté d'obtenir des policiers de la D.S.T. des renseignements sur le domicile de M. Kostov avant la tentative d'assassinat et, après, sur la collaboration des polices française et anglaise. *« Croyez-vous*, a demandé son avocat, Mᵉ Jacques Bitoun, *qu'un espion véritable aurait été assez maladroit pour demander de tels renseignements à des policiers de la D.S.T. immédiatement après de tels événements ? »*

« Vous êtes un semi-agent double », lui a dit le président de la cour, M. Claude Albert. En effet, Dinio Dinev avait mis au courant de ses doubles activités que les services de renseignements bulgares. C'est, semble-t-il, ce qu'on lui a le plus reproché.

Plaidoirie et réquisitoire ce vendredi 14 décembre. — N. B.

HISTOIRE

L'ASSASSINAT DE L'AMIRAL DARLAN A ALGER

Une lettre de M. Gaston Palewski

M. Gaston Palewski, président de l'Institut Charles de Gaulle, ancien directeur du cabinet du général de Gaulle à Londres, Alger et Paris, nous adresse la lettre suivante :

C'est avec un grand étonnement que j'ai lu dans *le Monde* du 30 novembre le passage suivant d'un article de M. Maurice Duverger intitulé « Les secrets des archives américaines », avec ce sous-titre « Quel responsable pour l'assassinat de Darlan ? »

M. Maurice Duverger déclare : *« A plus de cent trente pages de distance, Gun rapporte que les Etats-Unis ont été prévenus par leur ambassadeur à Londres que de Gaulle pourrait avoir provoqué l'assassinat de Darlan (page 364) et par Robert Murphy que l'affaire avait été tramée par le comte de Paris (page 232). Dans un autre livre qui paraît en même temps,* l'Aventure algérienne : 1940-1944, *Lucien Adès dit que l'une et l'autre version circulaient alors et les met sur le même plan. Au terme d'une enquête minutieuse et passionnante appuyée par des témoignages reçus après son émission télévisée, et notamment sur celui du juge d'instruction qui a interrogé Bonnier de La Chapelle, Alain Decaux renouvelle entièrement la question et montre que les deux hypothèses ont une part de vérité, le général ayant probablement pensé que l'entreprise monarchique lui ouvrait la voie du pouvoir à Alger, ce qui s'est d'ailleurs réalisé. »*

Démenti formel

J'oppose à ces allégations le démenti le plus formel. J'étais alors directeur du cabinet du général de Gaulle. Nous nous trouvions à ce moment à Londres. Nous participions évidemment à la vague d'indignation qu'avait soulevée, et notamment dans les organes de la presse anglo-saxonne, le recours à Darlan adopté par le commandement américain. Il nous paraissait impossible d'admettre, sous quelque forme que ce soit, que le combat de la France libre pour la libération du pays puisse se faire sous l'égide d'un des principaux artisans de la politique de Vichy et du responsable de la neutralisation de la flotte française. Sa présence à la tête de l'effort français, comme d'ailleurs celle d'autres représentants de la politique de Vichy, était incompatible avec celle du général de Gaulle en Afrique du Nord. Nous souhaitions passionnément que Darlan fût écarté. Mais, à aucun moment, je l'atteste, à aucun détour de conversation ou de conférence, l'idée que l'élimination de Darlan pouvait se produire par un assassinat commandé ou téléguidé n'a été émise par le général.

Croire que le général de Gaulle pouvait se faire l'instigateur d'un assassinat, c'est n'avoir rien compris ni à l'homme ni à la politique qu'il a menée pendant ces années historiques et dont l'élévation morale étonnait et impressionnait un Churchill, comme l'a si bien rappelé mon collègue Desmond Morton, qui occupait auprès du premier ministre britannique des fonctions analogues à celles qui étaient miennes auprès du général de Gaulle.

Quant à M. Decaux, il tombe dans la même erreur que Murphy. Il semble penser que l'opinion de quelques conspirateurs à Alger représentait le véritable état d'esprit de l'Afrique du Nord. Quand, à notre arrivée à Alger, le général, après avoir déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts, s'est retourné et a vu des milliers d'hommes et de femmes lui crier leur enthousiasme et leur foi, il m'a glissé ironiquement : *« Et dire que Murphy déclare qu'il n'y a pas de gaullistes en Afrique du Nord. »*

D'autre part, penser que le général ait pu prendre au sérieux l'entreprise monarchique à Alger et qu'il ait pu croire que, réussie ou non, elle lui ouvrirait « la porte du pouvoir », c'est admettre qu'un homme qui a montré un certain génie politique au cours de son existence pouvait commettre une erreur bien grossière. Pour de Gaulle, il y avait deux mystiques parmi les Français : le pétainisme et le gaullisme. Et c'était tout. L'une était liée à la présence de l'Allemagne sur le territoire français et l'autre à la victoire alliée et à la libération dans l'indépendance. A part cela, il ne pouvait rien y avoir d'autre.

Je m'étonne que M. Maurice Duverger, pour la compétence et l'intelligence duquel j'ai beaucoup d'estime, puisse se faire l'écho d'une démonstration fondée sur des témoignages unilatéraux.

Quant au général d'Astier, qui était un parfait galant homme tout en ayant le sens de la famille, je ne sais ce qu'il a pensé, dit ou fait à Alger, où il avait été envoyé en mission pour étudier les possibilités de la venue du général de Gaulle en Afrique du Nord. Mais croire que le général de Gaulle ait pu lui donner le « feu vert » pour l'assassinat de Darlan est en contradiction absolue avec tout ce que m'a dit le général de Gaulle à Londres, et avec tout ce qu'un compagnon assidu de sa vie et de sa pensée, comme je l'étais alors, pouvait en déduire quant à son état d'esprit.

J'ajouterai une question qu'on est en droit de se poser. Pourquoi l'exécution de Bonnier de La Chapelle s'est-elle faite dans d'inexplicables conditions de hâte et de secret ? De quoi les meneurs du jeu avaient-ils donc peur ? Quelles révélations craignait-on de la part de ce malheureux jeune homme ? Le président Roosevelt a-t-il ou non donné l'instruction comminatoire qui a provoqué cette hâte inusitée ?

∴

Il ne faut pas jouer sur les mots. Je n'ai pas écrit que le général de Gaulle a « commandé ou téléguidé » l'assassinat de Darlan ni qu'il en a été l'« instigateur », mais seulement qu'il a « probablement pensé que l'entreprise monarchique lui ouvrait le pouvoir à Alger » : c'est-à-dire qu'il a probablement *donné le feu vert à une opération dont d'autres ont été les instigateurs, que d'autres ont commandée ou téléguidée. La formule correspond à l'état actuel de la question telle qu'Alain Decaux l'a renouvelée en apportant des témoignages inédits mais pas « unilatéraux ».*

Une chose est certaine : son envoyé à Alger ayant rencontré le comte de Paris le 19 décembre, le général de Gaulle connaissait le projet. Pourquoi l'aurait-il déconseillé ? Dans une telle situation, aucun des grands hommes d'Etat de l'histoire n'aurait donné le feu rouge. Aucun n'en aurait parlé à son directeur de cabinet, ces sortes d'affaires se réglant par d'autres voies. — M. D.

SULLY ET LE PANACHE D'HENRI IV

*A la suite de la lettre de M. Thierry (*le Monde *du 25 octobre) sur la couleur du panache de Henri IV, M. Paul Serruys, de Bruxelles, nous écrit :*

Sully, dans une page animée de ses *Oeconomies royales* (1) sur la prise mouvementée de la ville d'Eauze (Gers), raconte qu'au moment critique du combat le roi de Navarre s'écria : *« Or Suz, mes amis, mes compagnons c'est icy ou il vous faut monstrer du courage et de la résolution, car d'icelle dépend nostre salut, que chacun donc ne suive et face comme moy sans tirer le pistolet qu'il ne touche. »*

» Et en mesme temps oyant trois ou quatre qui criayent : « Tirez a ceste juppe d'escarlatte » (jupe de chasse) *et a ce pen- » nache blanc, car c'est le roy » de Navarre »,* il les chargea...

Et Sully ajoute que *« quatre qui avoyent tiré au pennache blanc furent pendaz ».*

(1) *Les Oeconomies royales,* de Sully, tome I, pages 48-50. Société de l'histoire de France.

AUTOUR D'UN CINQUANTENAIRE

Clemenceau et la justice

Le cinquantenaire de la mort de Georges Clemenceau *a donné lieu cet automne* à de nombreuses manifestations et publications. Mais, à l'exception de la rétrospective réalisée au Petit Palais et de la réédition du « Clemenceau » de Philippe Erlanger (« le Monde » des *12 octobre et 21 novembre*), *beaucoup* — à commencer par une récente émission télévisée — sont tombées dans l'hagiographie. Réuni à l'initiative de la Société des amis de Georges Clemenceau, présidée par M. André Wormser, fils de Georges Wormser, ancien directeur de cabinet du Tigre, le colloque international qui *s'est déroulé* au Sénat les 7 et 8 décembre n'a heureusement pas eu à souffrir de ce travers.

Organisées par M. Jean-Baptiste Duroselle, professeur à l'université de Paris-I, membre de *l'Institut, les quatre séances, présidées successivement* par MM. Alain Poher, président du Sénat, François Goguel, Gaston Monnerville et Louis Joxe, ont permis une très *large confrontation* et se sont toujours tenues à un très haut niveau.

C'est, en *réalité*, à peu près toute la carrière de Clemenceau qui a été évoquée à travers les communications des divers orateurs, tous universitaires français ou étrangers. *Avec cependant un fil conducteur :* la justice. Car contrairement à une opinion très répandue — et comme *l'a opportunément rappelé* M. Duroselle, — *c'est cette aspiration vers un monde meilleur et non l'idée de* patrie qui fut l'impératif supérieur de l'action du « Père la Victoire ». Ne *déclarait-il* pas d'ailleurs lui-même que, s'il avait à choisir entre la République et la justice, il opterait sans hésiter pour cette dernière ?

*Assurément pas innée chez ce pes*simiste naturellement porté aux excès, découlant plus de la raison que du sentiment, cette exigence n'en constitue pas moins un aspect essentiel de sa personnalité contrastée et plusieurs participants en ont donné *des exemples frappants* ; ainsi M. Jacques Nouailhat, professeur à l'université de Nantes, qui a souligné que, dès son *premier* voyage aux U.S.A. en 1865, il s'était passionné pour les sort des Noirs et des Indiens, ou le docteur Michel Valentin qui, en exhumant de l'oubli des *éditoriaux publiés dans l'Aurore* en 1904, a fait justice de sa *réputation* de cœur sec, parvenant même à établir que, créateur du premier ministère du travail et de l'hygiène, il fut l'un des précurseurs de la *médecine* du travail. De son côté, M. Ageron, de l'université de Tours, *a tenté de trouver des fondements* doctrinaux à son anticolonialisme qui, pour le président Monnerville, n'était néanmoins pas complètement systématique.

Un socialiste hugolien

A partir de là, une question fondamentale se posait : ouvert au progrès *social, adversaire du racisme,* Clemenceau fut-il pour autant socialiste ? Point capital qui a été au centre des travaux et tout particulièrement de la magistrale intervention *de M. Jacques Juilliard, maître* assistant à l'université de Paris-VIII. Après le professeur Agulhon, de *Paris-I,* qui a *défini le* Tigre comme un *« socialiste hugolien »,* « quarante-huitard » résolument anti-marxiste, M. Juilliard, dépassant le cadre du sujet qu'il s'était assigné (*Clemenceau et les intellectuels*), *a brossé* un portrait coloré plus vrai que nature de cet individualiste farouche, de ce libertaire impénitent *préférant* la compagnie des artistes à celle des hommes politiques et des professeurs, rebelle à tout embrigadement, allergique même à la notion de *groupe.* D'où son jacobinisme exacerbé et sa rupture avec le socialisme officiel un an après la création de la S.F.I.O. en 1906.

Allant plus loin il s'est également *interrogé sur l'originalité de son* attitude et son apport à la *culture* politique : contribution de poids et *d'une brûlante actualité peut-on* ajouter à l'heure où d'aucuns veulent nous soumettre au déterminisme absolu des lois naturelles. Déterminisme dont Clemenceau était *convaincu — c'est ce qui le sépara* de la gauche « orthodoxe » — mais qu'à l'inverse de la droite classique, il voulait transcender estimant que l'honneur de l'espèce était précisément de contrer « les lois de nature » afin de rendre l'existence des humbles plus supportable. Position qui *le situait en porte à faux tant par* rapport au marxisme que par rapport au conservatisme.

A la lumière de tout cela on comprend les incompréhensions dont il fut victime de la part des dirigeants socialistes, mais on saisit aussi plus aisément le fondement *réel* de son *inimitié* avec Jules Ferry. Dans un excellent exposé, Mme Odile Rudelle, du Centre d'études de la vie politique française, est remontée aux origines de cette *brouille : la Commune, pour laquelle* Clemenceau avait commencé par prendre parti, alors que Jules Ferry, fidèle à sa conception légaliste, l'avait immédiatement refusée allant jusqu'à écrire à son frère Charles *au lendemain de la répression des* Versaillais : « *Je les ai vues les représailles du soldat vengeur, du paysan châtiant en bon ordre. Libéral, juriste et républicain, de mes yeux j'ai vu ces choses et je me suis incliné comme si j'apercevais l'épée de l'archange.* » Pacte avec le *diable-Thiers en l'occurrence* — que le médecin des pauvres de Montmartre ne lui pardonna pas et qui explique pour une large part la vindicte dont il le poursuivit sans *faiblir.*

Après ce nouvel éclairage, un rapprochement entre le « Bleu de Vendée » et Joseph Caillaux qui — c'est le moins que l'on puisse dire, — ne semblait pas hanté par les fantômes des communards ne pouvait manquer d'étonner : c'est pourtant *ce singulier* et *passionnant* destin parallèle qu'a retracé très intelligemment M. Jean-Claude Allain, maître de conférences à l'université du Maine. Observant avec *raison* que les deux personnages ne se détestaient pas autant qu'on a bien voulu le dire (Clemenceau dira à Jean Martet qu'avant 1917 Caillaux avait été *le seul homme avec lequel il n'avait* jamais entretenu de polémique) il a *bien* montré que par-delà des divergences de vues en politique étrangère, sensibles dès la crise *d'Agadir et qui culminèrent avec* l'arrestation de Caillaux en 1918, des convergences existaient entre ces *deux solitaires qui partagèrent* la *même* conception d'un laïcisme non sectaire, un identique souci de réduire les inégalités et une égale aversion pour les extrémismes.

Certes, du radicalisme (si tant est que l'on puisse lui appliquer cette étiquette) de « proconsulat » du briseur de grève de 1907-1908 au radicalisme technocratique et grand bourgeois du pétulant *instigateur* de l'impôt sur le revenu, il y a loin, mais il *n'était peut-être* pas inutile *de dissiper quelques légendes et* de suggérer qu'à certains égards les tempéraments étaient complémentaires.

La paix de 1919

C'est encore sous l'angle du droit, de la justice, qu'a été abordée l'ultime phase de sa carrière : la paix de 1919. A l'instar de M. André Wormser, qui a bien précisé que la revendication de l'Alsace-Lorraine avant 1914 était beaucoup plus, chez lui, une conséquence de son désir *d'équité qu'une manifestation de* l'esprit de revanche. M. Duroselle, mettant en garde l'auditoire contre la tentation de condamner les responsables de 1919 en se fondant sur *des événements postérieurs qu'ils* ne pouvaient prévoir, a insisté sur la volonté du chef du gouvernement d'établir une authentique paix de droit reposant sur la garantie collective des alliés... qui *ne* joua jamais, puisque les Etats-Unis ne ratifièrent pas le fragile compromis de Ver*sailles.* Fort *intéressante,* cette *« approche » en quelque sorte morale* du problème aurait pu toutefois être complétée par une étude plus diplomatique qui aurait mis davantage en évidence la faible marge de manœuvre de Clemenceau, du fait du concours décisif apporté par les Américains à la victoire, et l'orien*tation désastreuse du traité.*

Un peu en marge de ce débat sur le thème de la justice, brillamment illustré par M. Jean-Noël Jeanneney dans un mémoire sur *l'affaire Rochette de 1910, trop négli*gée par les historiens, d'autres rapports ont fourni de nouveaux éléments à la compréhension d'une figure très complexe : *notamment* celui de M. Pédroncini, de Paris-I, signalant que le souvenir de ses démêlés avec les généraux — Pétain en *particulier — avait conduit le* Tigre à les *exclure* des négociations de paix, ou celui de M. Guiral, professeur honoraire à l'université d'Aix-Marseille, riche de *pénétrants commentaires sur le style de l'écri*vain ou plutôt du journaliste inspiré, jamais meilleur que lorsqu'il était cinglant.

En dépit de l'absence de discus*sion sur des affaires importantes* comme Panama, la rupture des négociations de paix avec l'Autriche en *1918, le* dépeçage de *l'empire* austro-hongrois en 1919, ce colloque n'en a pas moins eu le grand mérite de faire apparaître l'unité profonde d'une vie. Il en ressort en effet que, *malgré ses erreurs et ses contra*dictions, Clemenceau fut, dans l'ensemble, animé par la passion des justes causes qu'il défendit cependant en tenant compte d'une nature humaine à ses yeux rebelle et, par certains côtés, proche de l'animalité. De là son refus du socialisme au sens *étroit* et son *penchant* à l'autoritarisme.

Reste malgré tout un dernier paradoxe : la célébration du cinquantenaire de sa mort dans les *murs* d'une *institution* qu'il *n'aimait* guère. Mais, comme l'a remarqué M. *Edouard* Bonnefous, président de la commission des finances du Sénat, chancelier de l'Institut, présent dans la salle, il est vrai *qu'il finit* par *venir y siéger* et qu'il prit goût, semble-t-il, à l'ambiance feu*trée du palais du* Luxembourg.

ERIC ROUSSEL.



هكذا من الأصل

Le Monde des loisirs et du tourisme

AFRIQUE PROFONDE

Le pays dogon avec de la poussière aux chaussures

LES *yeux se plissent sous* une pluie de poussière. Progressivement, un véritable « masque » de terre ocre et rouge colle au visage. Bamako-Sangha, quelque 700 kilomètres, cela tient du gymkhana. Passé la route en dur qui mène vers Mopti, il y a la piste, puis un chemin muletier, puis un chaos de *roches bonnes pour les pis*tards casse-cou. La 404 bâchée grogne et *grippe.* Le chauffeur, lui, en a plein les jambes et les mains à force de vouloir adapter *son engin au terrain. Crevaison,* panne d'essence, étape manquée, il n'y a rien à redire, c'est la règle, c'est bon signe. Signe que vous êtes arrivés à louer une voiture qu'il faudra *bientôt* abandonner pour serpenter au pied de la falaise de Bandiagara, précédés par les âniers qui ont la baguette de bois un peu vive, suivis par les porteurs.

Nivaquine contre le paludisme dans la poche droite, pastilles hydro-clonazone pour la purification de l'eau de table dans la poche gauche, la précieuse gourde d'eau filtrée à portée de la main, l'Occidental à la quête de l'Afrique « profonde » doit mériter son voyage : le pays dogon est à ce prix. *Quatre* jours de marche (sans forcer), quatre jours de découvertes, quatre nuits à la belle étoile dans la nuit claire de l'Afrique.

***

Falaise de Bandiagara, 29 novembre : Tôt ce matin, la fraîcheur a cessé de balayer les maigres plantations *de sorgho. Le* chaume craque sous le soleil. La falaise fière, sur plusieurs centai*nes de kilomètres, se rompt sous* nos pas, permettant l'accès au village d'Treli. Les gros blocs de grès s'écartent sur une théorie de chapeaux *pointus* tissés en tiges de mil : *les* toits des greniers. C'est la première impression. Les villages se fondent dans la falaise et ses éboulis. Les maisons sont de terre pourrie, d'ar*gile, de pierre, de balle de riz* et d'eau. *Maisons propres,* entretennes. Des maisons-fermes d'où sourdent les rumeurs domestiques. Le mil que les *femmes* pilent à *tour de bras, la volaille qui cam*pe dans les cours, les chèvres en liberté, le linge battu, tapé, étrillé, et le pilon encore, qui écrase *sans* fin.

Autour d'Trelie s'organise la campagne adoucie par la récente saison des pluies. Les Dogons, tant que l'eau reste haute dans les mares et les puits, s'emploient *à cultiver dans des enclos* de poche l'oignon, l'oseille et les haricots. Jardins maraîchers, oasis de verdure.

Les agriculteurs aux champs, les forgerons *à leur* « enclume », les cordonniers à leur œuvre de teinturerie, tout est dans l'ordre. Convivialité ? On ne cesse en tout cas de se dire bonjour.

— *Aga Po,* dit l'un (bonjour).
— *Oha,* dit l'autre (bonjour).
— *Ousseo* (Comment vas-tu ?).
— *Sedu a* (ça va).
— *Iapo* (merci).
— *Birego* (merci)...

***

Tirelli, 1er décembre. — Les vieux du village nous ont accueillis *sur la placette. Et puis,* tout le monde s'est assis ou allongé, certains munis de chasse-mouches. *Un vieillard s'est alors* relevé pour appeler les esprits dans une longue plainte lancée vers la campagne, cette plaine qui aboutit vers la Haute-Volta, cette plaine, aussi, par *laquelle* le scandale arrive : l'islam.

Les esprits sont venus, dix-huit masques graves et merveilleux portés par de jeunes Dogons. *Les danses commencent.* Et *peu* à peu, le village se retrouve, les vieux approuvant cet hommage animiste, trait d'une grande culture ; les femmes, riant, don*nant le sein à des bébés écrasés* sur leur poitrine ; les enfants, tour à tour effrayés et envoûtés par ces masques. Au coude à coude, plus personne ne regarde *la plaine rose tachée par le vert* des arbres. Masque-singe, masque-lapin, masque-antilope, masque-chasseur, le « monde » est à nos pieds.

***

Nombori, 2 décembre. — Un groupe d'enfants nous conduit dans le dédale des passages de Nombori, évitant soigneusement les lieux sacrés. Nous frôlons la maison des palabres, longeons les murets de « banco » par-dessus lesquels l'œil indiscret peut *observer la vie des familles et* puis on nous arrête devant une cour. Mimiques. Echange de civilités. Les Dogons nous regardent, l'œil rigolard. Nous tom*bons en pleine* beuverie. On nous invite en échange d'un modeste écot. Les calebasses chaudes emplies de bière de mil moussante passent de main en main. Dia*logue de sourds. Le rire* et les grimaces remplacent les mots. Dans son coin, une femme — un *enfant accroché à son dos par* une ceinture d'étoffe, ventre gros d'un enfant à venir — s'affaire autour du feu.

***

Idieli Goudana, poche d'abondance, cascade miniature ceinte de manguiers et d'arbres à melon. Les femmes font tour *à tour de la rivière* un lavoir, une baignoire et un abreuvoir. Les enfants, toujours étrangement silencieux, nus ou couverts *de haillons, nous regardent* tout *en chaperonnant leurs cadets.* Les adolescentes, vêtues de couleurs vives, montrent leurs premiers *tatouages,* pommettes rehaussées de traits bleus discrets ; leurs premières coquetteries, lobes d'oreilles piqués de fines épines destinés plus tard à recevoir des boucles, lèvre inférieure percée, si elles le désirent, pour un anneau d'or...

***

Dourou, 3 décembre. — Une petite capitale, un centre administratif. Dourou, comme Sangha, est perché *sur* le plateau de Bandiagara. Le drapeau malien qui flotte sur le bourg est presque incongru. *La civilisa*tion occidentale, les valeurs des idéologies de l'Etat, vont-elles miner le pays dogon ? Déjà, le mythe de la ville-lumière (Ba*mako) et la pauvreté sapent* Dourou. De nombreuses maisons, autrefois refuges de familles, sont abandonnées, laissées en ruine. Dourou pue la mort *lente.*

Deuxième menace pour ce peuple : l'islam. L'histoire veut que les Dogons l'aient fui une première fois, au treizième siècle, *en quittant* le pays mandingue. Depuis vingt ans, selon Anagaly Dolo, l'islam a rattrapé ces cultivateurs-nobles. Au contact des Peuls (peuple d'éleveurs) et des *Mossis* (peuple commerçant de la Haute-Volta), les Dogons de la plaine ont en effet cédé au prosélytisme mahométan. Deux peuples dogons sont, désormais, *côte à côte. Les animistes* et les musulmans. Les premiers sont en sursis.

LAURENT GREILSAMER.

(Voir également les renseignements pratiques page 20.)

VOYAGEURS DANS LA CRISE

Moins loin Moins longtemps

LE marché du tourisme a été marqué durant le mois de novembre par deux événements : la grève des aiguilleurs du ciel et la crise économique qui ont perturbé les habitudes des vacanciers.

La grève des aiguilleurs du ciel n'a pas bouleversé un marché habituellement creux au mois de novembre. Les tours-opérateurs ont pu profiter de l'accalmie des week-ends. En revanche, cette grève a créé de sérieuses difficultés aux organisateurs de voyages d'affaires qui représentent, pour certaines agences, 70 % de leur billetterie. Les tours-opérateurs craignent néanmoins que de nouveaux arrêts de travail viennent perturber les départs de fin d'année. En dépit d'une reprise des inscriptions, certains vacanciers semblaient, en effet, attendre le dernier moment pour choisir leur destination.

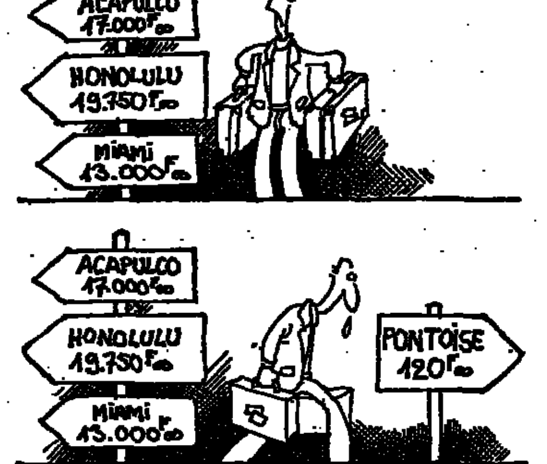
D'autre part, le budget « vacances » des touristes n'est pas extensible à l'infini. C'est pour moins loin et pour moins longtemps qu'on fait ses valises. Cette constatation faite par les professionnels du voyage, cet été, s'est confirmée au cours de l'automne.

Un certain nombre de « glissements » ont été observés depuis quelques mois sur le marché du tourisme. L'Espagne n'est plus le best seller des tours-opérateurs. A l'augmentation des prix pratiqués (35 %) a correspondu une baisse accusée du marché (30 %). De leur côté, le Maroc et la Tunisie profitent de cette évolution. Si une reprise était observée au mois de décembre, les chiffres du dernier mois de l'année seront tout de même moins bons que ceux de 1978.

Paradoxe, les voyages long-courriers continuent de progresser car les touristes désirent profiter des prix encore en vigueur avant les dernières augmentations. Quant aux voyages haut de gamme (8 000 à 15 000 F), ils ne semblent pas souffrir de la crise. Le Sénégal, les Antilles, les Etats-Unis, Sri-Lanka restent des destinations appréciées.

D'autres évolutions qui ne dépendent pas de la crise du pétrole ont été observées : les voyages individuels groupés progressent de façon spectaculaire, car ils permettent d'allier des prix bas avec la liberté pour le touriste d'organiser lui-même son voyage. Enfin, les voyages « à thème » reprennent du terrain aux circuits classiques. Les touristes auraient-ils appris à voyager ?

MARIE-CHRISTINE ROBERT.



(Dessin de PLANTU.)

UN NOUVEAU PATRON POUR L'HOTELLERIE FRANÇAISE

Une chambre pour chaque portefeuille

C'EST un militant que la Fédération nationale de l'hôtellerie française (F.N.H.F.) vient de porter à sa tête en la personne de M. Robert Rabier. Petit hôtelier parisien, celui-ci se dévoue depuis son *retour de captivité* aux affaires de la profession. Trente-quatre ans passés à défendre d'abord les hôteliers de Paris et de sa région, à superviser la revue *l'Hôtelier,* et à *conduire* des délégations auprès des pouvoirs publics. Il a créé, en 1973, le Syndicat national de l'hôtellerie familiale avec l'aide du président *Marcel Bourseau, son prédéces*seur à la tête de la F.N.H.F.

M. Rabier ne manque pas de souligner combien il lui sera *difficile de succéder à M. Bour*seau, président de la fédération pendant trente et un ans, dont l'audience nationale et internationale n'est plus à démontrer. *Cela dit, M. Rabier ne souffre* d'aucun complexe. Un solide optimisme lui fait dépeindre l'hôtellerie sous un jour plutôt rose : *« La famille hôtelière s'est regroupée,* déclare-t-il. *L'hôtellerie familiale qui se trouvait un peu à part bénéficie désormais des mêmes textes réglementaires que le reste de la profession. L'action à mener n'est plus éparpillée. Notre fédération rassemble 75 % de l'industrie hôtelière de l'Hexagone. »*

Oh ! L'hôtel et son client ont changé. Entre les deux guerres, les plus fortunés seuls descendaient à l'hôtel. Aujourd'hui, il y en a pour toutes les bourses. *« Le jeune touriste qui, sac au dos, a reçu un accueil familial dans un petit établissement de province ne manquera pas de fréquenter des hôtels plus huppés quand il aura grandi et son portefeuille avec lui. Mes amis n'y croient pas trop. Moi, oui. De l'hôtel de préfecture au quatre étoiles, nous pouvons loger toutes les bourses. »*

« Nous nous trouvons à la limite »

Des problèmes, il n'en manque pas. Dans l'ordre, les frais généraux et les charges sociales, les prix, la taxe professionnelle, la propriété commerciale, les deux premiers étant les plus douloureux. *« Nous sommes une industrie de main-d'œuvre et nous le resterons. Aucun robot n'est en mesure de faire les lits. Nos charges sociales représentent entre 35 et 50 % de la masse salariale. Une telle pression risque de compromettre nos capacités financières et de nuire à la qualité du service. Nous nous trouvons à la limite. C'est pourquoi nous demandons une amélioration du mode de calcul des cotisations sociales. »*

Les hôteliers font donc le siège de M. René Monory, ministre de l'économie, pour lui demander d'appliquer enfin son *credo* en décrétant la totale liberté des prix hôteliers. Le ministre se fait tirer l'oreille pour cause d'indice, et tarde à ouvrir la cage pour les chambres sans toilettes des deux étoiles et pour les chambres sans baignoire des trois étoiles. *« Nous sommes conscients de la conjoncture difficile. Cependant, nous faisons valoir les garanties que nous présentons. La concurrence dans le domaine hôtelier est permanente. Nous sommes des individualistes. Un peu trop même. L'affichage des prix dans le hall et dans les chambres de nos établissements est général. Enfin, notre clientèle nous surveille. Nous rencontrons de plus en plus de personnes qui désirent visiter la chambre avant de la retenir. C'est normal. L'argent est moins facile. Les hôtes des quatre étoiles descendent dans les trois. La crise... »*

L'hôtellerie française, éparpillée entre des fédérations et des syndicats multiples, doit-elle s'unir au sein d'un conseil supérieur pour affronter cette crise ? Pour l'heure, les petits hôteliers que représente la F.N.H.F. ne tiennent pas à se retrouver aux côtés des grandes chaînes hôtelières trop grosses à leurs yeux.

ALAIN FAUJAS.



UN GUIDE PRATIQUE POUR LE DOGON

• L'atmosphère du pays

Depuis plusieurs années, le gouvernement malien, dirigé par le général Moussa Traoré, entend développer un « tourisme culturel et humain » (le Monde du 29 octobre 1977). De fait, en dépit d'aléas souvent sérieux et de la politique parfois ambiguë de la société malienne d'exploitation des ressources touristiques (SMERT), le nombre des visiteurs augmente chaque année tout en restant fort restreint. Les principales directions proposées sont les villes de Djenné, Mopti, Tombouctou et le pays dogon.

En 1977, seuls trois mille six cents touristes sont passés par Sangha, ville-étape après la longue route Bamako-pays dogon ; en 1978, ils ont été quatre mille. Sangha, bien sûr, avec ses cinq mille huit cents habitants répartis en dix villages, est déjà une ville « abîmée » par le tourisme. Des vendeurs vous y assaillent pour offrir statuettes, colliers et masques. Les enfants vous saluent d'un énième « ça va ? » suivi immédiatement d'une demande franche : « bonbon ». *La photographie d'une enfant aux seins naissants, calebasse sur la tête, coûte 1 F pour le touriste pressé. On se rappelle alors que le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde et que les médicaments — trop chers — y font souvent défaut.*

Il reste que le pays dogon de l'intérieur, fort de deux cent cinquante mille habitants au dernier recensement (1977), est encore à découvrir. Protégé par la falaise de Bandiagara et ayant une certaine méfiance à l'égard du pouvoir de Bamako, les Dogons s'efforcent de préserver leur culture. La vie y semble immuable, les villages intacts et les hommes d'une grande gentillesse.

• Les propositions de voyage

● **Africatours** programme un circuit de treize jours. Ségou, Djenné, Mopti, Sangha, Tombouctou. A partir de 7.500 F. Tél. : 723-78-59.

● **Nouvelles Frontières** programme un circuit de quatorze jours. Ségou, Mopti, Sangha, Tirelli, Dourou, Djenné. A partir de 5.930 F. Tél. : 329-12-14.

● **Terres d'Aventure** programme un circuit de seize jours. Djenné, Mopti, Sangha (cinq jours de randonnée en pays Dogon), Douenza. A partir de 5.800 F. Tél. : 329-94-50.

● **Tropicatours** programme un circuit de douze jours. Tombouctou, Mopti, Djenné, Sangha, Kona, Debo. A partir de 7.300 F. Tél. : 723-78-25.

● **Migratour** : 14 à 16 jours au Pays Dogon, 5.950 F. Tél. : 329-68172.

FORFAIT VOILE EN TUNISIE

« Gib'Sea » dans le ressac

VENDREDI soir. Arrivée à Port-El-Kantaoui, une parenthèse pour touristes sur la côte tunisienne au sable fin. Les vacanciers, auxquels les dépliants touristiques avaient promis « *des médinas blanches assoupies sous le soleil* », « *des oasis flottant sur un océan de dunes et des villages berbères* », une région « *peuplée d'histoire* » et où « *on se souvient des gestes ancestraux, des techniques de l'artisanat* », arrivent dans un complexe touristique aseptisé où derrière une « porte » arabe en carton-pâte s'étend, entre palmiers et oliviers, un village de vacances qui comptera, à terme, 13 000 lits, un hôtel quatre étoiles, des bungalows, un supermarché, des boutiques, une banque, un golf et, au centre, un port aux lignes impeccables.

Depuis les bungalows, les « maisons de la mer », studios, deux ou trois pièces, construits en solides pierres blanches, équipés du tout-électrique-kitchenette-téléphone, agrémentés de « détails typiques », on voit le port et on devine la mer. Ici, on peut faire de la voile toute l'année. Trois Gib'Sea et leurs skippers attende des équipages prêts à explorer les îles et la côte tunisienne durant une ou deux semaines...

« Cap sur Monastir »

Ce samedi matin, la Méditerranée et son ciel avaient revêtu un bleu uniforme et banal. Pas de vent. La respiration du port s'était arrêtée et les Gib'Sea immobiles, étirant leurs 12 mètres, attendaient alignés sur le quai.

9 h. 30. A la queue leu leu, les bateaux sortent du port. « *Cap sur Monastir* », avait dit Lionel, le skipper, après avoir énoncé à ses équipiers, néophytes pour la plupart, quelques principes de base : « *Sur un bateau, il n'y a de ficelles que celle de la cloche, nous avons seulement des drisses et des écoutes. La voile avant se nomme le génois, au centre, la grand-voile, à l'arrière, l'artimon.* »

Au large, le vent se lève, lentement. Nous hissons les voiles, le bateau qui nous suit tente de capter le vent à l'aide d'un spinnaker bleu et ventru. La mer est hachée et se plisse de rouleaux irréguliers. A bord, chacun se précipite dans l'indiscipline générale pour obéir aux ordres du skipper. Au rythme des risées et des accalmies, on borde et on choque les voiles. Chacun s'essaye à la barre. Dans le cliquetis du winch entraîné par les écoutes et le claquement mat des voiles qui faseyent, Lionel raconte à un équipage attentif : « *Au début des croisières, qui durent une semaine, l'équipage n'est pas toujours compétent, les skippers confient progressivement une tâche précise aux passagers. Chaque équipage décide de son itinéraire. Certains veulent voir la Sicile ou Malte. D'autres préfèrent longer les côtes et s'arrêter dans les ports afin de visiter le pays.* »

13 heures. Sur la côte là-bas, apparaît puis grossit le ribat, château de Monastir, et une heure plus tard, les trois Gib'Sea se retrouvent sur le port. C'est l'heure, pour les uns, de la corvée de « pluche » pour les autres, d'une visite de la ville. Château fort, cimetière aux tombes blanches et méandres, au loin, de la côte tunisienne.

15 h. 30. Il faut repartir. Le vent s'est levé. « *Force 4* » annonce le skipper. Au large, la mer se met à ruer. Navigation au « près ». Les trois bateaux, coque à l'air, posés sur des gerbes d'écume, semblent à peine toucher la mer. Sur le pont, l'équipage s'active. Pas facile pour des mousses ballottés par les hoquets de la mer de changer le génois, de maîtriser plusieurs dizaines de mètres carrés de toiles blanches et glissantes qui envahissent le pont. Des nuages gris pommelés se posent sur le ciel où traînent des flocons roses. Des vagues vernissent le pont et éclaboussent les cirés jaunes de l'équipage.

18 heures. Le soleil tombe dans une mer d'acier. Il fait froid et le silence s'installe à l'arrière du bateau, souligné par le chuintement de la houle le long de la coque et le « floc » du Gib'Sea qui retombe dans les creux. Les lumières de Port-El-Kantaoui se rapprochent. Armé d'une lampe électrique, le ciré gonflé par le vent, un volontaire tente, pas toujours avec succès, de repérer les bouées qui balisent l'entrée du port.

Les deux autres bateaux sont déjà là, au garde-à-vous, arrimés à leurs anneaux, voiles impeccablement repliées. Il faut encore ranger le bateau, remettre le génois dans son sac, attacher la grande voile, faire la vaisselle, remercier le skipper épuisé, tandis que la lune monte sur le ciel sombre de la Méditerranée, posant un voile jaune sur le décor d'El-Kantaoui. — M.-C. R.

Une croisière d'une semaine au départ de Port-El-Kantaoui Paris-Paris coûte 2 465 F, deux semaines 3 915 F. Cette formule a un avantage : elle permet de faire de la voile dans de conditions agréables pratiquement toute l'année et offre de plus le dépaysement. Les prix pratiqués sont comparables à ceux qui sont proposés pour des croisières en Méditerranée, notamment au départ d'Athènes à Pâques. Naturellement, les croisières sur les mêmes bateaux sont en France moins chères, puisqu'il n'y a pas de frais de transport avion et sont pratiquées durant les week-ends, notamment en Normandie (780 F par semaine).

★ Croisière au départ d'El-Kantaoui, République Tours, 8 bis, place de la République, 75011 Paris, tél. 355-39-30.

★ Croisières au départ de la Grèce, Voiles Voyage, 8, rue Domart, 75005 Paris, tél. 329-30-30.

★ Croisières au départ de Granville, les Résidences, rue du Commandant-Bindel, 50300 A, tél. (33) 58-19-01.

GUIDES

GÉOLOGIE EN ILE-DE-FRANCE

LES guides géologiques régionaux couvrent maintenant la France entière : le vingt-cinquième guide consacré à *Paris et environs, les roches, l'eau et les hommes* vient, et effet, d'être publié.

En 1968, la collection a été *lancée sous la direction* de M. Charles Pomerol, professeur à l'université de Paris-VI. Son objectif : faire prendre conscience à un large public (de la classe de 4e à l'université) de l'intérêt des sciences de la Terre dans les domaines de la pratique et de la connaissance du pays. En outre, la géologie de la France étant extrêmement variée — on y trouve, sur une surface relativement modeste, des roches vieilles de deux milliards d'années et des alluvions actuelles, on y voit aussi des massifs hercyniens et une partie des chaînes alpines — elle peut donner un bon panorama de la géologie du monde.

Deux cent vingt spécialistes de haut niveau ont participé à la rédaction des vingt-cinq guides. Ainsi est-on assuré de l'exactitude et de la nouveauté des connaissances. Ce qui rend parfois ardue la lecture de certains des guides... *Paris et ses environs est plus accessible au profane et* d'autant plus que les aperçus historiques sont développés et que le côté anecdotique n'a pas été négligé.

La collection va s'augmenter : en 1980 vont paraître un guide géologique de la France, un dictionnaire de la géologie et un catalogue de plusieurs milliers de fossiles et de leurs milieux. Est aussi en préparation le guide de la Martinique et de la Guadeloupe. — Y. R.

★ *Paris et environs : les roches, l'eau et les hommes*, de Philippe Diffre et Christian Pomerol, 176 pages. Collection des « Guides géologiques régionaux » publiés par Marion.

Thermalisme

500 000 CURISTES

LA fréquentation des établissements thermaux français a augmenté de 2,5 % depuis le début de l'année 1979. Tel est le premier bilan établi par le Syndicat national de ces établissements.

Les cures thermales existent depuis des temps immémoriaux. De bains de boue en « eaux », ce sont, bon an mal an, cinq cent mille curistes qui fréquentent les quatre-vingt-seize stations françaises. Soixante mille personnes vivent, directement ou indirectement, de cette activité.

Depuis sa création en 1945, le syndicat n'a cessé d'enregistrer une progression de sa clientèle : 2,8 % par exemple en 1978, 0,3 % en 1977. Quarante-cinq stations françaises sont, cette année, en hausse. Ce sont particulièrement Digne dans les Alpes-de-Haute-Provence (+ 38 %), Bagnols-les-Bains en Lozère (+ 37 %), Châteauneuf dans le Puy-de-Dôme (+ 26 %), Thonon dans la Haute-Savoie (+ 24 %), Uriage dans l'Isère (+ 14 %), Cransac dans l'Aveyron (+ 11 %), Bourbonne en Haute-Marne (+ 10 %), Bagnères-de-Bigorre dans les Hautes-Pyrénées (+ 10 %). En revanche quinze stations sont en baisse. Ce sont notamment Châtel-Guyon dans le Puy-de-Dôme, Bagnoles-de-l'Orne dans l'Orne, Vittel dans les Vosges, Saint-Nectaire dans le Puy-de-Dôme, Vichy dans l'Allier, La Preste dans les Pyrénées-Orientales.

En dépit de la progression enregistrée, liée pour partie à la prise en charge par la Sécurité sociale de 85 % des curistes, le Syndicat national est loin de l'objectif qu'il s'est fixé. Ce sont, selon lui, un million de personnes qui devraient fréquenter chaque année les établissements thermaux. Bien que ces derniers soient encore mal connus et peu fréquentés, les stations thermales possèdent deux atouts qui devraient leur permettre de développer leur clientèle : l'engouement actuel pour les « médecines douces » et l'augmentation de la clientèle du troisième âge.

Voyages et affaires

● **Hausses dans les hôtels soviétiques.** — Les étrangers vont subir de fortes hausses dans l'hôtellerie soviétique. Selon des sources bien informées, les pourcentages d'augmentation oscilleraient entre 50 % et 200 % et entreraient en vigueur au cours des mois de décembre et de janvier. Une chambre pour deux personnes dans un hôtel de tourisme coûterait environ 40 roubles (250 francs) par jour. Le prix risque de doubler. Cette inflation ne devrait pas concerner, du moins pour l'instant, les touristes se rendant en U.R.S.S. dans le cadre de voyages organisés. — (A.F.P., Reuter.)

● **Vingt-quatre mille autocars pour le tourisme.** — Le premier Marché international du tourisme en autocar (Mitcar) a lieu les 14, 15 et 16 décembre en Centre d'exposition de la Bastille. Plus de deux cents exposants participent à cette manifestation.

Le parc français d'autocars compte vingt-quatre mille véhicules mais le développement du tourisme en autocar se heurte à deux difficultés : le premier autocar grand tourisme vient de sortir des usines françaises alors que les Allemands en construisent en série depuis dix ans. D'autre part, les chauffeurs de cars qui doivent non seulement conduire des groupes mais également régler des problèmes de douane, de change, de sécurité, ne bénéficient d'aucune formation particulière.

Pourtant, le marché français de tourisme en autocar est appelé à se développer : il y a en France 50 000 clubs, autant de comités d'entreprises... et plusieurs millions de personnes âgées.

Hippisme

LES VIEILLES DAMES DE NEWMARKET

SEMAINE des itinéraires franco-anglais. Court séjour, d'abord, à Newmarket, la ville dont le prince est le cheval.

Même quand on y est accoutumé, le spectacle de cette bourgade du Suffolk où se réunissent, une fois l'an, les passionnés de pur-sang du monde entier, fait écarquiller les yeux. On y débarque à l'extrémité d'un tortillard parti de Cambridge, que n'honorent même plus des gares — pour la plupart transformées en granges — et qui serpente entre de grands domaines, où ses ferraillements soulèvent des volées de faisans et de perdrix, comme chez nous des volées de moineaux.

Dès les premiers pas sur le quai — qui sert aussi de parc de stationnement à des vans immatriculés dans dix pays différents, — on est dans l'ambiance. Au sommet d'une colline proche, des haut-parleurs déversent une rumeur de millions : *« Twenty thousand guineas... twenty... Any more ? One more ? »*

Ici, pendant une semaine, des milliardaires et de petits fermiers viennent acheter, vendre, échanger, 1 500 poulinières ou foals (poulains de l'année), c'est-à-dire 15 000 rêves, car même un milliardaire ne bâtit pas moins de dix rêves autour d'une jument qu'il convoite.

Une scène qui, à elle seule, pourrait résumer Newmarket. C'était mardi soir, dans la salle de spectacle de la petite ville. On vendait aux enchères des parts et saillies d'étalons. Les parts et saillies sont aux courses ce que les actions de sociétés anonymes sont à l'industrie : un moyen de participer sans se lever de son fauteuil. Certains propriétaires et éleveurs en chambre gèrent des portefeuilles d'étalons, comme d'autres des paquets de Rhône-Poulenc et de Française des pétroles. Les principes sont les mêmes. Le fils d'un étalon est-il en train de réussir une belle carrière sur les pistes ? Le porteur de parts en vend quelques-unes et reporte son bénéfice sur une nouvelle « valeur » qui vient d'entrer au haras et lui paraît spéculative. L'actionnaire a le plaisir de vivre intensément les courses, d'être financièrement intéressé à leurs résultats puisque ceux-ci conditionnent la valeur de son portefeuille, sans subir les soucis de la gestion d'une écurie.

Ce soir-là, donc, on vendait des parts et saillies d'une quarantaine d'étalons.

« Evidemment... »

J'étais assis à côté de deux vieilles dames, de mise modeste, d'attitude réservée et douce ; des dames comme, en France, on en aurait rencontré dans des expositions de chats et de toutous. *« Probablement deux veuves désœuvrées qui veulent se tenir au courant avant de jouer, ensemble, une livre dans le Darby de 1980 »*, pensais-je.

Peu après, alors que, à droite, un courtier, opérant en général pour le compte du milliardaire Robert Sangster, enchérissait à propos d'une part de *Welsh Pageant* à 14 000 guinées, l'« auctioner » se tourna dans ma direction :

« Fifteen... »

Avais-je fait un geste qui aurait pu être interprété comme offrant une enchère ? Je collai mes bras au corps.

« Sixteen... », dit l'« auctioner » en se retournant vers le mandataire de Sangster.

« Seventeen... », cria-t-il en revenant vers moi.

Je compris alors l'incroyable chose : c'étaient « mes » deux petites veuves qui, timidement — si timidement que je n'avais pas vu *leurs gestes — disputaient une part de Welsh Pageant* au *milliardaire !*

— *Attention,* leur glissais-je, naïvement attentionné, *on est à 17 000...*

Ma plus proche voisine me regarde d'un air courroucé : *« Evidemment... »*

Et les deux vieilles dames l'emportèrent : pour environ 165 000 F — peut-être l'héritage qui venait d'échoir à l'une d'elles, ou un capital d'assurance-vie — elles devinrent propriétaires d'un quarantième de *Welsh Pageant*. Il n'y a qu'à Newmarket — *ou dans les bandes dessinées*, et les dessins de Faizant — qu'on peut rencontrer de douces vieilles dames comme celles-ci...

L'absence des Américains

D'une façon générale, les « December sales » 1979 ont été marquées par l'absence des acheteurs américains (une réglementation sanitaire interdit actuellement, pour cause de métrite, l'entrée, aux Etats-Unis, des poulinières et étalons) et par l'extrême discrétion — sans doute liée aux événements d'Iran et de La Mecque — des jeunes et habituellement si prodigues écuries arabes. Cette double abstention n'a pas empêché les cours de se maintenir au plus haut. Ainsi, les enchères sont montées à 290 000 guinées pour *Swiss Maid*, gagnante des Champions Stakes de 1978.

Quarante-huit heures plus tard, Deauville. D'autres ventes, mais changement d'atmosphère. Ici, elle est à l'aigre. Des sifflets s'élèvent dans la salle quand on constate qu'à des prix de réserve pourtant exorbitants, des sujets sont retirés des enchères. Le vendeur en cause a proposé, quelques jours plus tôt, ses meilleurs « numéros » à Newmarket. Deauville prétendait offrir une « vente de sélection ». S'agit-il encore de sélection quand le dessus du panier a été vendu ailleurs une semaine plus tôt ? Un gros prix, pourtant : 1 350 000 francs pour *La Trinité*, une très bonne fille de *Lyphard*.

Un saut à Auteuil pour y voir ceux de *Reliant Nell* dans le prix Georges-Courtois, la dernière grande, course d'obstacle de l'année. Ils sont triomphants.

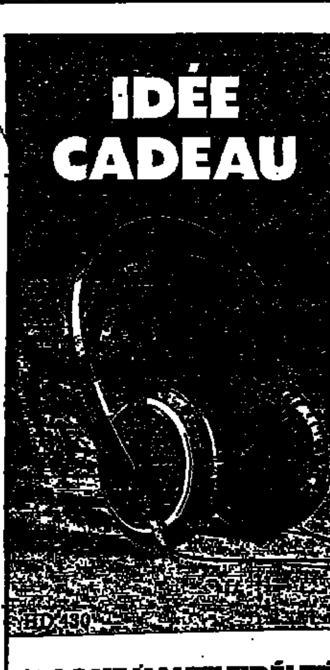
L'entraîneur Gérard Philippeau plaque ainsi un point d'orgue retentissant sur une fin de saison déjà sensationnelle. Une compétition amicale, mais serrée, se joue entre tout un groupe de jeunes entraîneurs aspirant à la succession d'André Adèle et Georges Pelat, les deux maîtres disparus. Barbe, Fabre, Gallorini, Gréco, Philippeau, notamment, sont sur les rangs. Philippeau, actuellement, tient la corde.

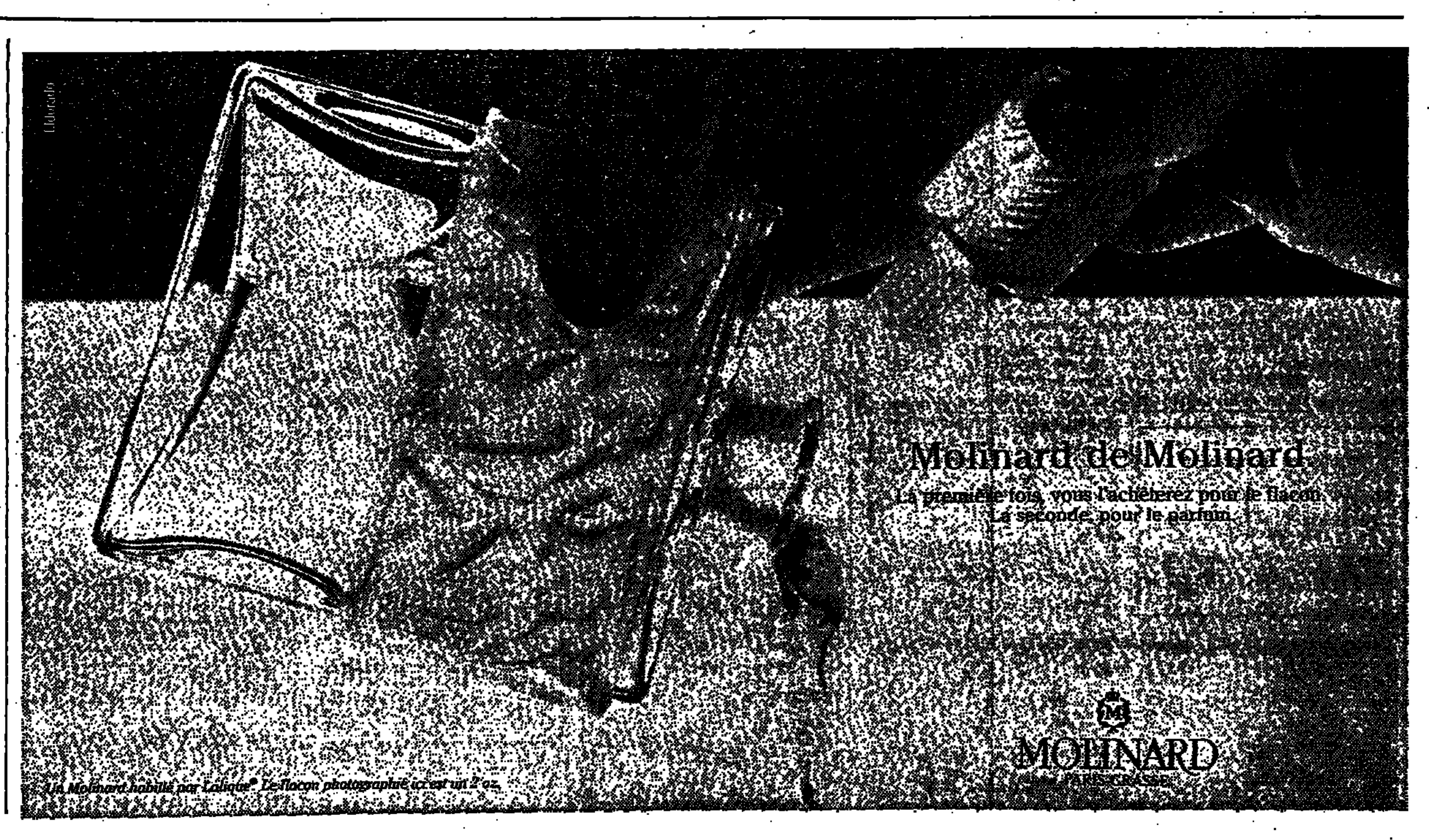
Il faudrait parler de celle des « Classements internationaux ». Ils viennent d'être publiés. Les « tops » sont, pour la plupart, les chevaux que nous citions la semaine passée : *Aragon, Monteverdi, Three Troikas, Irish River* (à égalité seulement avec *Kris*)... Mais il y a tout de même, nous semble-t-il, quelques bousculades et cafouillages dans ce peloton. Nous y reviendrons.

LOUIS DENIEL.











Plaisirs de la table

Province gourmande

ISSOUDUN et les massepains de M. de Balzac. — Parce que Philippe Auguste, Richard Cœur de Lion et Frédéric Barberousse partant pour la troisième croisade ripaillèrent ici, le restaurant de *l'Hôtel de France et du Commerce* (3, rue Pierre-Brossolette, tél. : 21.00.65) s'appelle *Les Trois Rois*. Vous ne serez pas étonné donc d'y trouver une terrine Philippe Auguste, des tripes flambées au scotch dédiées au Cœur de Lion et une brochette de filet de bœuf Frédéric Barberousse. Vous le serez peut-être plus par la pâtisserie « maison » au beurre des Charentes (du reste la carte précise : *Aux Trois Rois*, cuisine au beurre !) dont les massepains d'Issoudun que Balzac avait découverts et dont la recette est empruntée par M. Massot à mon *Balzac à table*. Vous le serez sûrement devant la carte des thés, les excellents petits déjeuners dits « de route » (où jambon de pays et fromage remplacent les eggs and bacon). Par la riche carte des vins fins, enfin !

ARLES où sont les Alyscamps ? — Dans Arles vous trouverez aussi, au *Vaccarès* (place du Forum, tél. : 96.06.17), un jeune cuisinier, Bernard Dumas, qui a l'intelligence de présenter un « menu du terroir » (65 F) avec le choix de quatre ou cinq entrées et plats avant fromage et desserts, mais de mets qui respirent le folklore gourmand, de la soupière de baudroie camarguaise aux beignets de brandade à la rouille, des croquettes d'encornets à la brouffado des mariniers du Rhône, des pieds et paquets au *petit sauté d'agneau au pistou*, etc. La carte est belle, elle aussi, et l'on sent, dans les feuilletages, la « patte » du bon André Guillot. Quant à celle des vins, très importante, elle reste sage avec un lirac et côte de Provence à moins de 30 F.

POITIERS et Saint-Fortunat. — Raoul Ponchon en voulait faire le saint patron des cuisiniers et cuisinières de ce *Venatius Fortunatus qui fut évêque de* Poitiers au septième siècle et pour qui cuisinait celle qui allait devenir sainte Radegonde. Gageons que Fortunat le gourmand eût aimé, en pays poitevin, se changer le goût et aller « tâter » de la cuisine de Denise Husser *(Aux Armes d'Obernai*, 19, avenue Arthur-Ranc, téléphone 41.16.33). Saluons ses menus à 36,60 F et 75 F et sa carte où la véritable choucroute « Vieux Strasbourg » voisine avec une choucroute Alsace. Océan (aux poissons), où les ris de veau « Amis Fritz » rivalisent avec le poulet au riesling, où la truite est soufflée (peut-être de rencontrer ici le Klevner) et les suprêmes de sole sont, enseigne oblige, à la mode d'Obernai.

CHATELLERAULT : entre la raison et la fantaisie. — Berceau de la famille Descartes, Châtellerault a vu naître Rodolphe Salis, le fondateur du Chat noir. Et du musée cartésien à la blague peut-on prendre, pour lien, la carte de *La Charmille*, le restaurant du *Grand Hôtel Moderne* (74, boulevard Blossac, téléphone : 21.30.11) ? Je l'écris sans me moquer. Il y a de la rigueur dans l'aiguillette de canard au chinon, de *la raison pure dans la* côte de bœuf à la moutarde de Meaux, de la sagesse dans les fromages de chèvre (avec pain aux noix qui, comme l'autre pain est « fait maison » !) et dans le carré d'agneau à la crème d'ail tout autant que dans le filet de bœuf aux nouilles fraîches et beurre de truffe. Il y a de la fantaisie dans la vinaigrette au porto et poivre rose de la salade d'écrevisses comme dans la salade de cresson aux foies blonds au vinaigre de framboise. Mais ce n'est que deux aspects du talent d'un bon cuisinier, j'imagine.

CANNES tend les bras à Jacquou le Croquant. — Pourquoi pas ? D'autant que Cannes n'est pas riche en bons restaurants, à mon avis. Donc voici *Le Croquant* (18, boulevard Jean-Hibert, tél. : 39.39.79) avec un menu à 50 F et une carte où l'on retrouve les produits venus en direct des fermes landaises et périgourdines des patrons Lucien et Jean : grillons d'oie, jambon cru, fricassée de foie gras en salade, pommes sarladaises, émincé de confit au vinaigre de miel, cassoulet aux lentilles, etc. De quoi esbaudir les Provençaux qui retrouveront leur mostelle en sauce Périgueux et leur lotte en sauce mousquetaire.

LA REYNIÈRE.

En gare

Franchi le labyrinthe du parking et des rues y menant, le buffet de la gare Montparnasse, baptisé Dolmen, va-t-il trouver une nouvelle jeunesse ? Fort probablement si Denis continue d'inspirer la carte et les réalisations d'un bon chef breton, Patrik Kermeal. Celui-ci sait cuire admirablement le poisson qui arrive ici très frais (ah ! Ce saint-pierre en bourride ! Ce navarin de mer ! Ces filets de barbue Denis !).

A noter aussi un steak de colvert grillé et un salmis de canard sauvage pour les amateurs de gibier, le bœuf à la ficelle pour les sages et quelques beaux — et bons — desserts. Désormais, dans le désert des buffets de gares le Train bleu de la gare de Lyon ne sera plus seul à briller.

L. R.

★ *Dolmen*, gare Montparnasse. Tél. 566.49.93.

Philatélie

N° 1 615

Le premier timbre de 1980

Le programme des émissions 1980 débutera par un timbre-poste dédié



à l'Eurovision, dessiné par René Dessirier et gravé par Pierre Béquet. Détails la semaine prochaine.

« Philexfrance 82 »

C'est sous le sigle « Philexfrance 82 » qu'une exposition philatélique internationale sera organisée en 1982, sous la présidence de M. Jean Davezac, directeur honoraire au secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications.

Le président Davezac a, d'ores et déjà, l'assurance de la collaboration étroite des organismes philatéliques du côté collectionneurs, négociants et publications.

Souhaitons que, dès le départ, tous les inconvénients rencontrés pendant « Arphila 75 » seront écartés, et qu'enfin la réputation de notre pays reprendra sa place d'autrefois sur le plan international.

FRANCE : Retrait de « Sabine ».

Les Postes et Télécommunications annoncent le retrait de deux anciennes valeurs du timbre-type « Sabine » (dans toutes ses variantes), pour le 11 janvier :

1,00 F, vert. Feuilles et carnets de vingt timbres phosphorescents avec gommages végétal et tropical, ainsi que les roulettes phosphorescentes avec gommage tropical.

1,20 F, rouge. Feuilles et carnets de cinq, dix et vingt timbres avec gommages végétal et tropical et roulettes phosphorescentes avec gommage tropical.

● A propos des termes « gommages végétal et tropical », nous osons espérer que les philatélistes restent les pieds sur terre. A moins qu'ils ne soient écœurés par la pléthore des émissions et se contentent de collectionner tout simplement les diverses qualités de « gomme » infiniment plus restreintes en nombre, et combien plus faciles à présenter — en silence — dans les expositions des « carpophiles » (1).

FRANCE : La « Sabine » en roulettes.

Les deux nouvelles valeurs correspondantes au tarif actuel au type « Sabine » à 1,10 F et 1,30 F ont été mises en service dans les distributeurs, en roulettes depuis le début du mois dernier.

(1) Que l'on nous pardonne ce néologisme.

CAFOUILLIS AUX COMORES

Aux Comores, les décisions salutaires prises concernant ses émissions de timbres ont été aussitôt abolies par des contradictions désastreuses. Ce revirement est néfaste en premier lieu pour le pays même sur le plan de l'avenir philatélique et ensuite, par conséquence directe, pour les collectionneurs, qui ne pourront plus avoir confiance dans le sérieux de l'administration postale.

Voici les faits en raccourci !

Au cours du mois de juillet dernier, par une lettre, le directeur général des postes donne l'assurance que son administration a mis fin, depuis le 10 août 1978, au « contrat d'émission » de ses timbres qui le liait à une société privée.

C'est parfait. Mais pourquoi a-t-on attendu plus d'un an pour l'écrire ?

En outre, il confirme la ferme volonté de l'administration des P.T.T. de la République fédérale islamique des Comores de réduire aussi bien le nombre des émissions que les valeurs faciales des timbres : les unes beaucoup trop nombreuses et les autres exagérément élevées pendant les années de « contrat ».

D'autre part, il est joint à cette lettre une liste de timbres dont la démonétisation a été décidée par son administration.

Une liste longue et chargée fait état de quelque soixante-dix timbres et blocs-feuillets pour un montant de plus de 17 000 francs CFA, soit environ 340 de nos francs.

A la lecture de ces décisions prises par les postes comoriennes, un immense soulagement gagna les philatélistes, qui pensaient déjà pouvoir collectionner des vrais timbres, émis normalement par les postes elles-mêmes.

Et nous pensions que les responsables — malgré le temps qu'ils y avaient mis — avaient enfin compris leurs égarements désastreux, aussi bien pour l'intérêt de leur pays que pour celui des collectionneurs du monde entier.

Mais... car il y a un mais !

Que s'est-il passé, à peine quelques semaines après la publication de cette lettre, selon toute apparence officielle ?

Pour le moment, seuls les « contractants » le savent.

En tout cas, le fait nouveau est que la plupart des timbres démonétisés sont redevenus valables, ou plutôt ces « rossignols » seront monnayés (sur l'ordre de qui ?) par le truchement de l'ATPOM (agence des timbres-poste d'outre-mer) de Paris.

Il paraîtrait même que certaines « vignettes » ont été imprimées après la date de la résiliation (10 août 1978) du « contrat » par l'administration des postes.

Pour un combie, c'en est un !

Une fois de plus, ce sont les philatélistes qui sont pris pour des vaches à lait, et à qui on fait payer les pots cassés.

Pour barrer la route à de tels agissements néfastes, il n'y a que deux solutions :

— Boycotter, en s'abstenant de les acheter, les timbres de la liste noire officielle ;

— Ignorer dans les catalogues et albums ces « vignettes » douteuses postalement.

La grande gagnante sera alors la philatélie et, à travers elle, les collectionneurs eux-mêmes.

Bureaux temporaires des manifestations

⊙ 87260 Pierre-Buffière (« Maison historique », le 21 décembre. — Inauguration de la déviation de la R.N. 20.

⊙ 30430 Barjac (au château), les 29 et 30 décembre. — Salon de la carte postale.

Nouvelles brèves

● BELGIQUE. — *Timbre à surtaxe, au site archéologique industriel, « le Grand Hornu ». 10+5 fr. Taille-douce et hélio combinées, Malines.*

● PAYS-BAS. — *La collection de timbres émis en 1979 par les Pays-Bas est en vente par le service philatélique des postes néerlandaises au prix de 30 fl. — Postbus 30051, 9700 RN, Groningen.*

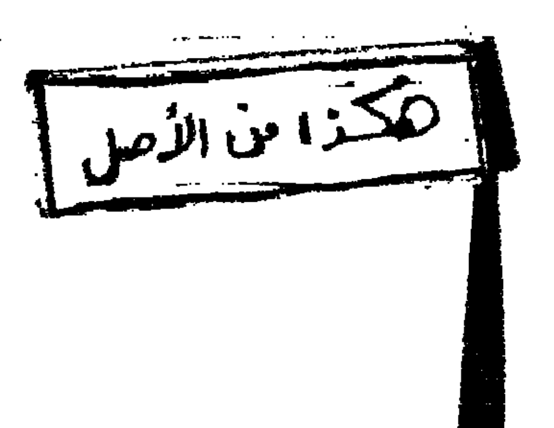
● SOUDAN. — *10e anniversaire de la révolution : 3 1/2, 6 et 13 pt.*

● SUEDE. — *Série « Noël » : 3×0,90 kr. et 3×1,30 kr., sujets divers, costumes folkloriques.*

Au Musée de la Poste

Rappelons que l'exposition Chapelain-Midy « ...La vie est un théâtre » est ouverte jusqu'au 31 décembre inclus, au 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. Entrée libre tous les jours de 10 h. à 17 h. (sauf le jour de Noël).

ADALBERT VITALYOS.



ET DU TOURISME

Jeux

échecs N° 843

GAINS MULTIPLES

bridge N° 840

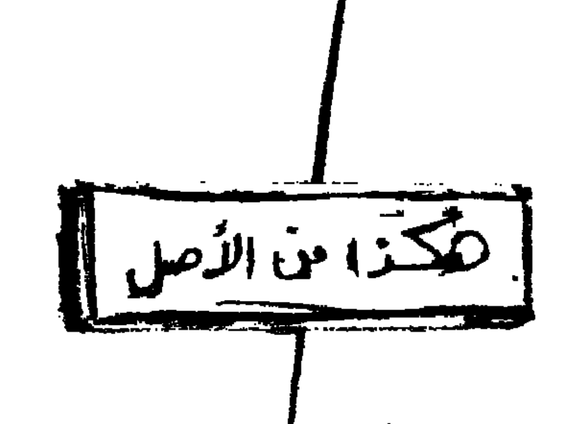
COMMENT TUER UN MORT

scrabble N° 74

THE HAPPY FEW

les grilles du week-end

MOTS



Jeux

échecs N° 843

GAINS MULTIPLES

N° 842
(Tournoi international de Djakarta, 1979.)
Blancs : BORDONADA
Noirs : TORRE
Défense moderne

1. é4	g6	17. f×g6	h×g6
2. d4	Fg7 (a)	18. a×b5	C×b5 (i)
3. Cç3 (b)	d6	19. C×b5	a×b5
4. f4 (ç)	ç6 (d)	20. Cg5 (j)	Cf6
5. Cf3	Db6 (é)	21. Dh4	a4
6. h3 !	Cd7	22. Fd5	Fb7
7. Fç4	é5	23. F×b7	D×b7
8. d×é5	d×é5	24. Th-f1	Tf-ç8 (k)
9. f5 !	Cg-f6	25. T×f6 !	F×f6
10. g4 ! (f)	0-0	26. Dh 7+	Rf8
11. Dé2	Cé8	27. Tf1 (l)	Dé7 (m)
12. Fb3	a5	28. Dh6+	Fg7 (n)
13. Fé3	Dç7	29. D×g6	f6
14. a4	b6	30. Ch7+	
15. Df2 ! (g)	Cd6		abandon (o)
16. 0-0-0	b5 (i)		

NOTES

a) Le flanchetto a été longuement analysé par le grand maître autrichien Robatch avant d'être reconnu aujourd'hui comme la « défense moderne » par Golombek, laquelle repose sur une longue tradition qui date de Jaenisch, d'Anderssen et de Paulsen.

b) Ou 3. ç4 ; 3. ç3 ; 3. f4.

c) La variante des trois pions. 4. Cf3 ; 4. Ff4 et 4. Fé3 sont également jouables.

d) Par leur troisième coup, les Noirs ont renoncé à entrer dans le « système Gurguenidze » : 1. é4, g6 ; 2. d4, Fg7 ; 3. Cç3, ç6 ; 4. f4, d5 ; 5. é5, h5. La position est maintenant celle de la « pseudo-attaque autrichienne », dans laquelle les Noirs ont le choix entre 4..., ç5 ; 4..., Cç6 et le coup du texte, 4..., ç6.

é) Une nouveauté douteuse. 5..., Fg4 était nécessaire. A noter la pointe de la variante usuelle : 5.., Fg4 ; 6. Fé3, Db6 ; 7. Dd3 ! et si 7..., D×b2 ; 8. Tb1, Da3 ; 9. T×b7, Cf6 ? ; 10. T×é7+ !, R×é7 ; 11. Cd5+ et 12. D×a3.

f) Avantage aux Blancs qui dominent l'échiquier.

g) Exerçant une pression sur le pion b6 tout en visant le passage de la D sur l'aile-R.

h) La seule chance des Noirs.

i) 18..., ç×b5 est impossible à cause de 19. Cd5, Dd8 ; 20. Fg5, C×é4 ; 21. Dh4 !

j) Le saut du C paraît fort mais la position des Noirs est tellement compromise qu'une ligne de gain, plus décisive, existe déjà : 20. T×d7 !, éliminant la seule défense du R ennemi ; par exemple, 20..., F×d7 ; 21. Dh4, Tf-ç8 ; 22. Cg5, Fé8 ; 23. Tf1, a4 ; 24. D×h7+, Rf8 ; 25. Cé6+ gagnant la D.

k) Et non 24... Tf-d8 à cause de 25. T×d8+, T×d8 ; 26. T×f6, F×f6 ; 27. Dh7+, Rf8 ; 28. Fç5+, Ré8 ; 29. Dg8+, Rd7 ; 30. D×f7+, Rç8 ; 31. D×f6+, Rç5 ; 32. D×d8+ ou 30..., Rç8 ; 31. D×f6.

l) A nouveau, les Blancs omettent le gain direct 27. Cé6+ !. Si 27..., Ré8 ; 28. Fç5 !, T×ç5 ; 29. C×ç5, Dé7 (ou 29... Dç6 ; 30. Td7) ; 30. Cd7, Fg3+ ; 31. Rb1, Dd8 ; 32. Dh8+, Ré7 ; 33. Dé5 mat. Si 27..., Ré7 ; 28. Fç5+, R×é6 ; 29. Td6+, Ré7 ; 30. Tç6+, Rd7 ; 31. D×f7+, R×ç6 ; 32. Dd5+, Rç7 ; 33. Dd6 mat. Dans cette position, tout gagne, y compris le coup du texte ainsi que 27. Td6 !.

m) Mieux valait 27..., Ta8.

n) Une faute qui perd immédiatement.

o) Si 30..., Rg8 ; 31. C×f8+, Rh8 ; 32. Dh7 mat ou 31..., Rf8 ; 32. Cd5+, etc.

Etude C. BENT (1976)

(diagramme : a b c d e f g h / 1-8)

Les Blancs jouent et font nulle.

BLANCS (4) : Ra1, Tg5, Cb4 et é4.

NOIRS (6) : Rf8, Tç6 et h7, Fg2, Cb5 et f3.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 842
E. WOLAMSKI
« Revista de Sah », 1938

(Blancs : Rç2, Dh5, Cd3. Noirs : Ra4, Db8, Pç7, ç6, f3.)

1. Df7 !, Dç8 ! ; 2. Dç4+, Ra5 ; 3. Dç5+, Ra6 ; 4. Cb4+, Rb7 ; 5. D×ç6+, Ra7 ; 6. Dç5+, Rb7 ; 7. Db5+, Ra8 ; 8. Da5+, Rb8 ; 9. Cç6+, Rb7 ; 10. Db5+, Ra8 ; 11. Rc1 !!, f4 ; 12. Rç2, f3 ; 13. Rç1, f2 ; 14. Rç2, f1=D ; 15. D×f1, Rb7 ; 16. Db5+, Ra8 ; 17. Rç1 ! et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 840

COMMENT TUER UN MORT

Cette donne jouée au cours d'un festival organisé en 1978 au Club Méditerranée de Marrakech illustre une défense spectaculaire.

	♠ 6 3 ♥ 10 6 4 ♦ 9 4 ♣ A R D 10 9 5	
♠ R V 8 5 ♥ A R 5 3 ♦ 10 ♣ V 7 6 4	N O E S	♠ D 7 2 ♥ V 9 8 2 ♦ D 7 6 5 ♣ 3 2
	♠ A 10 9 4 ♥ D 7 ♦ A R V 8 3 2 ♣ 8	

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

(2e séance - n° 3)

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	2 ♣	passe
3 ♦	passe	4 ♣	passe
4 ♦	passe	passe	passe

(Système Canapé.)

Ouest ayant attaqué as et roi de cœur et continué avec le 3 de cœur, Sud, qui avait la dame seconde, a coupé, puis il a tiré as et roi de carreau et il a rejoué le valet de carreau. Après avoir fourni le 10 de carreau sec, Ouest a défaussé le 8 de pique et le 5 de cœur. *Comment Est (Barbaroux) a-t-il fait chuter* QUATRE CARREAUX ?

Réponse :

Sud n'aurait pas ouvert de 1 pique et sauté à 3 carreaux sans l'as de pique. D'autre part, Sud ne semble pas avoir cinq piques (défausse du 8 de pique d'Ouest, qui paraît avoir quatre piques). Est peut donc supposer que Sud a un singleton à trèfle et non pas chicane. Or que va-t-il se passer si Est contre-attaque pique après avoir fait la dame de carreau ?

Sud va prendre avec l'as de pique, puis il tirera les carreaux, et il aura la ressource de faire l'impasse à trèfle, qui est normale car Ouest paraît avoir un tricolore, et le valet de trèfle a donc au moins deux chances sur trois d'être chez lui.

Mais Barbaroux n'a pas voulu laisser cette possibilité au déclarant, et il a assuré la chute en contre-attaquant *le... 3 de trèfle* pour « tuer » le mort.

C'était la bonne défense, car, après avoir défaussé un pique sur le second trèfle, le déclarant a dû concéder encore deux piques, soit *deux de chute* pour un top mérité...

On notera que *si Est contre-attaquait la dame de pique* à la septième levée, le déclarant n'aurait même pas besoin de l'impasse à trèfle pour gagner, car Ouest serait squeezé à pique et trèfle sur le dernier atout...

Pour sortir d'une impasse

Avant d'essayer une impasse, il est bon de voir s'il n'y a pas un moyen de l'éviter. C'est en appliquant ce principe que le déclarant arriva à gagner un grand chelem un peu trop poussé joué dans un tournoi à Dallas.

	♠ — — — ♥ R V 8 ♦ A 8 7 6 2 ♣ A D 9 8 6	
♠ A V 10 3 ♥ 10 9 5 3 2 ♦ V 3 ♣ 4 3	N O E S	♠ D 8 6 4 2 ♥ D 7 4 ♦ D 5 4 ♣ 7 5
	♠ R 9 7 5 ♥ A 6 ♦ R 10 9 ♣ R V 10 2	

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♣	passe	1 ♦	passe
1 ♠	passe	3 ♣	passe
3 ♥	passe	4 ♦	passe
6 ♣	passe	7 ♣	passe

Ouest ayant entamé l'as de pique, *comment Pan Fields, en Sud, a-t-il joué* pour gagner le GRAND CHELEM A TREFLE contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Le saut à « 6 ♣ », sur « 4 ♦ », montrait certainement un contrôle à carreau, et Kathy Blumenthal, en Nord, pouvait penser que le grand chelem (en mettant les choses au pire) dépendrait de l'impasse à cœur.

COURRIER DES LECTEURS

Une dame à protéger (n° 835). « *Je vous prie de trouver*, écrit P. Gilbert, *une étude sur les probabilités de réussite du contrat.* » Cette étude très précise ne tient cependant pas compte d'un facteur décisif, celui de la réaction du joueur qui, en Est, détiendrait le roi de cœur, et qui permettra souvent au déclarant de décider de ne pas fournir la dame de cœur si Est a mis un petit. En fait, un grand champion doit se rendre compte en quelques secondes de l'avantage important de jouer tout de suite cœur, tout en se réservant la possibilité de garder cette dame (pour un squeeze à pique et cœur) s'il a l'impression que c'est Ouest qui a le roi.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 74

THE HAPPY FEW

P.L.M.-Saint-Jacques, mardi 4 décembre, 21 heures (tournois le mardi à 21 heures et le samedi à 15 heures).

Le dictionnaire en vigueur est le PLI (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le classement 1980 de la F.F.Sc., qui va paraître incessamment, comprend 138 joueurs (pour 1 700 licenciés), dont 22 en première série, 25 en deuxième série et 91 en troisième série. Sur les 22 premières séries, 12 (dont une femme), sont de Paris, 5 de Grenoble, 2 de la Côte d'Azur, 2 du Lyonnais et 1 des Flandres. Pour la première fois, le numéro un du classement est le joueur qui a réalisé les meilleures performances de l'année : il s'agit de Benjamin Hannuna, champion de France et champion francophone.

Cependant, les premières séries auraient tort de comparer leur place à un fauteuil de sénateur. Dès l'an prochain, leur capital de points sera amputé de 40 % (au lieu de 33 %) et leurs contre-performances seront plus durement sanctionnées (dans les tournois, ils écoperont de sept points de « malus » pour chaque joueur moins bien classé qu'eux qui les redevancera).

Première série nationale. — *1. Hannuna. 2. Pialat. 3. Lahmi. 4. Del (C. d'A.). 5. S. Kourotchkine. 6. Nino (Grenoble). 7. Desmoulins. 8. Mollard (G.). 9. Brulé. 10. Yvonne Brulé. O. Robert (Lyon). 12. Saintjean. 13. Dellac (G.). 14. Bohé (L.). 15. Laik (G.). 16. Reidel. 17. Clerc (G.). 18. J.-M. Bellot (C. d'A.). 19. Labbé. 20. Pennec. 21. Charlemagne. 22. Viseux (Flandres).*

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	POINTS
1	A A P O V T U			
2	P + E I S E R Y	AVOUAT	H 3	26
3	E U Q L A I V	YPERITES (a)	8 C	72
4	A B P A G U E	EQUIVALU (b)	6 A	86
5	P A + ? S N O E	BAGUEE	A 1	30
6	A C D E I R T	SAPONA(C)E (c)	3 G	76
7	H T D E N L I	DECATIR (d)	O 2	99
8	D E N L I + O E	THE	I 6	38
9	L + Z O U E M I	DENOIE	N 3	22
10	D T I N R E F	EMOULIEZ	E 8	36
11	E R E T C J ?	REFENDIT	14 B	78
12	E U M H L S E	EJECT(E)R	15 I	106
13	E E L S T J B	HUM	2 J	33
14	I E N L S A R	BLEUETS (e)	11 H	76
15	S N G A W N O	ENLISERA	L 6	68
16	N O + I A X O E	WAGONS	10 B	38
17	A N O O R + M L	XI (f)	15 A	35
18	A O + F K S	NORMAL	13 H	22
19	A	POLKS	12 C	34
20		AU	K 10	4
			TOTAL	1029

NOTES

(a) Gaz asphyxiant utilisé pour la première fois par les Allemands à Ypres en 1917. (b) Seul scrabble possible, car *prévaloir* est le seul composé de valoir ayant la désinence VALE au subjonctif. (c) (De la nature du savon), bat PAVE(R)ONT de 2 points. (d) Ou DECRIAT. Meilleur que CREDITA. (e) Ou BLEUTES. (f) Un très bel IXIA, faisant DECATIRA, fait perdre à V. Labbé son seul point de la partie.

Classement : 1. Labbé 1028. 2. Faur 1 001. 3. Epingard 979.

PENTASCRABBLE N° 74
DE M. Michel DUGUET (Strasbourg)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

A E E H N S T
A E E S S T T
A A A R S S ?
A E I I M N X
A A L L P R S

Solution proposée : 570 points.

SOLUTION DU PROBLEME N° 72

NARTHEX, H 8, 96
ANTIENNE, 8 B, 59
TERRAGES, D 8, 70
(L)ANGUEYEZ (examinez la langue d'un porc), 13 A, 144
KANDJ(L)AR (poignard oriental), A 3, 392
TOTAL : 761

● Les clubs désireux de se procurer un tableau mural léger, robuste, démontable (deux parties), muni d'une housse, peuvent s'adresser à Syntexill : B.P. 3228, 68064 Mulhouse Cedex. *Prix franco : 940 F.*

MICHEL CHARLEMAGNE

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

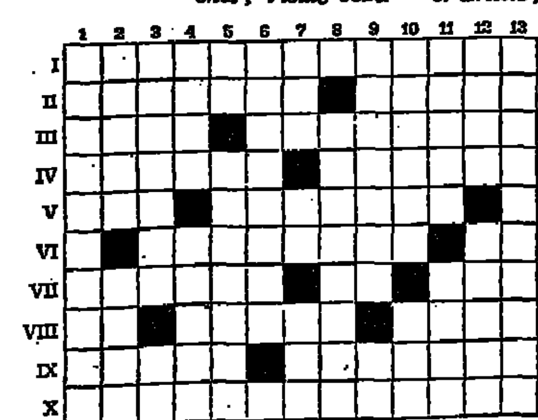
MOTS CROISÉS N° 71

Horizontalement

I. Avec lui, vous n'êtes pas prêt de terminer cette grille. — II. Content ; Faire briller. — III. Aimée ; Bonne poire. — IV. En hauteur dans la tulipe ; Saisir de droite à gauche. — V. Fêtes ; Perche. — VI. Flambée ; Quand ça commence, c'est fini. — VII. Garde-robe ; Plutôt non ; En eut plein le dos. — VIII. Note ; N'ont pas reconnu ; Petit, c'est calme, mais répété, c'est beaucoup plus bruyant. — IX. Esclave ; Demeuré. — X. Pris au piège.

Verticalement

1. Sans elle, certaines situations sont intolérables. — 2. Toujours plus ; Déroulement. — 3. Va à l'explosion ; En robe. — 4. Déchet ; Vieille belle. — 5. Article ; A les moyens de tirer sa flemme. — 6. Ne prend pas parti. — 7. Presque tus ; En hâte ; Font partie des nuisibles. — 8. Peut difficilement prendre un parti. — 9. Hauteur ; Note. — 10. Dans le Gers ; En complice. — 11. Anneaux ; Morceau de bravoure. — 12. Ils y sont tous les quatre, dans le sens des aiguilles d'une montre ; Relax. — 13. Prête à partir.



SOLUTION DE LA GRILLE N° 70

Horizontalement

I. Préoccupation. — II. Ailleurs ; Onde. — III. Séville ; Gud. — IV. Sutoie ; Arrête. — V. Irrémédiables. — VI. Ere ; Atteins. — VII. Nc ; Anon ; Cau. — VIII. Nu-pieds ; Etant. — IX. Eble ; Regrette. — X. Laissez-passer.

Verticalement

1. Passionnel. — 2. Rieur ; Cuba. — 3. Elvire ; Pli. — 4. Oliveraies. — 5. Célimène. — 6. Culée ; Odre. — 7. Ure ; Dansez. — 8. P.S. ; Att ; Gp. — 9. Grattera. — 10. Tourbe ; Tes. — 11. Indélicats. — 12. Od ; Tenante. — 13. Nécessiter.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★) N° 71

Horizontalement

1. AAACHLMN. — 2. CENOQSU (+1). — 3. AEGLOSZ. — 4. AAEMNOZ. — 5. FGKOOLU. — 6. AAEHIPS. — 7. BEELNOO. — 8. AACELST (+4). — 9. AEEQSUU. — 10. CDEMNOO. — 11. AEILNRV. — 12. AACELNP. — 13. AALMNOTU. — 14. AAEIRSV (+2). — 15. CDEENOS.

Verticalement

16. AAGLRUU. — 17. AAABITV. — 18. AAKMRUZ. — 19. AGILNTU (+2). — 20. DEIMORSS (+2). — 21. ACELOST (+1). — 22. ACEELOPRT. — 23. ACCHRST. — 24. AEEHNST (+2). — 25. CEOSSTU (+1). — 26. ADELNOR. — 27. AEEIRST.

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

(*) Jeu déposé.

SOLUTION DU N° 70

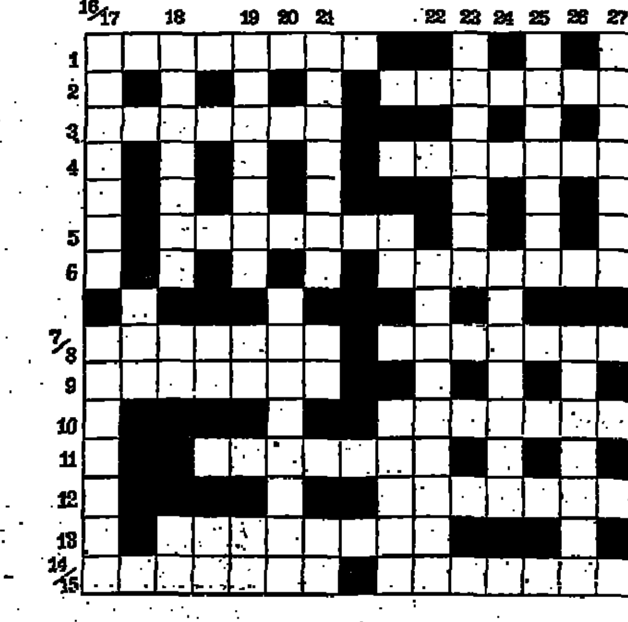
Horizontalement

1. ECOUMENE. — 2. ANATHEME. — 3. NEOGENE. — 4. YSOPETS. — 5. ALCOYLE. — 6. SCHLITTE. — 7. RISOTTO. — 8. BUTYLENE. — 9. PIGMENT. — 10. ALIENER (ENLIERA, LANIERE). — 11. ECUEILS. — 12. CUESTAS (ASTUCES, SUCATES).

Verticalement

13. EMPYEME. — 14. SUBSIDE. — 15. CAISSON (CASINOS, CASIONS). — 16. LAYETTE. — 17. MARENGO. — 18. NANSOUK. — 19. TINCALS. — 20. HOSANNA (AHANONS). — 21. HEGELIEN. — 22. AUTOGIRE (AGIOTEUR, GOUTERAI). — 23. BENJOIN. — 24. NORMEES (MORENES, ENORMES). — 25. AFGHANE. — 26. NUCLEON. — 27. OESTRUS (TOUSSER, TROUSSE).

MICHEL CHARLEMAGNE
et CATHERINE TOFFIER.



Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Dix ans d'action culturelle par la vidéo.

A la veille des rencontres « Vidéos du jour » de Cergy-Pontoise, organisées du 13 au 15 décembre par le CAC de Cergy et l'ATAC (Association technique pour l'action culturelle) qui regroupe cent trente utilisateurs de la vidéo à travers la France, la revue Sonovision *a publié un numéro spécial. Daniel Feuille, animateur à Cergy, trace le bilan de son expérience vidéo :* « remarquable support de socialisation », *passage progressif de l'expérience de télédiffusion par câble, aujourd'hui découragée par le gouvernement, au vidéo théâtre, forme d'animation ponctuelle. Jean-Jacques Henry, de l'ATAC, de nécessité fait vertu : pour lui vidéo est une extension du cinéma, plus qu'un art autonome. L'un et l'autre évoquent les rêves gauchistes de « révolutionnarisation » par l'image-son du début des années 70. Evelyn Desbois, de la Maison de la culture de Douai, analyse finement la vidéo comme* « saisie sur le vif d'un rapport *(entre filmeur et filmé)* qui prend chair ».

Les deux dernières journées de « Vidéos du jour » se répartissent de la manière suivante : le 14, l'écriture vidéo, « plaisir et perversion », comment capter le réel ; le 15, la diffusion, les rapports avec l'institution, la vidéo comme alternative à la télévision officielle. — L. M.

★ *Sonovision*, novembre 1979, le numéro 15 francs.

Naissance de l'Olympic Saint-Germain.

Frédéric Mitterrand et les animateurs de l'Olympic (rue Boyer-Barret) et de l'Olympic-Entrepôt (rue Francis-de-Pressensé), dans le 14e arrondissement, vont ouvrir une nouvelle salle, l'Olympic Saint-Germain, place Saint-Germain-des-Prés, le 19 décembre, à l'emplacement de l'ancien cinéma Bilboquet. Ils veulent ainsi élargir leur action de distributeurs indépendants du côté du quartier Latin. L'Olympic Saint-Germain présentera des films en exclusivité (toujours précédés de courts métrages) de 14 heures à 24 heures. Séances spéciales, chaque jour, à midi, pour des œuvres d'avant-garde ou de recherche, à minuit pour une grande reprise de répertoire. Inauguration avec le Testament du docteur Mabuse, *dernier film tourné en Allemagne en 1932 par Fritz Lang, avant son départ pour l'exil, dans sa version originale, que Goebbels avait fait interdire et saisir. Seule la version française, tournée en même temps, avec une distribution différente, avait été, à l'époque, distribuée en France. Cette version allemande, rarissime, a pourtant été diffusée à la télévision, au* Ciné-Club *d'Antenne 2, le 10 septembre 1976.*

« Le Roi et l'Oiseau » de Paul Grimault prix Louis-Delluc 1979

En décernant leur prix au dessin animé de long métrage *le Roi et l'Oiseau*, les jurés du prix Louis-Delluc ont rendu hommage à un homme dont le talent et l'infatigable labeur ont toujours été entravés par la malchance et les difficultés matérielles. Certes le nom de Paul Grimault est connu, mais ni *l'Epouvantail* ni *le Petit Soldat* n'ont remporté jadis le succès populaire qui aurait pu faire de Grimault le rival français de Walt Disney, et ses déboires lors de la production et de la réalisation de *la Bergère et le Ramoneur* le condamnèrent longtemps au silence.

On retrouve dans *le Roi et l'Oiseau* les thèmes et les personnages de *la Bergère et le Ramoneur*. On retrouve également au générique le nom de Jacques Prévert, auteur du scénario original. Mais, cette fois, Paul Grimault a pu mener l'ouvrage à son terme et, dans son ensemble, c'est un film entièrement neuf qu'il nous propose.

Par son graphisme et la délicatesse de ses couleurs, par l'humour, la fantaisie, la gravité souriante de la fable qu'il raconte, *le Roi et l'Oiseau* est une réussite totale. L'œuvre d'un créateur patient et inspiré qui s'adresse aux adultes tout autant qu'aux enfants. Le film ne sortira vraisemblablement qu'à Pâques. Mais déjà, c'est la poésie et la féerie que les jurés du prix Louis-Delluc viennent de récompenser. — J. B.

Découverte des cinéastes noirs américains

(Suite de la première page.)

Près de douze mille spectateurs auront suivi les projections qui s'étalaient du début de l'après-midi jusqu'en fin de soirée, avec, dans les salles du centre, un coefficient de fréquentation de 85 %, ce qui est exceptionnel.

Avec la collaboration de la Cinémathèque française, un jury avait été constitué, chargé de primer le meilleur des neuf films proposés. Ce jury, où l'on trouvait l'actrice et cinéaste Anna Karina, l'Américain de Paris (et co-directeur du Festival de New-York) Richard Roud, le cinéaste noir Melvin Van Peebles (lui-même longtemps fixé à Paris), devait couronner le film malien *Baara*, de Souleymane Cissé, déjà remarqué à Carthage l'an dernier, où le Grand Prix lui avait échappé de peu. Disciple de Sembène Ousmane par la démarche clairement politique, sinon par le style, ayant appris, lui aussi, le cinéma à Moscou, au V.G.I.K., Souleymane Cissé décrit de manière très expressive l'apprentissage d'un jeune paysan parti à la ville et découvrant progressivement sa société, et notamment la classe ouvrière naissante.

Seule lacune peut-être du Festival des trois continents, l'obligation faite aux films en compétition de n'avoir été vus nulle part en France limitait l'éventail de la sélection. Une section informative compensait en partie ce manque à gagner avec des œuvres aussi importantes que l'excellent *Chuvas de varao*, de Carlos Diegues (Brésil, 1978), ou *la Lettre de Beyrouth*, de Jocelyn Saab (1978), dont l'impertinence, le côté balade dans les ruines et l'espoir, touchent très directement le spectateur. Mais deux autres volets, les plus originaux, à côté de la compétition officielle et de la section informative, formaient l'ossature de Nantes.

Hommage à Abou Seif

D'abord, une rétrospective de l'œuvre du cinéaste égyptien Salah Abou Seif prenait figure d'événement pour ceux qui l'ignoraient encore. Salah Abou Seif, soixante-trois ans, travaille pour le grand public égyptien, tourne des films populaires d'une qualité rare. *La Sangsue*, par exemple, présentée en compétition au Festival de Cannes 1956 et couronnée par la critique internationale, est une comédie savoureuse sur l'initiation sexuelle d'un jeune étudiant, venu de sa campagne, par un logeuse possessive. Abou Seif, dès cette époque, dirige ses comédiens en son direct, avec une virtuosité, un travail sur la parole, interdit, par exemple, au cinéma italien, condamné au son incolore de la post-synchronisation. Présent à Nantes, Abou Seif repartait aussitôt en Irak tourner une superproduction historique de 7 millions de dollars.

Mais la grande révélation de Nantes, une première absolue pour la France, fut la projection de films « noirs » américains, c'est-à-dire réalisés par des Noirs américains, qu'accompagnait une abondante délégation conduite, outre Melvin Van Peeble, membre du jury, par Pearl Bowser, historienne. Au cours d'une conférence de presse collective, Pearl Bowser nous apprenait que trente à quarante compagnies noires avaient été créées dans la période allant de 1917 à 1930. Leurs films traitaient de sujets noirs pour un public noir. Un nom domine cette période, celui du cinéaste noir Oscar Micheaux, dont nous furent montrés *Body and Soul* (1924, où débute Paul Robeson) et *Scar of Shame* (1927), digne des meilleurs mélodrames du muet. Le film noir de cette époque acquiert sa principale vertu du simple fait d'exister, de parler d'une classe rejetée de la société américaine de l'époque.

Le contraste est flagrant avec *Bush Mama* (1975) du cinéaste éthiopien fixé aux Etats-Unis, Hailé Gérima, l'auteur de *la Moisson de trois mille ans* : dans un langage non réaliste, ou plutôt non naturaliste, avec des cadrages très travaillés, un montage nerveux, l'utilisation de la voix « off », Hailé Gérima crée un style de cinéma inconnu non seulement dans le cinéma noir, mais dans le cinéma américain en général. Avec le classique *Sweet Sweetback's Baadasss Song* (1971), Melvin Van Peebles fait exploser les cadres tracés par le commerce ou la revendication, touche un large public populaire, trace la voie d'un futur cinéma commercial de qualité authentiquement noir.

En accueillant cette rétrospective unique du cinéma de l'Amérique noire, Nantes, où, au dix-huitième siècle, les navires négriers faisaient escale, et où, nous a-t-on dit ici, quelques grandes fortunes se sont édifiées sur ce commerce assez particulier, Nantes a pris date pour l'avenir du cinéma « tricontinental » dans le monde.

LOUIS MARCORELLES.

★ L'ensemble des douze longs métrages noirs de Nantes, plus les films courts, sont projetés à la Cinémathèque de Chaillot jusqu'au 18 décembre.

Polémique autour de l'attribution des prix au Festival de Cannes

M. Favre-Lebret réplique à Françoise Sagan, qui l'accusait d'être intervenu dans la compétition

Dans une interview accordée au Matin de Paris, *jeudi 13 décembre (nos dernières éditions), Françoise Sagan déclare que M. Robert Favre-Lebret, président du Festival de Cannes,* « est intervenu dans la compétition » *et a fait pression sur le jury qu'elle présidait cette année, pour que la palme d'or soit attribuée au film de Francis Coppola,* Apocalypse now.

La romancière explique comment les jurés se sont déclarés favorables au Tambour, *de Volker Schloendorff, qu'elle-même considérait comme le chef-d'œuvre de la compétition, puis, au dernier moment, ont voté à égalité pour le film allemand et le film américain (cinq voix pour chacun).*

« Je ne vais pas répondre aux contre-vérités de quelqu'un qui, sept mois après, affabule », *nous a indiqué M. Favre-Lebret. Selon lui, Françoise Sagan s'est montrée* « satisfaite » *du palmarès, et* « si elle avait eu des doutes, elle aurait pu donner sa démission, et ne pas présider la cérémonie de clôture ».

M. Favre-Lebret a précisé : « En trente-trois festivals, si j'avais exercé des pressions, cela se saurait ! J'ai seulement dit aux jurés : le palmarès va heureusement couronner le festival. Il faut donc qu'il puisse être ratifié par la plus large audience possible, la presse, le public. »

Dans *le Matin de Paris* du 14 décembre, le président du Festival de Cannes juge les déclarations de Françoise Sagan « *aussi inattendues et injustifiées qu'insultantes* ».

D'autre part, à l'Agence France-Presse, M. Favre-Lebret a répondu en ces termes à une autre déclaration de Françoise Sagan concernant le « *complet dégrèvement des frais d'hôtel* » que lui avait « *assuré* » le président du Festival de Cannes : « *Contrairement à ce qu'elle affirme, nous avons réglé, comme nous le faisons normalement pour les autres jurés, sa chambre et ses repas. Les 12 000 francs auxquels elle fait allusion dans l'interview constituent des extras, de beaucoup les plus élevés que nous ayons jamais eu à régler aux trois cent trente-trois jurés que nous avons reçus à Cannes. Nous avons simplement refusé, selon des instructions données par nos instances financières, de régler sa note de téléphone.* »

M. Anatole Dauman, producteur du *Tambour*, qui fut membre du jury du trentième Festival de Cannes, en 1977, sous la présidence de Roberto Rossellini, nous a indiqué qu'à l'époque déjà M. Favre-Lebret avait « *tenté à plus d'une reprise, mais sans succès, d'influencer le cours du scrutin, voulant à tout prix écarter de la palme d'or* Padre Padrone, *un film qu'il jugeait inapte à recueillir les audiences internationales nécessaires au prestige du Festival* ».

C'est pour éviter ces « *interventions nombreuses et importunes* », a ajouté M. Dauman, que le jury s'était réuni finalement dans la chambre de Rossellini. Selon M. Dauman, M. Favre-Lebret, « *représentant intransigeant de l'industrie lourde* » au détriment des films conçus hors des règles de l'industrie, souhaitait imposer le choix du film *Une journée particulière*. Le président du Festival de Cannes, a conclu M. Dauman, « *ne respecte pas la règle selon laquelle un jury doit exercer librement son choix* ».

INCITATIONS ? PRESSIONS ?

Ce que Françoise Sagan dénonce, c'est plus une atmosphère, où les incitations, les « pressions », sont monnaie courante, qu'un « trucage » du vote des jurés de Cannes. Dans un moment où les prix culturels — littéraires et cinématographiques — ont une telle importance dans le marché, mettent en jeu des capitaux, des intérêts financiers, on ne peut pas s'étonner que toutes les parties prenantes s'émeuvent du choix des jurys. Il est évident que les responsables du Festival de Cannes ont des opinions et, bien sûr, des souhaits. La participation américaine, difficile à obtenir à Cannes, et particulièrement importante, est en partie tributaire de l'accueil du jury. Francis Coppola ne pouvait repartir sans palme.

Ces pressions constantes, ouvertes ou diffuses, les jurys, mais aussi la presse, se doivent ne de pas y prêter attention. Cela va de soi, dira-t-on, et le jury de Cannes ne doit pas faire exception. Mais il reste vrai que Françoise Sagan rend hommage à ceux qui n'ont fait aucune tentative pour infléchir les votes (c'est donc possible, et cela existe) et qu'à partir d'un certain moment — qu'il est, par définition, malaisé à définir — l'indépendance risque de céder devant les pressions qui ont l'apparence du bon sens, de la raison.

Cl. D.

JAZZ

Magic triangle Gordon Beck quartet

Le Magic Triangle et le quartet de Gordon Beck relèvent de concepts diamétralement opposés. Le Magic Triangle est un trio réunissant Don Moye, Joseph Jarman et le pianiste Don Pullen, un adversaire de la continuité mélodique, dont le style contraste au plus haut point avec celui tout à fait linéaire, mais parfaitement élégant, de l'Anglais Gordon Beck. Don Pullen, remplacé au pied levé par le paniste et bassiste sud-africain Johnny Dyani, la musique du Magic Triangle change de couleur, mais reste bâtie sur les mêmes principes. Don Moye, dont l'habileté et la vitesse ont construit la réputation, est l'élément violent et sauvage du groupe. Joseph Jarman à ses côtés, alterne la douceur (à la flûte) et la tourmente (aux saxophones et à la clarinette basse). Quant à Johnny Dyani, il se distingue par un jeu très intuitif où la recherche de texture prime avec bonheur sur l'alignement des notes.

Cette musique, pour le moins escarpée, impose une grâce évidente qui va droit au cur des auditeurs. Par des procédés différents, Aldo Romano, Jean-François Jenny-Clark, Allan Holdsorth et Gordon Beck parviennent au même résultat. Ainsi en atteste en tout cas leur nouveau disque, « Sunbird ».

PAUL-ETIENNE RAZOU.

★ Le Magic Triangle, tous les soirs jusqu'au 18, à 20 h. 30, à la Chapelle des Lombards.

★ Gordon Beck Quartet, le 14, à 20 h. 30, à l5Espace Cardin.

■ La Maison des jeunes et de la culture de La Courneuve organise le vendredi 14 décembre, à 20 h. 30, un forum sur l'urbanisme. Après la projection du film, « la Ville à prendre », aura lieu un débat sur l'urbanisme à La Courneuve (119, avenue Paul-Vaillant-Couturier).

THÉÂTRE

« MÉTAMORPHOSE », d'après Kafka

Sur un sol de 4 mètres sur 4, pas plus, et avec trois objets — un sommier, un réveille-matin, une chaise — trois acteurs de l'Atelier d'Expression Alain Illel présentent un essai de qualité sur le récit de Franz Kafka, *la Métamorphose*.

Kafka ne nous dit pas ce qu'à son sentiment auraient pu être le destin, le métier, de son protagoniste, Grégoire Samsa, si celui-ci avait disposé d'une faculté d'agir plus ou moins ordinaire. Mais le père de Grégoire, patron d'une maison de commerce, a fait faillite, et, s'est vu poursuivre par son créancier principal.

Pour sauver son père, Grégoire s'est engagé à travailler chez ce créancier pendant un délai de dix ans. Il exerce pour lui le travail de représentant de commerce, et, sur ses appointements, il entretient la famille : son père qui depuis la faillite a cessé toute activité, sa mère, sa sœur encore jeune. Tous vivent dans l'appartement dont Grégoire paie le loyer.

A mi-parcours du contrat, au bout de cinq ans, Grégoire « craque ». Pour la première fois depuis cinq ans (il n'a jamais pris de vacances, il n'a jamais été malade), il reste au lit au lieu d'aller à son travail. La nouvelle est célèbre, on sait quelle figure Kafka a donnée à cette renonciation : Grégoire se réveille non sous son aspect habituel d'homme, mais sous celui d'un insecte à mille pattes, long de 3 mètres, large de plus de 80 centimètres, et qui, dans les premiers temps, ne sait pas l'usage de son corps.

La nature même de cet insecte, quelle que soit son incongruité, n'est pas le propos. Kafka avait d'ailleurs recommandé aux illustrateurs éventuels de ne jamais représenter l'insecte. Le propos, c'est la peur mêlée de dégoût que provoque la vue de ce nouveau Grégoire chez les trois parents, c'est la panique qui s'empare d'eux à l'idée que Grégoire ne peut plus les faire vivre.

Les réactions des trois parents sont différentes. Chez le père, c'est la colère, la brutalité, les coups. Chez la sœur, c'est une efficacité dans les petites choses (alimentation de Grégoire, ménage de sa chambre-tannière) jointe à une absence d'affectation profonde. Chez la mère, c'est l'affection au contraire, attentive, pénétrante, mais l'inefficacité.

Tous trois se remettront à travailler, à assumer leur existence : la mère fera de la lingerie, la sœur sera secrétaire, le père revêtira l'uniforme à boutons dorés de gardien de banque. Kafka montre ici, par touches insensibles, comment la mort, la disparition, l'abandon d'un proche, peut relancer la vie des autres, être une délivrance si l'on veut, en tout cas la fin d'une situation fausse.

Redevenus « actifs », les trois parents tueront Grégoire, qui désormais n'est plus qu'une gêne, une bouche de trop. Le père et la sœur avaient prévu cette conclusion dès le premier matin de démission de Grégoire. Seule la mère avait songé que son fils, un jour, redeviendrait son enfant.

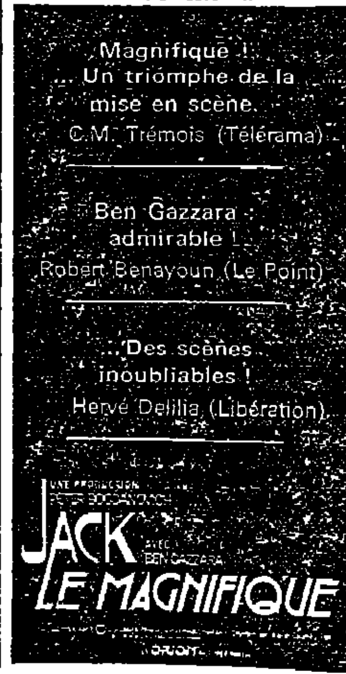
Il est inévitable que des acteurs de théâtre conscients de leur travail, soient tentés de « prendre sur soi », sur leurs corps, sur leurs gestes, les œuvres de Franz Kafka. Aucun écrivain en effet n'a poussé si loin que lui la précision et la richesse des actes, mouvements, signes visibles, accomplis par l'être humain dans des situations de « rupture ».

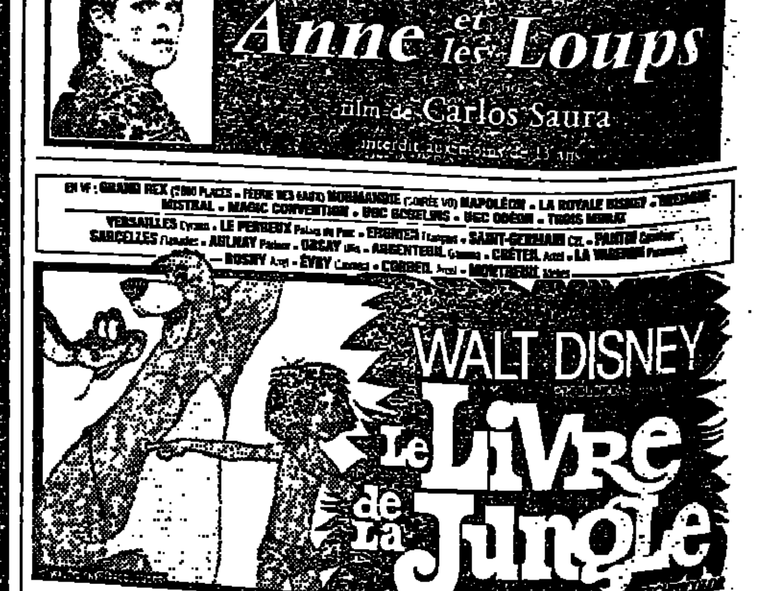
Nelly Boisseau, Didier Lafaye, et Alain Illel, ont réalisé, sur cette *Métamorphose*, quelque chose d'attachant. Ils n'ont commis aucune faute grossière de transposition imitative. Ils ont indiqué, avec une affection fidèle, des « regards » de Kafka, des éclairages, des profils, dont la force de poésie ne vient pas d'une méticulosité de la description, mais d'un foyer de la conscience.

Ils ont eu raison aussi de privilégier certains phénomènes d'apparence secondaire que Kafka semble parfois faire passer pour profits et pertes, alors qu'ils sont souvent la cause immédiate, prochaine, d'un événement décisif. La cause lointaine de l'abandon de Grégoire, c'est la faillite du père, elle-même image ramassée de plusieurs qualités paternelles. Mais la cause prochaine de cet abandon semble bien être un portrait de femme, que Grégoire quelques jours avant de se réveiller insecte, a découpé, collé, et encadré avec soin. La manière naïve, imagée, qu'emploient les acteurs de l'Atelier Illel pour figurer ce portrait prouve à elle seule que ces comédiens ont quelque chose dans le crâne et dans le coffre.

MICHEL COURNOT.

★ Atelier Alain-Illel, 45, rue des Francs-Bourgeois, les jeudi, vendredi, samedi, à 20 h. 45, et le dimanche à 15 heures. Jusqu'au 23 décembre.





هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtres

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : Sylvia.
Salle Favart (296-12-20), 19 h. 30 : Vive Offenbach !
Comédie - Française (296 - 10 - 20), 20 h. 30 : Un client sérieux ; le Malade imaginaire.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : Gilgamesh. — Salle Gémier, 20 h. 30 : le Pic du bossu.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : la Tour de Babel.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : On ne badine pas avec l'amour.
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Karl Valentin.
Centre Pompidou (277-12-33), petite salle, 17 h., 19 h. et 21 h. : Rétrospective du cinéma hongrois.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 21 h. : la Fourmi dans le corps.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Alex Métayer ; 20 h. 30 : Gin Game.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche : 22 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot (387-23-23) : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience et vernissage.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. : la Famille Deschiens ; les Oubliettes.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto. — Epée-de-Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Fuente Ovejuna. — Chapiteau, 20 h. 30 : l'Objet aimé.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 30 : Lettres de prison.
Cité internationale (589-38-69), la Resserre, 20 h. 30 : le Président Schreber. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : Mariage.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : l'Ile-Prison ; 22 h. 30 : Apartheid.
Fontaine (874-82-34), 18 h. 30 : La révolution est glacée ; 21 h. : les Trois Jeanne.
Forum des Halles, Chapiteau bleu (579-11-21), 21 h. : Ego.
Grand Hall Montorgueil (223-80-78), 21 h. : la Triste Histoire de la séquestrée de Poitiers.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-23-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Dog's Dinner ; 22 h. 15 : Stratégie pour deux jambons. — Théâtre rouge, 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 15 : A la nuit, la nuit.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Moderne (874-94-28), 21 h. : Célébration.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant. — II, 20 h. 30 : S.T. (Garcia Lorca).
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous, Folleville ; 20 h. 30 : Esther.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig. — Petit Orsay, 20 h. 30 : Apparences.
Palais des congrès (758-22-53), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Des hommes et des enfants.
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. : Square Courteline.
Studio des Champs - Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé
TAI - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : la Métamorphose.
Théâtre des Deux-Portes (298-87-86), 20 h. 30 : Miguel Manara.
Théâtre 18 (226-09-27), 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre d'Edgar (322-41-02), 21 h. : Les babouches font du rock mou.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie - Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre de Paris (280-09-30), 21 h. : l'Avare.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ?
Théâtre 13 (250-13-54), 20 h. 30 : la Ballé Sarrazine.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.

Vendredi 14 décembre

Valhubert (707-30-02), 20 h. 30 : la Tempête.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28 - Rue - Dunois (584 - 72 - 00), 20 h. 30 : Cendres.

La danse

Palais des Sports (828-40-10), 20 h. 30 : Manfred.
Espace Cardin (266-17-30), 21 h. : Gigi, Gh. Caciuleanu.

Les comédies musicales

Daunou (261-69-14), 21 h. : S.O.S. Tendresse.
Mogador (285-28-80), 20 h. 30 : l'Auberge du Cheval-Blanc.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : la Perle des Antilles.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendances de l'art en France, 1968 - 1978-1979.

THEATRE

Chaillot, 20 h. 30 : Gilgamesh.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Andalucia Amarga.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h. 30 : Winston Tong.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : le Sucre d'orge ; 22 h. 15 : Dominique Bailly ; 23 h. 30 : Tout pour s'éclater.
Les Blancs - Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Pick Vankergueluff.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Solitude et nostalgie du Nord.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 18 h. 30 : Musique plurielle ; 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.
Cafessaïon (278-46-42), 20 h. 30 : A. Lugand ; 21 h. 30 : J. Charby.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Silence de la mer ; 23 h. 15 : Les hommes... j'aime ça.
Cour des Miracles (548 - 85 - 60), 20 h. 30 : Elle voit des nains partout ; 21 h. 30 : R. Magdane ; 22 h. 30 : Essayez donc nos pédalos.
Croq'-Diamants (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. 15 : Pirandello.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : R. Bernadac.
Le Fanal, 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
Gaîté - Montparnasse (322 - 16 - 18), 22 h. : Marianne Sergent.
La Grange - au - Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. : A. Mirapeu ; 22 h. 30 : S. Varègues.
Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : le Grand Ecart ; 20 h. 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flick et Drac.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Douby ; 23 h. 15 : R. Obaldia. — II, 19 h. 30 : Un Québécois à Paris ; 20 h. 30 : Abadi-don ; 21 h. 30 : R. Marino ; 22 h. 30 : Racontez-moi votre enfance.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : J.-L. Guitare ; 22 h. 30 : Clotilde ; 23 h. : Lesser Family.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach ; Bagatelle ; 21 h. 30 : J. Danno ; 22 h. 30 : Les Pieds-Nickelés sont épatants.
Sélénite (033-53-14), I, 20 h. 30 : Grand' peur et misère du IIIe Reich ; 22 h. : Bravo and Son. — II, 21 h. : la Belle Epoque.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Ni homme ni bulle.
Splendid (887-33-82), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Le Père Noël est une ordure
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : Musique brésilienne ; 22 h. 30 : Jacinta. — II, 20 h. 45 : Ça va, ça va très bien.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
Théâtre du Marais (278-03-53), 22 h. 15 : Jean Beriac.
Théâtre des Quatre - Cents - Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : On vous écrira.
Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 22 h. 30 : Rufus ; 23 h. : J. Var, J.-L. Sitruc, A. Babel.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : P.-A. Koka (Chopin) ; 21 h. 30 : H. Surmelian, J. Lyon (Prokofiev, Martinu).
Salle Gaveau, 18 h. 15 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. R. Blot (le Mythe d'Orphée) ; 21 h. : Quatuor Talich (Beethoven).
Galerie Nane Stern, 19 h. 30 : J. Léandre (Cage, Johnson, Kanach).
Salle Cortot, 21 h. : A. Roussin, violon ; F. Mage, piano (Bach, Tartini, Saint-Saëns...).
Théâtre des Champs-Elysées, 21 h. : Orchestre de Paris, dir. P. Boulez ; Chœur de l'Orchestre de Paris, dir. A. Oldham (Wagner, Schoenberg).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Dany Doriz Sextet.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 22 h. : S. Kessler B. Delfau.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Magic Triangle ; 22 h. 30 : Azuquita y su Melao.
Dreher (233-48-44), 22 h. 30 : M. Railler Trio, J.-F. Jenny-Clark.
Espace Cardin (266-17-30), 20 h. 30 : Gordon Beck's Flight.
FIAP (707-25-69), 21 h. : Jeolphy.
Galerie (261-38-64), 22 h. 30 : Sonny Grey Quartet.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Ogi.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Idir ; 22 h. 30 : les Privés.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : Trio F. Jeanneau, H. Texier, D. Humair.
Slow - Club (233-84-30), 21 h. 30 : Claude Luter.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Groupe Ma.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Babarrasser.
Deux - Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Pierre Perret.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Comédie des Champs - Elysées (256-02-15), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Cotton-Club (742-10-15), 22 h. 30 : Manhattan Satin.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Christian Dente ; 20 h. 30 : Valeria Munarriz.
Gaîté - Montparnasse (322 - 16 - 18), 20 h. 30 : Malicorne.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Patrick Juvet.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 18 h. 30 : Claude Astier.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 18 h. 30 : Jean-Marc Trassard.

Dans la région parisienne

Argenteuil, Salle J.-Vilar (981-76-69), 20 h. 45 : A. Marcœur.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h. 30 : Requiem autour d'un temps présent.
Bourg-la-Reine, CAEL (663-76-96), 21 h. : Plume Latraverse.
Clamart, C.C. J.-Arp (645-11-87), 20 h. 30 : Yves Duteil.
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52), 20 h. 30 : Groupe Eskaton.
Joinville, Centre Jacques - Prévert (883-22-26), 21 h. : Raymond Devos.
Malakoff, Théâtre 71 (655-43-45), 21 h. : Djurdjura.
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-22-25), 18 h. 30 : Une saison en enfer ; 20 h. 30 : En revenant de l'expo.
Saint - Maur, Théâtre (883-14-67), 21 h. : le Festin de Balthazar.
Saint-Ouen-l'Aumône, M. J. C. (464-05-16), 21 h. : Cuarteto Cedron.
Sceaux, les Gémeaux (660-05-64), 21 h. : Phèdre.
Suresnes, Salle J.-Vilar (772-38-80), 21 h. : Juliette Gréco.
Versailles, Théâtre Montansier (950-71-18), 21 h. : Orchestre de chambre de Versailles (Bach).
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h. : Contes et exercices. — Petit Sorano, 21 h. : En camarades.





SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h., Cinéma de l'Amérique noire : Ephesus, de F. Padula ; Street Corner Stories, de W. Hudlin (en sa présence) ; 18 h., Cinéma hongrois : l'Age des illusions, d'I. Szabo ; 20 h., Cinéma iranien : l'Averse, de B. Beyzae (en sa présence) ; 22 h. : la Seconde Epouse, de Salah Abou Seif (en sa présence).

Beaubourg (278-35-57), 15 h. et 19 h., Cinéma russe et soviétique (15 h. : Octobre, de S. M. Eisenstein ; 19 h. : Pirosmani, de G. Chengelaia) ; 17 h. : Cinéma de l'Amérique noire ; 21 h., Cinéma hongrois : Un homme sous le pont, de L. Vajda.

Les exclusivités

ALBUM COUNTRY MUSIC (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33)
ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90)
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; en mat. Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38)
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23)
CUL ET CHEMISE (It., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Vf. : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
DEMONS DE MIDI (Fr.), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Calypso, 17e (380-30-11).
LA DEROBADE (Fr.) (U.G.C.) Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02)
DES MORTS (Fr.-Belg.), Palais des Arts, 3e (272-62-98).
DON GIOVANNI (Fr., v.o. it.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52).
ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
FIN D'AUTOMNE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; (542-67-42).
LE GAGNANT (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GROS CALIN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45)
INTERIEURS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
IRACEMA (Brés., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
JACK LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33). — V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22).
JE PARLE D'AMOUR (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-54-47).
LINUS (Suède, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LA LUNA (It., v.o.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; UGC Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LE MALIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; St-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) (sf Mer. a.-m.). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (V.o.-V.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-24) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MOLIERE (Fr.), Bilboquet, 6e (222-87-23).
MOONRAKER (A., v.f.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
NEW OLD (Fr.), le Seine, 5e (325-95-99), h. spéc.
NORTHERN LIGHTS (A. v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic, 14e (542-67-42).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), h. sp.
L'OCCUPATION EN VINGT-SIX IMAGES (Youg., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; (V.f.) : Royal Rivoli, 4e (272-61-44).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LES PETITES FUGUES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; h. sp. Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)
LE PULL-OVER ROUGE (Fr. (Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
RACE D'EP (Fr.) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp
S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Broadway, 16e (527-41-16).
LA TERRE EST PLATE (Dan.-Port.) v. port. : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
TESS (Fr.-Brit.), v. angl. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96)
LE TOUBIB (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44).
LE VAMPIRE DE CES DAMES (A., v.f.) : Ternes, 17e (380-10-41).
LA VILLE DES SILENCES (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

Les grandes reprises

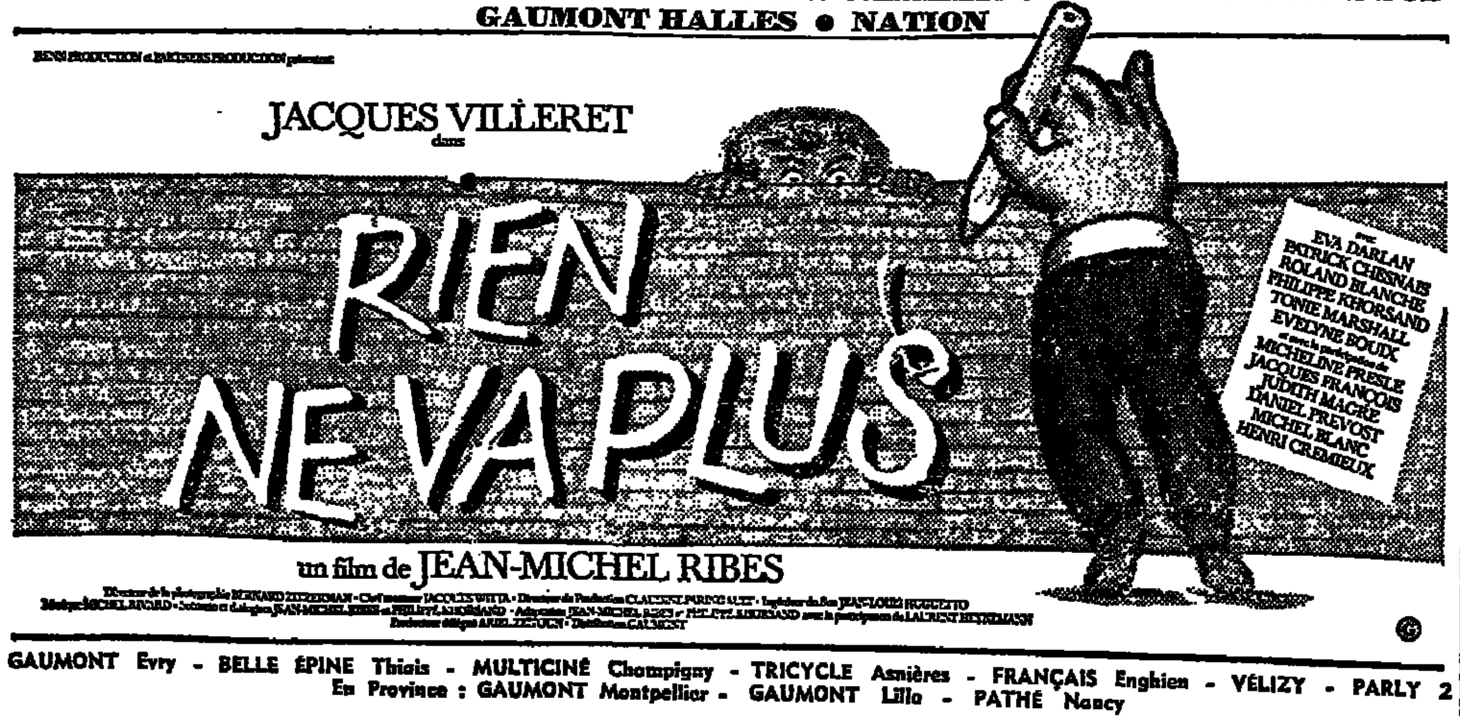
A CHILD IS WAITING (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-79).
ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Templiers 3e, (272-94-56).
L'ARNAQUE (A., v.f.) : Denfert, 14e (354-00-11).
BAMBI (A., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BETE (Fr.) (**) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) (**) : Champollion, 5e (354-51-60).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), George-V, 8e (225-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE DERNIER ROUND (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86). — V.f. : Eldorado, 10e (208-18-76).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-54-56).
FLESH (A., v.o.) (**) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
FEDORA (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).
LA FEMME D'EN FACE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
FRENCH CONNECTION (A., v.f.) : Club, 9e (770-81-47).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
GREASE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Royale, 8e (265-82-66) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).
MASH (A., v.f.) : Club, 9e (770-81-47).
MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
MISSOURI BREAKS (A., v.f.) : Maxéville 9e (770-72-86)
MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12)
MUSIC LOVERS (Ang., v.f.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Opéranight 2e (296-62-56)
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann 9e (770-47-55).
LES ONZE MILLE VERGES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60)
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE PARFUM DE LA DAME EN NOIR (A., v. o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
RETOUR (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paris, 8e (225-03-30) ; Madeleine, 8e (742-03-13), en soirée ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Paramount-Orléans 14e (540-45-91) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Paramount-Montmartre 18e (606-34-25)
LE SEXE FOU (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60)
THE LAST WALTZ (A., v.o.) : Opéranight, 2e (296-62-56).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (**) (A., v. o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82)
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v. o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
WEEK-END (Fr.) : Racine, 5e (633-43-71)
YOLANDA ET LE VOLEUR (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

Les séances spéciales

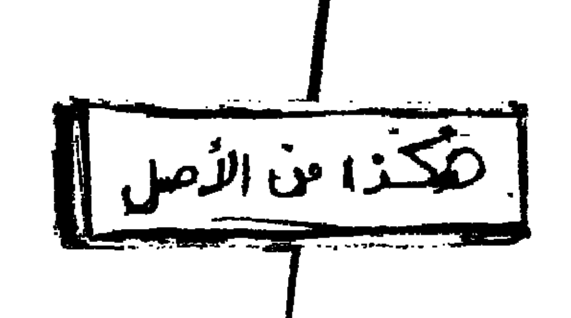
CHARLES MORT OU VIF (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
CINQ LEÇONS D'A. VITEZ (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 12 h.
DEHORS DEDANS (Fr.) (*) Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30 (sf D.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 0 h. 15.
HARDCORE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf D.).
INTERDIT AUX STALINIENS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 12 h. (sf D., L.).
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LAST PICTURE SHOW (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf. S., D.).
LA MUSICA (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
REFLETS DANS UN ŒIL D'OR (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
VIVRE SA VIE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 40.

LES FILMS NOUVEAUX

LA GUEULE DE L'AUTRE, film français de Pierre Tchernia : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES, film français de Michel Gérard : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (524-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SEMAINE DU DEPARTEMENT CINEMA DE LA FACULTE DE VINCENNES : Action-République, 11e (805-51-33).
RIEN NE VA PLUS, film français de Jean-Michel Ribes : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES LARMES TATOUEES, film américain de Nicholas Broomfield et Joan Churchill : (v.o.) Le Seine 5e (325-95-99) H. sp
SEXTETTE, film américain de Ken Hughes (v. o.) : Styx, 5e (633-08-40).







RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 14 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 40 **Tournoi des jeunes musiciens.**
Les demi-finales.

19 h 10 **Une minute pour les femmes.**
Les locataires n'ont pas que des obligations, ils ont aussi des droits.

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 45 **Les inconnus de 19 h 45.**

20 h **Journal.**

20 h 30 **Au théâtre ce soir : « Une nuit chez vous... Madame ».**
Comédie en trois actes de J. de Létraz, avec C. Marin, J. Bonnet, C. Lahaye, N. Musard, M.-Ch. Adam, J. Balutin.

22 h 45 **Pleins feux.**
Emission de José Artur.

23 h 30 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 **C'est la vie.**

18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 45 **Top club.**

20 h **Journal.**

20 h 35 **Feuilleton : Orient express.**
De P.-J. Rémy. Réal. : D. d'Anza. Avec : St. Audran, R. Brazzi, W. Preiss. Premier épisode : « Maria. »

21 h 35 **Apostrophes.**
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Les publicitaires sont-ils des diables ?
Mmes F. Holtz-Bonneau (« Déjouer la publicité »), B. Lavoisier (« Mon corps, ton corps, leur corps), MM. L. Elia (« Pub »); B. Moors (« Comment réussir sa publicité avec un petit budget »); J. Feldman (Pour « L'argent fait le bonheur », d'A. Godard et F. Pedron); J. Seguela (ne dites pas à ma mère...).

22 h 50 **Journal.**

22 h 55 **Ciné-club (cycle moyen métrage) : la Rosière de Pessac.**
Film français de Jean Eustache et Françoise Lebrun (1968). Avec les habitants de Pessac (Gironde). (N., rediff.)
A l'écart des événements qui agitent Paris et la France en mai-juin 1968, l'élection annuelle d'une rosière et les festivités d'usage dans une ville de province, selon une coutume remontant à 1896.
Le premier reportage — et le meilleur — de Jean Eustache sur un phénomène sociologique, dont la version 1979 a été présentée le 7 décembre.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
Conte du folklore japonais ; Des livres pour nous.

18 h 55 **Tribune libre.**
L'Union des femmes françaises.

19 h 10 **Journal.**

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 55 **Dessin animé.**
Bucky et Pepito : Le jour des crêpes.

20 h **Les jeux.**

20 h 30 **Dessin animé.**
Les Shadoks.

20 h 35 **V 3 - Le nouveau vendredi : Année de l'enfance, année des larmes.**
Réalisation Pierre Desfons.
Les grands événements de l'année tels qu'ils ont été vécus par les enfants. Tournés au Cambodge, à Calcutta, en République Centrafricaine, au Chili, au Nicaragua, en Iran (les enfants des otages américains), en France, ces reportages sont commentés par des personnalités.

22 h 15 **Dramatique : Un cheval dans le béton.**
Scénario et dialogues : J.-P. Rouland et C. Olivier ; réal. : P. Planchon ; avec H. Gignoux, Y. Stahl, P. Bru, B. Bloch.
Dans une vieille ferme d'Alsace vit un homme avec une jument. Des promoteurs convoitent le terrain.
[N.D.L.R. — Par suite d'une erreur de transmission, le résumé de cette émission publié dans *le Monde-Dimanche* du 9 décembre était erroné.]

23 h 15 **Journal.**

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, *Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.*
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : les prix Nobel de physique et de chimie.
20 h., « La Prophétesse embastillée », par R. Auguet, avec J.-R. Armogathe, M. Cariou, H. Himmelfard, R. Mandrou.
21 h. 30, Black and blue : vivre aux Etats-Unis.
22 h. 30, *Nuits magnétiques.*

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Les chants de la terre.
20 h. 20, *Concert (émis de* Sarrebrück) : « Suite de danses du Moyen Age » (Niehaus) ; « Concerto pour cor et orchestre en mi bémol majeur » K 417 (Mozart) ; « Manfred », poème symphonique (Tchaïkovski), par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebrück, dir. Guido Ajmone-Marsan, avec H. Baumann, cor.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Vieilles cires, concert de musique slave Wilhem Mengelberg : « Dans les steppes de l'Asie centrale » (Borodine) ; « Concerto pour violoncelle » (Dvorak) ; « Symphonie du Nouveau Monde » (Dvorak) ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle.

Samedi 15 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 **Emissions régionales.**

12 h 30 **Cuisine légère.**
Faites votre foie gras vous-même.

12 h 45 **Devenir.**

13 h **Journal.**

13 h 30 **Le monde de l'accordéon.**
Avec L. Corchia, l'Accordéon Club de Pontoise et C. Vaucaire.

13 h 50 **Au plaisir du samedi.**
13 h. 55, Les Mystères de l'Ouest ; 14 h. 53, Découvertes : J.-R. Caussimont ; 15 h. 13, La Vallée des dinosaures (dessin animé) ; 15 h. 40, Feuilleton : L'homme du « Picardie » ; 16 h. 33, *Le prince Saphir* ; 16 h. 58, Temps X (magazine de science-fiction) ; 17 h. 40, Les comètes ; 17 h. 50, Avec des idées que savez-vous faire ? : la crèche à musique.

18 h 10 **Trente millions d'amis.**

18 h 40 **Magazine auto-moto.**

19 h 10 **Six minutes pour vous défendre.**

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 45 **Les inconnus de 19 h 45.**

20 h **Journal.**

20 h 30 **Variétés : Numéro un.**
Emission de Maritie et Gilbert Carpentier. Alex Métayer.

21 h 35 **Série : Columbo.**

22 h 55 **Télé-foot 1.**

23 h 55 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 **Journal des sourds et des malentendants.**

12 h ***La vérité est au fond de la marmite.***

12 h 30 **Samedi et demi.**

13 h 55 **Monsieur Cinéma.**

14 h 20 **Les jeux du stade.**

17 h 10 **Les moins d'vingt et les autres.**

17 h 55 **Course autour du monde.**

18 h 50 ***Jeu : Des chiffres et des lettres.***

19 h 20 **Emissions régionales.**

20 h **Journal.**

20 h 35 **Série : Les héritiers.**
Juste la Seine à traverser.

23 h 50 **Fenêtre sur... Sri Lanka.**
Nous n'irons plus au thé dansant.
La présence des Anglais reste presque partout visible. Ils sont pourtant partis. Pour les Cingalais qui ont pris leur indépendance en 1947, quel est l'avenir ?

23 h 30 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 **Les pieds sur terre.**
Les artisans ruraux

18 h 30 **Pour les jeunes.**
Thierry la Fronde : La cuisine voyageuse.

19 h 10 **Journal.**

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 55 **Dessin animé.**
Bucky et Pepito : Le roi des sauteurs.

20 h **Les jeux.**

20 h 30 **Dessin animé.**
Les Shadoks.

20 h 35 **Le roman du samedi : le Comte de Monte-Cristo (le Revenant).**
D'après A. Dumas, adapt. J. Chatenet, dial. A. Castelot, réal. D. de La Patellière ; avec J. Weber, C. Romanelli, M. Tejeda, J.-P. Poron.

22 h **Journal.**

22 h 30 **Magazine : Thalassa.**
La navigation en Antarctique.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : l'édition.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
11 h. 2, La musique prend la parole : 1979-1980.
12 h. 5, Le pont des Arts :
14 h., *Flaubert à vif.*
16 h. 20, Livre d'or : le Quatuor Kodaly.
19 h. 30, Inde, musique *populaire* du Rajasthan.
20 h., « La Boutique de l'orfèvre », de K. Wojtyla, adapt. K. Chanska, avec A. Cuny, J.-L. Barrault, N. Borgeaud, F. Marthouret et E. Riva.
21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques.
7 h. 40, Musiciens pour demain : Y. Fenouil, soliste du conservatoire de Marseille (Beethoven) ; *Classe de* jazz du conservatoire de Marseille : J. Mok, R. Berchot, piano (Rachmaninov, Schubert) ; F. Guye, premier prix de violoncelle du Concours international de Genève 1979 (Dvorak).
9 h. 2, Les classiques favoris.
11 h. 30, Magazine des musiciens amateurs.
12 h. 35, Sélection-concert.
12 h. 40, Jazz s'il vous plaît.
13 h. 30, Chasseurs de son : magazine de l'enregistrement d'amateur. Enregistrement de D. Calace de Ferluc, avec C. Roger Leite de Pinho et J. Radic (une cantate populaire de L. Advis, par les Quilapayun).
14 h., Critiques-auditeurs ; 15 h. 30, Le choix de l'auditeur.
16 h., Matinée lyrique : « Faust », de Gounod, dir. Georges Prêtre.
19 h., Concert-lecture : Mahler (Das Knaben Wunderhorn), avec L. Finnie, mezzo, et l'Orchestre national de France, direction H. Soudant.
20 h. 5, Concours international de guitare.
20 h. 30, Festival de Berlin 1979 : J. Haydn (« Cantate pour soprano et alto ») ; Brahms (Wie Melodien zieht es mir, opus 105, n° 1 », « O komme holde Sommernacht, opus 58, n° 4 », « Immerleiser wird mein Schlummer, opus 105, n° 2 », « Der Tod, das ist die kühle Nacht, opus 96, n° 1 », « Von ewiger Liebe, opus 43, n° 1 ») ; H. Duparc (« Chanson triste », « l'Extase », « l'Invitation au voyage ») ; R. Strauss (« Heimliche Aufforderung, opus 27, n° 3 », « Heimkehr, opus 15, n° 5 », « Ich trage meine Minne, opus 32, n° 1 », « Loh des Leidens, opus 15, n° 3 », « Cäcilie, opus 27, n° 2 », « Zweignung, opus 10, n° 1 bis », « Seitdem dein Aug' in meines, bis », « Schaute, opus 17, n° 1 »).
22 h. 30, Ouvert la nuit : la musique se livre ; 23 h., G.R.M. - INA « Qui dit *quoi* à qui » (Boulez, Carter, Ligeti) ; 0 h. 5, Concert de minuit : œuvres de Ducol, Murail et Malguashca, par l'Ensemble d'instruments électroniques, dir. Peter Eötvös ; 1 h. 10, Bantitres : œuvres de Brown, Stockhausen, Poulenc et Satie.

Dimanche 16 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 **A Bible ouverte.**

9 h 30 **Foi et traditions des chrétiens orientaux.**

10 h **Présence protestante.**

10 h 30 **Le jour du Seigneur.**

11 h **Messe du troisième dimanche de l'Avent, en l'église Saint-Benoît d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).**
Prédicateur : Père R. Cadoux, aumônier de sourds à Chambéry.

12 h **La séquence du spectateur.**

12 h 30 **TF 1 - TF 1.**

13 h **Journal.**

13 h 30 **C'est pas sérieux.**

14 h 15 **Les rendez-vous du dimanche,** de Michel Drucker.

15 h 30 **Tiercé en direct de Vincennes.**

15 h 40 **Série : l'île fantastique.**

16 h 30 **Sports première.**

18 h **Dessin animé.**

18 h 20 **Je m'appelle James Bond.**

19 h **La Jamaïque du reggae.**

19 h 25 **Les animaux du monde.**

20 h **Journal.**

20 h 30 **Cinéma : « le Jouet ».**
Film français de Francis Veber (1976), avec P. Richard, M. Bouquet, F. Greco.
Pour ne pas perdre une place qu'il vient de trouver, après des mois de chômage, un journaliste est obligé de se plier aux caprices du fils du grand patron.
Première réalisation d'un scénariste très coté de comédies, changeant de ton pour une satire sociale sur les rapports de classe, une revendication de la dignité humaine. Avec Pierre Richard, drôle et chaleureux.

22 h 5 **L'enfant « lumière », Mozart.**
Emission de G. Lefranc, avec J. Doyen, M. Amyl, J.-M. Arnoux, les marionnettes de Salzbourg, A. Marbeau, V. Garrivier.

23 h 5 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h **On we go.**

11 h 15 **Concert.**
« La Valse » et « le Boléro », de Ravel, par l'Orchestre national de France, dir. : L. Bernstein.

11 h 45 **Chorus.**

12 h 25 **Variétés : Tremplin 80.**

12 h 45 **Journal.**

13 h 20 **Série : Wonder woman.**

14 h 10 **Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.**

15 h **Des animaux et des hommes.**

15 h 50 **Majax : passe-passe.**

16 h 35 **Série : Les brigades du Tigre.**
Les demoiselles du Vésinet.

17 h 40 **Cirques du monde.**

18 h 40 **Top-Club.**

18 h 55 **Stade 2.**

20 h **Journal.**

20 h 35 **Série : Le retour du Saint.**
Double jeu.

21 h 30 **Bande à part : Les contemplatives.**
Emission proposée par M. Lefevre et M. Gosset. Réal. : D. Page.

22 h 5 ***Magazine* : Voir.**

22 h 50 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h **Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés.**
Images du Portugal.

10 h 30 **Mosaïque : l'Algérie.**
Reportages : La démocratisation de l'équitation en Algérie ; Les enfants des émigrants algériens en France — Variétés.

16 h 30 **Prélude à l'après-midi :**
Divertissement pour le temps de Noël.

17 h 30 **Un comédien lit un auteur.**
D. Darrieux lit Gyp.

18 h 30 **L'invité de FR 3 :**
Alain Decaux.

19 h 45 **Spécial DOM-TOM.**

20 h **Festival international du jazz : Joe Pass.**
Une émission de Jean-Christophe Averty.

20 h 30 **Dessin animé.**

20 h 35 **Série : La mémoire du peuple noir (Brésil, terre en transe).**

21 h 20 **Journal.**

21 h 30 **Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : Jean Renoir.**
Du « Carrosse d'or » au « Petit Théâtre de Jean Renoir ».

22 h **Ciné-regards.**

22 h 30 **Cinéma de minuit (cycle de treize inédits) : « The Subterraneans » (les Rats de cave).**
Film américain de R. Mac Dougall (1960), avec G. Peppard, L. Caron, J. Rule, R. Mac Dowall, J. Hutton (v.o. sous-titrée).
Un écrivain de San-Francisco, étouffé par sa mère, va partager la vie d'un groupe de beatniks.
Adaptation, démantibulée, transformée par la M.G.M. en drame « de luxe » avec vedettes, d'un roman de Jack Kérouac. Intéressant, pourtant, par sa critique sous-jacente de l'Amérique traditionnelle et l'interprétation de Leslie Caron.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Grande Loge de France.
10 h., Messe à la chapelle des Franciscaines, avenue de Villiers à Paris.
11 h., Regards sur la musique : Brahms.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Musique en Rouergue.
14 h., La Comédie-Française présente : « Bérénice », de Racine.
16 h., Les cours d'interprétation de la musique en public : le cours d'Yvonne Lefébure.
17 h. 30, Rencontre avec... Michel Random.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : la relation baroque ; Vicente Huidobro anti-poète et mage.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique-Chantilly : œuvres de L.-F. Herold, Chopin, F. Drdla, F. Kreisler, H. Sandauer et E. Csoka ; 7 h. 40, Musique-Chantilly (suite) : œuvres de H. Bund, J. Schmitt, J. Strauss, Ponchielli.
8 h., Cantate (pour le troisième dimanche de l'avent) : « Meine Seel' erhebt den Herrn » BWV 10, de J.-S. Bach, par L. Consort.
9 h. 2, *Sélection-Concert* ; 9 h. 7, Charles Tournemire, « L'orgue mystique ».
9 h. 30, Vocalises.
11 h., Concert en direct du Théâtre d'Orsay : « Sonate en ut majeur KV 296 » (Mozart) ; « Sonate en la n° 1, opus 13 » (Fauré) ; « Rapsodie n° 2 » (Bartok), avec S. Mintz, violon et C. Benson, piano.
12 h. 5, Equivalences.
12 h. 35, Opéra bouffon : « Giselle », ballet en deux actes d'A. Adam, par le London Symphony Orchestra, dir. A. Fistoulari.
14 h., La tribune des critiques de disques : « Don Juan », de Mozart.
17 h., Concert : Eté de Carinthie 1979, « Ouverture en sol mineur » (J.-F. Fasch) ; « Trois sonates », extraits du « Recueil sacro profanus concentus musicus » (J.-H. Schmelzer) ; « Concerto pour clavecin en ré mineur BWV 1052 » (J.-S. Bach) ; « Concerto pour basson en ut majeur P 71 » (A. Vivaldi) ; « Ouverture en ut majeur » (G.-Ph. Telemann).
19 h., Musiques chorales : Schubert, par les Quatuors vocaux, avec E. Ameling, J. Baker, P. Schreier, D. Fischer-Dieskau, G. Moore ; 19 h. 35, Jazz vivant : le Modern Jazz Quartet hier, John Lewis et Milt Jackson aujourd'hui.
20 h. 30, Les grands concerts d'archives (III) : concert donné le 13 mars 1953 à Hambourg. « Extraits de Rosamunde D 797 » ; « Symphonie n° 3 en ré majeur D 200 » ; « Symphonie n° 9 en ut majeur, la Grande, D 944 », *de Schubert, par l'Orchestre de la* Nord - Deutscher Rundfunk de Hambourg, dir. Eric Kleiber.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Nouveaux talents, premiers sillons, duo de luth, avec A. Ito et H. Dorigny ; 23 h., Portrait en petites touches : « Inventions à deux et trois voix » (Bach) ; 0 h. 5, Comment l'entendez-vous ? V. Bellini, par Hector Bianciotti.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 16 DECEMBRE

— *M. Jean-François Deniau*, ministre du commerce extérieur, participe à L'interview-événement, de R.T.L., à 13 h. 15.

— *M. François Ceyrac*, président du C.N.P.F., est l'invité du Club de la presse, d'Europe 1, à 19 heures.

L'EXPÉRIENCE DE RADIOS LOCALES AUTONOMES

Le gouvernement veut démontrer la capacité d'adaptation du service public

déclare M. Lecat

M. JEAN-PHILIPPE LECAT, ministre de la culture et de la communication, a été entendu, mercredi 12 décembre, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, au sujet du réseau de radios régionales autonomes, dont il avait annoncé la création le 3 décembre au Sénat (*le Monde* du 5 décembre).

Selon M. Lecat, après avoir engagé une réflexion sur la manière de satisfaire les besoins régionaux de communication, les pouvoirs publics constatent que le système de fonctionnement des radios régionales sur FR 3, avec retour au décrochage, compromet leur écoute, et qu'il existe un besoin d'expression libre, impossible à satisfaire par le moyen de la télévision. La radio, dans la mesure où elle ne s'impose pas aux auditeurs, n'est pas un mauvais instrument pour l'expression de groupes restreints, locaux ou corporatifs, a déclaré le ministre.

M. Lecat a déclaré que l'on constate actuellement le déploiement de manœuvres contre le service public, menées par certains intérêts qui visent, en fait, à travers la dénonciation du monopole au nom de la liberté d'expression, à faire sauter ce verrou, afin de créer des stations commerciales qui exploiteront le marché de la publicité locale, en particulier celle des magasins à grande surface. Le ministre a observé, d'autre part, qu'aux radios locales actuelles, dont, a-t-il dit, l'audience est nulle et le programme sans cohérence et sans intérêt soutenu, se sont ajoutées des initiatives politiques et syndicales, qui favorisent l'appropriation, au détriment de la presse écrite, des marchés publicitaires locaux.

Le gouvernement, qui ne peut rester indifférent devant cette situation, sous peine, a dit M. Lecat, qu'on l'accuse d'en être complice, souhaite faire la preuve de la capacité d'adaptation du service public. C'est pourquoi il propose pour 1980 la création expérimentale, dans deux ou trois régions à désigner, de radios disposant d'un réseau autonome, organisées dans le cadre du service public *et qui ne serviront* pas d'instruments de guerre contre la presse écrite, notamment par le contenu des informations diffusées. Des conversations avec la presse écrite et les élus permettront la mise au point des formules et le choix des régions. Un organisme du service public sera chargé de la conduite des expériences dans des conditions à définir et avec des moyens financiers inchangés.

Le ministre a précisé, en réponse à une question de M. JEAN BOINVILLIERS (R.P.R.), que l'on procédera à la mise en commun des moyens existant dans les régions actuellement utilisées par FR 3 et par Radio-France et que le financement se fera par redéploiement des moyens existant à l'intérieur des budgets des organismes.

Répondant à M. GEORGES FILLIOUD (P.S.), M. Lecat s'est employé à démontrer que les expériences prévues s'inscrivent dans le cadre de la loi de 1974, qui comporte le monopole de diffusion (les émissions seront réalisées sur le réseau de T.D.F.) et un monopole de programmation, mais ne consacre pas, en *revanche*, le monopole de la production. Le ministre a précisé d'autre part que ces expériences ne remettent pas en cause la législation au titre de laquelle des poursuites ont été intentées contre des responsables d'émissions de « radio libre ».

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
260 F	430 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
183 F	325 F	465 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

ÉDUCATION

LA MODIFICATION DE LA LOI D'ORIENTATION

La commission des affaires culturelles demande au Sénat de repousser toute discussion à la prochaine session

La modification du mode d'élection des présidents d'université à l'occasion d'un « *vote-surprise* » à l'Assemblée nationale, lundi 10 décembre, provoque toujours de nombreuses réactions (*le Monde* du 13 décembre). La commission sénatoriale des affaires culturelles a examiné la proposition de loi et les modifications apportées par M. Rufenacht (député R.P.R. de Seine-Maritime), jeudi 13 décembre (nos dernières éditions du 14 décembre). La commission s'est montrée « *surprise par les conditions très particulières du vote d'un amendement qui, en transformant radicalement les conditions d'éligibilité et d'élection des présidents d'université, mettait en cause un des principes fondamentaux de la loi d'orientatio du 12 décembre 1968* ».

La commission demande au Sénat de repousser toute discussion sur ce sujet à la session du printemps de 1980. Tous les commissaires, sauf un, ont chargé leur président, M. Léon Eeckhoutte (P.S.) de poser en leur nom la question préalable, lors du débat mardi 18 décembre.

Pour protester contre un texte qui élimine « *d'une décision très importante pour la vie universitaire trois quarts des enseignants, les chercheurs, les techniciens et les administratifs, les étudiants, les personnalités extérieures membres des conseils* », le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) et l'UNEF (ex-Renouveau, proche des communistes) appellent enseignants et étudiants à faire grève lundi 17 décembre et à prévoir mardi 18 des initiatives « *de toutes les catégories de personnels* ».

● *Incidents à l'université de Paris-VII.* — Les élections aux conseils d'U.E.R. de l'université de Paris-VII ont donné lieu jeudi 13 décembre à une série d'incidents violents au centre Jussieu. Les militants des deux UNEF (ex-Renouveau et Unité syndicale) ont mutuellement saccagé leurs locaux. Il y a eu des blessés hospitalisés de part et d'autre. Ces rixes avaient pour origine la volonté de l'UNEF-Unité syndicale (animée par l'Alliance des jeunes pour le socialisme) de boycotter les élections auxquelles participait l'UNEF ex-Renouveau (animée par les militants de l'Union des étudiants communistes).

● *Les Jeunes Démocrates-Sociaux : intervention auprès des parlementaires du C.D.S.*

« *Les jeunes Démocrates-Sociaux s'élèvent contre ce qui est une régression par rapport aux acquis de la loi d'orientation.*

» *A un moment où le gouvernement tend à développer la participation, il paraît incompréhensible de la réduire à son strict minimum dans un secteur où elle constituait une expérience pilote. Cette mesure grave a été obtenue sans concertation préalable avec les intéressés.*

» *Soucieux de sauvegarder le principe démocratique dans la vie universitaire, les Jeunes Démocrates-Sociaux interviendront auprès des députés et des sénateurs du C.D.S. afin de leur demander de réexaminer leur position.* »

● *Le président de l'université de Rennes I*, M. René Dabard, a été retenu dans son bureau, jeudi 13 décembre, par un groupe d'étudiants réclamant la convocation d'un jury, afin de statuer sur le cas de trois étudiants étrangers auxquels il manque des points pour être admis à la session de repêchage des examens de septembre.

Les lycéens français auront-ils droit un jour au baccalauréat international ?

Quelque cent cinquante professeurs, pédagogues et fonctionnaires internationaux se sont réunis récemment à Paris pour un colloque consacré à « l'avenir du français dans le monde et l'enseignement international ». Ce colloque, organisé par la Mission laïque française et un organisme affilié — Europe Enseignement, — visait, en fait, à convaincre les autorités françaises — à commencer par les ministères de l'éducation et des universités — d'accorder officiellement une place à l'enseignement international, réduit pour l'instant à la portion congrue.

« *L'avenir du français dans le monde dépend de notre capacité à introduire la dimension internationale dans notre enseignement* », a déclaré d'entrée de jeu M. Jean-Jacques Kerouredan, professeur de français installé à Hambourg et président d'Europe Enseignement. Qu'entend-on par « *dimension internationale* » ? Pour les responsables de la Mission laïque française, cette notion implique plusieurs conditions indissociables : un enseignement qui ne soit pas seulement bilingue, mais « *multilingue* » : un programme scolaire qui ne soit pas seulement la juxtaposition — ou la coexistence — de plusieurs programmes nationaux dans un même établissement ; enfin, une scolarité qui soit sanctionnée par un véritable diplôme international, reconnu dans toutes les universités.

Ces conditions sont-elles actuellement remplies en France ? Non, puisque le baccalauréat international — créé en 1970 et reconnu par la France en 1976 — n'est actuellement admis en équivalence que pour les étrangers ou les Français ayant fait leurs études hors de l'Hexagone. Un lycéen français, pour être déclaré bachelier en France, doit obligatoirement subir avec succès les épreuves du baccalauréat français. Il y a donc deux poids et deux mesures pour nos lycéens nationaux.

Cette anomalie, aux yeux des partisans de l'enseignement international, semble totalement anachronique. « *Le bac français perd beaucoup de terrain aux Etats-Unis*, dit un enseignant de San-Francisco. *Plus aucune université américaine n'accepte de bachelier français sans contrôle, alors que le baccalauréat international est très prisé.* » Même son de cloche de ce côté-ci de l'Atlantique : « *L'université de Genève n'accepte plus que le bac C ou la mention « très bien* », explique M. Gérard Renaud, directeur général de l'Office du baccalauréat international — dont le siège est à Genève.

Est-ce à dire que le diplôme français est condamné à n'avoir d'usage qu'à l'intérieur de l'Hexagone ? « *Le baccalauréat international est un passeport pour la mobilité* », explique M. Goormaghtigh, francophone d'origine flamande, président de la Fondation du baccalauréat international. La mobilité : tout est là. Dans une Europe où, théoriquement, certains Etats ont aboli les frontières du travail, on continue à respecter les cloisons des systèmes nationaux d'enseignement. Même les « lycées internationaux » implantés en France (1) privilégient encore « *les sacro-saints programmes nationaux* » et le baccalauréat français.

Saine réaction contre l'offensive anglo-saxonne ? Voire : dès l'origine l'Ecole internationale de Genève a eu une tradition bilingue : la filière « francophone » pour la préparation au baccalauréat français et à la « maturité fédérale » suisse ; et la filière « anglophone » pour la préparation au « college board » américain et au « general certificate » britannique. Mais le « libéralisme » anglo-saxon — qui permet à tout établissement qui le demande d'acquérir le statut « international », — a pris le pas sur le « dirigisme » français. Aujourd'hui, les Anglo-Saxons sont devenus majoritaires dans l'enseignement international. « *Si la France s'en désintéresse, il sera bientôt tout anglais* », a constaté M. Maurice Pezet, directeur de l'Ecole internationale de Vienne (Autriche). La chance du français pour remonter ce handicap, selon les membres d'Europe Enseignement, c'est la nomination à la direction de l'Office du baccalauréat international d'un ressortissant français — M. Gérard Renaud — et son implantation en milieu francophone à Genève. « *Il ne faut pas avoir peur de mettre le français en concurrence avec l'anglais* », a souligné M. Maurice Flory, directeur du Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes d'Aix-en-Provence.

Les partisans de l'enseignement international ont eu du mal à convaincre le sénateur représentant des Français de l'étranger, M. Jacques Habert, du bien-fondé d'établissements qui ne délivrent pas de diplômes « nationaux ». « *Les Français expatriés veulent des établissements français* », a soutenu le sénateur. Le rapporteur du colloque, M. Daniel Malingre — maître des requêtes au Conseil d'Etat et secrétaire général de la Mission laïque française, — a dû déployer tous ses talents d'orateur pour expliquer que l'enseignement international, loin d'être le cheval de Troie de l'américanisation de notre enseignement, peut au contraire permettre à la France d'être présente sur la scène internationale.

ROGER CANS.

(1) Les lycées internationaux, qu'il ne faut pas confondre avec les établissements à section bilingue ou les lycées franco-étrangers, sont actuellement au nombre de cinq : le lycée international de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) ; la section internationale du lycée expérimental de Sèvres (Hauts-de-Seine) ; le lycée de Ferney-Voltaire (Ain) ; le lycée des Pontonniers, à Strasbourg, et la section internationale du lycée de Valbonne, dans le complexe de Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes). De ces cinq établissements, seuls les lycées de Saint-Germain et de Sèvres préparent actuellement au baccalauréat international. Environ cent dix établissements à travers le monde — dont dix d'expression française et quarante-deux institutions d'Etat — préparent actuellement au baccalauréat international.

RELIGION

Le cardinal Bengsch, évêque de Berlin, est mort

Le cardinal Alfred Bengsch, évêque de Berlin (Est et Ouest), est mort, le jeudi 13 décembre, à l'âge de cinquante-huit ans, d'un cancer du poumon, dans une clinique de la partie orientale de l'ancienne capitale allemande. Cette mort réduit à cent vingt-neuf les effectifs du Sacré-Collège, dont cent dix-huit âgés de moins de quatre-vingts ans pourraient voter lors d'un éventuel conclave.

Berlinois de naissance, Alfred Bengsch, qui était le plus jeune évêque allemand lorsqu'il accéda, à quarante ans, au siège épiscopal de Berlin, connaissait bien les problèmes particuliers posés par ce diocèse coupé en deux. Il avait enseigné au séminaire d'Erfurt (R.D.A.) avant de devenir évêque coadjuteur de Berlin en 1959. En 1961, trois jours seulement après l'érection du mur de Berlin, Jean XXIII le nommait évêque titulaire pour l'ensemble de la ville, avec le titre personnel d'archevêque. Il résidait à Berlin-Est.

La même année, il fut appelé à la commission centrale préparatoire de Vatican II, et il est intervenu à plusieurs reprises au concile en faveur des thèses « ouvertes », notamment contre le projet de la curie sur les deux sources de la révélation et, en joignant sa voix à celle de Mgr Marty, pour le dialogue avec les athées. Depuis le concile, il était devenu beaucoup plus conservateur, et il consacra tous ses efforts à défendre les droits de l'Eglise face aux régimes communistes.

Il se rendait régulièrement à Berlin-Ouest, avec l'autorisation des autorités est-allemandes, et il avait réussi à préserver l'unité de son diocèse, qui comprend environ quatre-vingt mille fidèles et une soixantaine de prêtres, à Berlin-Est, et quelque deux cent soixante-quinze mille catholiques et cent cinquante prêtres à Berlin-Ouest. La mort du cardinal et son remplacement risquent de placer le Saint-Siège à nouveau devant le problème de la restructuration des circonscriptions ecclésiastiques.

Si Mgr Bengsch avait réussi à garder « *un pied de chaque côté du mur* » il avait toujours donné la priorité à l'amélioration des relations internes de l'Eglise catholique et de l'Etat est-allemand sur la normalisation des rapports entre le Vatican et la R.D.A.

Berlin-Est souhaite, en effet, depuis longtemps que l'Eglise catholique adapte aux frontières politiques de la R.D.A. les limites territoriales de celles de ces circonscriptions encore formellement unies à quatre diocèses de R.F.A. (Osnabrueck, Paderborn, Fulda et Wurzbourg). Ces circonscriptions (Schwerin, Magdebourg, Erfurt et Meiningen) sont actuellement gérées par des administrateurs apostoliques dépendant directement de Rome. Les responsables écclésiastiques des deux Allemagnes, surtout ceux de la R.F.A., se sont efforcés jusqu'ici de repousser ce « *remodelage* » en soulevant des réserves d'ordre juridique, politique et spirituel. Bonn s'y est aussi toujours régulièrement opposée.

Une visite faite en 1975 à Berlin-Est par Mgr Agostino Casaroli, alors « *ministre des affaires étrangères du Vatican* », n'avait pas entraîné de modification. Une seule « *concession* » a été consentie en 1976 par le Saint-Siège avec la création de la « *conférence épiscopale berlinoise* » pour regrouper les évêques catholiques est-allemands sous la présidence de l'évêque de Berlin. Mais cette Assemblée n'a pas reçu l'appellation de « *conférence nationale* ».

Nouveau président de la commission épiscopale pour l'opinion publique

Mgr Saudreau invite les journalistes à participer au débat sur la presse ouvert à Lourdes

Mgr Michel Saudreau, évêque du Havre, élu lors de la dernière assemblée de Lourdes président de la commission épiscopale pour l'opinion publique (« le Monde » du 1er novembre) était l'hôte à déjeuner de l'Association professionnelle des informateurs religieux, à Paris, le 11 décembre.

Très à l'aise dans son *clergyman* anthracite, le premier titulaire du nouveau diocèse du Havre a répondu avec habileté et franchise à toute une série de questions, allant des rapports entre l'Eglise et la presse aux méthodes utilisées par les autorités romaines contre les théologiens jugés hétérodoxes, en passant par ses relations avec la municipalité communiste du Havre.

Il est vrai que Mgr Saudreau n'est pas un néophyte dans le domaine de la communication. Professeur de séminaire, maître d'œuvre de la réforme de la catéchèse, curé de paroisse puis vicaire général avant de devenir évêque en 1974, cet Angevin de cinquante et un ans connaît bien les problèmes qu'il devra traiter en tant qu'« *interlocuteur privilégié* » des mass media.

Conscient de l'importance de celles-ci — qu'il situe « *au cœur de la construction de l'homme aujourd'hui* », — Mgr Saudreau n'ignore pas les « *contraintes de l'information* », ni les difficultés de « *communiquer quelque chose du mystère de Dieu* » à travers « *le jeu de l'Eglise-institution* ». « *Vous n'êtes pas les porte-parole de celle-ci*, a-t-il reconnu d'emblée. *Vous êtes libres et égaux.* »

L'évêque du Havre reconnait qu'il existe un problème du secret, « *qui doit être réduit au minimum* », mais qui peut se justifier dans certaines circonstances. Un exemple en a été donné lorsqu'il répondit à une question sur le bien-fondé des mesures prises par la congrégation romaine pour la doctrine de la foi à l'encontre de théologiens comme les Pères Pohier ou Schillebeeckx, et sur l'attitude de l'épiscopat français face à cette « *vague de répression.*

« *On ne peut pas nier qu'il y a eu dialogue*, a répondu Mgr Saudreau, *mais les méthodes de procédure sont à améliorer. A mon avis, une activité discrète en ce sens, menée par les responsables aux divers niveaux, est plus efficace que des prises de position publiques. C'est pourquoi je ne pense pas qu'il y ait lieu, en ce qui concerne l'attitude de l'épiscopat, de donner une réponse collective. Pour ma part, je suis prêt à dialoguer sur ces questions d'autorité directement et personnellement avec les chrétiens du Havre.* »

Pour ce qui est, enfin, du débat sur les mass media, ouvert à Lourdes lors de la dernière assemblée plénière des évêques — où les journalistes présents avaient été invités *in extremis* à participer à un des carrefours (*le Monde* du 30 octobre), le nouveau « patron des relations publiques » de l'Eglise est catégorique : les journalistes ont leur place dans ce débat et doivent participer avec les évêques à la réflexion qui sera menée tout au long de cette année pour préparer l'assemblée de 1980.

ALAIN WOODROW.

Au conseil permanent de l'épiscopat

« LES RAPPORTS ENTRE RECHERCHE THÉOLOGIQUE ET RÉGULATION DOCTRINALE S'AVÈRENT DIFFICILES », déclare le cardinal Etchegaray.

Réuni à Paris du 10 au 12 décembre, sous la présidence du cardinal Roger Etchegaray, le conseil permanent de l'épiscopat français a fait un large tour d'horizon des questions d'actualité, et un bilan de la dernière assemblée plénière de Lourdes. Parmi les questions évoquées : l'avortement, les réfugiés asiatiques, les immigrés en France.

Dans son discours d'ouverture, le président de la conférence épiscopale a dit que, après le vote de la loi sur l'avortement, « *ce « légal » qui s'éloigne du « moral » risque de peser lourd sur la conscience de tous ceux qui seront tentés de recourir à la facilité* ».

Après avoir parlé des événements en Iran, et de « *cet immense monde musulman (qui) interroge nos civilisations aux racines chrétiennes et nous demande des comptes* », le cardinal Etchegaray a rappelé que les musulmans sont largement représentés parmi les travailleurs immigrés en France. « *Il s'agit*, a-t-il dit, *de prendre acte du changement de nature de l'immigration, devenue phénomène permanent, de la considérer comme un élément constitutif de l'espace social et culturel d'un pays, et d'en tirer toutes les conséquences juridiques et politiques.* »

Evoquant enfin le « *mouvement de protestation* », qui s'amplifie, après les mesures prises à l'égard du théologien français Jacques Pohier et du théologien flamand Edouard Schillebeeckx, le cardinal Etchegaray a souligné que « *les rapports entre recherche théologique et régulation doctrinale dans l'Eglise s'avèrent toujours difficiles* ».

Selon le Père David, porte-parole de l'épiscopat, les évêques n'ont pas parlé précisément de l'affaire Pohier, mais ont eu un échange de vues général sur les rapports entre évêques et théologiens et ont marqué leur « *volonté de dialogue et de travail en commun* ».

هكذا من الأصل

Fêtes et cadeaux

PROMENADES GOURMANDES

Les dindons des Halles

QUELQUES *nouveaux quartiers* rivalisent maintenant avec la place de la Madeleine et ses environs, où de *Fauchon, Michel Guérard* et *Hédiard*, sont rassemblées toutes les gourmandises de Paris.

Aux Halles, *Battendier* propose un choix de dindons et d'oies (8, rue Coquillère). Rive gauche, la « Grande Epicerie » du Bon Marché fait profiter ses clients de prix très compétitifs sur la viande et les volailles. En effet, son concessionnaire *Vedy* se trouve en concurrence rapprochée avec la boucherie *Bernard* (53, avenue du Maine). Voici donc les cours du Bon Marché pour décembre : gigot, 31,80 F le kg ; dinde effilée, 12,80 F ; oie, 22,80 F.

Les petits fours frais sont une spécialité du chef avec 30 variations sucrées aux amandes (70 F le kg), comme les biscuits d'apéritif. Le bloc de foie gras d'oie truffé de 140 grammes est à 50 F. Son équivalent en canard de chez *Larnaudie*, 39 F. (A commander quatre ou cinq jours d'avance au rayon traiteur).

Un réveillon-type pour six (50 F par personne, boissons en sus) comprend le choix entre médaillon de foie gras truffé, feuilleté de ris de veau ou coquille Saint-Jacques ; canard à l'orange, lapin moutarde ou pintade aux petits légumes, suivi d'un dessert : bûche glacée, sorbet ou plateau de petits fours frais. (Téléphone : 260-33-45, rayon traiteur).

Face à la Maison de la radio, le centre commercial Beaugrenelle s'étire dans le quinzième arrondissement, de la place Charles-Michel au quai André-Citroën. Un cours des Halles y côtoie Dalloyau, pâtissier, boulanger et traiteur. *Hédiard* y a installé un magasin important : brûlerie de café, vins fins, cafétéria-dégustation et toutes les spécialités maison qu'on retrouve depuis peu à Lyon (place Bellecour). Les sucreries mettent en vedette les célèbres pavés de fruits. Nous en donnons le prix au kilo, mais ils existent, comme toutes les confiseries, en ballotins divers, en paniers et en boîtes (52 F le kilo). Le fudge, ce délicieux caramel mou qui ne colle pas aux dents (58 F le kilo), existe avec ou sans noix, le loukoum est à 45 F, tandis que les boules de pâte d'amande se vendent à 98 F, en plusieurs sortes, les fruits glacés à 88 F, les chocolats à 150 F et les marrons glacés à 156 F. Les fruits secs vont de 15 F le kilo de figues à 42 F les tranches d'oranges ou d'ananas, dont un assortiment peut composer un charmant panier... à emporter dans un cabas plastifié décoré de poivrons (46 F).

Le chocolatier belge

Tous les chocolats sont une *joie à offrir tant le choix est* immense et le goût subtil chez *Jadis et Gourmande*. On y trouve des pyramides de chocolats les plus raffinés à des prix abordables (14 F les 100 g), les barres de confiseur en chocolat plus ou moins amer (65 F le kg), de merveilleux cacaos (7 F les 100 g), enfin tout ce qu'il faut pour confectionner soi-même desserts et friandises, sans oublier les spécialités régionales comme les carrés *de Bonnat, de Voiron*. Deux adresses : 27, rue Boissy-d'Anglas et 88, bd de Port-Royal.

Au Forum des Halles, *Neuhaus*, le chocolatier belge, réalise quarante-cinq variétés de pralines et de confiseries, à la main, en forme de cœurs, coquilles, feuilles, frappées de l'initiale du producteur. Les massepains et *les* pâtes d'amande reproduisent tous les fruits du verger, des jouets, voire un football ou une botte géante. En ballotins, sur la base de 150 F le kg.

Chez *Janie Pradier* (78, rue de Seine) *le vinaigre aromatisé se* range dans un casier à couverts en bois blanc avec trois sachets de thym, romarin et basilic (49 F). Ses confitures originales sont groupées en trois (35 F) comme les moutardes au citron vert, à l'estragon et à l'olive.

J. A. Sharwood, gastronome britannique et voyageur du siècle dernier, découvrit, vers 1860 à Bombay, une sauce relevée et épicée : le chutney qu'il importa bientôt en Angleterre. Ce condiment, à base de mangues, d'"épices et d'un peu de sel, fut le bienvenu dans la fade cuisine anglaise avec le curry que notre voyageur dégusta chez le maharadjah de Madras et rapporta dans ses bagages.

Les produits Sharwood, distribués en France dans les épiceries traditionnelles et dans les grandes surfaces, notamment *Euromarché, Nouvelles Galeries, Casino, Inno et Super-M*, comprennent deux curry en poudre, trois « Mango chutney » plus ou mois épicés, enfin la poudre de « tandoori » pour aromatiser les cuissons au four ou au barbecue.

N. M.-S.

Moutardes à la Madeleine

LES gourmets vont être gâtés pour cette fin d'année. Ils pourront recevoir, réunis *dans un panier, des produits de* terroir ou des douceurs, pour l'entre-repas ou le petit déjeuner.

Michel Guérard propose, dans son *Comptoir gourmand* de Paris (32, place de la Madeleine) ou de Lyon (17, place Bellecour) des paniers en osier, en forme de valisettes, à garnir de ses spécialités. Parmi les multiples choix possibles, voici quelques suggestions de composition : le panier *d'épices et condiments* (160 francs environ) avec, entre autres, des baies roses lyophilisées, des condiments sucrés, de la compote d'oignons, quatre sortes de moutardes et du vinaigre de vin blanc au citron.

A offrir à des amis chez qui on va passer un week-end de *fête*, un panier *contenant* quelques plats cuisinés par Michel Guérard : le pot-au-feu, le lapin en gelée aux mirabelles, les cuisses de canard au vin et au lard fumé, une boîte de ses friandises *Les Eugénies d'Eugénie* (écorces d'oranges moelleuses enrobées de chocolat) et une bouteille de bordeaux Château-Rousset. Ce panier, bien garni, coûte 272 francs, les plats étant prévus pour quatre personnes.

A la boutique *Gastronomia* (37, rue Ampère, 75017 Paris) des paniers à anse, en osier tressé, peuvent se remplir de bonnes choses. Le « panier campagnard » comprend un demi-*jambon de pays, un salmis de* pintade, un sauté à l'oie, un chapelet de petites saucisses sèches au piment et au fenouil, une *salade de soja en bocal, des* pâtes de fruits, une bouteille de bordeaux Graves 1973 et de la bière anglaise Samuel Smith (340 francs environ). Un autre panier, dédié aux amateurs de bon petit déjeuner, contient un cake, du thé, du café, des confitures et du miel ; il coûte 122 francs environ. Pour ceux qui apprécient la cuisine exotique, d'autres paniers peuvent être composés de spécialités vietnamiennes ou antillaises.

Les paniers-douceurs

Dans sa « *grande épicerie* », installée au rez-de-chaussée du magasin II entièrement rénové, le Bon Marché propose des paniers de confiserie avec une bonne bouteille. *Dans un panier* sont disposés 500 grammes d'un assortiment de calissons, caramels anglais, pralines et noisettes et une bouteille de porto, de muscat ou de banyuls (58,50 francs). Ce même panier de confiserie peut être garni d'une demi-bouteille de cognac (63,50 francs) ou *d'une bouteille de champagne* brut, 68,50 francs.

Au même rayon, la boutique *Pomone* a sélectionné des vanneries en forme d'animaux : un panier « chat » présente un choix de confiseries et une bouteille d'armagnac, 134 francs. Une grande vannerie, qui servira ensuite *de cache-pot*, est en forme d'éléphant ; elle est remplie de 3 kilos de friandises pour tous les goûts : chocolats, bonbons, *pâtes* de fruits, 350 francs.

L'une des boutiques des *Quatre Saisons*, spécialisées dans les objets pour la maison (de l'ustensile au meuble de rangement) est installée le long de l'église Saint-Eustache, au 6, rue du Jour. Au premier étage du magasin, sous une verrière, on peut déjeuner d'une salade et d'un plat léger *ou* faire une halte gourmande à l'heure du thé. Pour les fêtes de cette fin d'année, *Quatre Saisons* a composé un panier plein de douceurs. Très rustique, comme ceux utilisés pour aller chercher les œufs au poulailler, il renferme trois pots *de confiture de couvent*, préparées par des religieuses, et deux bouteilles de sirop de fruits (100 francs). Les confitures sont confectionnées avec des abricots, mirabelles, reines-claudes, groseilles, cassis ou fraises ; les sirops sont au citron vert, à la cerise, à *l'orange* ou à l'abricot.

C'est du Gers, où sont préparés leurs foies gras, pâtés et plats cuisinés, que *Les ducs de Gascogne* expédient des colis gourmands pour Noël. Parmi eux, la « panière d'osier » est remplie de spécialités préparées à l'ancienne : un bloc de foie de canard, des pâtés (de lapin, canard aux olives, pintade au romarin), une poule farcie à la gasconne, un cassoulet comme dans le Gers, un gâteau aux noix et une bouteille de vin de pays. Ce panier garni coûte 185 F. Un repas tout à fait campagnard est envoyé dans un garde-manger d'autrefois (en bois et en fin *grillage*) ; il renferme une soupe au cresson et un assortiment de *pâtés, un cassoulet au confit de* canard, un cassoulet au confit de canard, un gâteau aux noix, des confitures de prunes aux amandes de prunes, un bouteille d'apéritif aux noix et deux bouteilles de vin de pays. Le colis vaut 290 F.

Les commandes sont à adresser aux *Ducs de Gascogne, B.P. 13*, 32200 Gimont ; tél. (62) 67-73-10.

Marion et Louis Balogué sont des agriculteurs. Dans leur Roussillon ensoleillé, ils préparent des conserves avec les fruits et légumes de leur propriété. Pour les *fêtes*, ils ont composé des cadeaux-campagne pour les amateurs de produits naturels. Contenus dans un coffret, ils sont de deux sortes. Soit un colis groupant un bocal de 750 *centilitres d'abricots entiers* au sirop, un pot de confiture d'abricots et un pot de confiture de poires William, pour 61 F. Soit un envoi d'un pot de confiture d'abricots, un bocal d'abricots au sirop et un bocal de 500 centilitres de poivrons rouges grillés au feu de bois, hors d'œuvre à servir froid *(73 F)*. Les commandes sont à adresser à *La vie champêtre*, 26, rue Jules-Ferry, B.P. 4, 66410 Villelongue-de-la-Salanque ; tél. (68) 80-51-21. On peut également recevoir, par six bocaux, du caviar d'aubergine ou de la gratinée de ce légume, des cœurs de laitues, des abricots au sirop ou des pots de confiture. — J. A.

J. A.

LE GESTE QUI COMPTE

150 francs en poche pas davantage...

Pour avoir le plaisir d'accrocher beaucoup de cadeaux dans le sapin de Noël, voici quelques idées de présents à portée de toutes les bourses.

● JUSQU'A 15 F.

Une petite toupie de bois souhaite « *bonne fête* » en tournant sur elle-même (3 F) et un porte-monnaie en plastique représente un billet de 50 F... mais il ne coûte que 5 F *(Mille Fêtes)*. Pour marquer la page de son livre, un amusant signet-coccinelle, 6 F *(Kaprika)*. Une pochette « senteurs » en tissu Liberty est remplie d'herbes odorantes, 9 F *(Laurence Roque)*.

Venues des Philippines, de petites coupelles en teck doublé de nacre (9 F) et, en provenance de Thaïlande, des couverts à salade en teck (9 F) ; du Portugal, une bouteille un peu ventrue en grès blond, 10 F *(Pier Import)*. Un rond de serviette transparent est garni d'un bouton de rose en soie ou d'un gardénia de ton rosé, 10 F *(Munier)*. Pour amuser ses invités, des étiquettes à fromages, comme celles du crémier, à piquer dans le plateau de fromages (10 F le paquet de vingt-deux) et des étiquettes pour indiquer la cuisson des viandes (saignant, à point, bleu) vendues 12 F le paquet de douze *(la Maison de pain d'épices)*.

● DE 15 A 30 F.

Mi-chope, mi-mazagran, une coupe montée sur pied vient du Japon ; elle est en grès décoré de fleurettes, 18 F *(Pier Import)*. Une coupelle en verre, en forme de cœur, sert de mini-beurrier individuel ou de cendrier de table (20 F) et, pour les *amoureux de l'or, un porte-clés* représente un lingot, 20 F *(Munier)*. Un autre porte-clés, double celui-là, est détachable, ce qui est pratique pour ouvrir son garage sans retirer la clé de contact de l'auto, 20 F *(Mille fêtes)*.

Une maisonnette de verre, dans la cheminée de laquelle on glisse des pièces, est une tirelire transparente (20 F) ; une soucoupe, avec un décor de théière en trompe-l'œil, sert à déposer un sachet de thé mouillé, 27 F *(Laurence Roque)*. Pour mettre un couvert raffiné, un Pierrot en porcelaine, allongé et rêveur, fait office de porte-couteau (23 F) ; un porte-serviette en coton blanc *est brodé à la main en rouge* ou en bleu d'une enseigne « Hôtel de la Gare », « Grand Hôtel » ou « Hôtel de la Poste », 28 F *(la Maison de pain d'épices)*. La céramique noir mat d'une coupelle à avocat met en valeur la chair de ce fruit, 29 F *(Jean Luce)*. Pour garder les toasts au *chaud*, une enveloppe en tissu matelassé à fleurettes (30 F) est assortie à un couvre-théière, 25 F *(Munier)*.

● DE 30 A 50 F.

A la fois pratique et décoratif, sur une tablette de salle de bains, un dévidoir à dentifrice *est en porcelaine décorée*, 32 F *(le Granier de Félicie)*. Pour les amateurs de miel, une cuiller conçue à leur intention : au bout d'un manche noir, muni d'un crochet pour tenir sur le rebord du pot, sont disposées quatre petites spirales qui empêchent le miel de couler, 34 F *(la Carpe)*.

A disposer sur un bureau, ou un meuble, de jolis cadres ronds sont cernés d'un jonc en verre noir, à partir de 35 F *(Jean Luce)*. Pour souhaiter la nouvelle année, un verre-drageoir à pied est gravé de l'inscription « Meilleurs vœux », 38 F *(Munier)*. Une boîte ronde et plate, de couleur sable, rose saumon, brun ou bleu, s'ouvre pour former deux bougeoirs, 38 F *(Mille Fêtes)*. Une *chouette en bois sculpté*, de 25 centimètres de haut, est un porte-manteau ; lorsqu'on accroche un vêtement à ses pattes, *elle remue les ailes*, 39 F *(Laurence Roque)*.

Sur un coquetier, bordé de rose ou de bleu, est posée la tête d'un Pierrot tout blanc, 39 F *(Ultra-Violet)*. Pour un homme qui cuisine le dimanche, un grand tablier en plastique représente un Ecossais en kilt ou un horse-guard, 45 F *(Mille Fêtes)*. Deux accessoires, de bar ou de table, sont de lignes très modernes : en acier mat, le décapsuleur et le tire-bouchon, 45 F chaque *(Jean Luce)*. Une fleur en verre torsadé blanc, rose, mauve ou noir peut servir de bougeoir ou de vase pour fleurs séchées, 49 F *(la Maison de pain d'épices)*.

JANY AUJAME.

(Suite de la page 30.)

150 francs en poche, pas davantage...

(Suite de la page 29.)

● DE 50 A 100 F.

Une toute nouvelle boutique située dans l'île Saint-Louis (face au pont Louis-Philippe) présente de l'artisanat alsacien : de la poterie peinte à la main et vernissée, moules à kouglof et plats allant au feu. Une boîte ovale, en bois peint, est ornée de deux cœurs, 50 F *(Cœurs d'Alsace)*. Pour éteindre les bougies sans les faire fumer, un éteignoir doré ou argenté a son manche terminé par un petit cône, 57 F *(Bonnefête)*. Pour le petit déjeuner, ou l'heure du thé, un porte-toasts en céramique a la forme et la couleur d'un pain de mie, 58 F *(Ultra-Violet)*.

A poser sur un canapé ou un fauteuil, un petit coussin carré en soie est décoré d'un paysage naïf ou d'un animal, 65 F *(le Grenier de Félicie)*. Un nécessaire de couture est représenté par une petite couturière, de 15 centimètres de haut, habillée de tissu Liberty ; elle tient dans ses mains un dé et des aiguilles, et un mètre, à rembobinage automatique, est caché sous sa jupe, 78 F *(Laurence Roque)*.

S'accordant à tous les styles de vaisselle, un plat danois rectangulaire est en sobre acier inox satiné, 90 F *(Jean Luce)*. Pour verser à boire comme un barman, ni trop ni trop peu, un pratique doseur à whisky, 91 F *(la Carpe)*. Utilisées en Alsace comme moules à gâteaux d'anis, des plaques de terre cuite sont décorées de dessins en relief ; la grande plaque, *ton bois*, avec dix décors différents, se suspend comme un tableau, 95 F *(Cœurs d'Alsace)*.

A accrocher au mur de la cuisine, un décoratif « pense-bête » est en acier, avec un crayon, des fiches et des plots aimantés pour les placarder, 95 F *(Bonnefête)*. Une salière, un poivrier et un petit moutardier sont accolés pour former un drôle de nœud papillon blanc à pois rouges, 98 F *(Ultra-Violet)*. Pour déguster un copieux petit déjeuner, un plateau rectangulaire, en céramique rose ou parme, est garni d'un bol et d'un coquetier, 99 F *(l'Edredon)*.

● DE 100 A 150 F.

Pour un œnophile, un thermomètre à vin est présenté dans un tube doré ressemblant à un stylo, 102 F *(Kaprika)*. Une « poudreuse à sucre » est en bois tourné laqué noir, blanc ou bordeaux, avec un filet or, 104 F *(Bonnefête)*. Pour intriguer ses amis, un fruit en verre (grappe de raisin, pomme ou poire) est déposé au fond d'un verre à boire : le verre à bourgogne ou à cognac, 110 F *(le Grenier de Félicie)*.

Destiné à une chambre d'enfant, un tableau de tissu représente des scènes enfantines, 110 F *(l'Edredon)*. Dans un tout autre style, des tableaux sont faits d'animaux tissés en grosse laine, sur un fond de fils tendus : il y a le blaireau, le hérisson, le lapin ou le renard, 110 F *(Mille Fêtes)*.

Ceux qui aiment les objets-gags s'amuseront d'une chaussure de tennis en plâtre en guise de cendrier (110 F) ou d'une lampe en forme de cornet de papier, 120 F *(Axis)*. Une Talbot de 1925, en porcelaine blanche à filets or, ou jaune, verte ou marron à filets argent, est transformée en théière. L'anse est au-dessus de la roue de secours, le chauffeur devient couvercle et le bout du capot sert de bec verseur, 120 F *(Kaprika)*. Une autre théière, en céramique rose pâle, a pris la forme d'une chaumière d'antan, 132 F *(l'Edredon)*.

Plus pratique que le traditionnel seau à rafraîchir, dans lequel on verse eau et glaçons, un seau à champagne isotherme garde bien au frais une bouteille sortant du réfrigérateur, 138 F *(la Carpe)*. Pour prendre confortablement son petit déjeuner au lit, un astucieux plateau repose sur un coussin rempli de billes synthétiques qui le stabilisent. Des pastilles en velcro permettent de détacher le plateau du coussin, qui peut servir de cale-dos, 145 F *(Munier)*.

JANY AUJAME.

ADRESSES :

Mille Fêtes, 60, r. du Cherche-Midi, 6e.
Kaprika, 17, av. Bugeaud, 16e, et Deauville.
Laurence Roque, 69, rue Saint-Martin, 4e.
Pier Import, Forum des Halles, centre Maine-Montparnasse, 14, rue des Sablons, 12, bd de la Madeleine.
Munier, 87, av. Niel, 17e.
La Maison de pain d'épices, 35, passage Jouffroy, 9e.
Jean Luce, 30, r. La Boétie, 8e.
Le Grenier de Félicie, 179, rue de la Convention, 15e.
La Carpe, 14, rue Tronchet, 8e.
Ultra-Violet, 5, place Violet.
Cœurs d'Alsace, 33, quai de Bourbon, 4e.
Bonnefête, 134, av. du Roule, Neuilly.
L'Edredon, 70, rue de Rennes, 6e.
Axis, 14-18 rue Guénégaud, 6e.

GRAND CHOIX

Des parfums dans le sapin

UNE vingtaine de parfums féminins ou masculins sont sortis pour les fêtes de fin d'année. La parfumerie française se porte bien : 9,6 milliards de francs en 1978, dont 3,6 milliards à l'exportation. « *De quoi rééquilibrer à moitié la balance commerciale de l'industrie chimique* », fait remarquer Robert Leduc, président de la Fédération française de l'industrie des produits de parfumerie, de beauté et de toilette.

Si quelques-uns de ces « jus » proviennent des recherches personnelles des parfumeurs, surtout dans les entreprises sous contrôle familial comme *Guerlain, Estée Lauder* ou *Molinard*, la plupart sont des compromis entre les « nez » et les services de marketing de sociétés multinationales françaises, allemandes, anglo-hollandaises ou américaines.

Les industriels cherchent à s'attacher les couturiers parisiens pour exploiter ensemble, d'abord les parfums, puis le marché des cosmétiques.

Dernier à entrer en lice, *Jean-Louis Scherrer* joue les classiques, *avec une senteur fleurie*, bien construite, une synthèse de ses collections, dans un flaçon sobre à pans coupés.

Jean-Paul Guerlain, qui, cet automne, signe « Nahema », est à la *fois* un « *nez* » et un cuisinier hors pair, toujours à l'affût de goûts et de senteurs nouvelles. Il s'agit pour lui d' « *un accord rose fruité, lié à un fond boisé et balsamique* ».

Après un *sommeil de dix-neuf* ans, *Revlon* redonne vie à son accord avec *Pierre Balmain*. La société est maintenant présidée par Jacques Bergerac et d'emblée « Ivoire » est présenté en super-luxe : « *Son bouquet sensuel débute avec la bergamotte de l'Italie du sud, avec la verte odeur du galbanum d'Iran...* »

Balenciaga, récemment repris par *Marbert*, le géant des cosmétiques allemands, sort, sous la nouvelle présidence de Claude Ury, « Michelle », un nom poétique pour ce cinquième parfum, destiné à élargir l'implantation mondiale de la marque, notamment aux Etats-Unis et au Moyen-Orient.

Ces deux pays sont, après l'Allemagne fédérale et l'Italie, les meilleurs clients de la parfumerie française. D'ailleurs, *Courrèges* ne cache pas son jeu en *nommant « Amérique » son* prochain « jus ».

Entre Grasse et Paris

Entre Grasse et Paris, « *Molinard* » *de Molinard se veut classique*, à notes fleuries rehaussées de bourgeon de cassis. Les collectionneurs apprécieront son flacon de Lalique, dont le parfumeur réédite le moule arts déco, à précieux bouchon émeri.

Le « 7e Sens » de *Sonia Rykiel* réchauffera d'un léger voile ses innombrables adeptes, et en premier lieu les rousses au teint clair qui lui ressemblent. *Fernand Aubry*, coiffeur et visagiste, adopte pour son parfum un nouveau sigle, « Alpha 1 ». Tout un programme.

« Silences » de *Iacomo* est signé Gérard Courtin, un nouveau venu dans la parfumerie française, musicien et planiste au départ, puis « conseiller de bon goût » en import-export. A l'inverse des tendances actuelles, il l'a voulu frais et léger.

« Madame » de *Carven, enferme dans un pendentif un riche mélange* à l'orientale. Jean Laporte, *l'Artisan parfumeur*, décompose son « Parfum qui vous métamorphose » en module de base pour le jour : départ de bourgeon de cassis, très prisé cette année, enrichi d'iris, chypre, rose et ambre, auquel on pourra ajoutes une note plus exotique. A chaque heure, son parfum.

Ainsi « Folies Bergère » se veut celui de l'aube, brillante et chaude des jours d'été, dans un flacon givré, coiffé d'un bouchon en éventail, dans une présentation bleu nuit et or.

Quelques eaux fraîches retiennent d'autant plus l'attention qu'elles restent plus abordables, du fait de leur taux de T.V.A. moins élevé : « Eau de Guermantes », des laboratoires d'*Anglas* et celles de *Laura Ashley*, fleuries comme ses tissus.

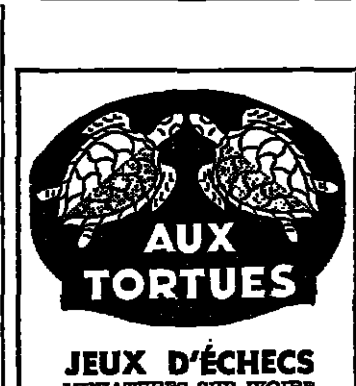
A côté des créations, certains revenants redécouvrent comme au cinéma un nouveau public. « Rumeur », de *Lanvin*, lancée en 1934, *suit dans sa foulée le retour* à la mode d'« Arpège », parfaitement orchestré et dont la présentation noir et or à fait école. Tous deux bénéficient d'un nouvel « effuseur » sans gaz, très efficace. Les propolseurs à pompe se signalent aussi chez *Nina Ricci* pour « Air du Temps », « 1000 », de *Patou*. *Chanel*, pour sa part, propose un vaporisateur rechargeable, d'aspect laqué noir, bagué « or » en « 5 » ou « 19 », *135 francs* les 100 millilitres, le prix moyen de 1979. *Bourjois* rhabille son inimitable « Soir de Paris » dont la vogue remonte aux années folles.

Les parfums solides, en petites boites décoratives, apportent leur aura concentrée, notamment à « Cinnabar », d'*Estée Lauder* et à toute la gamme des senteurs fleuries ou fruitées de *Molinard*. Toujours dans les miniatures, les vaporisateurs de sac se multiplient en tubes, comme « Mystère » ; de *Rochas*, tandis que *Guerlain* en multiplie les gabarits, de l'aumonier au cabas. L' « infini », de *Caron*, ressemble à un *briquet moderne en acier* mat cylindrique. « J'ai osé », de *Guy Laroche*, se recharge en ampoules. Toujours en acier, mais sculpté, « Chloé », de *Karl Lagerfeld*, se recharge facilement, grâce à un mini-entonnoir. « Opium » d'*Yves Saint-Laurent*, est toujours aussi séduisant comme parfum-bijou dans son container rappelant un « inro » japonais sur son sautoir de passementerie terminé d'un gland.

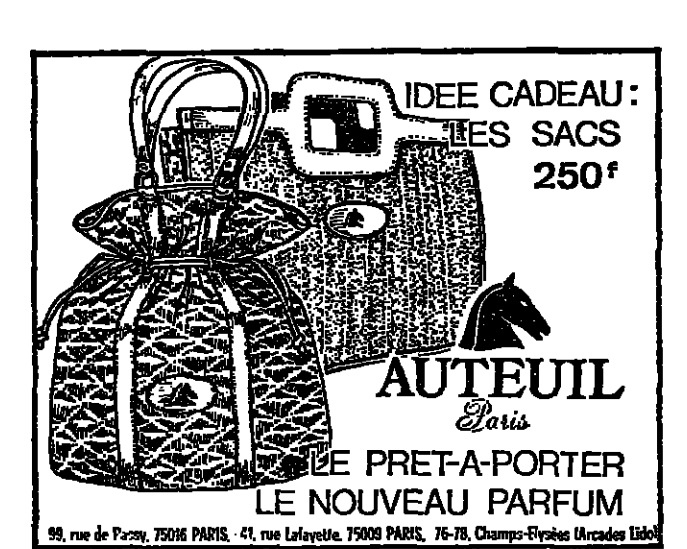
Après les modèles de manchon, voilà les géants : « Lavande », de *Yardley*, en carafe, « Cardin », de *Pierre Cardin*, « Eau sauvage », de *Christian Dior*, « Aramis » ainsi qu'« Amazone », d'*Hermès*.

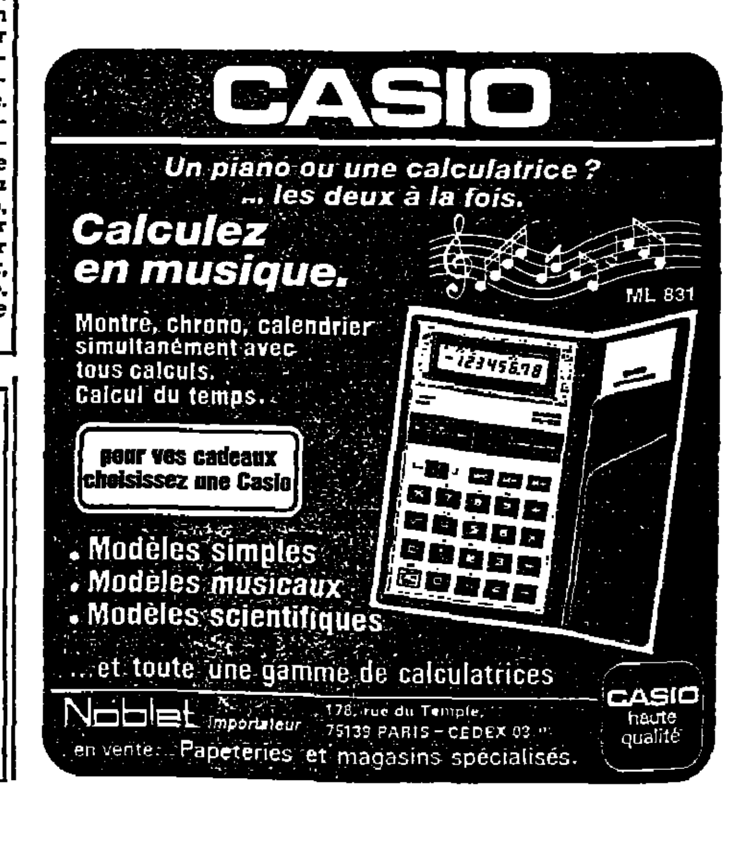
Les hommes ne sont pas *négligés* par les parfumeurs, tant s'en faut. « Nino Cerruti » capte les essences des garrigues ensoleillées, avec une note musquée, dans un flacon d'une élégante sobriété. *Léonard* pour homme équilibre le boisé et l'épicé sur un complexe où le cuir et le tabac se mêlent. Un persistant dont on ne se lasse pas. Enfin, en avant-première, nous avons essayé « Macassar », de *Rochas*, un cocktail puissant et poivré... à chiper occasionnellement à l'homme de sa vie.

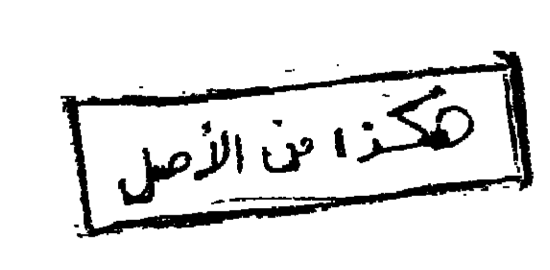
NATHALIE MONT-SERVAN.











RAYON NATURE

Livres en ce jardin

Tous les grands éditeurs possèdent aujourd'hui leur collection nature ou jardin. Voici une sélection des ouvrages, selon nous, les plus méritants :

LES LIVRES TECHNIQUES

● *Encyclopédie des fleurs et plantes de jardin (Sélection du Reader's Digest).* — De A à Z, plus de deux mille cinq cents plantes illustrées qu'on peut accueillir dans ses plates-bandes ou à la maison avec description précise et soins de culture.

● *Plantes d'appartement à feuillage (Time-Life).* — Des plus communes aux plus somptueuses, de quoi transformer en connaissance de cause votre appartement en jungle verdoyante.

● *Plantes et fleurs dans la maison*, de Leslie Johns et Violet Stevenson (Nathan). — Les principales plantes qui résistent en appartement et les soins à donner aux fleurs coupées avec des idées originales d'association.

● *Calendrier du jardinage (Sélection du Reader's Digest).* — Mois par mois, tout ce qu'il convient de faire dans un jardin (fleurs, fruits, légumes, serre...) et dans la maison. Très complet et plein de détails pratiques clairement expliqués.

● *Votre potager*, de John Seymour (Solar). — Un titre qui évoque la culture alimentaire au jardin, mais qui oublie tout le petit domaine (petit élevage, apiculture). Presque l'autarcie chez soi. Pour amateurs tentés par l'écologie.

LITTÉRATURE ET GRANDS CLASSIQUES

● *L'Homme et ses jardins*, de Benoist-Méchin (Albin Michel). — Une réflexion-promenade à travers l'histoire des jardins du monde, reflets du paradis perdu.

● *Mon jardin et moi*, de Beverley Nichols (Hachette - Littérature). — Un ton alerte doublé d'un humour très britannique pour raconter les aventures horticoles d'un heureux propriétaire de jardin. On s'amuse et on se retrouve !

● *Voyage autour de mon jardin*, d'Alphonse Karr. Réédition chez Slatkine, B.P. 12, 01170 Gex (Ain). — Un regard de journaliste-jardinier paru en 1845, toujours d'actualité grâce à son acuité subtile. Les observations d'un amoureux des plantes et de la nature qui fut le promoteur de la culture des fleurs sur la Côte d'Azur.

● *Un jardin de curé*, de Pierre Gascar (Stock - Nature). L'auteur, qui se dit modestement peu technicien, est un remarquable connaisseur des plantes et de leur histoire. Sa passion de grand amateur s'exprime au travers de réflexions sur cinquante-deux plantes communes de ce lieu d'intimité en plein air qu'est le jardin. Un plaisir pour la lecture, des idées, une vision nouvelle et très séduisante.

L'HERBORISTERIE (plantes condimentaires et médicinales)

● *L'Herboriste et vous*, de Serge Bénard et Bruno Vaesken (Rustica-documents). — Un plaidoyer pour que vive et revive l'herboriste par son métier et ses recettes.

● *Secrets et vertus des plantes médicinales (Sélection du Reader's Digest)* — Un ouvrage complet offrant un portrait, plante par plante, de tout ce qui touche l'herboristerie avec des recettes à appliquer immédiatement. De belles illustrations et certainement le livre le plus sérieux et le plus documenté sur la médecine par les plantes.

● *Herbes pour votre cuisine, votre santé, votre beauté* (Dessain et Tolra). — Un ouvrage plus féminin où l'on découvre avec envie mille recettes originales et une foule de conseils pratiques dans une présentation élégante et raffinée.

● *Atlas des plantes médicinales* (Nathan). — Des illustrations pleine page et un texte leur faisant face suivant un classement par ordre thérapeutique.

LE COIN DU COLLECTIONNEUR

● *La Vie de l'aquarium* (Nathan). — Les plantes et les poissons font bon ménage dans le monde silencieux de l'aquarium ou du vivarium. L'équilibre de ce monde clos n'est pas si simple à maintenir. De l'eau douce à l'eau de mer, chaude ou froide, jusqu'à la reproduction des espèces, un livre très documenté pour guider le nombre sans cesse croissant d'amateurs d'aquariophilie.

● *L'encyclopédie des cactus et plantes grasses*, de Gordon Rowley (Elsevier). — Très belles photos (en pots et dans leur habitat naturel) textes et tableaux clairs pour faire le point sur ce sujet piquant qui revient à la mode.

DU JARDINAGE VERS LA NATURE

● *Rendez-vous avec la nature (Selection du Reader's digest).* — Un ouvrage dense, faisant une large place à l'écologie dans son sens noble : l'écoute de la nature. De la théorie à la pratique pour savoir regarder, observer, comprendre et participer à la vie de la nature (arbres, montagnes, rivages, déserts, astronomie, géologie...).

● *Connaissance des orchidées sauvages*, de J.-L. Clément (La Maison Rustique). — Une centaine d'espèces d'orchidées pousse dans la nature française, un monde passionnant pour qui sait les remarquer. A observer sans toucher car quelques-unes sont en voie de disparition.

● *Fleurs sauvages de France et des régions limitrophes*, d'Henri Romagnesi et Jean Weill, deux vol. (Bordas). — Une flore aussi sérieuse qu'élégante, peinte par des femmes sur des textes de deux scientifiques du Muséum. Dans la même collection : *les Arbres, les Champignons.*

ART ET NATURE

● *L'Art des fleurs*, d'Alice M. Coats (Ed. du Chêne). — L'illustration florale sur papier ou vélin entre 1485 et 1850. Un prétexte pour sortir de l'ombre de collections privées des planches de grande beauté et mieux connaître les dessinateurs botanistes.

● *Le Grand Livre international des arbres*, Hugh Johnson (Nathan). — Un poème encyclopédique sur l'arbre. Poème par la qualité des images, la sensibilité des textes. Encyclopédie pour sa valeur technique qui va jusqu'à conseiller un choix pour l'agencement des jardins et paysages.

● *Le Grand Livre du bois* (Nathan). — Suite logique du livre précédent, plus orienté vers la sylviculture et l'usage des bois au cours des âges (architecture, monuments, métiers, charpentes, arts...). Un très beau livre.

● *Le Pouvoir des plantes* (Hachette-réalités). — Erudition, beauté des images, connaissances approfondies, le tout écrit avec un sens de la bonne vulgarisation, contribuent à faire de cet ouvrage l'un des plus passionnants qu'on ait pu lire sur le domaine végétal. Remarquables illustrations.

LES LIVRES GOURMANDS

● *Toute la pomme de terre*, de Lucienne Desnoues (Mercure de France). — On ne peut qu'applaudir à nouveau l'originalité de ce livre traitant un sujet d'une banalité quotidienne. Il contentera l'historien, le poète, le gourmand, la maîtresse de maison...

● *Liqueurs, sirops et boissons de tradition*, de Marie-Paule Bernardin (La Maison Rustique). — Le charme suranné, les senteurs d'autrefois dans votre verre, avec les plantes du jardin.

● *Friandises d'hier et d'aujourd'hui*, de Marie-Laure et Jacques Verroust (Berger-Levrault). — Sucre de pomme, marrons glacés, violettes de Toulouse et bien d'autres douceurs vous sont révélées par un texte bien documenté et des photographies qui mettent l'eau à la bouche. Une invitation permanente à la gourmandise.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

DANS LES BOITES

Les musiques d'Anna

DANS sa toute petite boutique située à l'entrée des jardins du Palais-Royal, côté rue de Beaujolais, Anna Joliet ne vend que des boîtes à musique.

Elle a su faire de cette échoppe toute claire le royaume enchanté de la musique mécanique. « *Il faut se laisser séduire*, dit-elle, *par le charme de cette musique frêle. Son côté naïf m'a toujours attirée et je pense qu'elle évoque, pour chacun d'entre nous, un souvenir, une émotion, le reflet du temps passé.* »

Quels que soient sa forme et son décor, une boîte à musique renferme un mécanisme composé d'un cylindre, sur lequel sont gravés les airs, d'un clavier à lames vibrantes pour les jouer et d'un ressort pour mettre le mouvement en action. Les boîtes à musique ont fait leur apparition au début du dix-huitième siècle. Très rapidement, les artisans de l'époque ont su miniaturiser les mécanismes pour les introduire dans des objets qu'ils rendaient ainsi musicaux : un pommeau de canne, un médaillon, une pendeloque. Parallèlement se développait la vogue des véritables boîtes à musique en coffrets, décorés de mille et une façons. Les plus petits s'appelaient des tabatières et les plus grands des cartels. Ces dénominations ont traversé les siècles et les collectionneurs les utilisent toujours.

« Sublime harmonie »

Parmi toutes les boîtes à musique qu'Anna Joliet a réunies, la plus prestigieuse est un grand coffret à tabulateur appelé « Sublime harmonie ». Il est doté de deux claviers jumelés *(a forte et a piano)* et sa sonorité représente le sommet de la technique. Il vaut 8 000 F. Plus abordables, des coffrets ont un cylindre gravé de quatre airs de musique classique (1 345 F).

Comme l'avaient fait dans le passé des musiciens comme Haendel, Mozart et Rossini, le compositeur contemporain Stockhausen a écrit spécialement pour les boîtes à musique. Une série de douze coffrets, portant sur leur couvercle la partition signée par Stockhausen, contiennent chacun l'un des douze airs composés sur le thème du Zodiaque (600 F le coffret).

Aux personnes qui désirent fabriquer elles-mêmes une boîte à musique, ou remplacer un mouvement cassé, Anna Joliet propose des mouvements musicaux seuls. A grands ou petits claviers, leurs prix s'échelonnent de 54 à 873 F. Le choix des airs est très éclectique : comptines, musique classique, airs 1900 ou variétés *(Yesterday, Strangers in the night*, etc.).

Un coin de la boutique est dévolu aux souvenirs populaires et baroques. On y trouve, témoins de cette vogue du dix-neuvième siècle, des objets contenant de la musique mécanique, comme des dessous de plat (de 180 à 1 200 F), des oiseaux chanteurs, des clowns musicaux ou des scènes animées sous cloche.

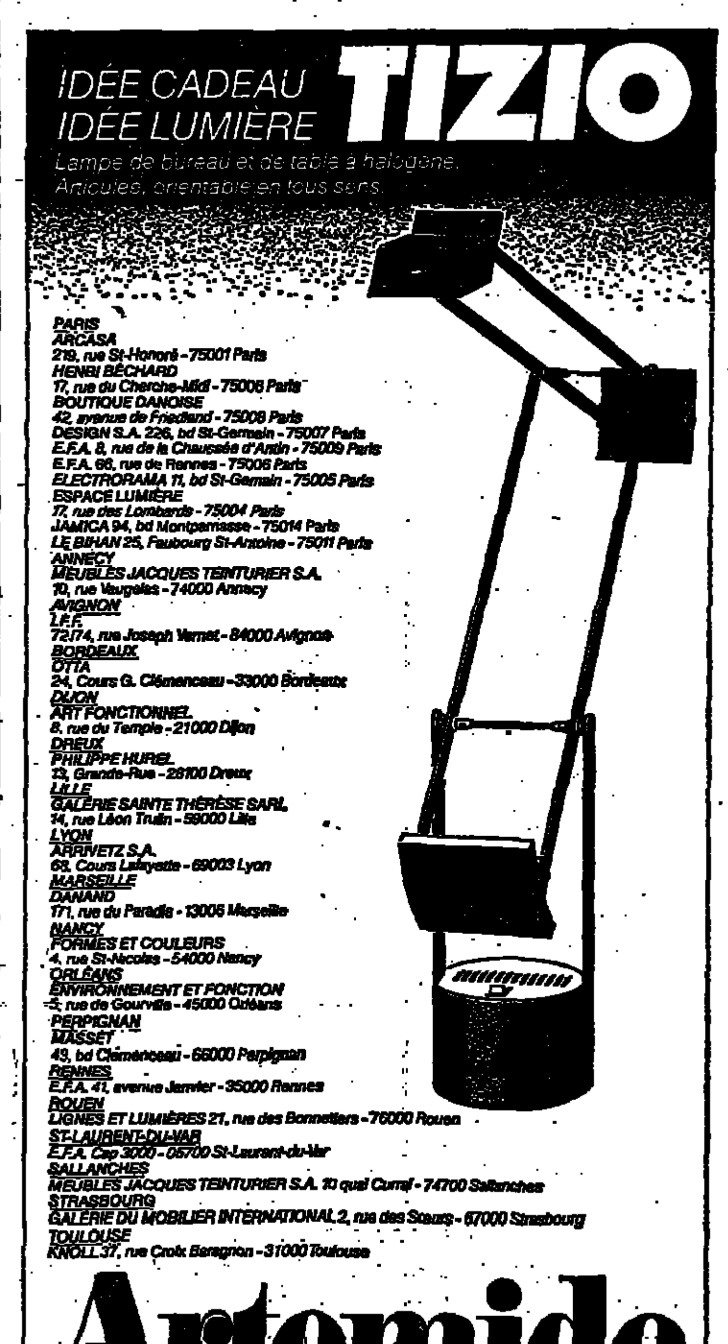
Un atelier assure la réparation ou la révision de tous les mouvements et boîtes à musique achetés à la boutique.

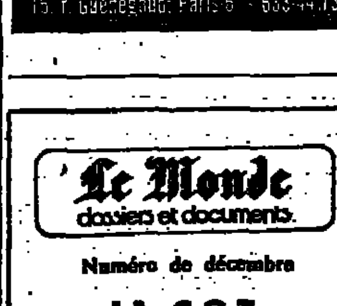
J. A.

★ **Anna Joliet - Boîtes à musique, 9, rue de Beaujolais, 75001 Paris, tél. 296-55-13. Ouvert du mardi au samedi, de 10 h. à 19 h. ; le lundi, de 14 h. à 19 h.**









PRUDENCE

Le réveillon au régime

« HYPOSODE » et « hypoglucidique » sont des termes médicaux qui ne vous disent pas grand-chose sur le plan pratique, jusqu'à ce que le médecin vous prescrive : « *régime sans sel* » pour le cœur et l'hypertension, entre autres, ou « *sans sucre* » dans le cas des diabétiques.

Comme le traitement de ces maladies passe par une alimentation aussi normale que possible et la réinsertion du malade à la table familiale, nous avons cherché les menus, voire les *plats de réveillon pour* les uns et les autres.

Quelques ouvrages vous faciliteront la tâche : *la Cuisine sans sel*, de Sylvie Thiébault (Solarama), *la Gastronomie des cardiaques*, de Catherine Descargues avec la collaboration du docteur Jullien et *la Gastronomie des diabétiques*, du même auteur, avec la collaboration du professeur Hervet.

Alain et Christine Lambel ont repris *Dieteta-Service*, 71, rue Saint-Placide, et proposent un choix très important de produits hyposodés : substituts de sel, *moutardes, condiments*, herbes aromatiques pour améliorer l'ordinaire (à partir de 4,60 F le non-sel). La moutarde est à 6,10 F et la mayonnaise à l'huile de maïs et citron, 14,80 F. Les terrines comprennent : le canard à l'ancienne, le sanglier, le chevreuil et les rillettes d'oie (à partir de 11,30 F les 190 g). Dans les conserves, il y a des sardines, *maquereau au vin* blanc et thon. Les potages lyophilisés sont aux légumes : champignons, asperges, épinards, tandis que les bases de bouillon donnent du goût à la cuisson des aliments frais (à partir de 5,30 F). Le riz, les quenelles de brochet et les légumes sont tous désodés et chers, comme les biscottes de toutes sortes et les pains complets frais (3,75 F).

Quelques plats cuisinés, surgelés de *Denis Jacquin* paraissent copieux pour deux : le poulet printanière (24,10 F), le bœuf mode (26 F), la langue de bœuf *sauce* piquante (34,75 F), les paupiettes de merlan farcies (26,30 F) et la lotte à l'américaine (32,70 F), le jour où vous n'avez plus envie de cuisiner.

Pour les diabétiques, les desserts, les confitures et les chocolats sont aromatisés à la fructose, pour entrer dans la ration glucidique quotidienne. (Confitures à 12 F et 13 F le pot, pain d'épice à la lévulose, 7,55 F). 11, rue Saint-Placide ; 9, rue de Moscou ; 366 ter, rue de Vaugirard.

Graine de béton, au centre Beaugrenelle, propose les mêmes produits, des pâtes de fruits aux pétales de rose, dans la gamme naturiste, importante ici, voire un champagne « biologique » d'*André Beaufort* à Ambonnay, fait avec des raisins nature (sans engrais chimiques, désherbants, pesticides ou fongicides). Le brut 73,58 F, le rosé, 54 F.

Michel Guérard vient de sortir ici une gamme de « sucrants » sans sucre ni sodium : « Skun-suc » en comprimés, « Spun-suc » en poudre, et « Slun-suc » en liquide. Désormais, toutes les douceurs sont permises, du moins pour le sucre, qui, lui, ne contient pas de calories. Dans les pharmacies, à partir de 14,70 F les trois cent cinquante comprimés pour le café ; en poudre, trois tailles à partir de 25,40 F, et le liquide, 37,90 F.

Rappelons enfin l'*Herboristerie du Palais-Royal*, où embaument un grand choix de tisanes, faites des herbes et des fleurs qui soignent et soulagent, à mélanger ou à acheter selon les recettes de simples (4, rue des Petits-Champs).

N. M.-S.

(Dessin de PLANTU.)

Chez les artisans

JACQUES GAUTIER, qui allie avec esprit les formes modernes aux techniques traditionnelles de bijoux en émail serti d'argent, y ajoute cette année des boîtes en forme de cœur qui contiennent un coton imbibé de son parfum Emaux, aux mille senteurs d'Orient (à partir de 350 francs). Ses broches romantiques sont destinées à éclairer le revers d'un tailleur strict, tandis que les boucles d'oreilles pendent en navettes étirées dans les oreilles percées (de 280 francs à 500 francs). 36, rue Jacob.

LES BONHEURS DE SOPHIE proposent un grand choix de bracelets à *20 francs*, en *corne* noire, en bois des îles, *torsadés*, voire en plexiglas de toutes les couleurs, 53, rue de Bourgogne.

A Versailles, la chambre des métiers interdépartementale réunit une soixantaine d'artisans, aux productions personnalisées et variées, jusqu'au 16 décembre, de 10 heures à 18 heures, 19, avenue du Général-Mangin. On trouvera ici des luminaires, des *animaux* en écorce, des bijoux, des céramiques, des tissus décoratifs imprimés, des inclusions sous plastique, des marionnettes, des patchwork, des reliures, de la sellerie, des verres soufflés, des tapisseries et des tissages, et ce à tous les niveaux de prix.

N. M.-S.

L'ŒIL DÉGUSTE

Très bonnes pages

UN beau livre, je ne dis point de recettes mais de gastronomie ou de littérature gourmande, peut être un merveilleux cadeau de fêtes. Des livres de recettes, il en paraît un par jour. Et je serais tenté de leur rapporter l'anecdote connue : un monsieur voulait offrir un livre à une jeune personne, elle lui répondit : « *Merci mais j'en ai déjà un !* ». Eh bien, beaucoup de ces livres se *ressemblent tellement que l'on* pourrait dire aussi : un seul me suffit !

Mais voici quelques beaux livres dont la lecture aiguisera l'appétit du lettré gourmet. D'abord — c'est la mode — des « reprints », c'est-à-dire des tirages limités de vieux ouvrages oubliés et introuvables photocopiés tels. La réussite éclatante de cette reprise du *Dictionnaire universel de cuisine*, de Favre (Laffitte reprints, 1, place F.-Chirat, *à Marseille*), a incité cette maison à sortir successivement le *De la truffe*, de Moynier (traité paru en 1836), *la Mycogastronomie*, du Dr Ramain, *le Cuisinier bourguignon*, de Contour, et *Au pays du champagne*, de Moreau-Berillon. Autant d'ouvrages passionnants que le gourmet se doit d'avoir en bibliothèque.

Une « somme » indispensable aux spécialistes

Et puisque nous évoquons le champagne, je dois signaler aussi toute une floraison de livres sur les vins. D'abord la réédition (complétée) du *Larousse des vins*, précis et précieux. Ensuite un *Atlas mondial du vin*, qui est une « somme » indispensable aux spécialistes (mais un amateur peut aimer devenir un spécialiste) signé de Hugh Johnson (chez Robert Laffont, qui vient aussi de publier un *Vins et vignobles de France*, de Alexis Lichine). Ce monsieur, de nationalité américaine et propriétaire en Bordelais, a ses idées, notamment sur le classement des bordeaux. Hélas ! il en a aussi sur les hôtels, les restaurants et cela lui fait dire bien des sottises. Passer par Lyon sans aimer la bonne Léa ou Vettard est un manque. Dire que Pic, à Valence, ne mérite pas ses étoiles est ridicule.

Si vous vous passionnez pour les vins, pour votre bibliothèque — qui doit déjà comprendre le *Connaissance du vin*, de Constant Bourquin (Marabout), et le *Bons vins et les autres*, de Doutrelant (Seuil) — voici un très intéressant ouvrage sur *les Grands Vins de France*, par Michel Dovaz (Julliard) : clair, net, pratique, abordable au néophyte.

Faut-il enfin rappeler *la Grande Cuisine bourgeoise*, d'André Guillot (Flammarion), *la Cuisine pour mes amis*, de Raymond Oliver (Albin Michel), le charmant bouquin de Castelot, *l'Histoire à table* (Perrin), le passionnant *Festin en paroles*, de Jean-François Revel (J.-J. Pauvert) ? Ce sont — déjà — des classiques.

Et encore, amusez-vous avec le *Gourmandise au singulier*, de J.-P. Coffe (le Signé, édit.), passionnez-vous avec le *Journal d'une cuisinière en pays d'Auvergne*, le Margaridou, de Suzanne Robaglia (édit. Créer), à Nonette 63340), ne négligez-pas *Toute la pomme de terre*, de Lucienne Desnoues (Mercure de France), et moquez-vous de la cuisine-minceur en savourant *Une autre assiette*, de Claude Aubert (Debard, édit.), un vrai essai sur l'alimentation saine.

COURTINE.

CARNET

Naissances

— Isabelle et François BIDET partagent avec Jean-Baptiste la joie d'annoncer la naissance de

Antoine,

le 12 décembre 1979.
2, rue Poirier, 94160 Saint-Mandé.

Décès

— Mme Marcel Bachelard, son épouse,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel BACHELARD,

survenu à Nice, le 10 décembre 1979, dans sa quatre-vingt-neuvième année.
Ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

— Mme Louis Bourgey,
M. et Mme André Bourgey,
Catherine, Philippe, Marion, Juliette,
M. et Mme Pierre Bourgey,
Laurent, Isabelle, Caroline, Mathieu,
M. et Mme Jean Charpy,
Claire, Aude, Bertrand,
Mlle Alice Bourgey,
M. et Mme François Jeanty,
Et toute leur famille,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Louis BOURGEY,
agrégé de l'Université,
docteur ès lettres,
professeur honoraire
à l'université de Strasbourg-II,
officier des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,

pieusement endormi dans la paix du Seigneur, le 14 décembre 1979, dans sa soixante-dix-huitième année.
Une cérémonie religieuse aura lieu à Strasbourg, le 18 décembre, et l'inhumation se fera à Saint-Martin-en-Haut, le 19 décembre.
6, rue de l'Abbé-Wetterlé,
Strasbourg.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Roger CAILLAUD,
pharmacien honoraire,

survenu le 10 décembre 1979, à Paris.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Une messe sera ultérieurement célébrée à sa mémoire.

40, rue Condorcet, 75009 Paris.
16, rue de La Tour-d'Auvergne, 75009 Paris.

— Mme Claude Chaumot,
La famille et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges CHAUMOT,
sculpteur,

survenu à Paris, le 13 décembre, à l'âge de soixante et onze ans, à son domicile, 39, boulevard Saint-Jacques, Paris (14e).
L'inhumation aura lieu au cimetière de Bagneux, dans la plus stricte intimité.

— Chalonnes-sur-Loire, Paris.

On est prié d'assister aux obsèques de

M. Jacques COURTIAL,

décédé à l'âge de quarante et un ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 15 décembre 1979, à 9 h. 30, en l'église Notre-Dame de Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire).
L'inhumation se fera au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, à 15 h. 30.

De la part de :
Mme Courtial, son épouse,
Frédéric, Christophe et Sophie, ses enfants,
M. et Mme René Courtial, ses parents,
Mme Evennou, sa belle-mère,
Ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces.
Et de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.
25, rue Sainte-Anne,
49290 Chalonnes-sur-Loire.
10, rue Saint-Didier, 75116 Paris.

— Nous apprenons le décès de

M. Raymond DEUGNIER,
officier de la Légion d'honneur,
membre de l'Association
de législation comparée,
conseiller, maître honoraire
à la Cour des comptes,
ancien préfet de région,

survenu brutalement le 11 décembre.

[Né le 31 mai 1911 à Villemomble (Seine-Saint-Denis) Raymond Deugnier, diplômé d'études supérieures de droit et breveté du Centre des hautes études administratives, avait été successivement rédacteur au ministère de l'intérieur, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet d'Ille-et-Vilaine, secrétaire général de la préfecture du Finistère, sous-directeur du personnel de la Sûreté nationale, puis préfet du Gers, préfet de l'Indre, préfet des Côtes-du-Nord, préfet d'Alger, de la Vienne, enfin, préfet de la région Poitou-Charentes. Il était conseiller maître à la Cour des comptes depuis 1967.]

— Mme Léon Jakabowits,
Mme Léonard Gardelle,
M. et Mme André Jakabowits,
M. Michel Jakabowits,
Mlle Danielle Jablonsky,
Mme Arlette Jakabowits,
Jean-Pierre et Martine Maurizi,
Mlle Charlette Gardelle,
Mlle Micaela Ruiz,
Et les familles Lopez, Duffros, Chatel, Guilabert, Berger, Vallecalle, Jablonsky,
ont l'immense douleur de faire part du décès accidentel de

Laurent Bernard JAKABOWITS,

survenu dans sa vingt-troisième année, à Vienne (Isère).
La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église de la Trinité, suivie de l'inhumation au cimetière d'Angers, le samedi 8 décembre 1979, dans la plus stricte intimité.
28 bis, avenue du Général-Leclerc, 17000 La Rochelle.

— Mme Roger Lafarge, son épouse,
M. Jacques Lafarge,
M. et Mme Jean-Pierre Lafarge,
Véronique et Patricia,
ses enfants et petits-enfants,
Toute la famille,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, le 6 décembre 1979, dans sa quatre-vingt-troisième année, de

M. Roger LAFARGE,
croix de guerre 1914-1918.

Les obsèques ont eu lieu à Lembras (Dordogne).
Une messe sera célébrée le mardi 18 décembre, à 19 heures, dans la chapelle des Clarisses, 5, villa de Saxe, Paris (7e).
6, rue Léon-Vaudoyer, Paris (7e).
53, rue d'Alleray, Paris (15e).

— Mme Jacques Levesque,
M. et Mme Philippe Levesque et leurs enfants,
M. et Mme Marc Levesque et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Levesque et leurs enfants,
M. et Mme François Levesque et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de leur époux, père, beau-père et grand-père, le

lieutenant-colonel (E.R.)
Jacques LEVESQUE,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 13 décembre 1979 dans sa quatre-vingtième année, à son domicile de Vaucresson.
Une messe sera dite le samedi 15 décembre en l'église de Vaucresson, à 9 heures, suivie de l'inhumation au cimetière de Vaucresson.
2, rond-point de l'Etoile,
92420 Vaucresson.

— Vichy.

M. et Mme Pierre Nolet, ses enfants,
Dominique et Gilles, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Henri NOLET,
née Lucie Brun,

le 12 décembre 1979.
Bénédiction à la morgue du Centre hospitalier de Vichy, samedi 15 décembre 1979, à 8 h. 30.
Ni fleurs ni couronnes.

— L'université de Savoie et le Laboratoire de mathématiques pures de l'université de Grenoble ont le regret de faire part du décès accidentel de

M. Jacques VEY,

professeur de l'université de Savoie, survenu pendant le week-end du 9 décembre, au cours d'une expédition spéléologique au gouffre d'Engins-en-Vercors.

[Né en 1943 à Rabat, Jacques Vey fait ses études à l'Ecole normale supérieure. Agrégé de mathématiques, il est nommé assistant à l'université de Grenoble en 1966, puis maître assistant en 1968. Docteur d'Etat en 1970, il est nommé maître de conférences à la faculté des sciences et des techniques de Chambéry, puis professeur titulaire. Il a orienté, ces dernières années, ses travaux de recherches sur des questions de mécanique rationnelle et de théories de systèmes hamiltoniens.]

Remerciements

— M. et Mme Egrot,
M. et Mme Moltie,
très touchés par les marques de sympathie à l'occasion des obsèques de

Mlle Madeleine EGROT,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de trouver ici l'expression de leurs vifs remerciements et leur gratitude.

Messes anniversaires

— Pour le huitième anniversaire du décès de

Georges ARNAUD,
gouverneur de la FOM,
chevalier de la Légion d'honneur,

une pensée est demandée à ses amis en union avec la messe qui sera célébrée à son intention.

Vœux

— 1980

Quelques instants de bonheur. Est-ce trop ? Est-ce trop peu ? C'est là le vœu fervent que forme pour ses amis

Mme Jean VOILIER.

49, avenue Montaigne, 75008 Paris.

Communications diverses

— L'Alliance nationale contre la dépopulation, le Centre national d'information démographique et la revue « Population et Avenir » ont inauguré le 13 décembre leurs nouveaux locaux en présence d'une centaine d'invités : représentants de l'Institut national d'études démographiques (INED), de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), de la Confédération nationale des associations familiales catholiques, du Comité du travail féminin, de la Commission nationale du travail des O.N.G., de l'Union des caisses centrales de mutualité agricole (U.C.C.M.A.), de l'AGIRC et de l'ARRCO, ainsi que du monde politique et universitaire. Le président Alain Giovaninetti a prononcé une courte allocution. Nouvelle adresse.
35, rue Marbeuf, 75008 Paris.
Tél. : 225-18-81.

PRESSE

QUAND « L'HUMANITÉ » S'INDIGNE...

Selon *l'Humanité* du vendredi 14 décembre, M. André Carrel, de *l'Humanité dimanche*, « *n'a pas approuvé* » la proposition de suppression de l'article de l'ordonnance du 26 août 1944 (interdisant à une même personne d'être propriétaire de plus d'un quotidien) contenue dans le rapport sur les problèmes actuels de la presse établi par le Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne. Dont acte. Cependant, dans le préambule dudit rapport, on lit : « *Les points de vue qu'il expose sont ceux du bureau du Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne. Ce rapport a été rédigé par les membres du bureau qui sont :* (...) suivent vingt-quatre noms, dont ceux de Mme Braye (Editions Vaillant), MM. Carrel de *l'Humanité dimanche*) et Muller de *la Vie ouvrière*).

Alors, qui trompe qui ?

« *Lorsqu'il parle des communistes*, conclut l'auteur du billet paru dans *l'Humanité*, *le Monde a, pour les faits, le respect que l'on porte aux défroqués* »...

Puisqu'on se réfère à la déontologie de notre profession, nous soumettons le mauvais procès qui nous est fait à l'appréciation de nos confrères du Syndicat national des journalistes C.G.T., qui, dans un communiqué (*le Monde* du 14 décembre), se propose de demander aux vingt-quatre membres du bureau du S.P.H.P. « *s'ils ont réellement approuvé les parties de ce document mettant en cause les acquis de la profession et les textes de la libération* ».

Si certains n'approuvaient pas, pourquoi n'ont-ils pas plus tôt démenti leur signature ?



INSTITUT

A la séance publique de l'Académie française

Évocation de Maurice et d'Eugénie de Guérin

La séance publique annuelle de l'Académie française clôt en beauté, comme de coutume, les travaux et autres manifestations d'un « exercice écoulé » bien rempli — comme de coutume par la lecture d'un palmarès littéraire fort copieux. Qu'on se remémore les noms des lauréats que nous avons annoncés en leurs temps.

Un double pèlerinage au Cayla, à deux ans d'intervalle, a suggéré à M. Jean Mistler, secrétaire perpétuel, l'heureuse idée d'évoquer les ombres qui hanteront toujours ce modeste château du Tarn : celles de Maurice et d'Eugénie de Guérin. Une vingtaine de pages parfaites ont valu à l'un l'immortalité que l'autre, sa sœur, doit à son *Journal*.

C'est guidé par ce *Journal* que M. Mistler nous fait visiter les lieux, devenus un musée géré par la Fondation des amitiés guériniennes. Description minutieuse qui s'achève par celle de la nature environnante, où a vécu une famille de hobereaux dont l'histoire peu à peu surgit du passé : sous la plume d'Eugénie on assiste à une existence campagnarde qui « *s'écoule au rythme lent des saisons* », aux échos amortis des événements parisiens.

C'est à Paris que nous conduit ensuite l'orateur sur les pas de Maurice, déjà atteint de tuberculose. « Trois années de désordres », avec l'intermède du séjour en Bretagne chez Lamennais. Ses amours. Son mariage avec une jeune créole huit mois avant sa mort, narrée de façon poignante par Eugénie qui se fit alors « *la servante de son œuvre et joua un rôle décisif dans sa publication posthume* ».

Le Centaure et *Glaucus*, ces deux poèmes que George Sand révéla en 1840 dans *la Revue des Deux Mondes*, nous ramènent, souligne M. Mistler à « *cette période fabuleuse des origines, où la vie jaillissait, comme les sources, du sein nourricier de la terre, et où la nature, essayant toutes les formes à la fois, multipliait les monstres et les dieux* ».

Quant à *la Bacchante*, datant probablement de la même époque, mais paru seulement en 1862, il contient « *des phrases admirables, qui n'évoquent plus l'univers des poètes classiques, mais celui des chants sibyllins, et les noms que Guérin a forgés pour les sœurs de sa bacchante, Aëllo, Hippothée, Plexaure, Telesta, annoncent les* Chimères *de Gérard Nerval*.

» *Ce courant panthéiste, qui fait circuler dans l'univers un principe unique de vie, Maurice de Guérin l'a-t-il puisé à la Chênaie, dans l'enseignement de Lamennais, ou bien le génie de la forêt celtique a-t-il placé le jeune Languedocien transplanté en Bretagne dans cet état que Hegel appelait* prophétique *ou* sibyllin ? *Peu importe ! De toute manière, après des années de rêveries et d'hésitations, après maintes tentatives contradictoires et avortées, la baguette de coudrier s'est mise soudain à tourner entre les mains de Maurice et lui a révélé des influences telluriques insoupçonnées.* »

Eloge de la vertu

Enfin M. Michel Déon, directeur en exercice, semble renouer avec la tradition et prononce l'éloge de la vertu : une variation de plus, sérieuse et plaisante, sur un thème que l'on croyait épuisé. Mais le mot lui-même, s'il a gardé son double sens — « *il n'a pas les mêmes exigences quand il s'adresse aux hommes et quand il s'adresse aux femmes* » — a reçu tant de colorations différentes, et subjectives, au cours des trois derniers siècles, que ces variations elles-mêmes méritaient d'être passées en revue.

La Rochefoucauld, le marquis de Sade, Mme de Staël, Stendhal (plus longuement et avec beaucoup de pertinence), Mérimée, Maupassant, Raoul Ponchon, entre autres, fournissent à l'orateur tant d'exemples qu'il lui faut en faire table rase et manier les adjectifs avec précaution pour « *reconnaître la vertu dans sa nudité candide et son naturel* » et « *adapter nos critères aux temps que nous vivons* ».

SPORTS

SPORTS ÉQUESTRES

AU SALON DU CHEVAL

Un public en or

Deuxième des cinq nocturnes du concours hippique international de Paris, jeudi 13 novembre, au Parc des expositions de la porte de Versailles. Public aussi nombreux que la veille, public en *or applaudissant les cavaliers* jusqu'aux moins convaincants, un mince peloton il est vrai.

Les concurrents s'étant plaints, mercredi, de la dureté du sol, son ensablement nettement amélioré a été ressenti dès les premiers galops. Pas de trébuchements malencontreux dans les virages, ni aux proches abords des piliers d'édifice plantés en pleine piste, pour le plus grand dam du constructeur des parcours, M. Brousse, orfèvre en la matière.

Passionnante, le mot n'est pas outré, a été la première des deux épreuves de la soirée, un parcours contre la montre magistralement remporté par le champion et actuel entraîneur national Marcel Rozier sur le bai *Grain d'or* galopant à cent à l'heure. A la deuxième place, on trouve le redoutable Irlandais Paul Darragh, pilotant, un couteau entre les dents, l'alezan *Carroll*, fraîchement tondu, sauf les jambes bien sûr — d'un tel cheval, on dit qu'il « chausse ses bas ». Pointait à *la troisième place le jeune* Français Christophe Cuyer, poussant au paroxysme son énergie naturelle. Son cheval, *Etoile du Béarn*, est un animal volant, du moins jugé des tribunes, et il faut assurément tout le doigté de son pilote passé par Saumur pour le mater.

Se courait ensuite, après un entracte de courte durée — hommage aux organisateurs — le Prix des haras nationaux, épreuve de doubles et de triples, gagnée par le Suisse Thomas Fuchs, cavalier essentiellement sérieux comme son cheval. Si tous deux manquent en définitive de brio, ils se rattrapent par leur application, d'où, après barrage, un double sans-faute. Le Français Michel Robert se classe deuxième sur la jument *Belle Bleue*, parvenue visiblement à pleine maturité. A la troisième place s'est faufilée la Britannique Mrs Holden, qui, sur un petit palefroi calme, tenant plus du mouton que du cheval, cultive heureusement la raison.

ROLAND MERLIN.

Tennis

LE TIRAGE AU SORT DE LA FINALE DE LA COUPE DAVIS

Le tirage au sort de la finale de la Coupe Davis, laquelle aura lieu les vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 décembre, sur le court couvert du Civic Auditorium de San-Francisco, opposant les équipes des Etats-Unis et d'Italie, a établi l'ordre des matches comme suit : première journée : *Vitas Gerulatis contre Corado* Barazzutti ; John McEnroe contre Adriano Panatta ; deuxième journée : Stan Smith-Bob Lutz contre Panatta - Bertolucci ; troisième journée : McEnroe contre Barazzutti ; Gerulaitis contre Panatta.



ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

INDUSTRIE ALIMENTAIRE
recherche
UN (UNE)
COLLABORATEUR (TRICE)
POUR SERVICE GESTION

Mission :
— assister le Directeur Administratif et Financier dans l'établissement et l'analyse des prix de revient, l'élaboration et le suivi des budgets ;
— assurer les fonctions de correspondant informatique.

Lieu de travail :
GENNEVILLIERS (Pont Saint-Ouen)

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions, sous le numéro 81.890 M, à BLEU Publicité, 41, av. du Château - 94300 VINCENNES, qui tr.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'AUDIT
recherche pour son bureau de PARIS

UN JUNIOR
(SUP. de CO - ESSEC...)

UN ASSISTANT CONFIRMÉ
(DECS complet - 2 à 3 ans d'expérience)

UN CHEF DE MISSION
(3 à 4 ans d'expérience - mémorialiste ou titulaire certificat révision.)

Adresser C.V. et prétentions sous n° 27.609 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, 75040 Paris CEDEX 01, qui transmettra.

IMPRIMERIE DE PROVINCE
PUBLICITE - EDITIONS
CLIENTELE : Sociétés industrielles
Editeurs - Agences.
MATERIEL : Machines - feuilles, rotatives offset.
Recherche pour son bureau parisien

ATTACHÉ COMMERCIAL
connaissances techniques souhaitables
Rémunération : fixe + intéressement

Adresser C.V. + lettre manuscrite + photo sous le n° 825.834 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra
Réponse et discrétion assurées

Centre René-Huguenin
5, rue Gaston-Latouche,
92 Saint-Cloud recherche
INFIRMIÈRE-PANSEUSE D.E.
pour rendez-vous 602-70-50 p. 315.

demandes d'emploi

J. H. 25 a., école sup. ccerce, resp. zone exp. Eur. de l'Est, rech. poste serv. export Sté indust., rés. rég. parisienne. Libre rapid., dispon. voyages. J.-Louis JURQUET, 188, r. de la Jarry, 94300 VINCENNES. T. 365-61-00.

Je suis un Italien de 20 ans. Je cherche situation à Paris comme employé de commerce à partir du 1er mai 1980. Ecrire Agostino Canton Jägerstrasse 10 CH-4058 BALE. Tél. : B. 22-45-00 int. 74 P. 26-59-42.

H. 30 a., fonctionnaire catégorie B, bac+1, parlant espagnol, notions anglais, désirant quitter fonction publique étudie toute propos. en France rég. Bretagne ou en Espagne. · Ecrire sous n° T 017262 M, REGIE-PRESSE, 85 bis r. Réaumur 75002 Paris.

emplois internationaux emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

Pour Construction d'Usines en Algérie

Société de renommée internationale recrute du personnel sous contrat de longue durée d'au moins 30 mois.

Ces postes conviendraient à personnes ayant exercé des fonctions similaires pendant plusieurs années et possédant une première expérience de l'Algérie.

POUR ALGER :

UN DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

pour coordonner toutes les activités concernant la construction de plusieurs usines en liaison avec l'Industrie du Bâtiment, valeur : plusieurs centaines de millions de francs français.
Il aura en plus pour mission de développer l'activité de la Société dans le cadre des appels d'offres lancés par les sociétés nationales (Mines, cimenteries, installations agro-alimentaires, etc.).
Expérience en comptabilité souhaitée.

SUR LES SITES :

CHEFS DE PROJETS

s'occupant sur le site en liaison avec les autorités algériennes de la planification, coordination et surveillance de :
— Bâtiments - Hall de production et annexes, gros œuvre ;
— Equipements de production ;
— Installations électriques ;
— Installations annexes de l'usine ;
— Coordination de toutes les entreprises sous-traitantes.

Rémunération liée à l'expatriement, l'expérience, la compétence et l'aptitude au commandement.
Régime français de prévoyance.
2 mois de congés pour 10 mois de séjour.
Logement meublé gratuit.

Ecrire avec C.V. dactylographié, photo et prétentions salariales.
KOCH MANUTENTION MECANIQUE S.A.
B.P. 161 - rue du Champ-de-Mars
57201 SARREGUEMINES

LABORATOIRE EUROPEEN DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
Le L.E.B.M. recherche pour sa division Développement de l'instrumentation un

ASSISTANT D'EXPLOITATION DU CENTRE INFORMATIQUE

Le candidat retenu sera responsable du fonctionnement journalier et des systèmes mini-ordinateurs du laboratoire.
Il sera également responsable de l'introduction et de l'instruction des nouveaux utilisateurs en vue de l'exploitation maximum des systèmes ainsi que de l'établissement, sous supervision, de programmes d'application en langue Fortran.
Les candidats devront être titulaires d'un diplôme d'Ingénieur technique en informatique, connaître le Fortran et les langages d'assemblage sur moyen système.
En tant qu'organisation internationale nous demandons également aux candidats une très bonne connaissance d'au moins deux des langues officielles du L.E.B.M. (anglais, français, allemand).
Nous offrons un salaire au-dessus de la moyenne et les avantages sociaux habituels aux organisations internationales.

Les formulaires de candidature peuvent être obtenus sous la référence 79/13 à l'adresse suivante :
E.M.B.L. - Secteur Personnel - Postfach 10.2209, D-6900 HEIDELBERG R.F.A.

NOUVELLE SOCIÉTÉ BELGO-SAOUDIENNE DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
RECHERCHE
POUR SON BUREAU EN ARABIE SAOUDITE

UN INGÉNIEUR

Pour service technico-commercial. Il devra assurer la prospection en Arabie Saoudite.

Lieu de résidence : JEDDAH.

La connaissance de l'anglais est indispensable et celle de l'arabe sera un argument de sélection.

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions, sous le numéro 7.174, « LE MONDE » publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS CEDEX 09.

TRADING DIRECTOR

A WORLD WIDE OIL TRADING COMPANY WITH ANNUAL SALES OVER TWO BILLION DOLLARS SEEKS A HIGHLY MOTIVATED TRADING DIRECTOR FOR FRANCE, TO BE BASED IN PARIS.

Applications are also invited for similar posts in some other European countries, in Hongkong and Singapore and in the Middle East (please indicate your areas of interest).

ESSENTIAL QUALITIES :

— *High intelligence and education to degree or similar*
— *Strong commercial talent already demonstrated*
— *Top class negotiating skills and judgement*
— *A nose for market information*
— *Likeable manner with excellent communication skills*
— *Administrative efficiency*
— *Ambition and determination to succeed*
— *Good command of English.*

DESIRABLE QUALITIES :

— *Proven trading ability - not necessarily in oil*
— *or sales/marketing experience involving large scale deals*
— *Knowledge of the oil industry and market*
— *Languages (French, Spanish, Dutch, etc.).*

A salary reflecting the required skills and experience will be paid, plus substantial bonus based on performance.

Reply with full resume, including present salary, etc., to :

TRADING RECRUITEMENT
TRANSWORLD OIL LIMITED
29 PALACE STREET
LONDON S.W 1

LABORATOIRE EUROPEEN DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
Le Laboratoire d'application de la microscopie électronique cherche à pourvoir un poste de

TECHNICIEN EN MICROSCOPIE ÉLECTRONIQUE

Le (la) candidat(e) doit disposer d'une excellente expérience dans les différents aspects de la M.E., des spécimens biologiques et d'un sens des instruments lui permettant d'utiliser efficacement l'équipement très complet du laboratoire.
Il (elle) participera à l'installation des méthodes standard de la M.E. conventionnelle par transmission (à l'exception des méthodes d'enrobages et de coupes).
Il (elle) aidera d'autres groupes dans leurs travaux de M.E. et participera aussi aux recherches de son groupe.
Le salaire offert se situera entre 2.200 et 2.700 D.M. par mois compte tenu de la qualification et de l'expérience.
Des allocations supplémentaires seront payées selon les circonstances personnelles.

Pour obtenir un formulaire de candidature, écrivez brièvement à :
E.M.B.L., Section Personnel, Postfach 10.2209. D-6900 HEIDELBERG, R.F.A. en rappelant la référence 79/29.

Un des groupes les plus importants de BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS
recherche

Pour chantier en COTE D'IVOIRE

UN CHEF DE GROUPE COMPTABLE

d'un bon niveau comptable et possédant déjà une bonne expérience dans des fonctions similaires au sein d'un groupe de bâtiment - T.P.

Il est opérationnel de suite et disponible immédiatement.

Logement assuré sur place.

Téléphoner 630.23.11 P. 45-54 pour rendez-vous.

emplois régionaux



SOCIETE RECHERCHE POUR SAINT-QUENTIN
CHEF COMPTABLE
niveau DECS ou équivalent. Expérience indispensable. Situation d'avenir. Position Cadre possible. Envoyer C.V. et prétentions sous la référence 3.322,
PUBLICITE MODERNE, B. P. 376. — 51063 REIMS.

STE EXPERT. COMPTABLE recherche pour son bureau DE SAINT-QUENTIN :
COLLABORATEUR qualifié.
Niveau minimum DECS. Expérience indispensable. Situation d'avenir. Position cadre possible. Envoyer C.V. et prétentions A PUBLICITE MODERNE, sous la référence 3 320 B. P. 376, 51063 REIMS.

Organisme de prévoyance militaire en expansion offre poste actif à :
OFFICIER SUPERIEUR RETRAITE
résidant dans ville ou environs : Toulouse, Pau, Nord de Bordeaux, Montpellier, Gap, Amiens ou Beauvais, St-Maixent-l'Ecole. Envoyer C.V à S.V B.M, 49, avenue Hoche, 75008 PARIS

Le C.A.U.E. du Nord recrute son Directeur (trice), Architecte de préférence ayant une grande expérience en urbanisme. Seront également appréciées les qualités d'animateur et de pédagogue. Adresser C.V. et prétentions à M. le Président du C.A.U.E du NORD, préfecture du Nord, 2, rue Jacquemars-Gielée 59039 LILLE Cédex

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Collaborateur journal vd Renault 15 TL (avril 78, 24.000 km), état impeccable, peinture jaune, intérieur skaï. Prix à débattre. Tél. : 982-78-30

GS PALLAS Janvier 1978 Gris métallisé glaces teintées, pare-brise feuilleté, radio-cass. 15.000 km. Prix : 25.000 F. Tél. : 957-08-01, tous les jours après 17 h., ou week-end.

A vendre 305 Peugeot, 7 CV, type S.R., 6 mois, 9.000 km, bleu métal., glaces teintées. Argus 35.000 F. Tél. hres bur. 260-29-24.

8 à 11 C.V.

Vds SIMCA 1308, bleu m., 1978, 42.000 km. Tr. bon état. Argus. Tél. : 261-70-24.

+ de 16 C.V.

A saisir, part. vd Oldsmobile Diesel régency, 1978, impecc., 30.000 miles, air conditionné, ttes opt., radio, stéréo. 85.000 F Tél. : 642-07-57 - 909-93-68.

box parking

Mo CRIMEE, 234, r. Crimée. PARKING, GARDIENNE 202-11-40 - BAS PRIX.

divers

CONCESSIONNAIRE **B.M.W** 63, Bd J. Jaurès 92 CLICHY. Tél. 731-05-05

ACHETER ou LOUER VOTRE B.M.W.
PRESENTATION ET ESSAIS DE
TOUTE LA GAMME
NEUVES DISPONIBLES
Nombreuses occasions.
GARANTIE B.M.W.

NEUBAUER PEUGEOT
100 VOITURES D'OCCASION !!!
Modèles 79 et 80 d'exposition ou de direction.
104-305-504-505-604 !!!
PRIX EXCEPTIONNELS
CREDIT GRATUIT 6 MOIS
M. Gérard ou M. Hervé.
Tél. : 243-02-43,
227, bd A.-France, St-Denis.
Métro Mairie-de-Saint-Ouen.
OUVERT LE DIMANCHE MATIN 16 DECEMBRE.

104 - 305 - 504 - 505
79-80, peu roulé garanties.
63, r. Desnouettes. 533-69-95.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

BEAUBOURG Mo ETIENNE-MARCEL 2, rue du BOURG-L'ABBE IMM. PIERRE DE TAILLE 2 PCES sur rue, entrée, cuis., s. d'eau, w.-c., tél. PRIX INTERESSANT. Samedi, dim., lundi, 13 h 30 à 16 h 30.

5e arrdt.

Imm. XVIIe, très beau volume, duplex, except. s/Panthéon, soleil, ptres, chem., charme. 98 m2 env. Px élevé. Excell. 325-41-04.

CONTRESCARPE. Exceptionnel dernier étage, vue panoramique sur NOTRE-DAME, lux., living, 36 m2 + 3 chbres, 2 bains, balc. + terras. 40 m2, plain-pied sur liv. Prix 1.600.000 F. 535-86-37.

6e arrdt.

6e arrdt, Part. vd 66 m2, imm. 17e, 2 P. + loggia, ptres, parquet, cheminée, cuisine, bains, 690.000 F. Samedi, 13-18 h., 6, r. de l'Ancienne-Comédie, Paris-6e.

LUXEMBOURG, 6, r. Mézières SAMEDI, LUNDI, 12 à 17 h. SUD 4 P. ORIGINAL 354-42-70

VIe - PRÈS QUAIS DANS MAISON DU XVIIe Pierre de t. Et. NOBLE 120 m2. Parfait état. Boiseries d'époque. DORESSAY - 548-43-94

7e arrdt.

POUR ARTISTE ORIGINAL LOFT AMÉNAGÉ CH.-MARS 280 m2 145, rue St-Dominique, samedi 14 à 17 h. - 550-34-00 EXCLUSIVITE S.I.I.F.

10e arrdt.

REPUBLIQUE Pour placement 2 P., cuis., cft. 130.000 F. - 208-83-01.

13e arrdt.

GLACIERE. — Récent, 100 m2, living 47 m2 + 2 chambres : 700.000 F. Téléphone : 535-86-37.

14e arrdt.

Mo PORTE DE VANVES Imm. récent, tt conft, 7e étage, pierre de taille, balcon, soleil, SEJ. + 1 CHAMBRE, entrée, cuisine, S. de B., w.-c., Tél. PRIX INTERESS. Vue dégagée. 81, BD BRUNE, samedi, dimanche, lundi, 14-17 h.

TRES BELLE RENOVATION DOUBLES LIVINGS DECORES tout confort DUPLEX TT CONFORT Visites samedi, 14 h à 18 h : 169, rue VERCINGETORIX 286-15-30

MONTPARNASSE-BIENVENUE Imm. récent. Beau liv. + 2 ch., cuis. équipée. Large balc. s/jdin. PARFAIT ETAT - 680.000 F DORESSAY - 548-43-94

15e arrdt.

Mo JAVEL 8e étage, vue sur SEINE imm. récent tout confort, soleil SEJOUR + 1 CHBRE, entrée, cuis., s. de bains, w.-c., tél. PRIX INTER 1er esc. gauche. 17, rue de JAVEL Samedi, dim., lundi. 14 à 17 h.

16e arrdt.

SUPERBE VOLUME GRAND STANDING - 200 m2 Avec jardin privé des 2 côtés. Px 2.100.000 F. · Tél. : 548-43-94

MUETTE Beau 2-3 P., bains, cuis., 480.000 F. - EICHER : 359-99-69

BOUL. SUCHET VUE S/BOIS - IMMEUBLE GD STANDING. 3e ETAGE ASC. 6 PIECES cuisine, 2 bains 230 m2 environ + 1 chbre service, CONFORT. PROF. LIBERALE AUTORIS. PRIX 1.750.000 F SAM., LUNDI, de 14 h à 18 h : 36, BOUL. SUCHET ou me tél. 723-91-28

23, RUE RAYNOUARD - 235 m2 6 P. - VUE SEINE S/jardin - Calme - Soleil - Grand standing. — Samedi : 15-18 h. EXCLUS. S.I.I.F. 550-34-00



■ 28 mn Paris-Nord
■ en forêt de Chantilly
■ 3 tennis
■ piscine (en cours)
■ proche golf et chevaux

très beaux DUPLEX dans petits immeubles "à la Mansart"

sur place : (4) 457.32.62 - au siège 387.52.11

PLACE DE PASSY 13, RUE BOIS-LE-VENT *splendide appartement : grand* living double avec terrasse sur jardin, 2 belles chambres, 2 bains. Vaste cuisine, 130 m2 au total. Rénovation luxe terminée. Prix 1.380.000 F. Visites jeudi, vendredi, samedi, de 13 à 16 h. ou Téléphone PROMOTIC 553-14-14.

18e arrdt.

MONTMARTRE. — Résidentiel, imm. récent, liv. + 2 chbres, tt cft, terrasse, park. Prix très intéressant. 33, rue de Caulaincourt, samedi, de 14 à 17 h. ou Téléphone : 574-54-04.

19e arrdt.

BUT.-CHAUMONT S/PARC Imm. p. de t. Bel appt 4 p., s. bns+s. d'eau. 5e ét. Balc. Asc. Sam., lundi, 69, rue Manin, de 13 à 18 heures. Tél. : 202-57-79, avant 11 heures.

78 - Yvelines

VERSAILLES 76, av. de Paris LA SEIGNEURIE Neufs - Livrables de suite PIED-A-TERRE DE LUXE 51 m2 - 57 m2 - 63 m2 951-32-67 et 247-13-22

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY - ST-JAMES Récent - Soleil - Verdure - Balc. Dble récept. + 4 chbres, 2 bns, cuis. équipée. 175 m2, 2 park. Matin : 567-47-47 ou 524-44-94.

94 Val-de-Marne

LA VARENNE, ds bel imm. P. de T., 5-6 P., 147 m2 + terras., park., box, 960.000 F. 899-92-72.

Part. à Part., vend 3 P., cuis., S. de B., dans imm. 1959, à 3 minutes gare Vitry-sur-Seine, sur ligne C R.E.R. Prix 220.000 à débat. Téléphone : 680-23-43.

FRESNES, 5 min. Mo Antony : 5 P., tt cft, 320.000 F à débat. Téléphone : 237-83-61.

CACHAN 24-26, rue Gallieni LE FLORE Résidentiel, vue sur parc, plein centre, ligne de Sceaux. Mo 500 m. IMMEUBLE 5 étages de grand luxe. Chambre ou 4-5 pièces, appart. témoin, samedi, dimanche, lundi de 11 à 18 h. 30.

C.I.B.S., 137, av. Gal-Leclerc, Bourg-la-Reine. 350-14-80.

Province Province

VOTRE APPARTEMENT A MEGEVE
5.500 F le m2
STUDIO 2 et 4 PIÈCES
Dans chalets avec garage
S'adresser S.C.I. Les Granges
16 bis, rue de Vallard - 74240 GAILLARD
Tél. (50) 38-15-52.

Lyon-Ecully, libre T 4, cuisine équipée, dans immeuble, parc avec tennis, garage, 410.000 F. Tél. : (77) 33-42-07, après 19 h.

HAUTE-SAVOIE
LE PRAZ-DE-LYS (1.500 m.) : station été-hiver près des GETS, studios et appartements à partir de 80.000 F avec 16.000 F comptant + crédit.
Location par société spécialisé.
ERIGE-VENTE,
B.P. 25, 74160 Saint-Julien-en-Genevois. - Tél. : (50) 49-03-00.

SKI EN HAUTE-SAVOIE (74) LES GETS - MORZINE MEGEVE - LA CLUSAZ CHATEL - THOLLON CHAPELLE-D'ABONDANCE stud. 4 pers. à part. 135.000 F av. 13.500 F cpt.; 2-3 Pièces. Gestion assurée. G.R.G. - rue du Lac - CORZENT. 74200 Thonon, Téléphone : (50) 71-76-49.

MEGEVE EMPLACEMENT RARE PRES CENTRE (Eglise 200 m) Dégagé - Vue - Soleil - Calme Rénovation presque terminée Studios - 2 P. Balcons Terrasses. Chff. et eau chaude collectifs. Vente directe constructeur Conditions sur tarif 1979 Pour visite et dossier, tél. : (50) 21-39-63 et (93) 30-98-74.

Le Monde

régions

Limousin

Limoges rénove son monument : la gare

La S.N.C.F. a lancé un vaste programme de modernisation des gares : près d'un milliard de francs doit être *consacré de 1978 à 1981* à la rénovation de deux cents gares, grandes et petites, dont cinquante l'an prochain. La restauration de la gare de Limoges qui devait être inaugurée, ce vendredi 14 décembre, par M. Joël Le Theule, ministre des transports, est un exemple de ces travaux, — et l'un des meilleurs — puisque le caractère monumental de l'édifice a été remis en valeur, ce qui n'est pas toujours le cas.

La première gare des Bénédictins à Limoges était jugée dès 1908 *« indigne d'une ville prospère »* par le ministre des travaux publics de l'époque. Mais les Limougeauds durent batailler vingt ans encore pour obtenir, après maintes *polémiques*, la construction d'une gare digne de la cité de la porcelaine.

Polémiques à propos de l'emplacement, car *la nouvelle gare* fut construite sur une plate-forme jetée au-dessus des voies existantes. Polémiques à propos de l'architecture. Le projet définitif présenté par M. Gonthier, architecte de la compagnie, provoqua un vif débat, où la fierté bourgeoise le disputait à la crainte du ridicule. Avec son campanile de 57 mètres de haut qui évoque plutôt celui de la gare de Lyon ou un simple phare que les minarets auxquels il fut volontiers comparé (avec sa vaste coupole de 27 mètres d'ouverture, la gare de Limoges est un monument hybride, d'un éclectisme plus que tardif.

Un peu comme la gare d'Orsay de Lalou cachait, derrière une façade respectable, les audaces d'une gigantesque halle métallique, la gare des Bénédictins, trente ans plus tard (lointaine province), a les mêmes pudeurs.

Les statues très conventionnelles, le décor un peu balourd de la façade, l'esthétique repue des hôtels de ville de la IIIe République, marquent le souci de se tenir dans les convenances. Mais la technique, cachée, est d'avant-garde. Soutenue par soixante piliers plantés sur les quais, la plate-forme est en béton armé, encore peu utilisé. De même que la structure de la coupole. Habillée, camouflée même, par un revêtement de pierre calcaire, celle-ci est flanquée de quatre statues allégoriques, décorée d'une verrière un peu simplette et de frises de céramique. A l'époque, certains critiquèrent ce *« ciment qui cache hypocritement le fer dont on ne peut surveiller la solidité »*, tandis que d'autres s'offusquaient de ce monument *« traité en mauvais Louis-XVI »*.

Restaurée par la S.N.C.F. (un an de travaux, 8 millions de francs), la gare des Bénédictins porte beau sa cinquantaine. Dégagé des installations qui l'encombraient, le grand hall a retrouvé son ampleur initiale et ses proportions généreuses. Reportées sur les côtés, les commodités (guichets, kiosque à journaux, téléphone et services divers) sont retranchées derrière des vitrines assez neutres, bordées de l'inévitable bandeau d'acier satiné qui singe le luxe des aérogares. Mais le dommage est limité car les proportions de l'architecture ont été correctement respectées.

Fière, à juste titre, de son œuvre de rénovation des gares, la S.N.C.F. a entrepris de moderniser en cinq ans près de deux cents édifices d'importance inégale. Les voyageurs qui trouvent, selon les enquêtes, les gares *« tristes, laides et vétustes »*, se satisferaient souvent d'une grande lessive, d'un coup de peinture, de l'entretien courant, en somme, bien négligé jusqu'ici. Point n'est besoin, en effet, de transformer, de déformer l'architecture des gares anciennes, aux personnalités multiples, par des marquises inadaptées ou un graphisme inadapté, ou des rajouts mal conçus.

A trop vouloir imiter les aéroports et leur esthétique nette et clinique, on enlèverait bien vite aux gares leur allure magique, leur mystère, leur caractère poétique de porte majestueuse de la ville, comme l'a remarquablement montré l'exposition présentée à Besançon l'an dernier.

Les dirigeants de la S.N.C.F. semblent conscients que les gares ne sont pas seulement un *« point de passage obligé »*. Ils ont remarqué, grâce à des sondages, que le quart des voyageurs arrivent à la gare une heure avant le départ du train et certains (un sur dix !) deux heures avant... Sans compter ceux qui les fréquentent sans prendre le train, ces voyageurs immobiles qui font, de temps à autre, une « plongée » dans le monde des gares.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

LE RUHL DE NICE VA-T-IL ROUVRIR ?

(De notre correspond. régional.)

Nice. — Au cours d'une séance du conseil municipal de Nice, le député (P.R.) et maire de la ville, M. Jacques Médecin, a annoncé qu'une nouvelle société était en cours de constitution pour reprendre la gestion des jeux au casino Ruhl, fermé le 9 novembre dernier pour une importante dette au Trésor de près de 100 millions de francs.

Cette société se substituerait à l'actuelle société d'exploitation, la Société de créations et d'exploitations touristiques (SOCRET) dont le P.-D.G. est M. Jean-Dominique Fratoni. M. Médecin a précisé que le ministère de l'intérieur n'était pas opposé à cette solution. Le maire de Nice a aussi indiqué que le conseil municipal tiendrait *« d'ici au 31 janvier 1980 »*, une réunion exceptionnelle, afin de se prononcer sur le renouvellement de l'autorisation des jeux au bénéfice de cette nouvelle société, dans laquelle n'apparaîtrait aucun des actionnaires de la SOCRET.

Au cours de la même séance du conseil municipal de Nice, le porte-parole du groupe socialiste, M. Séraphin Pinto, a proposé un *plan de réaménagement du casino* du palais de la Méditerranée (fermé depuis le 13 avril 1978) en centre de congrès avec maintien *du théâtre et des activités de* 125 millions de francs.

GUY PORTE.

Ile-de-France

LE FORUM DES HALLES TROIS MOIS APRÈS SON OUVERTURE

Des commerçants qui pleurent, des commerçants qui rient

Le forum des Halles, trois mois après son ouverture, trois mois après son « lancement ». Quel premier bilan peuvent faire les commerçants ? Nous en avons interrogé quelques-uns.

La FNAC ? *« Nous avons dépassé nos prévisions de 30 %. La librairie à elle seule fait 90 % du chiffre d'affaires de celle de la rue de Rennes, qui n'a pratiquement rien perdu, alors que nous avions prévu une chute de 20 %. Nous avons 30 000 entrées par jour, avec des pointes à 100 000 le samedi. »*

Très bien. Mais les petits ? *« Je n'espérais pas aussi bien »*, dit une bijoutière. *« Nous avons même mieux démarré que dans notre boutique de la Part-Dieu, à Lyon »*, se félicite un habilleur. *« Je vends déjà plus que notre boutique du centre-ville »*, avoue, heureuse, une marchande de linge de maison. Saint-Laurent rive gauche ? *« En octobre, nous avons fait 120 % de mieux que ce que nous avions prévu. »* Hédiard : *« Nous n'avons pas désempli. Nous avons attiré des clients qui n'osent pas entrer dans nos boutiques closes, ici tout est ouvert. »* Alors, tout va pour le mieux sous le ciel d'acier du Forum ? Pas vraiment.

Un habilleur de moyenne gamme, lui, se lamente : *« Ce n'est pas possible. Hier, je n'ai vendu qu'une paire de baskets : 89 francs en caisse en fin de journée. Ce ne peut pas durer. »* Mais ses confrères vous glissent dans l'oreille : *« Nous sommes près de deux cents, comme partout, ici il y a des bons et des mauvais commerçants... »* Mauvais alors le propriétaire des quatre restaurants de luxe ? Certains soirs, Artigny ne sert pas un couvert. *« Vous auriez envie, vous, de dîner ainsi en vitrine »*, vous demande un voisin compatissant et... ironique. Et comme, en la matière, le vide attire le vide, nul ne rentre dans une salle où seuls les maîtres d'hôtel battent la semelle. Eux, ils accusent le manque d'animation, la nuit venue.

« C'est vrai, reconnaît M. Michel Guidet, le responsable de SERETE Aménagement, la société chargée de la commercialisation du Forum. *Il est fait pour la lumière du jour. Mais nous allons apporter les améliorations nécessaires : jeux de lumière, création d'oasis de verdure, ouverture de terrasses sur les rues, et même faire venir d'autres restaurants. »* Mais la principale difficulté, la signalisation, relève de la municipalité parisienne, puisque c'est à elle qu'appartient toute la voirie. *« Nous nous battons avec la Ville »*, dit Michel Guidet. Il y a aussi la climatisation. *« Nous ne l'avions pas prévue pour les cent vingt mille visiteurs que nous avons tous les jours*, explique-t-il aussi ; *nous sommes en train de la revoir. »*

De nouvelles toilettes vont aussi être ouvertes. Pour l'instant, il n'y en a que deux, difficiles à trouver... et fermées à 20 heures. Des hôtesses, plus nombreuses, doivent venir renforcer les vingt-huit pompiers de la SERETE. Avec leurs « bleus » et leurs « rangers », ils font quelquefois penser à des vigiles. Aide guère discrète aux quelques policiers qui patrouillent en attendant l'ouverture, en janvier, d'une antenne de commissariat.

Un gagnant pourtant : la « croissanterie ». *« On a cassé la baraque »*, reconnaît, dans un sourire, le responsable de la petite équipe, qui écoule cinq mille croissants, brioches ou petits pains par jour...

● *Du gaz stocké en forêt de Rambouillet.* — M. Michel Giraud, président (R.P.R.) du conseil régional d'Ile-de-France, vient de demander au président de Gaz de France *« tous renseignements nécessaires »* afin que l'assemblée régionale puisse être *« clairement informée »* du projet de stockage souterrain de gaz envisagé par (*le Monde* du 15 novembre).

M. Giraud souligne, notamment, que *« la région d'Ile-de-France ne peut demeurer insensible à l'annonce du forage, dès 1980, de trois puits exploratoires, sur le territoire du futur parc naturel régional de la valée de Chevreuse »*, et rappelle que *« l'implantation choisie par G.D.F. l'a été sans aucune concertation préalable »*.

● *Ile Monsieur : recours des associations.* — La construction par la régie Renault d'un nouveau centre de transit rail-route sur l'ancienne île Monsieur face à la manufacture de Sèvres (Hauts-de-Seine) suscite l'hostilité de deux associations de défense de l'environnement qui, contre le permis de construire accordé en décembre 1978, viennent de déposer un recours devant le tribunal administratif.

Midi-Pyrénées

L'opposition au projet de centrale nucléaire de Golfech

DIX-SEPT PERSONNES INTERPELLÉES EN TARN-ET-GARONNE

(Dix-sept personnes ont été interpellées, le 12 décembre en Tarn-et-Garonne à la suite de manifestations antinucléaires. A Golfech, Valence-d'Agen, Goudourville et Auvillar, plusieurs groupes de contestataires ont endommagé les registres des enquêtes d'utilité publique relatives à l'implantation d'une centrale nucléaire à Golfech. Les manifestants ont été interpellés par la gendarmerie pour vérification d'identité.

L'enquête, ouverte le 19 novembre, a été troublée dès le premier jour par des manifestations. Des parlementaires et des maires des communes concernées ont souvent accompagné les opposants au projet, qui, à plusieurs reprises, ont déchiré ou brûlé des pages des registres.

A ce jour, cent dix-neuf personnes ont été interpellées. L'enquête d'utilité publique doit prendre fin le 19 décembre.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

L'immobilier

appartem. achat

RECH. appts 2 à 4 P., PARIS, avec ou sans travaux, préfère rive gauche, près facultés. Ecr. Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

locations non meublées Offre

Paris

Studio, cuis., s. d'eau, 30 m2, 740 F/mois, 6e étg., Mo Pyrénées. Tél. au 968-34-99 (matin).

Région parisienne

MONTROUGE, 2 P., tt conft + grenier, cave, 1.300 F. Samedi, de 14 à 17 heures, 28, RUE LOUIS-ROLLAND. — 585-41-20.

PARIS EST
93 BAGNOLET
SANS COMMISSION
4 pièces, 78 m2, loyer 1.500 F, charges 544 F.
5 pièces, 96 m2, loyer 1.600 F, charges 670 F.
PARKINGS COMPRIS
S'adresser de 9 à 12 h au Bureau de Gérance du lundi au samedi :
LES PARCS DE LA NOUE
1 à 13, rue de la Noue, Bagnolet - Tél. 858-02-31
Métro : Gallieni
Bus : 76 et 101 N

A LOUER - EXCEPTIONNEL
A JOUY-EN-JOSAS (78)
A 17 km du pont de Sèvres, de très belles maisons 4, 5, 6 pièces avec d'agréables jardins clos. Dans nouveau village. *Livraison sous deux mois.*
Les Nouveaux Constructeurs
Tél. : 946-88-18.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES : villas, pavill. ttes banl. Loyers garantis 5.000 F maxi. 283-57-82.

locaux commerciaux

AVENUE DUQUESNE
Local commercial 65 m2.
A aménager. Renseignements : 555-91-00, le matin.

locations meublées Demande

Paris

Importante société recherche : *appartements meublés du studio au 5 P.*, garantis bancaire et de société. Téléphone 580-54-98.

constructions neuves

UN PLACEMENT
A L'ABRI
DE SAINT-TROPEZ
dans petit immeuble luxueux place des Lices,
LE RÉGENT
En plein centre de St-Tropez
Studio à partir
de 235.000 F
Il reste un 3 pièces et trois 2 pièces
80 % de crédit possible.
Renseignements et vente
SOMEMER
31, rue Montgrand, 13006 Marseille. T. (91) 33-70-70.

bureaux

LOCATIONS salles, bureaux.
TOUTES DOMICILIATIONS
TOUS SERVICES et TELEX.
Tél. : 524-43-05.

Domicil., Artis. et Commerç. Siège S.A.R.L. Rédaction d'actes, statuts, Informations juridiques, secrét., tél., telex, bur. A partir de 100 F par mois Paris-10e, 11e, 15e, 17e. 355-70-80 - 229-18-04.

DOMICILIATIONS
CONSTITUTION DE STÉS
ASPAC : 281-18-18.

SAINT-MAUR STAND. - BURX A LOUER
50 à 200 m2 - IMM. RECENT
Prix : 330 F H.T. le m2
Cab. BAILLOT - 883-51-48

appartements occupés

BD DU TEMPLE
bel imm., APPARTS OCCUPES,
— 2 PIECES : 130.000 F,
— 3 PIECES : 180.000 F,
— 4 PIECES : 230.000 F.
RENDEZ-VOUS : 281-27-59.

hôtels-partic.

NATION *HOTEL PARTIC.* + TERRASSE
65 m2 - 526-60-07

immeubles

MARC KLEIN
achète pour son groupe
IMMEUBLES
Intermédiaires sollicités.
Commission + Intéressement.
Téléphone : *555-91-00* poste 51.

COPROR 21, rue de la Source, Paris 16e
achète IMM. Habitation ou Commercial. Libres ou occupés.
EXPERTISE GRATUITE
524-56-01

PROXIMITE PL. ITALIE
Petit immeuble. 2.100.000 F.
Tél. : 206-32-84.

ACHETE imm. de tte import. même avec travx. M. MOHR, 137, bd Kœnig, Neuilly-sur-Seine

châteaux

PARIS 150 km par autoroute
CHATEAU LOUIS XIII
dans parc 2 ha., 16 p., état nf d'extérieur, aménagement intérieur à prévoir. Px 1.000.000 F.
THYRAULT, 89170 SAINT-FARGEAU - 16 (86) 74-08-12.

forêts

Vends près forêt domaniale d'Aulnay-de-Saintonge, 2 km. village, 3 ha. bois (chênes) + chalet habitab. (env. 30 m2), px 60.000 F. Mme HUBERT, Aulnay-de-Saintonge (17). Tél. 16 (46) 33-10-09.

domaines

GIEN (région). Beau *domaine agricole* libre à la vente, 120 ha de terres, prés, bois d'un seul tenant. Superbe bâtiments 17e siècle. Prix : 2.650.000 F.
COFIF. 437-09-81.

CONFINS
SOLOGNE - BERRY
PPTE 345 ha, gentilhommière (partie 17e et 18e) - Parc, rivière, bois 140 hectares surplus terres, prés, landes, 3 FERMES dont 56 hectares loués CHASSE.
Exclusivité
CABINET LA SOLOGNE
41200 ROMORANTIN
TÉL. : (54) 76-02-92

pavillons

Conflans, pavillon sur 243 m2 ss-sol total caves, ch. central maz. R.-Ch., entr., cuis., séj 29 m2, w.-c.
1er ét. : palier, 1 chbre, bur., 2 ptes chbres, balc., dépend. : garage. PRIX : 370.000 F.
Ct VERMEILLE 919-21-27 + 16, av. Carnot à Conflans-Sainte-Honorine.

LIVRY-GARGAN
AGREABLE MAIS. de CARACT. avec *séj. 44 m2 en duplex*, mezzanine et cheminée, 4 ch. Belle affaire - 650.000 F - Cab. Lenoble, Livry-Gargan. Tél. : 936-52-63.

terrains terrains

CPH IMMOBILIER

TERRAINS A BATIR
(exonérés de la taxe locale d'équipement)
A 3 KILOMÈTRES DU R.E.R.
GIF-SUR-YVETTE
construisez la maison de votre choix, terrains viabilisés de 600 à 1 200 m2 à partir de 245 000 F toutes taxes comprises.
AGENCE DE CHEVRY - 2 - Tél. : 012-12-12.

Vend terrain à bâtir 1.700 m2 parc région. Landes de Gascogne bourg ts *commerc.*, S.N.C.F. Proximité Bordeaux, Arcachon. Prix 80.000 F. *Paris (1) 542-84-48*

Part. à part. vd 10 km Aix-en-Provence, 5 ha, site except., eau + électricité. 400.000 F. Tél. après 20 heures : 873-68-28.

URGENT SACRIFIE - 1 HA TERRAIN A BATIR
MAINE-&-LOIRE. - Tél. 668-30-46

SIGNATURE NOTARIEE
possible en décembre, terrain
LIVRY-GARGAN
300 m2 fac. 11,95 m. 193.000 F.
CABINET LENOBLE
Livry-Gargan. Tél. : 936-52-63.

PÉRIGORD
AGREMENT
OU
INVESTISSEMENT
BOURG MÉDIÉVAL
3 TERRAINS A BATIR
Expo Sud-Ouest avec projet complet.
MAISONS TYPE ANCIEN.
PRIX 39.000 F à 46.000 F.
PROPINTER
MAISONS DU PERIGORD
B.P. 33, 24103 BERGERAC.
TÉL. : (53) 57-53-75.

maisons de campagne

BONNIEUX LUBERON, mais. anc. sur remparts, 240 m2 sur 3 nivx, terasse, jardin, vue étendue. Tél. Paris 354-96-30 jusqu'au 19 déc. ou s/place 16 (90) 75-80-59. Du 20-12 au 4 janv.

PÉRIGORD
FERMETTE DANS HAMEAU
beau jdin, eau, élect. 135.000 F. *Doc./dem.* PROPINTER S.A., B.P. 33, 24103 Bergerac. TÉL. : (53) 57-53-75.

PÉRIGORD
JOLIE MAISON ANCIENNE
prox. hameau. Tr. bx ombrages, terrain 5.000 m2, prairie, E. E., vue étendue. Prix 210.000 F. Documentation sur demande : PROPINTER S.A., B.P. 33, 24103 Bergerac. T. (53) 57-53-75

propriétés

ETRETAT
BELLE PROPRIETE NAPOLEON III, BELLE RECEPTION 6 CHAMBRES, PARC 6.700 M2
FOUILLEUL DESCHAMPS
Tél. : 16 (35) 31-25-84

Dordogne : propriété 42 ha dont 20 ha culture, le reste en bois. *Toutes terres irrigables.* Jolie maison périgourdine, *bâtiment d'exploitation* neufs, hangar à tabac, possib. plan d'eau 2,5 ha. *S'adr.* : M. Schreiber, notaire, 24-Vergt.

SENLIS - *CHANTILLY*
Dans magnifique site classé de la vallée de la Nonette, sur 6.000 m2 bordés par rivière, BELLE PROPRIETE ANCIENNE DE CARACTERE comprenant : gdes réceptions (90 m2 av. cheminées), 5 chbr., 2 s. de bains (à rénover), cuis., caves + gde grange attenante aménageable et garage. - Exposition sud. - Très rare. 988.000 F. (Possibil. acquérir plus grand.)
DEVIQ Conseil 104, rue de la République, SENLIS. Tél. : 453-05-05 et 14-85

PÉRIGORD
GENTILHOMMIERE XVIIe
à amén., b. cheminées *pierre*, terrain 4.000 m2, vue, eau, él., dépendances, 320.000 F. Docum. s/dem. PROPINTER SA, BP 33, 24103 Bergerac. T. (53) 57-53-75.

viagers

Société spécialiste VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garantie
Etude gratuite, discrète

VIAGER, COUPLE 78-90 ans
LIBRE - JULES-JOFFRIN
2 p. tt confort, 3e étage, calme 28.000 F + 1.200 F mensuel
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00

l'agenda du Monde

Artisans

ENTREPRISE, sérieuses références effectue rapidement, travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit. Tél : 378-47-84/898-38-02.

RENOV' APPART'S
Rénovation de l'habitat
tous corps d'état. Devis gratuit.
TEL : 388-57-96.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83.

Cadeaux

Pour vos Cadeaux, pour Vos achats Directs à particuliers et à juste prix. Bijoux, objets, *mobiliers, ancien ou moderne.* Dépôt vente V.V.M., 637-31-86, 17, bd Vital-Bouhot, 92 Neuilly.

RENCONTREZ LE PÉROU
A TRAVERS SON ARTISANAT
(pulls, ponchos, tapisserie, céramique, bois sculptés, etc.).
GRANDE EXPO-VENTE
centre culturel latino-américain.
JUSQU'A FIN DECEMBRE
6, rue des Fossés-Saint-Marcel, 75005 PARIS. Tél. : 336-56-04.

Leçons

LEÇONS particul. à domicile *toutes matières tous niveaux* par diplômés grandes écoles. IEPC 224-17-95/97.

Cours

ECOLE NOUVELLE DES ARTS
établissement
d'enseignement privé
Horaires et programmes officiels
EFFECTIF REDUIT
cours groupés matinée
possibilités cours de soutien l'après-midi
2-1 terminales
sections A 4 C - D
A 6 BAC Musique
A 7 BAC Dessin
Pr inscription de 10 à 12 h. 30. Tél. : 348-58-48 ou écrire 17, rue du Sergent-Bauchat, Paris-12e.

APPRENDRE L'AMÉRICAIN
à
L'AMERICAN CENTER
261, bd RASPAIL, PARIS-14e.
Tél. : 633-67-28
Cours de conversation dans la journée et le soir
Lycéens à partir de 15 ans
INSCRIPTIONS IMMEDIATES
DEBUT : 7 JANVIER
COURS PRIVES
PREPARATION AU TOEFL
COURS POUR ENFANTS
Forfait : cours + séjour U.S.A.

Instruments de musique

Vend à Aulnay piano droit moderne ZIMMERMANN état neuf. Prix : 5.200 F. Tél. : 869-55-38.

A VENDRE
contrebasse italienne : 8.500 F. Téléphone : 878-72-65 le soir.

Modes

Ne payez pas la griffe. LES *PLUS BELLES COLLECTIONS* ACTUELLES DE COSTUMES 5, avenue de Villiers, Paris-17e. Métro Villiers.

Moquette

GROS RABAIS
MOQUETTE
dégriffée laine et synthétique stock : 50.000 m2.
TEL : 757-19-19.

Péniche

A VENDRE PENICHE
longueur 30 m., largeur 5,05 m. logement, moteur de 138 CV. Parfait état, prix : 110.000 F. Pour tous renseignements écrire SARTHOULET III, rue St-Genès 33000 BORDEAUX.

Rencontres

Pour rencontrer l'autre...
Documentation discrète gratuite, mieux, venez nous voir de 14 à 20 h sauf mar. & dim.
ENSEMBLE
CONSEIL MATRIMONIAL
5, rue de Pouy 75013 Paris
Tél. 588.28.25

Philosophie

Le Centre *Gurdjieff-Ouspensky est ouvert.* TEL : 436-61-69.

Vacances Tourisme Loisirs

LE VRAI SÉNÉGAL
En 504 familiale et taxi brousse privé, kilométrage illimité, chauffeur-guide sénégalais. Hébergement en demi-pension, en « hôtelleries villageoises » gérées par les villageois eux-mêmes, toutes assurances. Essence et bacs non compris

FORFAIT 1 SEMAINE de PARIS à PARIS : 3.490 F.

FORFAIT 1 SEMAINE de DAKAR à DAKAR : 1.450 F.

Base 5 personnes.
Deux départs par mois de novembre 1979 à avril 1980.
MAISON DE L'AFRIQUE
Lic. 1014,965. Tél. : 261-35-56.

SKI DANS LE VERCORS
7 JRS 880 F 21 - 27 décembre / 27 déc.-2 janvier
MIGRATOUR. Tél. : 787-11-12.

INFORMATIONS «SERVICES»

LA MAISON

L'HEURE DU BAIN

La conception d'une salle de bains requiert non seulement un équipement sanitaire fonctionnel, mais aussi le confort d'un rangement allié au décor des accessoires. L'évolution rapide de ce marché a incité le GEDIBA (Groupement européen pour le développement des industries du bain et de ses accessoires) à organiser le premier Salon professionnel Eurobain, organisé à Lyon du 18 au 21 avril prochain. Mais, dès à présent, on assiste à une éclosion de magasins consacrés à la salle de bains et à son confort.

Deux jeunes femmes, Odile Schlemer et Sophie Séguela, viennent d'ouvrir une boutique, *Bath-Shop*, sur la rive gauche (celle de la rive droite est située 3, rue Gros, près de la Maison de la radio).

Dans un décor de murs blancs habillés de lattes de bois clair, les accessoires et meubles sont présentés dans des cellules créant l'ambiance de salles d'eau. Certains de ces meubles sont revêtus de stratifié imitant la paille, en ton naturel : le meuble-vasque, à deux portes, vaut 1 705 F en 60 cm de large ; un élément bas, à une porte, 823 F.

D'amusants rideaux de douche en plastique représentant une page de journal américain, une chemise d'homme rayée avec sa cravate rouge ou une cabine téléphonique anglaise (180 F le rideau de 1,80 m × 2 m).

La gamme des accessoires de toilette va du bois clair au style 1900, en passant par le plastique de toutes les couleurs.

Côté produits de toilette, le choix peut se faire entre une vingtaine de savons, le plus curieux étant en forme de nouilles, parfumé au citron et contenu dans un bocal, 73 F. Les bains moussants sont vendus dans un joli flaconnage.

C'est au Palais-Royal (à l'entrée du Louvre des antiquaires) que vient de s'ouvrir la boutique Yves Delorme. Ce fabricant de très beau linge de toilette a imaginé un décor raffiné qui s'accorde à son style : murs de marbre beige, fontaine reflétée par des glaces.

Parmi ses dernières créations, des serviettes sont ornées d'un motif « papyrus » ciselé sur de l'éponge-velours ou d'un cygne *en satin damassé, incrusté sur* un tissu éponge blanc nacré, gris pâle, beige, rose ou mauve. Ces deux décors (papyrus et cygne) se retrouvent sur des flacons en verrerie de Murano, des boîtes à poudre et des verres (185 à 345 F).

Une collection de linge de toilette est conçue pour les enfants, avec de jolis peignoirs allant du deux ans au quatorze ans.

Jacqueline Delorme, qui dirige le magasin, a participé à l'élaboration d'une série de meubles de rangement. Ceux-ci sont en hêtre massif, légèrement teinté de beige abricoté ou de gris bleuté pour laisser apparentes les veines du bois. De forme élégante et pratique : une encoignure à quatre tablettes (1 290 F) et un porte-serviettes sur pieds avec une étagère au sommet (790 F).

Dans son vaste magasin Sadec, Christiane Godiart a réuni tous les composants d'une *salle de bains, de la baignoire* au porte-savon. A conseiller pour la rénovation d'un appartement ancien, un très astucieux meuble fait office de cabinet de toilette. Dans un volume de 90 cm de large, 85 cm de haut et 55 cm de profondeur, sont groupés une vasque encastrée dans un plan de toilette, un bidet escamotable derrière les deux portes du meuble et un élément de rangement bas, avec étagères et porte.

Le meuble tout équipé, en lamifié postformé, vaut 4 600 F. De nouveaux coloris — un rouge rubis, un vert très pâle et une belle imitation de loupe d'Amboine — se retrouvent sur une gamme complète de meubles de rangement et de plans de toilette.

Venue d'Italie, une colonne de rangement pivote sur son socle et permet un appréciable gain de place. Ses quatre faces sont *ainsi équipées* : placard avec porte pleine en bas, deux tiroirs et porte vitrée en haut, deux patères, deux porte-serviettes et un grand miroir (2 828 F).

Côté accessoires de bains, le bois noir est en vogue chez Sadec : bois plastifié ou bois tourné laqué, avec un pratique anneau porte-serviettes de forme allongée.

JANY AUJAME.

★ Bath-Shop, 85, rue de Gergovie, 75014 Paris.

★ Yves Delorme, 153, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

★ Sadec, 42, rue de la Convention, 75015 Paris.

ARMOIRES AU SEC. — Elle mange l'humidité dans les armoires et dans les placards. Cette boule en forme de cristaux qu'on suspend permet de conserver au sec les produits alimentaires, les vêtements et les outils. Elle rendra particulièrement service dans les maisons de campagne, les bateaux et les caravanes que l'on retrouve après quelques mois d'absence. « Humidivore 2000 ». Prix : 25 F. Rayon entretien Samaritaine.

CARAVANE CHAUFFÉE. — Partir faire du ski dans sa caravane est possible si elle est bien chauffée. Campa, l'un des principaux constructeurs français d'appareils de chauffage pour résidences mobiles, propose des radiateurs (butane ou propane) qui sont raccordés à une ventouse. L'ensemble constitué du corps de chauffe et du système d'admission d'air et de refoulement des gaz brûlés est totalement étanche. Les radiateurs sont encastrables pour prendre le minimum de place.

Le modèle « Minigaz », d'une puissance de 1 750 watts, coûte 1 100 F environ. Le « Microgaz », d'une puissance de 1 150 watts, vaut 1 000 F environ. Ces deux radiateurs sont dotés d'une vanne modulante de régulation du gaz ; la sécurité est assurée par thermocouple.

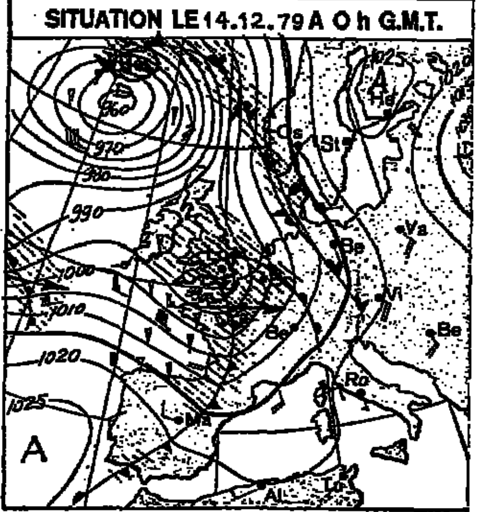
★ Campa, 111 ter, boulevard Ney, 75018 Paris.

RAMASSE-COUVERTS. — Après la *poubelle de table* qui, à notre époque sans serviteurs, fait fureur, voici le ramasse-couverts. C'est une jarre en grès qui possède quatre ouvertures permettant de récolter les couteaux, fourchettes et couverts sales des invités. La jarre est surmontée d'une anse donc facile à transporter. L'objet est loin d'être beau. Mais l'idée est excellente et elle devrait inspirer des stylistes plus talentueux. Prix : 64 F. Rayon vaisselle, Samaritaine.

MÉTÉOROLOGIE



SITUATION LE 14.12.79 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 15-XII-79 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 14 décembre à 0 heure et le samedi 15 décembre à 24 heures :

Dans le rapide courant perturbé qui circule de l'océan Atlantique à *l'Europe occidentale, une nouvelle* perturbation pluvieuse accompagnée de vents forts atteignait, vendredi matin, l'océan au nord des Açores. Elle traversera la France samedi, succédant à celle qui a traversé le pays dans la nuit de jeudi à vendredi.

Samedi matin, en liaison avec la présence sur notre pays de cette perturbation, le temps sera très nuageux le matin des Pyrénées occidentales et centrales aux Flandres, aux Vosges et au nord des Alpes, avec des pluies (neige en moyenne et haute montagne). Les vents de sud-ouest qui l'accompagnent seront assez forts à forts en général ; en particulier, ils pourront atteindre la *tempête sur la Bretagne*, les côtes de la Manche et du Pas-de-Calais. Sur le pourtour méditerranéen et la Corse, on notera des éclaircies avec des vents de nord-ouest assez forts, mais faiblissant.

Le soir, la zone perturbée, s'étant déplacée vers le sud-est, donnera encore un temps couvert avec des précipitations des Pyrénées aux régions méditerranéennes. Plus au nord, un temps plus variable et un peu frais s'établira avec quelques éclaircies et des averses. Les vents seront toujours assez forts à forts, avec des rafales.

De la Manche orientale aux Flandres et aux Ardennes, les nuages seront plus abondants et les précipitations plus continues.

Vendredi 14 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 997,8 millibars, soit 748,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 13 au 14) : Ajaccio, 15 et 6 degrés ; Biarritz, 17 et 8 ; Bordeaux, 17 et 8 ; Brest, 12 et 5 ; Caen, 12 et 8 ; Cherbourg, 11 et 6 ; Clermont-Ferrand, 13 et 7 ; Dijon, 6 et 5 ; Grenoble, 11 et 4 ; Lille, 10 et 9 ; Lyon, 10 et 8 ; Marseille, 14 et 13 ; Nancy, 6 et 4 ; Nantes, 12 et 7 ; Nice, 16 et 8 ; Paris - Le Bourget, 11 et 9 ; Pau, 19 et 5 ; Perpignan, 13 et 8 ; Rennes, 12 et 6 ; Strasbourg, 7 et 5 ; Tours, 12 et 7 ; Toulouse, 16 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 10 degrés ; Amsterdam, 11 et 7 ; Athènes, 12 et 4 ; Berlin, —1 et —2 ; Bonn, 7 et 5 ; Bruxelles, 9 et 8 ; Le Caire, 21 et 11 ; îles Canaries, 20 et 17 ; Copenhague, 1 et —1 ; Genève, 6 et 2 ; Lisbonne, 16 et 5 ; Londres, 12 et 5 ; Madrid, 11 et 5 ; Moscou, —14 et —14 ; Nairobi, 28 et 12 ; New-York, 5 et 0 ; Palma-de-Majorque, 17 et 12 ; Rome, 16 et 5 ; Stockholm, —8 et —15 ; Téhéran, 13 et 5.

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 13 décembre, dans les principales stations françaises telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 60, 150 ; Arèches-Beaufort : 40, 120 ; Bellecombe-Crest-Voland : 20, 40 ; Chamonix : 30, 180 ; Combloux : 20, 40 ; Les Contamines-Montjoie : 30, 70 ; Courchevel : 72, 120 ; Les Deux-Alpes : 50, 120 ; Flaine : 30, 150 ; Le Grand-Bornand : 30, 50 ; Les Houches : 20, 100 ; Megève : 15, 65 ; Méribel : 40, 120 ; Morzine-Avoriaz : 15, 100 ; La Plagne : 85, 130 ; Pralognan - La Vanoise : 50, 75 ; *Samoëns : 10, 60 ; Valloire : 10, 35.*

ALPES DU SUD

Beuil-Les Launes : 20, 40 ; Isola 2000 : 50, 110 ; Valberg : 20, 40.

MASSIF CENTRAL

Super-Lioran : 5, 10.

Les stations étrangères

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 12, rue Auber, 75009 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 14 décembre 1979 :

DES DECRETS

● Erigeant les unités pédagogiques d'architecture nos 1 et 4, à Paris et celles de Bordeaux, Lille et Marseille, en établissements publics administratifs.

UN ARRETE

● Fixant pour la session de 1980 le calendrier des épreuves écrites des concours de recrutement de professeurs, agrégations, certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (épreuves théoriques) et certificats du diplôme de travaux manuels éducatifs et d'enseignement ménager.

ENTRAIDE

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

reconnue d'utilité publique le 31 janvier 1955

CAS N° 22

Cette célibataire, mère d'une petite fille de sept ans, se prostituait. A la suite d'une dépression nerveuse, elle a été hospitalisée, et son traitement a été bénéfique. Elle désire changer complètement de mode de vie et a trouvé un petit emploi.

Elle est sans logement. L'hôpital psychiatrique l'a conservée bénévolement pour ne pas la mettre à la rue. Cette situation ne peut durer, car l'ambiance hospitalière est éprouvante pour les nerfs fragiles de cette jeune femme.

Elle vient de trouver à louer un petit logement où elle pourra reprendre son enfant, confié jusqu'ici à une grand-mère. L'agence renonce à sa commission, mais il faut payer deux mois de loyer d'avance, et l'intéressée ne les possède pas. Pour permettre à cette jeune femme de se réinsérer dans la société au moment où les chances sont de son côté, il faudrait 1 500 F.

Prière d'adresser les dons à LA SEMAINE DE LA BONTE 175, boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS (222-88-99) C.C.P. PARIS 4-52 X ou ch. ban.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 15 DECEMBRE

« Les Jésuites et la Visitation », 15 h., devant l'église Saint-Paul-Saint-Louis, rue Saint-Antoine (Mme Garnier-Ahlberg).

« Les appartements royaux du Louvre », 15 h., Cour carrée, pavillon de l'Horloge (Mme Lemarchand).

« Le pastiche gothique », 15 h., 1, place du Général-Catroux (Mme Pennec).

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine (Mme Puchal).

« Trésors des musées du Kremlin », 15 h., Grand Palais (Approche de l'art).

« Exposition Picasso », 10 h. 45, Grand Palais (Arcus).

« Les Vikings », 15 h., 11, rue Payenne (L'art pour tous).

« L'Académie française », 15 h., 23, quai Conti (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Guénégaud », 15 h., 60, rue des Archives (Mme Ferrand).

« Madame de Sévigné en sa maison », 15 h., métro Saint-Paul (Mme Hauller).

« Musée du Conservatoire de musique », 15 h., 14, rue de Madrid (Histoire et Archéologie).

« Le palais Soubise », 14 h. 45, 60, rue des Francs-Bourgeois (M. de La Roche).

« Le quartier Bergère », 15 h., 12, rue du Faubourg-Montmartre (Paris inconnu).

« Musée du Grand-Orient de France », 15 h., métro Cadet (Templia).

« L'art européen à la cour d'Espagne au XVIIIe siècle », 15 h. 30, Grand Palais (Tourisme culturel).

« Le Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (Le Vieux-Paris).

« Exposition Picasso », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

14 h. 30, Normandy Hôtel, 7, rue de l'Echelle : « Eskankar présente ses enseignements ».

14 h. 45, théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. R. Ikor : « La Kahina » ; Mme M.-T. Poncet : « Quand la sainte Russie va-t-elle se réveiller ? » ; M. J. Louis-Antériou : « Les Républiques méconnues : la IIIe et la IVe » (Club du Faubourg).

15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. H. Thomas : « Questions et réflexions sur l'origine des hominidés ».

15 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, M. Geoffroy de Souzenelle : « Le symbolisme des arcanes majeurs du tarot » (Atlantis).

19 h., Plaza-Opera, 8, boulevard de la Madeleine : « Moi, Dieu et les autres » (Agence mondiale d'information), entrée libre.

LOTO

TIRAGE N°50 DU 12 DECEMBRE 1979

8 — 17 — 22 — 32 — 36 — 37

NUMERO COMPLEMENTAIRE 13

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1	8 285 829,70 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	38	109 024,00 F
5 BONS NUMEROS	992	12 528,90 F
4 BONS NUMEROS	77 013	161,30 F
3 BONS NUMEROS	1 626 254	11,00 F

LES ETRENNES DU LOTO

SUPER CAGNOTTE

10 000 000 F

POUR LE TIRAGE DU 19 DECEMBRE 1979

VALIDATION JUSQU'AU 18 DECEMBRE 1979 APRES-MIDI

SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.

Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1977

Commission paritaire n° 57 437.

BREF

EXPOSITIONS

LA MAISON DE LA BRETAGNE ACCUEILLE DES ARTISTES CRÉATEURS. — *La Maison de la Bretagne* à Paris organise jusqu'au 24 décembre une exposition d'objets d'art où les visiteurs pourront, en outre, choisir des cadeaux de Noël. Les artistes qui exposent leurs œuvres sont : Christian Hugo, de Vannes (création, objets décoratifs en laiton), Pierre Kneip, des Côtes-du-Nord (photographies sur papier et sur aluminium), Alain Lerolle, de Tréguier, dans les Côtes-du-Nord (bijoux et objets d'art contemporains), Roland Pignaud, de Cléguerec dans le Morbihan (ferronnerie, sculpture) et Nicole Sully, de Quimper (soies peintes à la main et panneaux décoratifs).

★ Maison de la Bretagne, 17, rue de l'Arrivée, boîte postale 1006, 75737 Paris Cedex 15, tél. 538-73-15.

LE PHOTOGRAPHE ENCADRÉ. — *Complément indispensable* d'un dessin, d'une gouache, d'une toile, l'encadrement est un art que Jacques Leguennec pratique avec *passion. Pour mieux* faire comprendre le lien qui existe entre l'artiste et l'encadreur, Jacques Leguennec entreprend une série d'expositions d'œuvres « habillées » *par lui. Il commence par la photographie*, qui reçoit trop peu souvent, à son gré, les honneurs de l'encadrement. Il expose donc, jusqu'au 12 janvier, les photographies de Paul Tourenne, l'un des Frères Jacques. Pendant ses trente années de tournées, son appareil photo a été l'occasion de s'adonner à une autre activité que la chanson. Et qui en prend aujourd'hui le relais.

★ Atelier Jacques Leguennec, 14, rue de Seine, 75006 Paris.

FORMATION PERMANENTE

ANIMATION. — L'Union française *des centres de vacances et de* loisirs (U.F.C.V.) organise du 26 au 31 décembre une session consacrée à l'étude des phénomènes de vie de groupe et l'apprentissage des différentes méthodes d'animation. Cette session qui aura lieu *au CREPS de Vichy* est destinée en priorité aux animateurs socioculturels. Prix : 720 F.

★ Renseignements et inscriptions : délégation régionale de l'U.F.C.V., 13, rue du 11-Novembre, 63000 Clermont-Ferrand, tél. (73) 37-27-06.

TRANSPORT

CHUTE DE BAGAGE : LA S.N.C.F. CONDAMNÉE. — La cour d'appel de Rennes vient de confirmer le jugement en première instance condamnant la S.N.C.F. à indemniser une passagère d'un train qui avait reçu sur la tête, en 1976, un sac à dos tombé d'un filet à bagages. La S.N.C.F. devra verser à cete passagère 7 000 F de provision, dans l'attente d'une expertise médicale.

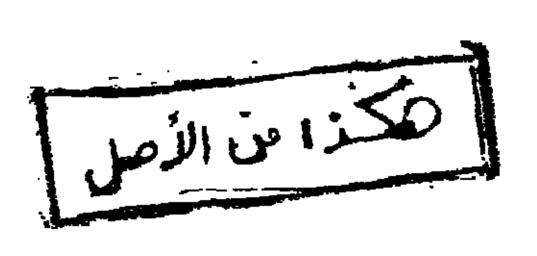
La cour d'appel a estimé que la société nationale « était tenue de transporter sains et saufs les passagers à destination ». Le sac à dos ayant été placé dans les filets désignés à cet effet, l'accident ne revêtait pas un caractère imprévisible.

LES TAXIS ET LES HANDICAPÉS. — Selon un arrêté préfectoral du 28 novembre, les chauffeurs de taxis et de véhicules de petite remise exerçant leurs fonctions dans le département du Val-de-Marne ou sur l'emprise de l'aéro*port d'Orly sont désormais tenus* d'admettre dans leurs véhicules les aveugles et mal-voyants accompagnés de leurs chiens ainsi que les autres *personnes handicapées* et les véhicules pliables qu'elles utilisent, même, est-il précisé, *lorsqu'il* est nécessaire de les aider à prendre place dans le taxi ou la voiture de petite remise...

VIVRE A PARIS

LA PRÉFECTURE RECRUTE DEUX CENTS « SURVEILLANTES DE LA VOIE PUBLIQUE ». — La préfecture de police va recruter, par voie de concours, deux cents « surveillantes de la voie publique ». Ce nouveau terme désigne en fait les anciennes « contractuelles » en uniforme bleu qui assurent notamment, depuis une dizaine d'années, la sécurité à la sortie des écoles (actuellement, neuf cent vingt-six sont surveillées régulièrement dans la capitale). Le mot « contractuelle » est d'ailleurs devenu impropre, car toutes sont maintenant titularisées.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la préfecture de police, île de la Cité, recrutement bureau 106 ou téléphoner au 260-33-22.



هكذا من الأصل

Le Monde

économie

LES ÉLECTIONS

La C.G.T. n'est devancée que dans huit départements

En tête dans 85 des 93 départements de la métropole (compte non tenu de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui ont un statut particulier) et nantie de la majorité absolue dans trente d'entre eux, la C.G.T. demeure, de fort loin, la première organisation syndicale de France, comme l'ont confirmé les résultats aux élections prud'homales d u12 décembre, dans le collège des ouvriers et des employés. La centrale de la rue La Fayette, qui revendique actuellement 2 300 000 adhérents, a obtenu la confiance de quelque 3 170 000 salariés, soit un peu plus du quart des inscrits.

Son audience est assez également répartie sur l'ensemble du territoire, avec sa meilleure pointe en Haute-Corse (70,7 %), et *elle ne tombe nulle part* en dessous des 25 %, pourcentage qui constitue, en revanche, une performance pour Force ouvrière dans un certain nombre de départements. Avec 42,4 % des suffrages exprimés, l'organisation de M. Georges Séguy distance de quelque vingt points et plus les autres centrales syndicales : la comparaison avec les élections aux caisses primaires de la Sécurité sociale de 1962 et avec les élections aux comités d'entreprise de 1976-1977 n'étant pas totalement significative, le scrutin du 12 décembre constituera désormais la référence.

Les scores importants qu'obtient la C.G.T. dans les départements s'expliquent en particulier par la forte audience de cette organisation dans l'industrie. Si l'on compare les résultats, nationaux cette fois, par section, on observe que la C.G.T. recueille la majorité absolue dans l'industrie (50,2 %).

Elle est toujours en tête dans le commerce, mais avec 42,4 %, et, dans l'agriculture, elle arrive en deuxième position (31 %), derrière la C.F.D.T., qui confirme son influence, mais avec un pourcentage de voix (33,8 %) plus faible que prévu.

La centrale de la rue Cadet devance la C.G.T. dans huit départements : Calvados, Ille-et-Vilaine, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Morbihan, Deux-Sèvres et Vendée. Elle profite encore, dans les Pays de Loire (*le Monde* du 8 décembre), de et d'une tradition anarcho-syndicaliste.

La C.F.D.T., qui stagne en revanche dans quelques régions comme le Limousin, fait des progrès dans le sud de la France. Elle continue cependant d'être devancée par Force ouvrière dans vingt-huit départements, surtout dans le Midi (Corse, Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, Hérault, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne, *etc.*), où l'organisation de M. André Bergeron bénéficie encore de la grande influence socialiste et laïque.

La C.F.D.T. et F.O. obtiennent à elles deux le même nombre de voix ou presque que la C.G.T. (3 millions). Les deux centrales revendiquent chacune un million d'adhérents : la centrale de M. Maire, qui a recueilli 1,7 million de voix, aurait donc autant de sympathisants que la C.G.T. Sans doute, son attitude sur le terrain des luttes a-t-elle aidé à sa percée du 12 décembre. Pour ne prendre qu'un exemple — le récent conflit d'Alsthom-Atlantique, — la C.F.D.T., qui n'était pas si bien implantée dans le Territoire de Belfort, dépasse maintenant les 30 %. Mais, visiblement, toutes les centrales qui étaient unies dans l'intercyndicale C.G.T. - C.F.D.T. - F.O. - C.G.C. ont profité de leur attitude combative et unitaire. C'est surtout vrai pour la C.G.C., qui a joué un rôle moteur dans ce conflit *et qui obtient 3,3 % des voix* (sa moyenne nationale étant de 5,1 %). Dans la section industrie du Territoire de Belfort, la C.G.C. recueille même 6,5 % des suffrages, battant la C.F.T.C. De tels résultats ne peuvent qu'inciter les *syndicats* représentatifs à la fermeté.

MICHEL CASTAING.

L'audience de chaque syndicat par département

Les cartes ci-dessous illustrent l'implantation départementale de chacune des trois grandes centrales syndicales françaises, d'après les résultats obtenus aux élections prud'homales du 12 décembre, dans le collège des ouvriers et employés. Ne sont pas mentionnés les résultats de trois départements à statut local (Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin), dont la ventilation n'est pas comparable à celle des autres départements.

C.G.T.

plus de 60%
de 50 à 60%
de 40 à 50%
de 30 à 40%
de 0 à 30%

La première carte montre l'influence de la C.G.T. La centrale de la rue La Fayette est la seule à dépasser, dans près du tiers de la France (lire notre analyse ci-contre), la barre des 50 %. L'importance de son audience selon les départements est mesurée ci-contre en *six catégories*, qui vont de moins de 30 % du total des suffrages à plus de 60 %. Les points les plus forts de la C.G.T. concernent la C.G.T. concernent la Haute-Corse (70,7 %), l'Ariège (68,5 %), les Pyrénées-Orientales (69,4 %) et la Corrèze 69,3 %). Les points faibles de la C.G.T. sont situés en Vendée (26,6 %) et dans le Maine-et-Loir) (28,1 %).

C.F.D.T.

plus de 30%
de 25 à 30%
de 20 à 25%
de 10 à 20%
de 0 à 10%

F.O.

plus de 30%
de 25 à 30%
de 20 à 25%
de 10 à 20%
de 0 à 10%

L'audience par département des deux autres grandes centrales ouvrières, C.F.D.T. et F.O., est également mesurée ci-dessus en six catégories. Mais les teintes utilisées ici (les mêmes, pour des raisons techniques) correspondent à des taux d'audience diminués, en gros, de moitié par rapport à la C.G.T. : ils vont de moins de 10 % des suffrages à plus de 30 %. Les points forts de la C.F.D.T., situés principalement à l'ouest, sont la Vendée (42,7 %), le Maine-et-Loire (37,8 %), mais aussi la Haute-Savoie (37,6 %) ; en revanche, la centrale dirigée par M. Edmond Maire ne recueille que 1,1 % des voix en Haute-Corse, où elle avait présenté très peu de candidats, et 10,1 % dans la Creuse.

Force ouvrière obtient ses meilleurs scores dans la Corse-du-Sud (34,3 %), l'Eure-et-Loir (30,3 %) et la Haute-Corse (28,2 %), et est faiblement représentée dans l'Isère (12,8 %) et dans la région parisienne (13,1 % en Seine-Saint-Denis et 13,4 % dans les Hauts-de-Seine).

LES RÉSULTATS DÉFINITIFS

SALARIES	VOIX	POURCENTAGE
Inscrits	12 304 866	
Exprimés	7 508 254	
C.G.T.	3 184 858	42,4
C.F.D.T.	1 734 550	23,1
F.O.	1 311 108	17,4
C.F.T.C.	522 965	6,9
C.G.C.	392 204	5,2
Alliance	213 282	2,8
Divers	209 481	1,8
EMPLOYEURS		
Inscrits	884 194	
Abstentions		
Exprimés	398 945	
U.P.E.P. (*)	367 657	92,1
U.N.A.P.L. (**)	10 195	2,5
S.N.P.M.I. (***)	8 230	2
Divers	12 836	3,2

(*) Union patronale pour les élections prud'homales (liste d'entente regroupant le C.N.P.F., les P.M.E. et souvent les professions libérales).

(**) Union nationale des associations des professions libérales.

(***) Syndicat national de la petite et moyenne industrie.

★ Il s'agit des résultats définitifs publiés jeudi soir par le ministère du travail, à l'exception des départements d'outre-mer et des départements à régime dérogatoire (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle). Pour le collège *salariés, on note* une différence de 30 194 voix entre le nombre de suffrages exprimés (7 508 254) et la totalisation des *voix obtenues par chaque liste* (7 563 448). Pour les employeurs, l'écart est de 40 voix.

LES RÉACTIONS

● M. RAYMOND BARRE s'est réjoui de la *« très forte participation »* : *« Nous avons constaté*, a-t-il dit, *que les organisations syndicales qui pratiquent la concertation ont enregistré des progrès notables. C'est une consultation satisfaisante à tous égards. »*

« Nous avons fait la réforme des prud'hommes pour que ceux-ci puissent reposer sur une assise populaire aussi large que possible et c'est donc un bon point pour la démocratie », a estimé le premier ministre

● Mme NICOLE PASQUIER, secrétaire d'Etat à l'emploi féminin, a déclaré : *« La forte participation aux élections prud'homales témoigne notamment de l'intérêt accru que portent aux institutions professionnelles les femmes qui travaillent. 8 254 femmes étaient candidates à ces élections, soit près du quart du total : c'est une étape importante, et je souhaite que le dépouillement confirme l'élection de beaucoup d'entre elles.*

● Le R.P.R. explique *« l'importance du taux de participation aux élections prud'homales par un regain de l'intérêt porté à une juridiction à la rénovation de laquelle le R.P.R. a pris une part essentielle »*. C'est ce qu'a déclaré M. Philippe Séguin, délégué national à l'emploi, qui ajoute que cette participation *« démontre au surplus la vanité des craintes qui avaient pu s'exprimer et avait semblé justifier, aux yeux de certains, un report de la date des élections auquel le R.P.R. s'était montré défavorable »*. Quant à la répartition des suffrages, elle traduit, selon le R.P.R., *« une poussée de ceux des syndicats qui refusent les inféodations politiques. Le R.P.R. ne peut évidemment que s'en féliciter, persuadé qu'il est de la nécessité pour la démocratie et dans l'intérêt bien compris des travailleurs d'un syndicalisme libre, actif, et responsable »*.

● LE PARTI SOCIALISTE constate *« que la participation des salariés aux élections prud'homales a été importante et que les organisations représentatives, et elles seules, ont obtenu une confiance massive des travailleurs »*. *« Soucieux de l'indépendance réciproque des partis et des syndicats »*, il se félicite de ces résultats *« qui prouvent que, contrairement aux affirmations du patronat et du gouvernement, le syndicalisme est une force bien vivante dans notre pays »*.

● LE PARTI SOCIAL-DEMOCRATE, par la voix de M. Eric Hinterman, secrétaire général, se réjouit du *« renforcement du syndicalisme en général et du syndicalisme libre en particulier. Il faut espérer que sur cette lancée les Français prendront conscience en plus grand nombre de la nécessité de se syndiquer pour défendre leurs droits et aller vers une société de responsabilité. Plus le syndicalisme sera fort, mieux il contribuera à l'avenir des Français, plus le syndicalisme libre se développera, plus les chances d'une social-démocratie française grandiront »*.

● *La FEN*, qui, en tant que fédération de fonctionnaires, n'était pas directement concernée par les élections prud'homales, a pris acte avec *« satisfaction des résultats de cette consultation »*. *« Le taux important de participation d'une part, la confirmation éclatante de la représentativité des grandes organisations syndicales, l'écrasement des groupuscules de division, sont autant d'éléments positifs qui s'inscrivent en faux contre tous les détracteurs du mouvement syndical. »*

PRÉCISIONS ET RECTIFICATIONS

● *Picardie et Haute-Normandie.* — Les résultats pour ces deux régions ont été intervertis : les chiffres publiés sous le titre « Picardie » concernaient dans notre première édition la Haute-Normandie et *vice versa*.

● *Franche-Comté.* — Pour le collège des ouvriers et employés, le nombre d'inscrits était de 263 015 (et non pas 262 949), abstentions : 83 385 (31,7 %) et non pas 82 318 (31,3 %) ; exprimés : 172 655 (65,6 %) et non pas 172 657. Pour l'encadrement, les chiffres définitifs sont : inscrits : 18 113 ; abstentions : 5 278 (29,2 %) ; exprimés : 12 445 (68,7 %).

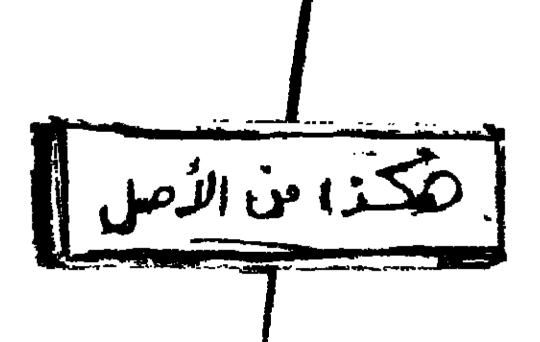
● *Les grandes consultations sociales* depuis la Libération. Le pourcentage publié par la C.G.T. aux élections prud'homales en 1973 est de 42,3 % et non pas 42,9 % comme il a été indiqué par erreur.

● *Collège employeurs agriculture* : les listes d'entente patronale n'étaient pas celles de l'UPEP (Union patronale pour l'élection prud'homale) mais des listes d'union du patronat agricole, sous des dénominations diverses selon les conseils.

● *Le patronat indépendant.* — Le Syndicat national de la petite et moyenne industrie indique qu'il avait « mené une opération-test en présentant seulement 179 candidats » et que les résultats sont de 40 à 50 % dans les conseils où ils étaient présents.

QUELS SONT LES EFFECTIFS DE LA C.S.L. ?

Combien d'adhérents à la C.S.L., l'ex-C.F.T. ? Aux élections prud'homales, l'Alliance, qui regroupait la C.S.L. et d'autres syndicats, n'a obtenu que 211 737 voix (2,8 %). Or, en janvier 1975, la C.F.T. estimait le nombre de ses adhérents à 320 000, alors que *le Monde* évaluait ses forces de 80 000 à 120 000. En 1977, la C.S.L. parlait de 215 000. Après le scrutin du 12 décembre, il semble bien que la C.S.L. n'ait pas les effectifs annoncés, à moins que dans le secret des isoloirs...



PRUD'HOMALES

LES RELATIONS INTERSYNDICALES

Camper sur ses positions...

Premier miracle accompli par les « nouveaux prud'hommes » : les cinq organisations syndicales représentatives peuvent toutes ou peu s'en faut se targuer d'une victoire. Chacun des chefs de file affirme donc avoir reçu une approbation massive de son orientation. Fort de ce truisme, chacun déclare qu'il continuera dans la même direction... chacun de son côté. Et de le prouver aussitôt, du moins en ce qui concerne la C.G.T., F.O. et la C.F.D.T. Car, plus discrète, la C.F.T.C. savoure la satisfaction d'avoir cru à la permanence du courant chrétien traditionnel, et la C.G.C. est quelque peu absorbée, cette semaine, par sa réunification avec l'U.C.T.

Premier à s'exprimer, jeudi à l'aube, M. Georges Séguy a aussitôt repris le péan de l'unité. Des conditions plus favorables en ce sens, dit-il, ont été créées par les élections. Car elles apportent une certaine clarté sur la situation des organisations syndicales, ce qui écarte des spéculations sur leur influence respective. Un accord repoussé par la C.G.T. l'est par 42,4 % des travailleurs. Le secrétaire général de la C.G.T. renouvela donc ses offres d'unité d'action, après avoir commenté, avec une suavité inhabituelle, les gains enregistrés par F.O. dans la consultation prud'homale. Et de proposer une opération concrète : faire barrage à la proposition de loi de M. Voisin (R.P.R.) selon laquelle l'exercice du droit de grève dans le secteur public et nationalisé ne doit, en aucun cas, interrompre totalement le fonctionnement des services.

Trois heures ne s'étaient pas écoulées que M. Séguy essuyait une fin de non-recevoir. Ni M. Bergeron ni M. Maire ne croyaient au péril imminent dénoncé par la C.G.T. Et le secrétaire général de Force ouvrière déclara bien haut : « Nous ne changerons pas *», en repoussant une fois de plus l'idée de tout rapprochement avec la C.G.T. Néanmoins, au passage, M. Bergeron s'était plu à dire que, dans la récente discussion paritaire avec le C.N.P.F. sur la durée du travail, il s'était senti plus proche de la C.G.T. que de la C.F.D.T. Il accusa en outre cette dernière d'avoir fait le jeu des patrons en concluant avec la C.G.C. un accord sur des positions communes visant la réduction des horaires de travail.*

Le comité confédéral de F.O. se prononcera le 19 décembre sur la demande de contacts plusieurs fois présentée par M. Maire. D'ores et déjà, un courant d'hostilité général s'est manifesté contre la centrale de la rue Cadet, dont on n'oublie pas les critiques, voire les sarcasmes, abondamment distillés naguère par certains de ses militants contre F.O. Les réflexes laïcs jouent toujours contre la C.F.D.T. déconfessionnalisée, et M. Hébert, le leader nantais de F.O., accuse crûment les cédétistes de n'avoir renoncé qu'en façade aux références chrétiennes. Et puis, dit M. Bergeron, ses amis n'aiment pas beaucoup « la propension de M. Maire à donner des leçons à tout le monde *». L'indépendance syndicale, pensent-ils, ne doit pas être à sens unique ; la démarche de la C.F.D.T. leur paraît aventureuse, et ils ont été déconcertés par les retentissantes déclarations du leader de la C.F.D.T., qui prévoyait un échec de la gauche aux élections présidentielles de 1981.*

Autre sujet de querelles feutrées avec la C.F.D.T. : les scores du 12 décembre lui donnent, avec 23,1 % des suffrages, le premier rang derrière la C.G.T., alors que F.O. (17,9 % des voix) s'était depuis longtemps proclamée la seconde grande centrale française. Elle voudrait conserver ce titre en s'appuyant sur de complexes calculs basés sur sa représentativité parmi les agents de la fonction publique, postiers et assimilés, mais enseignants exclus.

Le « bon choix »

Pourtant, M. Maire, tout à la joie de son succès (+ 7 % de voix par rapport à 1962), conserve le même ton chaleureux à l'encontre de F.O. Elle avait tort, dit-il, de craindre le suffrage universel. Il estime que l'agréable surprise — selon le mot de M. Bergeron — qu'elle a ressentie devrait lui faire prendre « une attitude moins frileuse, plus ouverte *». Sa demande de rencontre n'en est que mieux fondée, car, dit-il, l'alliance avec la C.G.T. ne suffit plus à l'action revendicative des salariés. Si F.O. rejette toute action commune avec les cégétistes, du moins au niveau confédéral, la C.F.D.T., malgré les aspirations unitaires exprimées par M. Maire, devra-t-elle se contenter de sa conflictuelle alliance avec la C.G.T. et de son entente très ponctuelle avec la C.G.C. ? «* Nous nous sommes trouvés bien seuls ces derniers temps *», a dit M. Maire ; mais n'était-ce pas pour mieux souligner la moisson que lui apportaient les « nouveaux prud'hommes » ? Car, si le suffrage universel a consacré la place acquise par la C.F.D.T. dans le monde du travail, la journée du 12 décembre montre aussi qu'elle avait été bien inspirée de s'attacher à une réforme de l'institution prud'homale plus ou moins combattue (parfois contradictoirement) par les autres centrales. Or, M. Maire avait compté la réorganisation de la juridiction (fût-elle imparfaite) parmi les acquis du nouveau style de rapports établi avec les pouvoirs publics depuis mars 1978. L'aggiornamento des juges populaires apporte donc de l'eau au moulin de M. Maire : oui le « réaxage » de la C.F.D.T. est le «* bon choix *». Et, pour faire ample mesure, on disait aussi, rue Cadet, que le verdict des urnes montrait également que le secrétaire général n'avait nullement terni son image de marque en jouant les Cassandre, les yeux fixés sur l'horizon électoral 1981.*

Cependant, c'est d'abord l'horizon social 1980 qui préoccupe les travailleurs, car, confortés dans leurs prérogatives de représentativité des salariés, les syndicats doivent maintenant renouveler leurs capacités d'action, sauf à courir le risque de voir leur piédestal se transformer en mausolée.

JOANINE ROY.

SOCIAL

POUR LES FÊTES DE NOËL

Les contrôleurs n'interrompront pas mais ralentiront le trafic aérien

Les contrôleurs aériens ont décidé, le jeudi soir 13 décembre, après sept semaines de conflit, de ne pas reprendre leur mouvement d'entrave aux *décollages*. Toutefois, ceux des centres régionaux d'Athis-Mons et de Brest sont convenus d'entreprendre une grève du zèle. Au centre d'Aix-en-Provence, les contrôleurs se sont prononcés pour un renforcement des « précautions de sécurité ».

Comme en juillet 1978, les contrôleurs aériens appliqueront les règlements de façon très stricte, en refusant toute surcharge de trafic. Seuls les mouvements d'appareil pouvant être contrôlés en toute sécurité, en *fonction de l'état actuel du matériel*, seront autorisés.

En outre, au C.C.R. d'Athis-Mons, six contrôleurs par équipe de vingt-cinq observeront une grève de la faim, tout en continuant à travailler, sous surveillance médicale. Lse équipes se trouveront donc désorganisées si le médecin estime que tel ou tel gréviste de la faim est trop affaibli pour assurer sa tâche.

En revanche, l'assemblée générale du C.C.R. de Bordeaux-Mérignac a décidé *« l'arrêt des actions revendicatives dans les formes connues jusqu'à présent »*. Selon un responsable C.F.D.T., les menaces de révocations ont fortement *motivé cette* suspension du mouvement.

L'intersyndicale du C. C. R. d'Athis-Mons a précisé que ces nouvelles formes d'action ne provoqueront pas un blocage du trafic aérien. Elle a voulu, dit-elle, tenir compte des départs de fin d'année et ne pas trop pénaliser les compagnies régionales. Air France prévoit d'assurer tous ses vols dans les jours à venir. Elle ajoute cependant que *« des retards sont à craindre*

Les aiguilleurs du ciel, qui avaient entamé la grève des décollages le 25 octobre, ont estimé *que leurs revendications* sur la sécurité et les rémunérations n'ont pas été satisfaites, après deux réunions avec M. Joël Le Theule, ministre des transports.

RENSEIGNEMENTS

★ **Air France : 320-15-55 (320-14-44 pour les vols de fin de semaine) ; pour Paris : 535-61-61.**

★ **U.T.A. : 775-75-75.**

★ **Air Inter : 687-12-12.**

★ **Compagnies étrangères : se** ***renseigner auprès des agences de ces*** **compagnies.**

★ **Compagnies régionales :** ***286-57-48 (Air Alpes, Air Alsace, Air*** **Anjou, Compagnie aérienne du Languedoc, Brit Air) ; 261-85-85 (Touraine Air Transport).**

RENAULT PROPOSERAIT LA PRÉ-RETRAITE A COMPTER DE CINQUANTE-SEPT ANS DANS LES USINES DE LA RÉGION PARISIENNE

La direction de la régie Renault envisage d'abaisser à cinquante-sept ans l'âge de la pré-retraite volontaire pour les salariés masculins et à cinquante-six ans trois mois pour les handicapés et pour les femmes dans les usines de Billancourt, Flins et Choisy. Les comités d'établissement vont être consultés, tandis que le comité central a été informé de cette proposition. Elle ne pourrait se réaliser que sous condition d'un accord avec les ASSEDIC et les pouvoirs publics. Si ces conditions sont réunies, cette opération de départ volontaire pourrait toucher de quatre mille à cinq mille personnes. Elle est destinée, selon les déclarations de la direction, à permettre l'embauche de jeunes entre le 1er juillet 1980 et le 30 septembre 1981.

La restructuration de secteurs de la production, notamment au moyen de la robotisation, provoque en effet un glissement vers des qualificaions supérieures : l'effectif des agents de production sur les chaînes de montage est appelé à diminuer, tandis que celui des ouvriers très qualifiés et des techniciens augmente constamment.

La direction Renault, qui dément les bruits concernant une éventuelle liquidation de Billancourt, prévoit de poursuivre le transfert progressif des activités de fonderie encore présents dans cette usine vers des unités d'autres régions, notamment dans le Poitou, pour laisser place à des fabrications d'autre nature telles qu ecarrosserie-montage et outillage-machines-outils.

Les représentants de la direction on tsouligné à cette occasion les excellents résultats obtenus par la Régien en 1979 avec un taux de pénétration record en France (34,5 %) et dans la C.E.E. (12,5 %), et elle est en tête de toutes les marques automobiles.

DIX-HUITIÈME JOUR D'OCCUPATION A USINOR - DENAIN

(De notre correspondant.)

Lille. — A Usinor-Denain, après *deux consultations des salariés* à bulletins secrets au début de la semaine, la situation n'a guère évolué. On en est ce vendredi 14 décembre au dix-huitième jour d'occupation des locaux. La C.G.T. a organisé un meeting jeudi matin qui a rassemblé quelque trois cents personnes, puis a formé des groupes qui se sont répandus dans l'usine pour des réunions de secteur. L'après-midi, la décision d'occuper a été confirmée sans même voter puisque la C.G.T. estime que les travailleurs lui ont accordé leur confiance pour *« continuer la lutte »*.

Quant à la C.F.D.T., elle affirme que les deux consultations ont prouvé que la majorité des travailleurs sont contre l'action de la C.G.T. *« La C.G.T. et le parti communiste porteront la lourde responsabilité du drame qui est en train de se jouer... »*

Par ailleurs, la direction a précisé que des opérations de redémarrage d'un haut fourneau dans la *nuit de mercredi* avaient *été* engagées en raison de la présence de 20 % du personnel, chiffre jugé suffisant. Cette opération a été interrompue par l'intervention de grévistes, mais il n'y a eu aucun heurt. On ne voit pas de changement possible avant le début de la semaine prochaine.

LA MORT DE PAUL CASPARD L'UN DES FONDATEURS DU SGEN

Avec Paul Caspard, décédé à Metz le 11 décembre (« le Monde » du 14 décembre), c'est l'un des pionniers du syndicalisme enseignant solidaire du mouvement ouvrier qui vient de disparaître. Né en 1916 à Sélestat, Paul Caspard, élève de l'école normale de Moselle, enseigna dans ce département comme instituteur, après avoir été expulsé de Lorraine pendant la guerre et contraint de se replier au lycée de Chambéry. L'essentiel de sa vie fut consacré au syndicalisme. Il fut l'un des fondateurs, à la Libération, du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.T.C.) en Moselle. Il développa, notamment dans ce syndicat, l'idée de la nécessité d'une véritable réforme des écoles normales. Elu au Conseil national de la C.F.T.C. en 1955, il céda aussitôt son siège à M. Eugène Descamps, le futur secrétaire général de la C.F.D.T., permettant ainsi à la « minorité » de l'époque de continuer le travail qui devait aboutir, en 1964, à la déconfessionnalisation du mouvement.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,0640	4,0710	— 130	— 90	— 180	— 135	— 345	— 260
$ can. ...	3,4840	3,4885	— 65	— 50	— 65	— 45	— 110	— 60
Yen (100).	1,6710	1,6770	+ 35	+ 65	+ 110	+ 140	+ 330	+ 380
DM	2,3420	2,3470	+ 45	+ 85	+ 120	+ 160	+ 460	+ 535
Florin	2,1250	2,1310	— 90	— 65	— 108	— 80	— 5	+ 55
F.B. (100).	14,3560	14,3870	— 225	— 50	— 480	— 250	—1150	— 685
F.S.	2,5350	2,5410	+ 125	+ 160	+ 265	+ 305	+ 840	+ 930
L. (1 000).	4,9985	5,0015	— 460	— 295	— 820	— 595	—1665	—1340
£	8,9390	8,9580	— 340	— 245	— 660	— 540	—1480	—1280

TAUX DES EURO - MONNAIES

DM	8 1/8	8 5/8	9 1/8	9 1/2	9 1/16	9 7/16	8 9/16	8 15/16
$ E.-U. ..	14 1/4	14 5/8	15 1/2	15 7/8	14 5/8	15 1/8	14 1/4	14 3/4
Florin	16 1/4	17 3/4	16	16 3/4	15 1/4	16	12 3/4	13 1/2
F.B. (100).	9 1/4	10 3/4	14	15	14	15	13 1/4	14 1/4
F.S.	3/8	7/8	5 7/8	6 1/4	5 7/8	6 1/4	5 7/8	6 1/4
L. (1 000).	11 3/4	15 1/4	18 3/4	22 1/4	17 3/4	20 1/4	16 3/4	19 1/4
£	15 1/4	16 3/4	16 3/8	17 1/4	16 3/4	17 1/2	16 3/8	17
Fr. franç..	11 7/8	12 1/8	14 3/16	14 7/16	14 3/16	14 7/16	14	14 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire ***des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin*** **de matinée par une** ***grande*** **banque de la place.**

CONJONCTURE

De janvier à novembre

LE DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE FRANÇAISE REPRÉSENTE PRÈS DE 11 MILLIARDS DE FRANCS.

Le commerce extérieur de la France a, en novembre, été déficitaire — en *chiffres bruts* — pour le quatrième mois consécutif. Ce déficit, légèrement inférieur à celui enregistré en octobre, a représenté 2 456 millions de francs. Les exportations ont atteint 39 060 *millions* (— 2,8 % par rapport à octobre; + 22,2 % par rapport à novembre 1978) et les importations 41 516 millions (— 3,4 % en un mois; + 29,9 % en un an). Le taux de couverture s'est établi à 94,1 % (93,5 % en octobre et 100 % en novembre 1978). Pour les onze premiers mois de 1979, le déficit cumulé de la balance commerciale française s'est élevé à 10 649 millions de francs, contre un excédent de 3 144 millions de *janvier à novembre 1978*.

Après correction des variations saisonnières, le déficit, le septième *déficit mensuel consécutif*, est nettement moindre, ayant représenté 1 283 millions de francs. Les exportations ont atteint 37 692 millions (+ 0,7 % par rapport à octobre; + 18,6 % par rapport à novembre 1978) et les importations 38 975 millions (— 3,3 % en un mois; + 25,3 % en un an). Le taux de couverture *s'est inscrit à 94,1 % (92,9 %* en octobre et 102,1 % en novembre 1978). Depuis le début de l'année, le *déficit cumulé s'est élevé* à 10 708 millions de francs contre un surplus de 3 012 millions pour les onze premiers mois de 1978.

En novembre, la facture énergétique a quelque peu diminué, ayant représenté 7,5 milliards de francs, contre 8,2 milliards en moyenne pour les trois mois août-septembre-octobre. La reconstitution des stocks s'étant effectuée, la France a importé 9,7 millions de tonnes de pétrole, contre 10,6 millions en octobre. Le secteur agro-alimentaire a, quant à lui, produit un excédent de 450 *millions de francs, grâce* à une bonne tenue des ventes de céréales. De leur côté, les échanges de biens d'équipement professionnel ont enregistré un surplus « record » de 2,8 milliards de francs.

« LES MÉNAGES S'INQUIÈTENT MOINS DE L'EMPLOI, MAIS PLUS DE LEUR NIVEAU DE VIE », indique l'INSEE.

Situation de l'emploi moins défavorable, hausse des prix légèrement ralentie, mais dégra*dation de la situation financière* des familles entraînant des intentions d'achat sensiblement plus basses qu'auparavant, notamment dans l'automobile. Tels sont les principaux résultats de *l'enquête menée par l'INSEE* entre le 15 octobre et le 5 novembre auprès d'un échantillon de 8 168 *ménages* représentatifs de la population française.

● *Emploi : un mieux.* — L'enquête de mai avait *montré* que la situation de l'emploi — telle qu'elle est perçue par l'opinion — avait cessé de se dégrader. *Ce retournement est confirmé* par l'enquête d'octobre, tant au niveau de l'évolution passée qu'à celui des prévisions pour les prochains mois.

● *Situation financière et niveau de vie : lente poursuite de la détérioration.* — Les personnes interrogées sur l'évolution de leur situation depuis six mois ont été un peu plus nombreuses en octobre - novembre pour déclarer *« qu'elle s'était dégradée »*. Le niveau de « pessimisme » maintenant atteint est le plus élevé qu'on ait observé depuis 1974. Les ménages sont plus nombreux que précédemment à déclarer que, depuis un an, le niveau de vie des Français *s'est dégradé. Mais* les salariés ne sont pas plus pessimistes qu'en mai et prévoient *même un redressement* de leur situation. Les agriculteurs et les commerçants, sont en revanche, nettement plus inquiets.

● *Prix : climat inflationniste.* — Les ménages ont été plus nombreux qu'auparavant (mai) à déclarer que les prix avaient beaucoup augmenté.

● *Consommation et épargne : les intentions d'achat stagnent.* — Bien qu'ils jugent le moment plus opportun que précédemment pour faire des dépenses importantes, et moins opportun pour épargner, les *ménages*, probablement à cause de la quasi-stagnation de leurs disponibilités financières, n'envisagent pas d'accroître leurs achats. Les intentions d'achat sont particulièrement médiocres pour l'automobile.

● *Les maires doivent faire un large appel à la concurrence* lors de la passation des marchés publics ou de la conclusion des contrats avec des entreprises privées, rappellent MM. René Monory, ministre de l'économie, et Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, dans une lettre qu'ils viennent d'adresser aux préfets.

Depuis l'adoption de la loi du 19 juillet 1977, relative au contrôle de la concentration économique et à la répression des ententes illicites et des abus de position dominante, soulignent les ministres dans cette lettre, *« les collectivités locales ont la possibilité de saisir la commission de la concurrence. Elles ne doivent pas hésiter à recourir à cette instance si des pratiques anticoncurrentielles leur sont opposées »*.

AFFAIRES

ATO-CHIMIE RENFORCE SON IMPLANTATION AU BRÉSIL

ATO-Chimie, filiale à parité des groupes pétroliers Elf-Aquitaine et Total, a décidé de renforcer son implantation au Brésil en y construisant avec des partenaires locaux, une unité de fabrication de polyéthylène basse densité d'une capacité de 100 000 tonnes par an.

Une société sera créée à cet effet sous l'appellation Petroquemica Triunfo, dont ATO détiendra 25 % du capital, aux côtés des firmes brésiliennes Aplub (27 %), Petroquisa (24 %), filiale de la Petrobras, et Petroplastic (34 %).

Cette unité, qui sera construite sur le nouveau site pétrochimique de Triunfo (Etat du Rio-Grande-do-Sul), coûtera 100 millions de dollars (410 millions de francs), le quart de cet investissement étant financé par ATO. Elle entrera en production en 1983.

● *Mlle Nathalie Hocq devient P.-D.G. de Cartier S.A.* — Réuni le jeudi 13 décembre, le conseil d'administration de Cartier S.A. a nommé P.D.G. de la célèbre firme de joaillerie. Mlle Nathalie Hoq est âgée de vingt-huit ans. Elle succède à son père M. Robert Hoq, décédé accidentellement à Paris le 7 décembre. Mlle Hocq était, depuis 1974, administrateur directeur général du groupe.

● *Un numéro spécial de* Que choisir ? *sur le commerce.* — « *Les pièges du commerce* » ou le guide du « *savoir acheter* », tels sont les titres que l'Union fédérale des consommateurs donne dans le numéro spécial de sa revue *Que choisir ?* Mise en vente (12 F), à partir du 7 décembre, il traite des problèmes de vente et de distribution en indiquant les moyens de « *se défendre* » contre certaines anomalies. En indiquant aussi les points positifs du système. *Un guide, pourrait-on dire,* à consulter avant tout achat.

APRÈS DE BONS RÉSULTATS EN 1979

Les publicitaires escomptent une progression de 5 % de leurs activités en 1980

L'année 1980 devrait être satisfaisante pour l'activité publicitaire. C'est ce qui ressort des travaux effectués d'une part par l'Institut de recherches et d'études publicitaires (IREP) et, d'autre part, par l'Association des agences-conseils en publicité (A.A.C.P.) (1). En effet, leurs prévisions de croissance du marché publicitaire sont très voisines : + 13 % selon les annonceurs interrogés par l'IREP (les secteurs les mieux disposés étant ceux de l'alimentation, des produits d'entretien, de l'habillement) ; + 13 à + 15 % pour le chiffre d'affaires et le revenu des agences selon l'A.A.C.P. La progression des petites et moyennes agences devrait, comme en 1979, être plus forte que celle des grandes agences.

En 1979, les budgets publicitaires ont globalement augmenté de 16 % en valeur, ce qui représente une progression en volume de près de 5 %. Mais les grands médias n'ont pas tous bénéficié de cette augmentation dans la même proportion : la radio s'est taillé la part du lion avec une hausse de 26 %, suivie des magazines (+ 20 %), de la publicité extérieure (+ 18 %) et de la télévision (+ 16 %), au détriment de la presse dans son ensemble (+ 14 %), et spécialement des quotidiens de province (+ 13 %), des quotidiens parisiens (+ 11 %), et enfin du cinéma (+ 10 %).

Dans les agences de publicité, les revenus ont augmenté de 15 à 16 %, tandis que le bénéfice se maintenait à un taux de 2 % des budgets gérés. L'emploi n'a guère progressé que de 1 %, en raison d'une utilisation de plus en plus importante de la sous-traitance. Depuis 1972, la structure des coûts des agences s'est assez profondément modifiée : la part des charges salariales, qui était de 71 % en 1972, avait baissé jusqu'à 67,4 % en 1975, et est remontée à 69 % en 1979 ; les frais de voyages et de représentation, qui atteignaient 4,95 % en 1972, ont baissé jusqu'à 2,7 %, tandis que les loyers et leurs charges sont passés de 5,4 % à 8 %, les frais généraux de 9,9 % à 12,9 %, et les impôts et taxes de 1,7 % à 2,4 %.

En présentant ces résultats à la presse, mardi 11 décembre, M. Claude Marti, président de l'A.A.C.P., a souligné le danger que représente la faiblesse de la rémunération des agences, qui leur interdit d'investir dans la recherche, dans le recrutement et dans la formation : le revenu des agences en France représente environ 15 % des budgets gérés, contre 20 % aux Etats-Unis, où les budgets eux-mêmes sont de cinq à dix fois plus importants.

Un « titre d'agrément »

A cet égard, les agences de publicité souhaitent qu'intervienne enfin la réforme de la « carte accréditive », qui progresse avec une grande lenteur. De quoi s'agit-il ? Jusqu'ici la rémunération des agences est assurée par les médias, qui leur versent une commission sur le prix des emplacements publicitaires réglé par les annonceurs. Ce système, *né à la fin du siècle dernier,* ne devrait fonctionner en principe qu'au bénéfice de titulaires d'une « carte accréditive » délivrée uniquement par la presse à des personnes publiques. Mais, dans la pratique, la commission est aussi versée soit à des centrales d'achat d'espaces, soit à de gros annonceurs.

L'idée est de remplacer cette « carte accréditive » par un « titre d'agrément » qui serait délivré par tous les médias (et non plus seulement par la presse) à des sociétés ou à des agences. Selon l'A.A.C.P., un accord serait en vue.

L'A.A.C.P. poursuit, d'autre part, avec l'Union des annonceurs (U.D.A.) des discussions pour l'établissement d'un nouveau contrat type. Rappelons qu'un accord était intervenu entre les deux associations pour fixer les règles d'usage des « spéculatives », ces projets de campagne de publicité, parfois très élaborés, demandés gratuitement à plusieurs agences par un annonceur avant de fixer son choix.

Enfin, l'A.A.C.P. commencera au début de 1980 la préparation d'un outil « information-télématique » capable de relier, grâce à un ordinateur central, les agences et les médias et leur permettant de connaître instantanément les tarifs pratiqués et les disponibilités en espaces publicitaires. La mise au point de ce projet devrait durer deux ans.

(1) L'IREP regroupe, à côté d'universitaires, les divers partenaires de l'activité publicitaire : agences, annonceurs, médias, cabinets d'études. 62, rue La Boétie, Paris 8e.

L'A.A.C.P. est un des syndicats professionnels qui réunit les agences de publicité. Elle compte 145 adhérents réalisant 75 % du chiffre d'affaires des agences. *40, boulevard* Malesherbes, Paris 8e.

ÉNERGIE

Le Venezuela augmente à son tour les prix de son pétrole de 6 dollars par baril

Comme cela était prévisible, le Venezuela a fixé à 24 dollars le prix de son pétrole par baril à compter du 14 décembre, soit une augmentation de 6 dollars. Cette décision a été confirmée par le ministre vénézuélien de l'énergie et des mines, M. Humberto Calderon-Berti. Le Venezuela, comme l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis et Qatar, avait jusqu'à présent respecté les décisions prises par l'OPEP en juin dernier. En quarante-huit heures, pour près de 45 % de la production de l'OPEP a ainsi été renchérie de l'ordre de 30 %.

M. Al Otaira, ministre des Emirats arabes unis, a affirmé le 13 décembre à Paris que les nouveaux prix des pays du Golfe seraient valables pour toute l'année 1980. Il a ajouté qu'il n'évoquerait pas la question du prix lors de la conférence de Caracas et a encore exprimé son pessimisme sur un retour à la cohérence de la structure des prix des pays membres de l'OPEP.

Dans les milieux pétroliers, on affirme que la hausse décidée par l'Arabie Saoudite — qui n'a toujours pas été annoncée *officiellement* par *Ryad* — *serait* rétroactive au 1er novembre.

Aucune condamnation officielle n'a salué la décision des Etats modérés de l'OPEP de relever leur prix. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Jody Powell, s'est contenté d'exprimer l' « *inquiétude* » des Etats-Unis quant aux répercussions sur l'économie mondiale de toute nouvelle augmentation.

En Europe, M. Guido Brunner, le commissaire chargé de l'énergie, s'est borné à souligner que la facture pétrolière de la C.E.E. serait augmentée de 20 milliards à 25 milliards de dollars par an.

A la veille de la conférence de Caracs, les grandes compagnies pétrolières semblent s'être concertées pour ne pas acheter sur le marché libre. La Libye n'aurait ainsi trouvé, jusqu'à présent, aucun preneur pour une cargaison offerte à 42 dollars le baril.

Enfin, et toujours dans le cadre des « *grandes manœuvres* » qui précèdent la réunion des pays exportateurs, l'Arabie Saoudite a fait savoir, le 13 décembre, que sa capacité de production avait été portée à 11 millions de barils par jour et qu'elle pourrait atteindre très rapidement 12 mil-*millions de barils quotidiens.* — *(A.F.P., Reuter.)*

M. Jacques Darmon quittera le groupe Willot le 1er janvier

M. Jacques Darmon quittera le 1er janvier la direction générale de Boussac - Saint-Frères, qui regroupe l'ensemble des activités industrielles du groupe Willot. Selon la direction, le départ de M. Darmon, un an après son entrée dans le groupe, ne doit pas être considéré comme une « démission » *ni un* « licenciement », *mais comme un* « simple constat » : « Le bicéphalisme entre la direction du groupe Willot à Lille et celle de Boussac-Saint-Frères à Paris était devenu très difficile » *précise-t-on.* « M. Antoine Willot, P.-D.G. du groupe, tient absolument à conserver le siège et le centre de décision dans le Nord ». *Le remplacement de M. Darmon* « n'est pas prévu dans l'immédiat », *ajoute-t-on. Au-delà de cette explication officielle, tout semble indiquer que ce départ a été provoqué en fait, par un désaccord entre M. Darmon et les frères Willot sur la stratégie et les méthodes de gestion du groupe.*

L'arrivée de M. Jacques Darmon dans le groupe Agache-Willot avait, en son temps, provoqué une certaine surprise. *A priori,* en effet, rien ne semblait prédisposer ce haut fonctionnaire de trente-neuf ans, autoritaire et rigoureux, à collaborer avec les quatre frères Willot, dont les « coups » et les méthodes, pour *le moins originales, défrayaient* périodiquement la chronique.

Aux yeux de beaucoup, l'entrée de M. Darmon dans l'empire Willot était le gage d'un retour à une certaine orthodoxie de gestion. M. Darmon avait-il été « *parachuté* », comme la rumeur en avait couru ? Il s'en est toujours défendu. En revanche, il ne cachait pas nourrir de grandes ambitions pour un groupe, *qui pouvait, affirmait-il, devenir* l'un des tout premiers du monde dans le domaine d'activité — le textile et la confection, — dont il avait la responsabilité, pour peu que l'on sache mettre en œuvre la stratégie et les moyens adéquats.

Encore fallait-il que M. Darmon ait les coudées franches et que ses plans de développement soient acceptés. Tout semble indiquer qu'il *n'en a pas été ainsi et qu'il s'est* opposé aux frères Willot, peu soucieux de modifier un comportement qui jusqu'alors paraît leur avoir assez bien réussi.

Ce départ risque fort d'ajouter aux troubles des milieux industriels et financiers qui s'interrogent sur l'état de santé réel du groupe Willot. Les résultats publiés à l'automne, pour un exercice de *dix-huit mois (janvier 1978 à juin* 1979), faisaient certes apparaître pour Boussac-Saint-Frères un bénéfice net de 11 millions de francs, alors que l'année précédente, tant le groupe Boussac que le consortium général textile avaient subi de lourdes pertes.

Mais la liquidation, dans de bonnes conditions, d'une très large partie des stocks de l'ancien groupe *Bouseac, explique pour une large* part ce redressement. D'autre part, dans le domaine de la distribution, il semble que l'assainissement de la chaîne de magasins américains Korvette, récemment rachetés par le groupe, s'avère plus coûteux que prévu.

Dans ces conditions, quelle sera l'attitude des banques et des pouvoirs publics, qui avaient consenti de très grosses facilités au groupe Willot, lors de la reprise de Boussac, après l'annonce du départ de M. Darmon, dont ils avaient accueilli l'arrivée dans l'état-major du groupe avec satisfaction ?

[Agé de trente-neuf ans, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1959) et de l'ENA (promotion « Montesquieu »), M. Jacques Darmon entra à l'inspection générale des finances en 1966 ; il fut, notamment, le collaborateur de M. Debré au ministère d'Etat chargé de la défense nationale, de 1969 à 1973, successivement comme chargé de mission, conseiller technique et adjoint au directeur de cabinet, avant d'être nommé chargé de mission à la DATAR, en juin 1973 ; il devait être directeur du cabinet de M. d'Ornano, au ministère de l'industrie et de la recherche, de mai 1974 à mars 1977, date à laquelle il le suivit comme chargé de mission au ministère de la culture et de l'environnement. Il avait quitté ce poste en septembre 1977 lorsqu'il fut nommé président du conseil d'administration de l'Opéra de Paris. En avril 1978, M. Darmon devenait à nouveau directeur de cabinet de M. d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, avant d'entrer en janvier 1979 au sein du groupe Willot.]

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOURCE PERRIER S.A.

Le conseil d'administration de la Source Perrier S.A., réuni le 12 décembre 1979, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1979.

Ces comptes se soldent par un *bénéfice net de 57 804 000 F*, contre 29 144 247,16 F (44 561 049,75 F moins 15 416 801,29 F de plus-values à long terme) pour l'exercice précédent.

Le taux de progression des résultats (hors plus-values et profits exceptionnels) s'avère donc, pour les trois derniers exercices, de l'ordre de plus de 100 % par an.

La diminution des coûts résultant de l'adoption de dispositifs entièrement intégrés (verrerie plus embouteillage) à Vergèze, le développement des *exportations, en* particulier vers les E.-U., la libre disposition des prix, paraissent pour l'essentiel à l'origine de la rentabilité croissante de la société.

Les résultats consolidés actuellement en cours d'établissement n'ont pu être présentés au conseil, mais il apparaît dès maintenant que leur taux de progression serait au moins du même ordre que celui des résultats de la société mère.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui sera convoquée le 10 mars 1980 au siège social, à Vergèze, la distribution d'un dividende de 8 F par action, soit 12 F, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (contre 7 F, soit 10,5 F, avoir fiscal compris, pour l'exercice précédent).

D'autre part, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée *en même* temps, où il sera proposé l'attribution d'une action gratuite nouvelle pour trois actions anciennes.

ÉCONOMATS DU CENTRE

Le chiffre d'affaires toutes taxes comprises de l'exercice 1er octobre 1978 - 30 septembre 1979 s'est élevé à 2 283 609 137 F, contre 2 094 449 263 F dans l'exercice précédent, soit une augmentation de 9,03 %. Le bénéfice net est de 12 021 795 F, contre 17 227 549 F dans le précédent exercice.

Les investissements nets de l'exercice, après déduction des cessions, se montent à 43 822 908 F. Ils ont été réalisés par autofinancement et par un emprunt à moyen terme de 15 000 000 F.

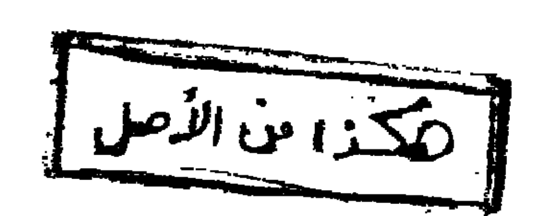
A l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 15 mars 1980, le conseil d'administration proposera de fixer le coupon à 23 F (34,50 F avec l'avoir fiscal). Il sera donc le même que le précédent, mais il s'appliquera au capital augmenté par l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1979.

S. F. I. M.

Le chiffre d'affaires hors taxes de la Société de fabrication d'instruments de mesure (S.F.I.M.) arrêté au 30 novembre 1979 s'élève à 371,7 millions de francs, contre 296,8 millions à la même date de l'année précédente, marquant ainsi une progression de 25 % d'une année sur l'autre.

Au niveau du groupe, la progression en pourcentage pour le chiffre d'affaires consolidé de la société mère et de ses huit filiales est du même ordre.

Par ailleurs, le portefeuille de commandes détenu par la S.F.I.M. au 1er décembre 1979 s'élevait à 458,6 millions de francs hors taxes, soit une augmentation de près de 30 % par rapport à celui enregistré un an auparavant (353,7 millions de francs). Compte tenu de l'échéancement des ordres reçus et des marchés à commandes annuels notifiés, le programme des ventes de l'exercice 1980 s'annonce d'ores et déjà en progression supérieure à 10 %.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 DÉCEMBRE

Fièvre de l'or

Une nouvelle étape a été franchie jeudi sur le marché de l'or à Paris. Le lingot qui, il y a trois mois, atteignait, pour la première fois de l'histoire, le seuil des 50 000 francs, a passé allégrement la barre des 60 000 francs en cotant, en fin de séance, 60 200 francs contre 59 985 francs mercredi. Le napoléon a, quant à lui, pulvérisé le cap des 500 francs en gagnant 8 francs à 505 francs.

La parité, c'est-à-dire le prix de l'once de métal fin (31,1 grammes) exprimé en dollars, s'est élevée à 460,05 dollars (459,53 dollars la veille). Il y a un an, faisaient remarquer les spécialistes l'once valait deux fois moins cher (entre 220 et 230 dollars environ).

La hausse des prix du pétrole décidée hier par certains pays producteurs, dits modérés, avant la réunion de l'OPEP à Caracas, a favorisé cette nouvelle flambée des cours du métal fin, précisaient les milieux spécialisés qui remarquaient, d'autre part, qu'au cours de la matinée le dollar avait trouvé un certain équilibre. En effet, la devise américaine se traitait entre banques à 4,07 francs contre 4,06 francs la veille.

Pendant ce temps, le marché des valeurs faisait preuve d'une certaine résistance, malgré la tension internationale et les accrochages au sein de la majorité au pouvoir. En fin de séance, l'indicateur instantané cédait 0,5 % environ dans une ambiance creuse. Les achats effectués pour le compte des « Sicav-Monory » constitueraient actuellement un soutien appréciable, déclaraient notamment les milieux autorisés.

L'emprunt 4,5 % indexé sur le napoléon a progressé de 1,6 % à 1 470 F (au plus haut de l'année).

Parmi les titres en baisse, on relevait les Nouvelles Galeries (— 5 %) au plus bas de l'année, Sat, Paris-France et les Galeries Lafayette.

Hausse des mines d'or et métalliques au compartiment des valeurs étrangères.

LONDRES

Calme et indécis

Dans l'attente des statistiques *concernant le commerce extérieur et* l'inflation en novembre, le Stock Exchange est calme et indécis vendredi matin. Les mines d'or s'effritent en liaison avec le métal.

Or (ouverture) (dollars) 459 50 contre 458 80

VALEURS	CLOTURE 13/12	COURS 14/12
Beecham	117	118 .
British Petroleum	378 ...	388 ...
Courtaulds	75 .	75 ...
*De Beers	8 78	8 84
Imperial Chemical	369	368 .
Rio Tinto Zinc Cor.	314	314 ..
Shell	348	348 ..
Vickers	109	110
War Loan 3 1/2 %	28 5/8	28 3/4
*West Driefontein	89 1/2	89 5/8
*Western Holdings	48 1/2	48 1/8

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

DOLLFUS-MIEG. — Pour les neuf premiers mois, le résultat consolidé atteint 43,7 millions de francs contre une perte de 28,2 millions de francs au 30 septembre 1978.

CLUB MEDITERRANEE. — Le chiffre d'affaires (toutes taxes comprises) pour l'exercice clos le 31 octobre s'élève à 1 606,6 millions de francs (+ 17,04 %).

MOTEURS DUVANT. — Les comptes de l'exercice clos le 31 juillet se soldent par un bénéfice net de 693 383 F contre 515 520 F. Dividende global de 3 F contre 5,25 F.

MAISONS PHENIX. — La société envisage de prendre une participation de 15 % dans le capital de la firme américaine U. S. Home Corporation. En se réalisant, cette opération permettrait au n° 1 français de la maison individuelle bon marché de prendre pied aux Etats-Unis comme son directeur général se proposait de le faire (« le Monde » daté 25-26 mars).

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13/12	14/12
1 dollar (en yens) ..	238 90	243 10

NEW-YORK

Repli en fin de séance

Les séances se suivent et se ressemblent. Celle de jeudi ne s'est guère distinguée des précédentes, marquée par une légère progression initiale des cours, puis par un repli à l'approche de la clôture, qui a effacé presque tous les gains acquis au départ, l'indice des industrielles s'inscrivant à 836,08, soit à 0,42 point au-dessus de son niveau de la veille. Au plus haut, il avait atteint 840,53.

L'activité, toujours forte, s'est tout de même un peu ralentie avec 36,77 millions de titres échangés.

La forte hausse des prix du pétrole décidée par les pays producteurs les plus modérés n'a finalement pas causé une impression trop défavorable autour du Big Board, les opérateurs estimant qu'elle permettrait à l'Arabie Saoudite de tempérer l'ardeur des « faucons » à la conférence de Caracas.

En fait, les taux d'intérêt sont restés le sujet de préoccupation majeur du marché, le sentiment étant très partagé sur leur évolution à venir.

Sur 1 914 valeurs traitées, 699 ont monté, 775 ont baissé et 440 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 12/12	COURS 13/12
Alcoa	54 3/8	54 1/2
A.T.T.	53 1/4	53 .
Boeing	47 7/8	47 5/8
Chase Manhattan Bank	38 1/8	37 7/8
Du Pont de Nemours	39 1/2	39 1/8
Eastman Kodak	48 1/4	48 1/8
Exxon	56 1/4	56 1/2
Ford	34 ..	32 3/4
General Electric	47 5/8	49 1/8
General Foods	35 1/8	35 1/8
General Motors	51 3/4	51 7/8
Goodyear	13 1/2	13 3/8
I.B.M.	65 1/2	64 7/8
I.T.T.	26 1/4	26 1/4
Kennecott	27 3/4	29 1/8
Mobil Oil	53 3/4	53 1/2
Pfizer	39 7/8	40 1/2
Schlumberger	94 3/8	95 3/8
Texaco	28 1/8	29 ...
U.A.L. Inc.	23 1/4	23 ...
Union Carbide	42 1/4	42 1/4
U.S. Steel	17 5/8	17 3/4
Westinghouse	19 3/8	19 3/8
Xerox	62 3/8	62 3/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	12 déc.	13 déc.
Valeurs françaises ..	116,8	116,9
Valeurs étrangères ..	137,1	137,9
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978) (Base 100 : 29 déc. 1961)		
Indice général	103,5	103,2

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 1/4 %

BOURSE DE PARIS - 13 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]		

SICAV

	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]		

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1378	4,5 % 1973.	1445 50	1460 ..	1474	1470 .
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/12	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 062	4 072	3 960	4 170
Allemagne (100 DM)	234 660	234 660	227 ...	239
Belgique (100 F)	14 415	14 412	13 750	14 450
Pays-Bas (100 fl.)	212 190	212 920	204	215
Danemark (100 krd)	75 610	75 700	72 500	77 600
Norvège (100 k)	81 900	81 880	79 500	84 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 935	8 960	8 600	9 100
Italie (1 000 lires)	5 010	5 011	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	256 100	254 300	247	260
Suède (100 krs)	97 370	97 490	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 600	32 600	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 108	6 111	5 800	6 200
Portugal (100 esc.)	8 160	8 175	7 400	8 400
Canada ($ can. 1)	3 480	3 489	3 360	3 600
Japon (100 yens)	1 721	1 687	1 630	1 730

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/12
Or fin (kilo en barre)	59700	60200
Or fin (en lingot)	59985	60200
Pièce française (20 fr.)	497	505
Pièce française (10 fr.)	365	385
Pièce suisse (20 fr.)	442 10	465
Union latine (20 fr.)	420	425
Souverain	524 50	540 ..
Pièce de 20 dollars	2390	2385
Pièce de 10 dollars	1175	1185
Pièce de 5 dollars	725	737 50
Pièce de 50 pesos	2470	2529
Pièce de 10 florins	420	430

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Au Portugal

L'Alliance démocratique disposera d'une majorité de six voix dans la nouvelle Assemblée

L'Alliance démocratique, qui regroupe les sociaux-démocrates, les centristes, les monarchistes, les réformateurs et quelques indépendants, disposera d'une majorité de six voix dans la prochaine Assemblée de la République qui devrait se réunir pour la première fois avant Noël. L'Alliance démocratique, qui était déjà assurée de pouvoir compter sur cent vingt-cinq sièges dans l'Assemblée à l'issue des élections législatives du 2 décembre dernier, a remporté trois des quatre sièges attribués aux Portugais vivant à l'étranger, le parti socialiste obtenant un siège.

La composition de l'Assemblée sera la suivante :

Alliance démocratique	128
Parti social-démocrate	75
Centre dém. et social	42
Parti populaire monarch.	5
Réformateurs	5
Indépendant	1
Ensemble des partis de gauche	122
Parti socialiste	74
Parti communiste	44
Mouvement démocratique populaire (proche du P.C.)	3
Union démocratique populaire (extrême gauche)	1

Le leader de l'Alliance démocratique, M. Francisco Sa Carneiro (P.S.D.), devrait être appelé à former le gouvernement par le général Eanes, chef de l'Etat.

Le premier cabinet non socialiste, depuis la révolution du 25 avril 1974, devra ensuite être investi par le chef de l'Etat. Il aura alors dix jours pour présenter au Parlement son programme de gouvernement, qui devra être voté par les députés à l'issue d'un débat qui ne doit pas excéder cinq jours.

La situation de l'emploi

Le chômage n'a presque pas augmenté en novembre

A la fin du mois de novembre 1979, on notait en France 1 345 400 demandeurs d'emploi en données corrigées des variations saisonnières, contre 1 340 000 le mois précédent, soit une augmentation de 0,4 %. Cette quasi-stabilité se retrouve dans les statisques en données brutes : 1 472 700 demandeurs contre 1 479 900 en octobre, soit une diminution de 0,5 %. Dans un cas comme dans l'autre, le nombre de chômeurs s'est accru de 10,7 % par rapport au même mois de l'année précédente.

« *L'évolution de la situation de l'emploi reste donc fragile,* note la délégation à l'emploi du ministère du travail. *L'effort des entreprises en faveur du troisième pacte pour l'emploi doit être poursuivi, afin que le net redressement de la situation du marché du travail, constaté les deux mois précédents, soit confirmé au cours des prochains mois.* » Rappelons en effet que le chômage avait diminué — et données corrigées — de 1,1 % en octobre, et de 1,7 % en septembre.

Au cours du mois de novembre 1979, 257 800 demandeurs se sont inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). Parmi eux, 140 700 avaient perdu leur emploi dont 27 800 à la suite d'un licenciement économique et 77 200 pour fin de contrat à durée déterminée, 34 900 étaient à la recherche d'un premier emploi, 82 200 se sont inscrits pour un autre motif.

Parmi les 1 472 700 demandeurs d'emploi restants inscrits à l'ANPE à la fin du mois de novembre, 496 500 l'étaient depuis plus de trois mois et depuis moins de douze mois. 325 600 l'étaient depuis plus de douze mois.

Au mois de novembre, le nombre des offres d'emplois en données brutes a été de 67 100 contre 79 000 en octobre. Cette baisse de 16 % est beaucoup moins sensible en données corrigées des variations saisonnières : les offres d'emploi ne diminuent que de 2,9 %, passant de 71 500 en octobre à 69 400 en novembre.

LA S.N.C.F. SOUHAITE AUGMENTER SES TARIFS DE 9,4 % A PARTIR DU 1er JANVIER

La S.N.C.F. vient de demander au ministre des transports l'autorisation d'augmenter ses tarifs voyageurs de 9,4 % à compter du 1er janvier prochain. L'an dernier, ces barèmes avaient été relevés deux fois : + 7,5 % au 1er février et + 5,5 % au 1er septembre.

Le contrat d'entreprise 1979-1982 que la S.N.C.F. a signé avec l'Etat au mois de mars dernier prévoyait dans son article 8 qu'« *à compter du 1er janvier et au plus tard avant la fin du premier trimestre de chacune des années 80 et suivantes, la S.N.C.F. fixera ses tarifs sans que la hausse du plein tarif de 2e classe n'excède le taux de croissance prévu pour le prix du produit intérieur brut (P.I.B.)* ».

En revanche, la Société nationale dispose d'« *une liberté de nuancement* » pour ce qui concerne les tarifs annexes : couchettes, réservations, suppléments...

Pour améliorer les conditions de sa gestion, l'Etat a prévu de verser, l'an prochain, à la S.N.C.F., dans le cadre de la loi de finances pour 1980, une subvention forfaitaire fixée par le contrat d'entreprise à 2 600 millions de francs. Compte tenu de cette aide la Société nationale devra réaliser son équilibre financier.

Les responsables de la S.N.C.F. avaient estimé, au lendemain de la hausse du mois de février 1979, que le tarif voyageur restait encore inférieur en francs constants d'environ 10 % au tarif de 1970.

Après l'assassinat de son frère, à Paris

UNE MISE AU POINT DE LA *PRINCESSE* AZADEH CHAFIK

Après la publication, dans *le Monde* du 12 décembre, d'une réaction du ministère de l'intérieur à propos de l'assassinat de Chahryar Moustapha Chafik, indiquant que sa sœur, la princesse Azadeh Chaifk, avait fait une demande de port d'arme pour un garde du corps mais que cette demande avait été refusée, « *la princesse étant en permanence protégée par un fonctionnaire de police* », celle-ci « *dément formellement cette information inexacte* ». « *Je n'ai jamais eu de garde du corps et je n'ai jamais été protégée par aucun fonctionnaire de police jusqu'au jour de l'attentat perpétré contre mon frère* » indique-t-ele dans une mise au poit qu'elle nous a adressée.

On précise au ministère de l'intérieur que les affirmations de la princesse sont exactes et que, d'autre part, il n'y a jamais eu de « communiqué » officiel du ministère de l'intérieur. Les informations avaient été présentées sous cette forme par l'Agence France-Presse. « *Il y a eu confusion entre la princesse Achraf* (sœur de l'ancien chah) *et la princesse Azadeh Chafik* », explique-t-on aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

D'autre part, les policiers chargés de l'enquête sur l'assassinat de Moustapha Chafik indiquent, contrairement à ce qu'affirme la princesse Azadeh Chafik dans un entretien au *Quotidien de Pari,s*, que les personnes qui avaient loué une camionnette stationnant fréquemment rue Spontini avant le meurtre ont été entendues jeudi 13 décembre et mises hors de cause. Elles effectuaient tout simplement un déménagement.

Le numéro du « Monde » daté 14 décembre 1979 a été tiré à 605 196 exemplaires.

En recevant le théologien flamand en audience

Le Saint-Siège cherche à « dédramatiser » l'affaire Schillebeeckx

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Prenant acte de l'émotion provoquée par l' « affaire Schillebeeckx », le Saint-Siège chercherait à « dédramatiser » le procès de ce théologien flamand dont les derniers écrits sont soupçonnés de déviationnisme doctrinal. C'est l'impression qu'on a eue le jeudi 13 décembre, au terme de la première journée d'audience.

D'abord, la règle du secret a été enfreinte ; pour la première fois, la Congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office) a rendu publics les noms des théologiens chargés de l'interrogatoire. Il s'agit de Mgr Alberto Bovone, sous-secrétaire de cet organisme, de Mgr Albert Descamps, recteur honoraire de l'université de Louvain et secrétaire de la commission biblique pontificale, du Père Albert Patfoort, dominicain, professeur à l'université de Saint-Thomas, et du jésuite Jean Galot, professeur à la Grégorienne. Ce dernier, connu pour son intransigeance, a été chargé, *semble-t-il*, de dresser l'acte d'accusation.

Le communiqué du Saint-Siège précise que ces théologiens « *ne constituent pas un tribunal et ne peuvent prendre de décisions* ». Le Père Schillebeeckx n'avait donc pas été convoqué à Rome pour un procès. « *Les questions sont formulées dans un but de clarification et hors de toute intention polémique.* »

Le climat serein de cette première rencontre a voulu le démontrer. En arrivant au palais du Saint-Office, le professeur de l'université de Nimègue a eu droit à une accolade du Père Jérôme Hamer, secrétaire de la Congrégation et dominicain comme lui. A la sortie, il s'est laissé photographier, mais a refusé de faire la moindre déclaration. Le Père Schillebeeckx réunira néanmoins une conférence de presse le samedi après-midi 15 décembre, au terme des audiences. C'est là aussi un fait nouveau qui illustre l'importance prise par l'opinion publique depuis le début de cette affaire.

ROBERT SOLÉ.

Accident en Haute-Garonne

UN CHAUFFEUR DE POIDS LOURD SERA POURSUIVI

Le chauffeur d'un poids lourd, témoin de la collision entre un car et deux poids lourds, le mercredi matin 12 décembre, sur la RN 113 près de Villefrance-de-Lauragais (Haute-Garonne), sera poursuivi pour avoir volé les enregistreurs de vitesse des deux camions.

Au cours de leur enquête sur cet accident — il y a eu vingt et un blessés dont neuf ont été hospitalisés, — les gendarmes se sont aperçus de la disparition dans les deux semi-remorques accidentées, des chronotachygraphes.

Ces enregistreurs de vitesse étaient retrouvés un peu plus tard dans la cabine d'un troisième camion qui faisait partie du même convoi à destination du Portugal.

Les municipalités et les riverains des communes situées sur cette partie de la RN 113, font remarquer que la section de cette « nationale » Villefranche-de-Lauragais-Castanet est interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, par un arrêté préfectoral en date du 3 août 1979. Cette mesure, reconnaît-on à la préfecture, n'a pu être mise encore en application, faute de panneaux de signalisation.

LE REPORT DU PAIEMENT DES IMPOTS EST OFFICIELLEMENT CONFIRMÉ

L'échéance du 15 décembre pour le paiement des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle, impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires) tombant, cette année, un samedi, le ministère du budget confirme officiellement que la date limite est reportée au mardi suivant 18 décembre.

Les contribuables concernés pourront ainsi s'acquitter de leur impôt jusqu'au mardi 18 décembre, à minuit, sans encourir la majoration de 10 % pour paiement tardif.

Les sondages de popularité

MM. GISCARD D'ESTAING ET RAYMOND BARRE SUSCITENT A LA FOIS MOINS DE SATISFACTION ET MOINS DE MÉCONTENTEMENT

Le dernier sondage de popularité *France-Soir*-IFOP, réalisé du 4 au 11 décembre au moyen de 1 836 interviews effectuées auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus, fait apparaître que MM. Giscard d'Estaing et Barre provoquent à la fois moins de satisfaction et moins de mécontentement que le mois précédent.

46 % des personnes interrogées (au lieu de 47 % en novembre) se déclarent satisfaites de l'action du président de la République ; 39 % (au lieu de 44 %) s'en déclarent mécontent ; le pourcentage des personnes qui ne se prononcent pas évolue sensiblement, passant de 9 à 15.

35 % (au lieu de 41 % en novembre) se déclarent satisfaites de l'action du premier ministre ; 49 % (au lieu de 50 %) s'en déclarent mécontentes ; 16 % (au lieu de 9 %) ne se prononcent pas.

La « balance » de M. Giscard d'Estaing est meilleure que le mois précédent puisque l'écart entre les opinions positives et les opinions négatives passe de + 3 à + 7. La « balance » de M. Barre se dégrade, en revanche, puisque le solde négatif progresse de — 9 à — 14.

NOUVELLES BRÈVES

● *Le gouvernement centrafricain* a adressé, vendredi 14 décembre dans la matinée, un ultimatum aux étudiants qui occupent les locaux de son ambassade à Paris depuis la veille (*le Monde* du 14 décembre). Par téléphone, les autorités de Bangui ont demandé à la cinquantaine d'étudiants, qui réclament le paiement de leurs bourses, d'évacuer les lieux. Ces derniers nous ont déclaré qu5ils exigeaient que leurs revendications soient d'abord satisfaites. Vendredi, en fin de matinée, ils étaient en contact avec deux diplomates centrafricains, dont le chef de poste, lesquels tentaient de négocier un compromis ; la police, présente à l'extérieur, n'était pas intervenue, l'ambassade n'ayant pas encore déposé de réclamation.

● *Attentat à Turin.* — Les Brigades rouges ont revendiqué un attentat commis dans la matinée du 14 décembre contre un chef d'atelier de chez Fiat, M. Adriano Albertino, trente-sept ans, blessé de sept coups de feu aux jambes. Selon les témoins, M. Albertino a été agressé par deux jeunes gens au moment où il descendait de voiture devant l'entrée de l'usine.

Quelques instants plus tard, un correspondant anonyme annonçait à la rédactio locale de l'agence Ansa que les Brigades rouges venaient de « susprendre » M. Albertino, allusion aux suspensions de soixante et un ouvriers de Fiat au mois de novembre par la direction. « *S'il reparait à l'usine, nous le tuerons* », a conclu le correspondant.

Un second attendat a été commis après 10 heures du matin contre un surveillant des usines Fiat, qui a été blessé aux jambes à coups de pistolet par un commado de trois personnes. — (*A.F.P.*)

● *Le Honduras* a lancé un appel à l'aide internationale après les graves inondations qui affectent la partie nord-ouest du pays depuis le 14 novembre.

● *Intervention policière à l'usine Mavilor (Loire).* — L'usine Mavilor, à L'Horme (Loire), occupée par le personnel en grève depuis le 7 décembre a été évacuée la nuit dernière par les forces de l'ordre. Les grévistes, qui demandaient des augmentations de salaire, ont évacué l'usine sans opposer de résistance. L'usine Mavilor de L'Horme emploie 1 185 personnes à la fabrication de vilebrequins pour moteurs Diesel.

● *Le coût de la vie en Italie* a augmenté en novembre de 1,3 %. En un an, par rapport à novembre 1979, l'augmentation a été de 18,7 %. L'indice, calculé à partir des prix de produits de première nécessité, avait connu ses plus fortes hausses en septembre (+ 2,5 %) et octobre (+ 2,3 %). En novembre, les secteurs *ayant enregistré les plus* fortes augmentations ont été l'habillement (+ 1,7 %), les services (+ 1,7 %) et l'énergie (+ 1,2 %). — (*A.F.P.*)

LÉGER RAFFERMISSEMENT DU DOLLAR
L'or se maintient à son plus haut cours

Le dollar s'est légèrement raffermi à la veille du week-end, réagissant plutôt favorablement à la hausse de 33 % du prix du pétrole saoudien, dans l'espoir, dit-on, que cette hausse massive mettra un terme à l'anarchie du marché. La monnaie américaine est passée, à Francfort, de 1,7325 DM à 1,7375 DM, à Zurich, de 1,5930 FS à 1,6050 FS et à Paris de 4,07 à 4,08 F.

A Tokyo, la remontée du dollar a été rapide, vis-à-vis du yen, très affecté par la hausse du prix du pétrole : il fallait, vendredi 14 décembre, payer 242 yens pour un dollar au lieu de 237 yens.

Sur le marché de l'or, après la flambée du cours de l'once de 31,1 g, passée, jeudi, de 446 dollars à 438,75 dollars, puis 462 dollars à New-York, a consolidé son avance aux alentours de 460 dollars. On signale toujours des achats nourris en provenance du Moyen-Orient.